TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 663 — JEUDI 29 JUILLET 1982

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch ; Belgique, 25 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 80 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr. ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L. ; Liban, 350 P. ; Luxembourg, 27 L. ; Norvège, 6,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 280 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,00 F. ; U.-O., 95 cents ; Yougoslavie, 30 d.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 8297 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

A la conférence de l'UNESCO

Vif incident à Mexico entre M. Jack Lang et la délégation américaine

LIRE PAGE 19

L'évolution des deux conflits du Proche-Orient

● BEYROUTH

L'artillerie et l'aviation israéliennes poursuivent leur intense bombardement

Le cas de conscience du colonel Geva accroît le malaise à Jérusalem

Beyrouth a connu mardi et jusqu'à l'aube, ce mercredi 28 juillet les bombardements les plus « terrifiants », selon des correspondants de presse israéliens, depuis le début de la guerre du Liban. Les forces aériennes, les unités navales, les canons à longue portée et les blindés israéliens ont pris sous leurs tirs combinés au moins vingt et un quartiers de Beyrouth-Ouest, y compris des zones résidentielles. Un premier bilan des victimes depuis jeudi dernier, dressé dans les hôpitaux, fait état de deux cent quarante-sept tués et trois cent quatre-vingt-quinze blessés, presque exclusivement civils. Tandis qu'un ministre libanais dénonçait une « hystérie meurtrière », l'agence Tass stigmatisait le « génocide pratiqué par Israël ». Les bombardements ont repris mercredi dans la matinée avec intensité.

A New-York, la France et l'Egypte ont soumis au Conseil de sécurité un avant-projet de résolution destinée à résoudre, d'une manière concomitante, les problèmes libanais et palestinien.

A Taëf (Arabie Saoudite), une commission ministérielle interarabe devait examiner ce jeudi le statut de la FAD (Force arabe de dissuasion), constituée essentiellement par des soldats syriens.

A Jérusalem, la démission du colonel Geva accroît le malaise constaté dans certains milieux.

« Douze heures de démence »

De notre envoyé spécial

Beyrouth. — L'aviation israélienne vient de franchir un nouveau palier dans l'escalade de la terreur exercée depuis le 23 juillet contre la population civile de Beyrouth-Ouest.

Au cours de cinq jours, du 22 au 26 juillet, ses raids de destruction systématique, qualifiés par Tel-Aviv de strictement « *militaires et ponctuels* », ont fait deux cent soixante tués ou blessés parmi les civils palestiniens et libanais qui, faute de pouvoir se rendre ailleurs, vivent aux alentours des camps palestiniens de Sabra, Chatila, Bourj-el-Brajneh et Bir-Hassan vidés de leurs habitants.

Pour la seule journée de ce « *mardi noir* » (le 27 juillet), qualifiée par l'*Orient-le Jour* de « *douze heures de démence* », il semble y en avoir eu presque autant, l'aviation, la marine et l'artillerie israéliennes se sont déchaînées (pour la première fois sont entrés en action des hélicoptères munis de canons au tir extrêmement précis et opérant de nuit) pour arroser le « *réduit palestinien* » de leurs charges mortelles.

JEAN GUEYRAS.

(Lire la suite page 6.)

Une logique infernale

Depuis cinquante jours les Israéliens tiennent Beyrouth-Ouest sous le feu de leurs canons et y lancent leurs raids aériens en entrecoupant son martyre de cessez-le-feu aussi théoriques qu'éphémères.

En se lançant dans cette entreprise, leur but de guerre était sans équivoque : ils entendaient, après avoir fait place nette au Sud-Liban, détruire enfin le « quartier général des terroristes » et porter à l'O.L.P. un coup dont l'Organisation palestinienne ne se relèverait

Ces intentions demeurent claires. Bonnes ou non, elles pavent un enfer peuplé d'innocents.

Même s'il est vrai que l'O.L.P., dans la rancœur d'un peuple dépossédé et la division d'une organisation disparate, s'est refusée à reconnaître l'Etat juif « de façon claire et non équivoque » comme le souhaite Washington, même si elle mêle dans sa place forte de Beyrouth ses combattants aux civils étrangers au conflit, même si elle avait constitué au Sud-Liban des stocks d'armes démesurés, sa destruction « définitive » — au demeurant bien improbable — ne justifie pas tous les procédés.

Elle ne justifie pas que soient rasés au sol les camps où la plupart des quatre cent mille Palestiniens civils réfugiés au Liban survivaient dans des conditions pitoyables, que soient internés sans garantie aucune des milliers de « suspects », que des femmes et des enfants périssent par centaines dans les brasiers de Beyrouth-Ouest au seul motif de leur voisinage présumé avec des guérilleros.

La logique infernale dans laquelle M. Begin s'est laissé enfermer est celle qui a conduit tant de pouvoirs avant le sien du réalisme au cynisme et du défendable à l'odieux. Il était parfaitement compréhensible qu'il voulût lever la menace pesant sur les villages de Haute-Galilée, tolérable qu'il tentât d'exploiter ses premiers succès, encouragé par les applaudissements d'une partie de ceux qu'il voulait « libérer » de la pesante présence des Palestiniens.

Mais voici que la machine, emballée, devient folle. Voici l'Etat libanais envahi et humilié pour mieux le restaurer, la moitié de Beyrouth écrasée sous les bombes pour que cessent ses épreuves, des centaines de civils tués — comme naguère dans les quartiers chrétiens sous les canons du « pacificateur » syrien — pour que règne enfin un ordre acceptable.

A cet incontournable scandale, on opposera la dialectique éternelle des omelettes et des œufs, des crises qui — c'est bien connu — ne se règlent qu'à chaud, des coups de pouce qu'il faut savoir, quitte à écraser de hommes, donner à l'Histoire. Et, sans doute, les Israéliens ont-ils raison de s'indigner lorsque leurs détracteurs, perdant toute mesure, les comparent à leurs bourreaux nazis et leur imputent des « génocides » et des « solutions finales » dont la seule évocation les révulse.

Pourtant, en refusant obstinément tout accommodement encore concevable, en ne comptant, pour réduire une population où sont infiltrés ses ennemis, que sur la faim, la soif et les bombes, M. Begin use de méthodes qui disqualifient l'exigence morale dont il se réclame. Il fait de la raison d'Etat, entendue à sa manière, le seul critère de l'action et la justification de l'injustifiable.

● BAGDAD

Je souhaite une trêve avec l'Iran lors du sommet des non-alignés

nous déclare le président Saddam Hussein

A près d'un mois de l'ouverture à Bagdad de la conférence au sommet des non-alignés, la poursuite de la guerre du Golfe a amené le général Erchad, chef du gouvernement du Bangladesh, à adresser des messages à MM. Fidel Castro, président en exercice du mouvement, et Saddam Hussein, leur demandant de reconsidérer la convocation de ces assises.

Le message de Dacca a également été transmis à Téhéran, où l'imam Khomeiny vient de répéter que « la guerre n'est pas finie, [l'Iran] ayant l'intention de libérer l'Irak des corrupteurs et des usurpateurs ».

Alors que le front irako-iranien est stabilisé depuis dix jours, le président Saddam Hussein, dans les déclarations qu'il a faites à notre envoyé spécial, paraît pour sa part décidé à maintenir, à la date prévue, la réunion des chefs d'Etat non-alignés dans sa capitale et suggère à cette occasion une « trêve » avec l'Iran.

De notre envoyé spécial

Bagdad. — Les objectifs du sommet des non-alignés prévu début septembre à Bagdad, le conflit irako-iranien et le déséquilibre Nord-Sud, tels sont les principaux thèmes abordés par le président Saddam Hussein, mardi 27 juillet, dans la première déclaration faite au *Monde* depuis son élection à la tête de l'Etat, en juillet 1979.

M. Hussein exprime d'abord le souhait de rencontrer M. Mitterrand :

« Nos relations avec la France son toonfiantes, mais nous voudrions les approfondir encore. Je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer M. Mitterrand. En raison de la guerre je ne suis pas sorti d'Irak depuis deux ans, et M. Mitterrand trouvera peut-être difficile de venir à Bagdad actuellement. Il serait néanmoins nécessaire que nous nous rencontrions dès que l'occasion se présentera.

— Monsieur le président, l'Irak a consenti un gigantesque effort financier pour préparer Bagdad à accueillir le septième sommet des non-alignés, du 6 au 10 septembre. Ne craignez-vous pas que l'actuelle offensive iranienne vise à décourager les pays membres de participer à cette réunion ?

— Vous êtes à Bagdad et vous avez constaté que tout est calme. Que faire si l'armée iranienne continue à courir à sa perte alors que nous lui avons déjà fait subir d'importantes destructions ? Quant au récent raid sur Bagdad effectué par deux avions, nous avons abattu le premier et nous pensons que le second s'est écrasé peu après avoir refranchi la frontière iranienne. Sans doute a-t-il été touché et a-t-il explosé en l'air.

PAUL BALTA.

(Lire la suite page 7.)

Le projet de loi sur les transports

- Davantage de rigueur dans le choix des investissements
- Nouveau statut pour la S.N.C.F.

(Lire page 26 l'article de JAMES SARAZIN.)

AU JOUR LE JOUR

LOUCHE

Il faudra bientôt créer à « Sciences-Po » une chaire d'ophtalmologie politique.

Sous le septennat précédent, l'Elysée regardait « la France au fond des yeux ». Aujourd'hui, le gouvernement lance une campagne publicitaire sur sa politique économique avec ce slogan : « Les yeux ouverts ».

S'il est certain qu'on a parfois tort de les fermer, il est vrai aussi que cette insistance à nous fixer, on à nous éblouir, finit par être indiscrète et fatigante pour les yeux. C'est louche.

BRUNO FRAPPAT.

LE PARTI SOCIALISTE ET LA CRISE

Des occasions perdues à la rigueur retrouvée

Le gouvernement commence, ce mercredi 28 juillet, dans la presse écrite nationale et régionale, sur le thème « les yeux ouverts », une campagne publicitaire d'explication dont l'objectif est de « restituer » son action « dans son ambition et dans sa volonté de contenir l'inflation », d'expliquer « les raisons du blocage des prix et des revenus », et de « sensibiliser les Français sur les moyens de sortir de ce blocage ».

Cette campagne répond aux souhaits des partis de la majorité. Elle se poursuivra, par l'intermédiaire de tous les principaux moyens de communication, jusqu'au début novembre. Le gouvernement espère ainsi restaurer un « climat de confiance » au moment où sa politique suscite un désenchantement de plus en plus perceptible parmi ses propres partisans.

Qu'il semble loin cet été 1981 où la France avait pour ses socialistes les yeux de Chimène ! Encore tout ébaudis de leur victoire du 10 mai et du triomphe des législatives, les nouvelles équipes découvraient, mi-effrayées, mi-fascinées, les mille et une facettes du pouvoir d'Etat sous la Ve République. La plus grande agitation régnait dans tous les ministères, où les néophytes socialistes s'initiaient aux mécanismes et aux rouages de la République.

La même fébrilité règne en cet été 1982 dans la plupart des grands ministères. La « réunionite » sévit plus que jamais. Mais, cette fois, l'euphorie a fait place à l'inquiétude. Au-delà des propos de circonstances, des discours officiels dans les assemblées parlementaires, bon nombre de responsables reconnaissent qu'un certain nombre d'erreurs ont bel et bien été commises. Erreurs de forme certes, et elles furent nombreuses. Mais aussi erreurs de fond, pour lesquelles chacun, du chef de l'Etat au militant de base, porte sa part de responsabilité.

La première, à combien lourde de conséquences remonte au moment même de la passation des pouvoirs. « *Il fallait sortir du serpent monétaire européen le 21 mai ou, au plus tard, le 23 juin, après les législatives. D'au moins 15 %* », constatent aujourd'hui avec regret bien des socialistes. « *Nous aurions eu ainsi un ballon d'oxygène. A chaque nouveau septennat, on a remis les compteurs à zéro. Pourquoi ne l'aurions-nous pas fait ?* »

(Lire la suite page 24.)

par J.-M. QUATREPOINT

POINT

25 %
de candidat(e)s

En limitant à 75 % le pourcentage maximum de candidats du même sexe admis à figurer sur une liste lors des élections municipales, les députés ont passé outre les arguments d'inconstitutionnalité que peut soulever l'instauration d'un quota « sexiste » dans la loi. Le premier pas ayant été franchi le 20 novembre 1980 par l'adoption d'un quota minimum de 20 % de femmes, les députés ne pouvaient guère se dédire.

En disposant que le nouveau pourcentage de 25 % doit être respecté « au sein de chaque groupe entier de douze candidats dans l'ordre de présentation des listes » — pour annihiler la tentation de reléguer les candidates en fin de liste, — les députés entendent accélérer l'évolution, constatée depuis la libération, vers une présence accrue des femmes dans les conseils municipaux.

Souhait que nul homme candidat n'omet de mentionner dans ses engagements électoraux — M. Mitterrand, notamment, — la participation des femmes à la vie politique locale ne sera plus seulement un vœu pieux, mais une obligation.

Le vent du féminisme souffle périodiquement sur la scène politique. Au nom de l'adaptation de la loi aux mœurs, il a fait progresser, en la libéralisant, la législation sur l'avortement, le divorce, la contraception. Cette fois, il ne s'agit pas de libéraliser, mais d'attendre de la loi qu'elle bouscule les habitudes.

Un quart au moins de conseillères municipales dans toutes les communes de plus de trois mille cinq cents habitants : pourquoi pas demain, dans les autres ? Pourquoi pas, demain, la même proportion dans les assemblées départementales, régionales, parlementaires ? Dans les instances des partis ? Au gouvernement ?

Pourquoi pas aussi ne pas le faire sans que le législateur intervienne ? En imposant plus de responsabilités aux femmes, les hommes responsables se doivent aussi de leur donner les moyens de les exercer. Mais cela, il est vrai, coûte plus cher que d'instaurer des quotas par des lois.

(Lire page 8.)

Dans « le Monde des arts et des spectacles »

SOUTINE

- La rage de l'expression, par A. FERMIGIER
- Portrait de Madeleine Castaing, par F.-M. BANIER

(Lire page 11.)

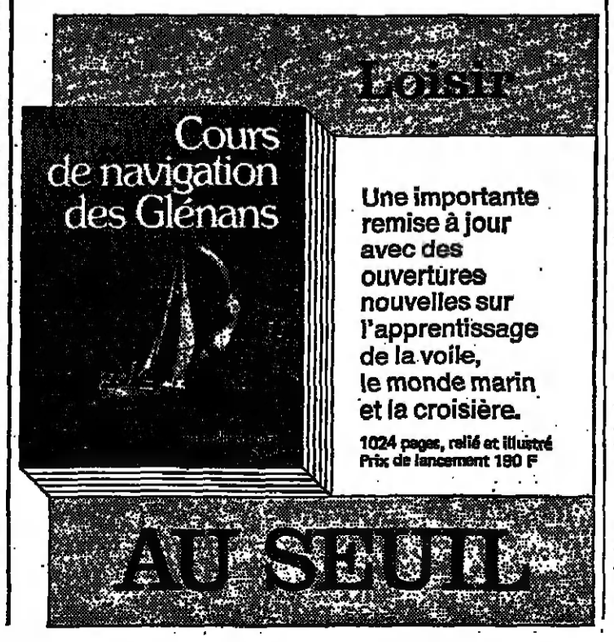

L'ARIOSTE PRÉSENTÉ PAR CALVINO

Roland fou d'amour

C'est une sorte d'événement que la publication, par les Editions Flammarion, d'une traduction du *Roland furieux*.

L'Arioste, en effet, était devenu un auteur absolument introuvable en français, depuis des dizaines d'années et peut-être davantage, comme le constatèrent, entre autres, ceux qui eurent le privilège de voir, en 1970, l'adaptation inoubliable qu'en donna Luca Ronconi dans les défuntes Halles de Baltard et qui en cherchèrent le texte à cette occasion.

Qui sait encore ici ce que c'est que le *Roland furieux* ? On a vite fait de répondre : l'un des textes majeurs de la Renaissance italienne.

Il conviendrait de préciser que c'est un vaste poème chevaleresque, publié au cours du premier tiers du seizième siècle, une épopée où l'Arioste reprend à son compte la tradition des chansons de geste françaises, telle qu'elle avait été peu à peu acclimatée en Italie du Nord, grâce à des poètes populaires qui en racontaient les épisodes de ville en ville.

Mais c'est à Ferrare, la petite et puissante capitale des ducs d'Este, que cette tradition connut le plus grand succès.

MARIO FUSCO.

(Lire la suite page 19.)

TENEZ-VOUS UN JOURNAL INTIME ?

Poursuivant son enquête commencée le 8 juillet, « le Monde des livres » publiera demain les réponses de

JOSÉ CABANIS, CHRISTINE DE RIVOYRE, JEAN D'ORMESSON.

Le Monde

idées

Le désenchantement

Après l'état de grâce, c'est un peu maintenant le désenchantement. Roger-Gérard Schwartzenberg invite la majorité à veiller à rassembler le pays. Encore faut-il, selon Pierre Marcilhacy, que les forces morales et sociales reprennent les premières places aux forces financières. Guy Carcassonne s'inquiète de la recrudescence d'attitudes antirépublicaines. José Bidegain et Jacques Moreau demandent au gouvernement de ne pas dissimuler la durée de l'effort de mobilisation nécessaire.

Échec au rêve

par PIERRE MARCILHACY (*)

Il y a beaucoup d'explications à l'immense espoir que fit naître le renversement de majorité de mai-juin 1981. La seule sur laquelle tout le monde peut se mettre d'accord est qu'elle procédait d'abord *de la lassitude et même du dégoût* des partis, castes, clans ou hommes qui dirigeaient les affaires de la France depuis plus de vingt ans. Après cela, chacun peut émettre son opinion.

Je pense, pour ma part, qu'on attendait des nouvelles équipes un humanisme, un sens de l'égalité, une adaptation de notre pays à la fois aux projets fulgurants de notre époque, à l'heureuse extension des classes possédantes et aux impératifs de la guerre économique mondiale.

Il convenait de remodeler la France comme il m'est arrivé souvent *de l'écrire et cette opération* ne devait pas se faire seulement au niveau du chef-lieu de canton ou des collectivités locales mais à celui des structures de l'Etat, de l'organisation de notre *société*.

Cela, la gauche l'avait bien inscrit, mais en filigrane dans ses programmes. Cependant, car l'électoralisme déforme les meilleures intentions, les réalités économiques et sociales obligeaient à donner aux électeurs l'espoir que les grands courants *maléfiques* issus de la crise pouvaient être inversés par la puissance du verbe. Et la forme du rêve. Or les maux profonds du capitalisme, dont nul ne peut nier par ailleurs les effets dynamiques, se sont avérés rebelles à toute méthode Coué et la gauche s'est trouvée, se trouve, confrontée aux mêmes problèmes que la droite. Elle ne les résout pas mieux. Il serait injuste de dire qu'elle les résout moins bien. Il est vrai que les Français ont la mémoire courte.

La faute à quoi ? La faute à qui ?

D'abord à la crise, qui par un apparent paradoxe est née des excès et même de l'essoufflement, de l'*accroissement des richesses*, de l'accélération, dans les pays industrialisés, du processus production-consommation, du rôle exorbitant de l'argent, passé de son emploi d'intermédiaire à la situation contre nature d'objet de spéculation.

La faute aux hommes également, ceux de chez nous et ceux d'ailleurs, qui ont volontairement oublié qu'il n'est pas de pouvoir économique sans responsabilité corollaire et qui acceptent des indemnités de chômage comme jadis on donnait aux pauvres. Egalement à ceux qui n'ont, il faut le reconnaître, aucune raison d'investir dans le rêve ou même l'espoir *car ce dernier* est peu encouragé par les raisonnements à court terme. La faute aussi aux hommes du pouvoir qui n'ont *pas profité du temps très court qui* leur était accordé pour « socialiser » la société française et faire que demain ne ressemble pas à hier mais qui se sont attachés à des objectifs subalternes. La faute, enfin, au parti socialiste qui n'a pas dégagé les actes de foi sur lesquels notre jeunesse pourrait avoir envie de se battre et qui se laisse enfermer entre un parti communiste pour l'instant dévalorisé et une droite encore déconsidérée malgré les appels du pied pour le moins surprenant de ses chefs de file.

Alors, le bilan de cette première année serait-il négatif ? Non. Pour deux raisons.

Il a d'abord redonné à tous les Français un goût qui semblait perdu de la liberté et fait passer un nouveau souffle sur l'immense domaine de *l'humanisme et de la culture*. Il a aussi permis la venue au premier plan d'hommes neufs qui se sont avérés tout aussi capables que leurs prédécesseurs de gérer les affaires nationales.

Enfin, *notre politique étrangère* existe et cela dans un contexte tumultueux. Elle existe pour le bien de la paix et non pour la gloire de quelques-uns. Elle semble aller de pair avec une patiente action du président de la République pour refaire l'*unité nationale que peuvent* exiger les prévisibles secousses de demain.

Au chef de l'Etat, je ferai observer *respectueusement en conclusion* qu'il n'y aura pas d'unité nationale possible en France tant que les forces morales et sociales de notre pays n'auront pas repris les premières places aux forces financières et matérielles qui les détiennent.

Et que c'est pour cela que nous l'avons élu.

(*) Avocat honoraire au Conseil d'Etat.

La conviction nécessaire

par JOSÉ BIDEGAIN et JACQUES MOREAU (*)

Le gouvernement invite l'ensemble des catégories et des groupes sociaux à prendre conscience de la situation économique et à faire les efforts indispensables *pour assurer ce passage difficile*. Encore faut-il que l'explication soit claire et la conviction partagée par tous.

Voici neuf ans, depuis 1973, qu'un nouveau type de développement s'impose à notre société. L'accumulation de difficultés économiques considérables provoquées par la désorganisation du système monétaire international, le renchérissement de l'énergie, la perte de l'avance technique dans nos pays, la vitalité de la compétition des nouvelles puissances, l'arrivée de demandeurs d'emploi de plus en plus nombreux, auraient dû inciter notre société à orienter différemment ses priorités. Aucun effort sérieux n'a été, *jusqu'ici, tenté pour* vivre autrement et instaurer la solidarité nécessaire pour sauvegarder les acquis essentiels de la période précédente. Il est certain que le pouvoir d'achat global de ceux qui ont un emploi n'a pu être maintenu en partie qu'au prix du chômage des autres...

La France découvre, aujourd'hui, l'existence de ces problèmes qu'il lui faut attaquer et résoudre à fond. Elle ne pourra le faire que dans la vérité et avec l'accord de toutes ses composantes socio-professionnelles. Ce qui pose à la fois une question de contenu et de méthode. Le contenu doit permettre le développement de notre société, la méthode doit se fonder sur un accroissement d'une authentique négociation et concertation.

L'actuelle politique tend à inverser la tendance prédominante. Elle *doit faciliter*, à l'*extérieur*, la compétitivité de notre pays et créer, à l'intérieur, la solidarité nécessaire au partage des difficultés nées de la crise, en particulier le chômage.

Mais, impossible de se méprendre, pour réussir, cette rigueur doit être générale (atteindre toutes les catégories), sélective (selon leurs *revenus et leur situation sociale*), ajustée (en fonction des objectifs de développement et de partage). Elle doit être patiemment négociée et non imposée.

Rigueur pour qui ? Pour tout le monde. Pour l'Etat, pour les collectivités, pour les institutions intermédiaires et pas seulement pour les entreprises, *et* pour les particuliers.

Les Français sont disposés à lui faire droit. Ils ont marqué depuis un an une grande patience, une compréhension remarquable, qui font croire en des réserves de solidarité supplémentaires. Mais on arrive à un moment crucial. Attention à ne pas lasser l'opinion en l'engageant sur de fausses pistes, bientôt abandonnées. *Gare au danger latent* que la société se détache de l'Etat ou se dresse contre lui.

Le plan en cours tente de remonter la pente. Il vient tard. Il sera difficile à tenir, car les handicaps se sont accumulés depuis ces dernières années. La nouvelle politique engagée depuis le début du septennat n'a pas encore produit ses effets structurels alors que certaines dépenses nécessaires alourdissent les charges de la nation, des entreprises et des particuliers. La confiance est parfois ébranlée, car les règles du jeu ne sont pas toujours claires.

Le plan gouvernemental est condamné à réussir. Dans le cas contraire, notre société se fragilisera encore davantage et on devra recourir à une politique de déflation qui engendrera une austérité inégalitaire. La France s'enfoncera dans la crise économique et, selon toute vraisemblance, sociale.

Le gouvernement doit parler le langage de la vérité et montrer aux Français la réalité telle qu'elle est. *La société française*, à la *suite de ses* gouvernants ou leaders d'opinion, a longtemps nié la profondeur et la nature internationale de la crise. La gauche a participé peu ou prou à cet aveuglement collectif. La France a les capacités technologiques, humaines, la volonté politique pour surmonter, dans le cadre européen, la crise présente. Cela appelle, de la part des dirigeants actuels, clarté, vérité, sérieux et cohérence dans les discours, les projets, les décisions. La première façon de se mobiliser, *et de mobiliser*, c'est *d'être* exemplaire à l'égard de la vérité et de la cohérence. Toute incohérence aujourd'hui, serait-ce dans le discours, est coupable.

Au moment où il engage une politique courageuse, que le gouvernement tienne un discours exemplaire. Et qu'il ne dissimule pas la durée, *longue, pendant laquelle nous allons* devoir nous mobiliser derrière lui. Ce n'est pas de quatre mois qu'il s'agit, mais à tout le moins de dix-huit, peut-être de trois ans, pendant lesquels toute l'action devra être centrée autour de quatre idées force, mises en œuvre avec une vraie conviction : compétitivité, partage, solidarité, cohérence. Alors notre société sera à la fois plus égalitaire et plus démocratique.

(*) Président et vice-président du Club Echange et Projets

Le langage de la fraternité

par ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG (*)

Il y a quatre mois, c'étaient les cantonales et le recul de la gauche. A l'époque, dans la majorité même, on avait parlé d'avertissement. A juste titre. Cent vingt jours après, cet avertissement a-t-il été complètement entendu ? Toute la majorité en a-t-elle tiré toutes les conséquences nécessaires, au-delà des résolutions nouvelles qui ne durent parfois qu'un temps ?

Pourtant, qui ne le voit ? la gauche doit échapper au poids des habitudes et des routines d'appareil. Pour aborder les prochaines échéances avec succès. Pour faire que les municipales ne soient pas la répétition, la reproduction des cantonales.

Que s'est-il passé, en réalité, en mars 1982 ? Certains électeurs de la majorité, ceux du centre gauche, ont alors estimé que son axe politique s'était déporté, décentré, par rapport aux campagnes électorales du printemps 1981. Ils souhaitaient obtenir un rééquilibrage de la majorité, qui remettre son axe dans la ligne médiane, dans la voie moyenne commune à tous ceux qui ont voté pour elle en 1981. Bref, un « recentrage », qui replace le centre de gravité de la majorité au milieu du dispositif d'ensemble formé par ses trois familles.

Car la majorité ne l'a pas emporté en 1981 sur un simple dualisme P.C.-P.S. Elle s'est appuyée aussi sur une troisième composante — réformiste, pragmatique —, ressemblant ceux qui ont voté pour elle sans être des électeurs socialistes ou communistes. Cette troisième famille de la gauche croit à la société civile plus qu'à l'Etat. A la réforme plus qu'à la rupture. Aux faits plus qu'aux *dogmes*.

Très attentif aux réalités et aux possibilités économiques, ce troisième courant a toujours pensé qu'il fallait ne pas nier l'importance de la crise ou minimiser l'importance de nos difficultés. Il a souvent soutenu qu'il importait d'informer les Français des vrais problèmes pour les mobiliser sur les vrais enjeux. Sans tarder.

Ces derniers mois, il a exprimé à diverses reprises sa vive préoccupation face à l'évolution des prix, du commerce extérieur et du déficit public. En soulignant qu' « *un pays ne peut durablement dépenser plus qu'il ne gagne ni distribuer plus qu'il ne produit* » (1). En rappelant que le redressement économique est le socle du progrès social et la condition première du succès de la bataille pour l'emploi. Bref, en souhaitant une stratégie de l'effort, combinant rigueur économique et solidarité sociale.

Il reste à faire que les mesures nécessaires prises depuis juin marquent non pas une simple parenthèse mais la première étape d'un plan global de redressement. Celui-ci devrait comporter la mise en œuvre durable d'une véritable politique des revenus, fondée sur une discipline équitable et consentie de lutte contre l'inflation. Outre la maîtrise des dépenses sociales, il devrait s'accompagner du freinage des dépenses publiques par de vigoureuses économies budgétaires. Enfin, il devrait viser la relance par l'investissement, public et privé, notamment en stabilisant les charges des entreprises.

Il faut absolument réussir. Non seulement en raison des espoirs suscités. Mais aussi à cause de l'incapacité longuement démontrée de la majorité d'hier à combattre la crise.

Face à cette droite qui se mobilise, face aux problèmes économiques, la bataille des municipales sera difficile et disputée. La gauche a donc plus que *jamais* besoin de toutes ses forces et de toutes ses voix. A l'évidence, seule une gauche vraiment pluraliste, assumant pleinement la diversité de ses composantes, peut demeurer une gauche majoritaire en motivant l'ensemble de ses électeurs. Y compris ceux du centre gauche.

Les partis associés au gouvernement sont donc convenus de rechercher le plus possible la constitution de listes d'union de la gauche. Mais l'union, ce ne peut être un simple mot, un slogan ou une figure de rhétorique. L'union, ce doit être un équilibre des forces. Une réalité concrète, qui *reflète et respecte* l'équilibre général de la majorité et de ses trois familles.

Les listes communes devront être suffisamment représentatives des trois partis pour être suffisamment attractives pour l'ensemble des électeurs de la gauche. En somme, pour conserver la majorité, il faut savoir compter jusqu'à trois.

Majorité sociologique

La seconde leçon des cantonales — à ne pas oublier davantage, — c'est la nécessité de rassembler une large majorité sociologique sur une large synthèse. En incarnant une large union du peuple français. Comme au printemps 1981. Et non pas un certain repli sur soi-même, une certaine contraction sur ses bases habituelles. Comme en mars 1982.

Au premier tour des législatives, le 21 juin 1981, la gauche rassemblait 55,7 % des voix. Au premier tour des cantonales, le 21 mars 1982, c'est-à-dire neuf mois après, elle n'en recueillait plus que 49,6 %. Soit six points de moins.

Dans l'intervalle, la gauche avait gouverné pour l'ensemble du pays. Cependant, elle avait pu paraître plus directement attentive aux catégories socio-professionnelles qui lui sont traditionnellement acquises qu'au monde rural et aux classes moyennes. Cette impression n'a que partiellement changé aux yeux des agriculteurs, pâtissant des montants compensatoires monétaires, ou des artisans, commerçants et P.M.E.-P.M.I., atteints en même temps par le 1 % de T.V.A. supplémentaire et par le blocage des prix. Il en va sans doute de même pour les nouvelles classes moyennes salariées et notamment pour les cadres, pris sous les feux croisés de la pression fiscale sans qu'on reconnaisse assez leur rôle particulier dans l'entreprise.

Or les sociétés modernes se définissent par la montée des classes moyennes. Surtout dans le secteur tertiaire des services, qui tend à employer la majorité de la population active. Désormais, le nombre des « cols bleus » diminue par rapport à celui des « cols blancs ».

La gauche doit s'adapter à cette évolution. Elle doit élargir sa base sociale traditionnelle pour s'adjoindre durablement ces « couches nouvelles », qui contribuent à former un vaste bloc central au sein de notre société.

Ne confondons donc pas les objectifs : c'est la gauche qu'il faut renforcer, non la droite. En veillant à ne pas rejeter vers elle ceux qui ressentent diverses déceptions catégorielles. Ne laissons pas l'opposition utiliser une « tactique de l'artichaut », en détachant, comme feuille par feuille, tel ou tel élément de l'électorat majoritaire de 1981 : ici les P.M.I., là les cadres, etc.

Certes, une politique cohérente ne peut être l'addition de mesures catégorielles. Certes, il faut s'interdire toute gestion corporatiste des revendications sociales. Car, au-dessus des intérêts particuliers, même très respectables, il y a l'intérêt général dont l'Etat a la charge.

Mais, sans renoncer à la nécessaire rigueur, le gouvernement doit maintenir une concertation à contenu réel avec l'ensemble des partenaires sociaux. En se montrant également accessible aux préoccupations de tous et ouvert au dialogue avec tous.

Pour réussir, l'effort entrepris requiert un large consensus national. Et non pas le combat d'une fraction de la France contre l'autre. C'est une raison supplémentaire pour éviter, de part et d'autre, les propos excessifs ou les violences verbales qui risqueraient de dégrader le débat public en une parodie de guerre civile oratoire.

La majorité et l'opposition doivent s'écouter l'une l'autre. Certes dans la divergence. Mais aussi dans la tolérance et le respect mutuel. En se rappelant que les adversaires politiques ne sont pas des ennemis et qu'*ils appartiennent fondamentalement* à la même communauté nationale.

Face à la crise qui ébranle le monde, la majorité doit veiller à rassembler les forces du pays. En tenant le nécessaire langage de l'unité nationale. Celui du rassemblement et de la solidarité de tous les Français.

Aux plus grandes heures de son histoire, la gauche s'est toujours identifiée à la fraternité. Elle est toujours apparue ouverte et généreuse, main tendue et espoir partagé. C'est cela qui a commencé de nouveau le 10 mai 1981. Et c'est cela qui doit se poursuivre.

(1) Déclaration des parlementaires radicaux de gauche du 3 juin 1982 (*le Figaro* du 5 juin 1982).

(*) Président du Mouvement des radicaux de gauche.

Ne pas chatouiller les démons endormis

par GUY CARCASSONNE (*)

« *Insolite et choquant* » (1), « *la Ve République devient le régime non des partis mais du parti* » (2), « *l'Etat cesse d'être l'Etat pour devenir un Etat socialiste* » (3). Le séminaire que les socialistes ont réuni à Maisons-Laffitte a suscité de biens curieux commentaires dont tous ne sont sans doute pas exempts d'inquiétantes arrière-pensées.

1) Si l'on excepte la part habituelle que se disputent la polémique et l'incompréhension, reste l'image d'un parti glouton, avide, ayant dévoré tous les sommets de l'Etat, de les diriger au plus vite pour en absorber davantage, tendant sur la société une toile tissée de son seul fil.

L'amnésie sélective, qui fait oublier de fâcheux précédents connus en d'autres temps sous les mêmes cieux, pourrait faire sourire. C'est un argument, il n'est pas suffisant ; les socialistes ont été portés au pouvoir pour faire autrement et mieux que leurs prédécesseurs. Plus sûre est donc la réflexion sur le rôle d'un parti au pouvoir.

La Constitution en son article 4 énonce que « *les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage* ». Il s'agit naturellement du suffrage passé, en veillant au respect des engagements, comme des suffrages à venir, en proposant, mobilisant, convaincant.

D'autre part, du président de la République au plus subalterne des responsables politiques de l'appareil d'Etat, nul n'est fils de personne, issu de nulle part. C'est à un groupe parlementaire majoritaire que le gouvernement doit d'exister ; c'est au parti que le groupe parlementaire doit d'*être majoritaire*. Et si la part du charisme pose en termes différents le problème du chef de l'Etat, comment oublier qu'il doit autant au parti que le parti lui doit ?

Cela ne signifie nullement que le pouvoir soit la monnaie dans laquelle se paie cette reconnaissance. Plus simplement, François Mitterrand et le parti socialiste ont ensemble conquis le pouvoir en 1981, ils l'ont ensemble exercé depuis et continueront de le faire, pour tous, *mais selon les idées qui sont les* leurs, aussi longtemps que le suffrage universel ne désavouera pas clairement (et dans les seules formes prévues à cet effet) ou l'un ou l'autre.

Il n'y a rien là qui choque et c'est plutôt le contraire qui heurterait la démocratie. Comment qualifier ceux qui, élus, oublieraient sur quoi et pour quoi ils l'ont *été* ?

Des relations suivies entre gouvernement et parti sont donc à la fois justifiées et utiles. Elles visent à assurer la cohérence entre programme *et réalisations*, à permettre à l'exécutif de prendre la température d'une opinion publique dont les militants sont des porte-parole au moins aussi autorisés que n'importe quel éditorialiste, à donner vie à des propositions nouvelles.

Ce sont là rappels de son bon sens que la crainte de la banalité inciterait à taire si l'évidence n'était aussi souvent méconnue, et d'une façon qu'on ne peut croire innocente.

2) *C'est en effet le débat de légi*timité qui apparaît en filigrane. Ce qui choque n'est pas l'existence de rapports étroits entre un parti et le gouvernement — cela doit trop à la tradition pour qu'on s'en offusque, — mais bien que ce parti et ce gouvernement soient socialistes.

Parfois, la présence de la gauche au pouvoir est perçue comme un accident historique, une parenthèse — peut-être plus surprenante encore que réellement désagréable — qui prive *momentanément* l'Etat de ses dirigeants naturels. C'est là un état d'esprit répandu chez certains hauts fonctionnaires qui verraient dans une éventuelle victoire de la droite moins la satisfaction d'un souhait politique que, plus simplement, le retour « à la normale ».

Pour d'autres, le refus est plus raisonné, plus profond, plus dangereux. Que la droite occupe le pouvoir, ils s'interrogent sur sa qualité ; que ce soit la gauche, ils s'interrogent sur sa légitimité, puis en affirment l'absence et multiplient alors les formules troublantes, incidentes assassines, déclarations vengeresses.

Chacun dans son style, polémiste riche en excès, haut fonctionnaire empruntant les froides apparences de la raison technique, journaliste, celles de la modération parfois teintée de faux regrets (ah, si les socialistes étaient différents...), l'attaque se développe largement, brutalement (les socialistes usurpent le pouvoir) ou subtilement (formellement, le pouvoir est légitime, *mais...*). *Un ancien ministre dit* du pouvoir qu'il n'est plus que légal et annonce le temps des aventures (4). Un autre en appelle à l'esprit de la résistance (les nazis ne se disaient-ils pas socialistes ?), assimile le civisme à la « collaboration », ce qui, pour les fonctionnaires, par exemple, revient à prôner implicitement le refus d'obéissance (*5*). *L'un rouvre* et conclut le procès de Riom (ce que les magistrats de Vichy eux-mêmes n'avaient osé faire) en déclarant les socialistes responsables de la défaite de 1940 (*6*). L'autre se demande si le chef de l'Etat quitterait un pouvoir dans lequel il ne serait pas confirmé (7) le suspectant ainsi de tentations putschistes...

Ce n'est pas cultiver une quelconque paranoïa politique que s'inquiéter de la constance et de la récente recrudescence d'attitudes antirépublicaines trop souvent susceptibles de rencontrer un dangereux écho dans certaines couches ou certains corps sociaux. Peu importe que ces mises en cause répétées puissent paraître concertées ; peu importe que leurs auteurs aient ou non consciemment en perspective de provoquer à la violence. Il est, en France notamment, des démons endormis que l'on ne chatouille pas impunément, fût-ce avec une plume.

(*) Maître-assistant à l'université de Paris-X, membre du parti socialiste.

(1) Communiqué de M. Gantier, député U.D.F. de Paris.

(2) Paul Guilbert, *le Quotidien de Paris*, 20 juillet.

(3) Jean-Claude Vajou, *le Quotidien de Paris*, 20 juillet.

(4) Michel Debré, *Figaro Magazine*, 9 avril.

(5) Alain Peyrefitte, *le Figaro*, 24 mars.

(6) G. Kasperelt, R.P.R., débat à l'Assemblée nationale le 20 juillet.

(7) Jean-Claude Vajou, *le Quotidien de Paris*, 20 juillet.

Le Monde

étranger

AFRIQUE

Angola

M. Jean-Pierre Cot a signé un accord de coopération avec le gouvernement de Luanda

Luanda (A.F.P.). — Un accord de coopération dans les domaines économique, social et scientifique, a été signé, lundi 26 juillet, à Luanda par le ministre délégué à la coopération et au développement, M. Jean-Pierre Cot, et par le secrétaire d'Etat angolais à la coopération, M. Pinto Joao.

Les télécommunications, la formation technologique et la recherche seront les secteurs prioritaires de cette coopération dont les orientations ont été définies à l'issue d'une visite officielle de trois jours de M. Cot.

Dans un premier temps, une commission d'experts français se rendra en septembre à Luanda, afin d'étudier les projets soumis par les Angolais et une commission mixte franco-angolaise se réunira avant la fin de l'année. M. Cot a toutefois indiqué que la coopération entre les deux Etats va doubler son effort dans le domaine de l'assistance technique ainsi que les concours de la Caisse centrale de coopération (C.C.C.E.). Pour l'instant, seuls deux coopérants français travaillent en Angola.

La signature d'un accord général de coopération avec le gouvernement de Luanda confirme le rapprochement franco-angolais annoncé en janvier 1981, par la visite de M. Jean François-Poncet, alors ministre des affaires étrangères.

Poursuivant la politique d'ouverture sur les pays lusophones amorcée sous le septennat de M. Giscard d'Estaing, Paris entend aussi développer ses relations avec les Etats de la « ligne de Front », pour, selon M. Jean-Pierre Cot, les « *soulager de l'impérialisme sud-africain dans les domaines technique, militaire et économique* ». Un accord-cadre de coopération a été signé en décembre dernier avec le Mozambique.

Deuxième partenaire commercial de l'Angola derrière le Portugal, la France a vu ses exportations croître de 130 % en 1981 par rapport à 1980. Mais M. Cot a marqué cependant les limites actuelles de cette coopération en déclarant : « *Sur le plan politique, la voie prise par l'Angola après la solution de la question namibienne et les inflexions de son régime sont des facteurs essentiels pour déterminer la nature de notre coopération. (...)* ».

Faut-il entendre par là que la coopération qui s'amorce pourrait être remise en cause par les choix politiques de Luanda ? Une telle conception ne manquera sans doute pas de faire réfléchir les dirigeants de régimes aussi différents que le Mozambique ou le Zaïre, le Congo ou le Sénégal.

L'aspect le plus important de la visite de M. Cot demeure cependant la discussion politique à un moment où le règlement de la question namibienne paraît s'amorcer.

« *La France a un rôle important à jouer au sein du groupe de contact* » (France, U.S.A., Canada, Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne) a affirmé lundi M. Lopo de Nascimento, ministre angolais du plan et du commerce extérieur. « *Nous estimons que son rôle a été jusqu'à présent positif et je crois que la France a été un porte-parole de l'Angola auprès des Etats-Unis* ».

M. Jean-Pierre Cot a été plus loin, en disant notamment : « *La France peut jouer sur le problème cubain un certain rôle dans la mesure où elle a suscité une certaine confiance. Si on le lui demande, elle sera prête à accepter d'établir des formules de garanties qui pourraient se révéler nécessaires dans le cadre d'une évolution diplomatique.* »

L'ouverture faite par le général Walters, qui déclarait récemment que le retrait des troupes cubaines d'Angola est principalement l'affaire des gouvernements angolais et cubain (*le Monde* du 24 juillet) n'a, semble-t-il, pas convaincu les Angolais, qui ont rejeté, samedi, dans un communiqué de la présidence de la République, la « *proposition américaine* ».

M. Fidel Castro, lundi 26 juillet, a réaffirmé pour sa part que les troupes cubaines ne quitteraient pas l'Angola tant que toutes les menaces pesant sur le régime n'auraient pas été levées.

Luanda n'a toutefois pas exclu la poursuite de contacts avec Washington, dans lesquels la France pourrait jouer un certain rôle. — *P. G.*

● LE PRESIDENT MITTERRAND se rendra au Congo pour une visite d'une journée, après la conférence franco-africaine de Kinshasa qui doit se tenir avant la fin de l'année, a déclaré jeudi, à Brazzaville, M. Guy Penne, conseiller aux affaires africaines. — *(A.F.P.)*

● M. QUETT MASIRE, président du Botswana, se rendra en visite officielle en France au mois de septembre prochain. Cette visite sera la première d'un chef d'Etat du Botswana en France depuis l'indépendance de ce pays en 1966. — *(A.F.P.)*

LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'O.U.A. A TRIPOLI

Le problème du Sahara sera discuté par les chefs d'État

déclare le porte-parole de la délégation libyenne

De notre envoyé spécial

Tripoli. — Le suspense continue dans la capitale libyenne. Après deux jours d'intenses consultations consacrées à la recherche du quorum indispensable à la tenue du conseil des ministres des affaires étrangères, l'Organisation de l'unité africaine devrait vivre, ce mercredi 28 juillet, une journée décisive. Tous les chefs de délégation présents à Tripoli étaient conviés par le secrétariat général à une réunion qualifiée d'« informelle ».

Celle-ci pourrait permettre d'accomplir un pointage sans équivoque des pays disposés à participer aux travaux du conseil. Si le quorum des deux tiers — soit trente-quatre membres — est atteint, le conseil pourrait s'ouvrir l'après-midi même. La délégation de la République arabe sahraouie démocratique siégera à cette réunion. Compte tenu de son caractère informel, la présence du Polisario devrait être plus facilement acceptée par ses adversaires. Tel est du moins l'espoir des promoteurs de cette initiative et bien sûr de la Libye, soucieuse au premier chef de débloquer la crise.

Anticipant un peu sur le résultat de la réunion, les autorités de Tripoli affichent leur confiance. Au cours d'une conférence de presse, M. Ali Triki, porte-parole de la délégation libyenne, a affirmé mardi que le « *quorum était atteint* », tout en refusant de fournir le moindre détail sur sa composition. « *Le conseil commencera mercredi* », a-t-il ajouté. Pour ce qui concerne une éventuelle participation des Sahraouis à la conférence des chefs d'Etat, M. Triki a assuré qu'un « *compromis avait été trouvé* » — sans en préciser la nature — et qu'un « *arrangement permettrait à tous les Etats membres* » d'y participer.

Il semble donc que la proposition nigérienne préconisant la non-participation de la R.A.S.D. à la conférence au sommet fasse peu à peu son chemin. M. Triki a d'ailleurs souligné que le « *problème du Sahara sera discuté par les chefs d'Etat* », laissant entendre qu'il ressort de leur seule compétence.

Pour le colonel Kadhafi, l'objectif essentiel est d'attirer à Tripoli le plus grand nombre de chefs d'Etat. Pratiquant la tactique du salami, les Libyens s'attachent d'abord à régler cette affaire du quorum — en rassurant au maximum les délégations présentes à Tripoli quoique hostiles à l'admission. Ils espèrent que l'obtention du quorum produira un effet d'entraînement auprès des indécis.

M. Archie Mogwe, ministre des affaires étrangères du Botswana et président du conseil ministériel, avait d'ailleurs reconnu mardi que plusieurs pays hostiles au Polisario étaient fermement conviés, au nom de l'unité africaine, à « *reconsidérer leur position* ». Selon une liste qui circulait parmi les délégations mardi, le quorum pourrait être atteint d'extrême justesse, trente-quatre pays acceptant de participer au conseil.

D'autre part, deux délégations tchadiennes sont présentes à Tripoli. La première, invitée par le secrétariat général, est conduite par M. Idriss Miskine, ministre des affaires étrangères de N'Djamena. La seconde regroupe des collaborateurs du président déchu, M. Goukouni Oueddei. A cet égard, M. Triki a affirmé que son gouvernement était « *entièrement neutre* ». « Ce n'est pas, a-t-il dit, *à nous de choisir qui doit siéger à l'O.U.A. C'est la tâche du secrétariat.* »

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

LA VISITE DE M. SAVARY AU MAROC

Paris est prêt à favoriser l'amélioration qualitative de l'enseignement du français

De notre correspondant

Rabat. — M. Savary, ministre de l'éducation nationale, a tenu mardi 27 juillet une conférence de presse à l'issue de son séjour officiel à Rabat, effectué sur l'invitation de son collègue marocain, M. Laraki (*le Monde* daté 25-26 juillet).

Quant à la coopération culturelle, deux points ressortent du communiqué et des commentaires du ministre : « *Continuité et adaptation* ». A la première de ces rubriques, on doit mentionner le souci exprimé par M. Laraki « *de préserver la situation privilégiée de la langue française, qui permet à ce pays une ouverture sur le monde moderne ainsi que sur les techniques nouvelles. Le renforcement qualitatif de l'enseignement du français dans les établissements primaires et secondaires marocains est le complément du processus d'arabisation.* »

Le ministre français a souligné pour sa part « *la volonté politique* » qui habite les deux parties et la détermination du gouvernement français « *de répondre entièrement aux préoccupations marocaines concernant l'amélioration qualitative de l'enseignement de la langue française* ».

Le deuxième maître mot de la coopération culturelle est « *adaptation* ». M. Laraki a cité parmi les nouvelles priorités « *la formation de maîtres à tous les niveaux et plus spécialement celle des enseignants-chercheurs marocains dans le troisième cycle de l'enseignement supérieur, des ingénieurs des écoles supérieures de technologie, ainsi que des professeurs de l'enseignement technique* ». Parmi les problèmes évoqué encore à Rabat, le communiqué commun mentionne notamment le recrutement des coopérants. M. Savary a signalé qu'ils devaient être informés en temps voulu de leur mission nouvelle mais ne devait plus faire défection ensuite. Il ne semble pas, en revanche, que le point capital pour le Maroc des maîtres auxiliaires français — Paris a récemment décidé de ne plus laisser partir en coopération que des enseignants titulaires — ait été abordé au fond par les deux ministres. Mais M. Jacques Thibou, directeur des relations culturelles au Quai d'Orsay, en visite à Rabat quelques jours avant M. Savary, aurait fourni quelques apaisements sur ce point à ses interlocuteurs marocains.

ROLAND DELCOUR.

● *A l'invitation du parti nationaliste de l'Istiqlal*, représenté au gouvernement, M. Roger-Gérard Schwartzenberg, président du Mouvement des radicaux de gauche, vient de séjourner au Maroc. Au cours d'une rencontre avec la presse, mardi 27 juillet, M. Schwartzenberg a déclaré que son parti approuvait tout à fait la proposition du roi Hassan II de tenir un référendum dans les provinces sahraouies, mais qu'il ne fallait pas en préjuger les résultats. — *(Corresp.)*

République Sud-Africaine

Les suites de la tentative de coup d'État aux Seychelles

Quarante-deux des quarante-trois mercenaires sont reconnus coupables

De notre correspondant

Johannesburg. — Le gouvernement sud-africain est innocent. Le Service national d'intelligence (NIS, anciennement BOSS) est fautif et quarante-deux mercenaires sont coupables. Telles sont les principales conclusions tirées par le juge Neville James au tribunal de Pietermaritzburg (Natal) où les quarante-trois mercenaires auteurs du coup d'Etat manqué contre les Seychelles en 1981 attendaient mardi 27 juillet leur jugement.

Le « colonel » Michaël Hoare (soixante-deux ans), qui dirigea la malheureuse expédition contre Victoria (*le Monde* du 27 novembre 1981) « *ne prétend pas avoir eu des contacts directs avec le premier ministre ou les membres de son cabinet. Toute allégation concernant leur implication dans cette affaire relève donc de la rumeur* », a indiqué le juge. De son côté, l'incident est donc clos. Du même coup, faute de preuves, le gouvernement du Kenya et la C.I.A. américaine qui, selon l'ancien « affreux » du Congo, Michaël Hoare, ont participé ou soutenu la dangereuse aventure des Seychelles sont innocentés. En revanche, le Service national d'intelligence, employeur avéré de Martin Dolinchek, l'un des mercenaires sud-africains, fait prisonnier aux Seychelles et condamné à vingt ans de prison « *ne pouvait pas méconnaître les projets* » des soldats de fortune. Lors du procès de Victoria à l'issue duquel quatre mercenaires restés sur place furent condamnés à mort, Martin Dolinchek avait clairement laissé entendre que son service avait également fourni les armes de l'équipée. Sur ce point, le juge sud-africain n'apporte pas de lumière mais suggère une demi-innocence : « *Même si le NIS n'a pas soutenu directement l'opération, il serait naïf de prétendre qu'il l'ignorait.* »

La motivation des quarante-trois mercenaires jugés à Pietermaritzburg relève plus, selon leur chef, du noble idéalisme. « *Nous sommes des croisés de l'anticommunisme ! Nous voulions rétablir la démocratie aux Seychelles* », a proclamé Michaël Hoare tout au long du procès. « *Cela n'a rien à voir avec votre culpabilité* », a répliqué le juge. Coupables, quarante-deux des quarante-trois hommes entassés dans le box des accusés le sont. Seul un Américain, Charles Duke, grièvement blessé dès l'arrivée du groupe à l'aéroport de Mahé, le 25 novembre, a été acquitté des quatre chefs d'inculpation retenus contre le commando :

1) Saisie illégale d'un avion (un Boeing-707 d'Air India saisi à Mahé par les pirates et détourné sur Durban) ; 2) Atteinte à la sécurité de l'appareil et de ses passagers ; 3) Atteinte à la sécurité et à l'ordre de l'aéroport de Durban ; 4) port illégal d'armes de guerre en territoire sud-africain.

Responsables de l'opération, le « colonel » Hoare et l'un de ses plus proches lieutenants, M. Peter Duffy, ont été déclarés coupables au titre des trois premiers chefs. Six de leurs hommes sont coupables des deux premiers et les trente-quatre autres de l'inculpation initiale seulement. La charge de détention illégale d'armes n'a été finalement retenue contre personne. Il est vrai que le commando, parvenu en catastrophe à Durban, n'avait pas cherché à résister et s'était rendu aux autorités sud-africaines.

Les sentences seront prononcées avant la fin de cette semaine. La peine de prison minimum prévue pour piraterie aérienne en Afrique du Sud est de cinq ans.

PATRICE CLAUDE.

Du côté de la vie scientifique et de la vie sociale

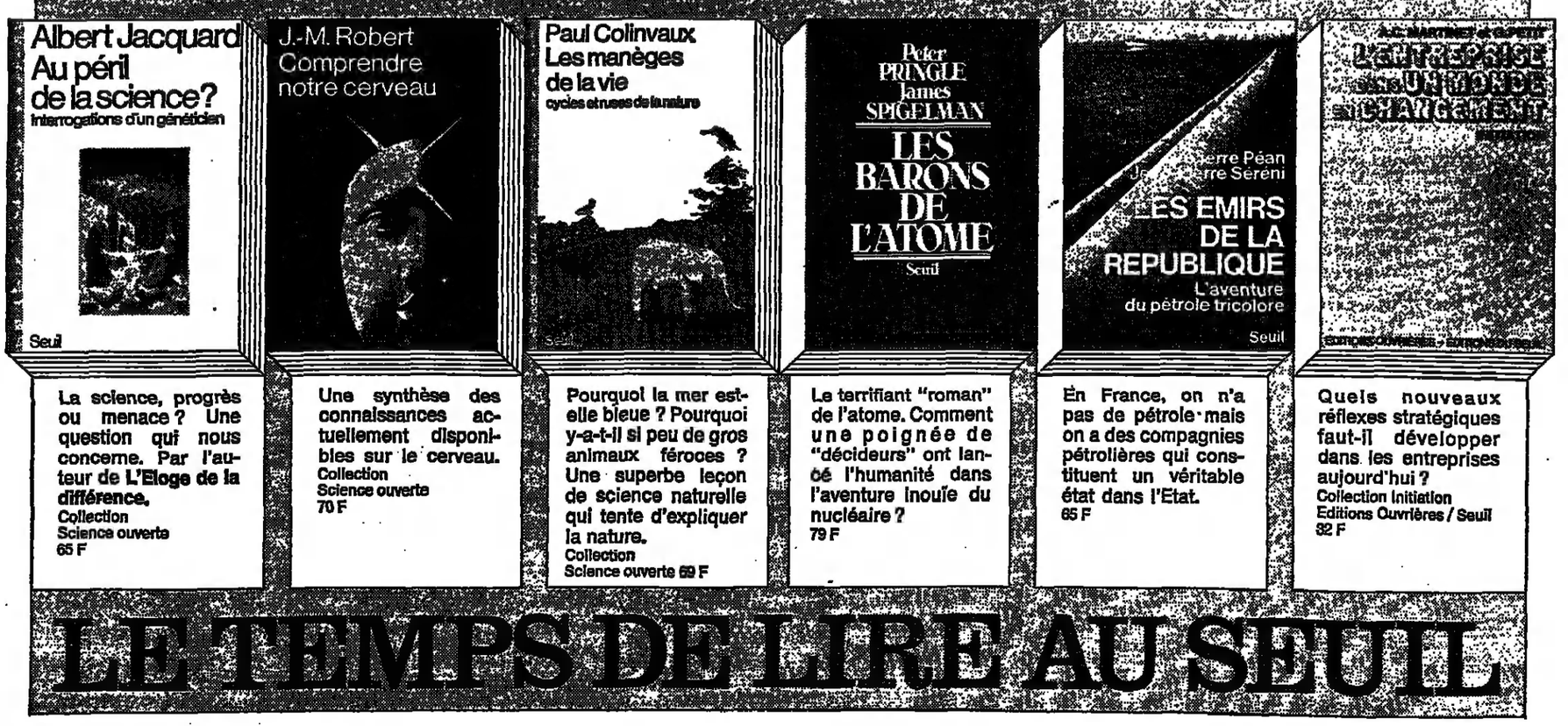

La science, progrès ou menace ? Une question qui nous concerne. Par l'auteur de **L'Eloge de la différence.**
Collection Science ouverte
65 F

Une synthèse des connaissances actuellement disponibles sur le cerveau.
Collection Science ouverte
70 F

Pourquoi la mer est-elle bleue ? Pourquoi y-a-t-il si peu de gros animaux féroces ? Une superbe leçon de science naturelle qui tente d'expliquer la nature.
Collection Science ouverte 69 F

Le terrifiant "roman" de l'atome. Comment une poignée de "décideurs" ont lancé l'humanité dans l'aventure inouïe du nucléaire ?
79 F

En France, on n'a pas de pétrole mais on a des compagnies pétrolières qui constituent un véritable état dans l'Etat.
65 F

Quels nouveaux réflexes stratégiques faut-il développer dans les entreprises aujourd'hui ?
Collection Initiation
Editions Ouvrières / Seuil
32 F

LE TEMPS DE LIRE AU SEUIL

AMÉRIQUES

BIEN QU'ÉTANT PRÉSENTS EN ARGENTINE

Les techniciens français n'auraient pas participé aux ultimes réglages des missiles «Exocet» pendant la guerre des Malouines

Correspondance

Buenos-Aires, — *« L'article publié par le* Sunday Times *contient certaines vérités, mais aussi beaucoup d'inexactitudes et d'omissions »*, nous a déclaré un haut responsable de la marine. Selon cet officier supérieur, le journal britannique dit vrai lorsqu'il signale l'aide apportée par les techniciens français pour la mise au point définitive des cinq Super-Etendard fabriqués par la société Dassault. En revanche, affirme notre interlocuteur, ce sont des spécialistes argentins qui ont procédé aux ultimes réglages des missiles Exocet AM-39 produits par l'Aérospatiale. Il est possible, à partir des informations recueillies auprès de diverses sources généralement bien informées (1), de reconstituer les faits.

Le 15 novembre 1981, une équipe composée de six techniciens de chez Dassault, d'un technicien de la SNECMA (pour les réacteurs), d'un technicien de Thomson-CSF (pour le système radar) et d'un informaticien, arrive en Argentine. Deux jours plus tard, les cinq premiers Super-Etendard et les cinq premiers AM-39 commandés par l'Aéronavale argentine (2) sont débarqués à Puerto-Belgrano, situé près de Bahia-Blanca, à environ 700 kilomètres au sud de la capitale et rejoignent immédiatement la base d'Espora à 15 kilomètres de Puerto-Belgrano.

Entre novembre 1981 et le 2 avril 1982, jour de la « reconquête » des Malouines, les techniciens français, conformément au contrat passé avec la marine argentine, vont aider leurs homologues argentins à mettre au point les Super-Etendard et leur système d'armement, de façon à les rendre opérationnels avant leur utilisation à partir du porte-avions *25-de-Mayo*, prévue dans le courant du mois de mai. Plusieurs essais d'accrochage des Exocet sur les Super-Etendard sont effectués. Il est prévu que des spécialistes de l'Aérospatiale voyagent en Argentine pour former les techniciens argentins aux opérations de réglage des missiles en vue d'obtenir la précision de tir maximale. Certes, un représentant de cette société se trouve bien à Buenos-Aires depuis 1980, mais en qualité d' « observateur », sa mission consistant à recueillir le maximum d'informations sur l'ensemble de la « famille » Exocet utilisée par les forces armées argentines.

Survient le coup de force de la junte, la France décrète aussitôt l'embargo sur les livraisons de matériel militaire à destination de l'Argentine. Aucun technicien français ne va pourtant quitter Bahia-Blanca durant la durée du conflit. En revanche, les experts de l'Aérospatiale, qui devaient se rendre à Buenos-Aires aux environs du 4 avril, sont contraints d'annuler leur voyage. Les cinq Super-Etendard et les cinq missiles, dans leurs emballages, quittent la base d'Espora les 19 et 20 avril pour Rio-Grande dans l'extrême sud du pays.

L'équipe de M. Hervé Colin a-t-elle aidé l'armée argentine entre le 2 et le 19 avril ? Les officiers consultés répondent : *« Ils ne se sont pas mis en grève... »*, mais précisent : *« Après un stage de neuf mois en France et quatre mois passés au contact des techniciens français, notre unité était en mesure de se débrouiller toute seule. »*

Toujours est-il qu'à la mi-avril, pilotes, avions et missiles se trouvent à Rio-Grande, tandis que les experts français sont restés à Bahia-Blanca. Il faut alors procéder à la phase d' « alignement » des Exocet, afin que ces derniers aient le maximum de chances d'atteindre leur objectif. Le missile AM-39 peut être tiré à une distance de 70 kilomètres avec 95 % de probabilités de faire mouche. Les ingénieurs argentins qui se livrent à cette délicate opération de réglage préfèrent ne pas courir de risques : les Exocet seront lancés à environ 40 kilomètres.

Les résultats sont connus : un escorteur, le *Sheffield*, et un navire porte-conteneurs, l'*Atlantic Conveyor*, sont coulés (quatre AM-39 auraient été utilisés au cours de ces deux opérations, le cinquième ayant été tiré contre l'*Invincible*). Comme preuve de l'habileté des spécialistes argentins, on rappelle dans les milieux militaires que des missiles mer-mer MM-38 ont été prélevés sur des bateaux et montés à la hâte sur des rampes de lancement installées aux Malouines, opération jugée impossible par les experts français. L'un d'eux a fait mouche et endommagé le destroyer britannique *Glamorgan*.

Certains de nos interlocuteurs n'ont pas manqué de souligner que rares ont été les pays de la Communauté qui ont respecté strictement l'embargo contre l'Argentine. L'Allemagne, soutiennent-ils, a continué d'envoyer, via le Brésil, les moteurs et le système d'optique qui équipent les chars Tam montés en Argentine. L'Italie, de son côté, a considéré que l'embargo ne portait pas sur les contrats en cours et a livré des munitions aux forces armées argentines durant le conflit des Malouines. Quant aux Pays-Bas, ils n'ont pas interrompu, après le 2 avril, la fourniture de matériel électronique destiné aux six sous-marins argentins actuellement en construction en Allemagne.

JACQUES DESPRÉS.

(1) Nous n'avons malheureusement pas pu consulter M. Hervé Colin, responsable de l'équipe d'assistance technique de la firme Dassault, qui se trouve en vacances.

(2) L'Argentine a commandé au total quatorze Super-Etendard et une dizaine de missiles Exocet AM-39. Elle est un des premiers clients de la France pour cette catégorie de missiles et possède une centaine d'Exocet MM-38, MM-40 et AM-39.

(Publicité)

APPEL pour la paix au Proche-Orient

Nous nous inclinons d'abord devant toutes les victimes civiles et militaires de la dernière confrontation armée au Liban.

Nous dénonçons énergiquement la présentation fallacieuse de ces événements par certains médias qui cherchent à imposer à l'opinion publique française l'image fausse d'un Etat d'Israël violent et agressif. Nous rappelons ces vérités :

1) N'oublions pas qu'Israël, membre de l'ONU, a été et est toujours l'objet des menaces ouvertes de l'O.L.P. (art. 9 de la Charte de l'O.L.P. : « La lutte armée est la seule voie menant à la libération de la Palestine. Il s'agit d'une stratégie et non pas d'une phase tactique. » Art. 21 : « Le peuple arabe palestinien rejette toute solution tendant à substituer la libération intégrale de la Palestine par quelque autre solution. ») Ces menaces contre son intégrité territoriale autorisent Israël à exercer son droit à la légitime défense selon le droit international reconnu par la Charte de l'ONU (art. 2 et 51).

2) N'oublions pas la responsabilité des gouvernements syriens successifs qui n'ont jamais reconnu la souveraineté internationale du Liban, membre de l'ONU, et ont toujours considéré ce pays comme une future province de la grande Syrie expansionniste.

3) N'oublions pas le fait que le Liban est le terrain sur lequel opéraient des occupants étrangers (O.L.P. et Syrie) qui ont exercé pendant des années des exactions terroristes et des massacres contre des populations civiles libanaises.

4) N'oublions pas le fait que la Syrie a aidé l'O.L.P. à s'organiser en base d'entraînement, en support technique et logistique de tous les terrorismes qui existent dans le monde et à transformer le Liban en base d'attaque et de repli contre l'Etat d'Israël dont la population civile était exposée en permanence à des actions de terreur.

Nous dénonçons ceux qui, en connaissance de cause, qualifient de « génocide » l'opération israélienne. Cet abus de langage voudrait, par un renversement pervers, dénaturer le sens de l'histoire d'Israël et de son peuple. Nul homme de bonne foi ne peut affirmer que le but d'Israël ait jamais été de détruire des populations libanaises et palestiniennes. Le but de cette opération militaire israélienne se limite à détruire l'énorme infrastructure militaire d'une organisation explicitement vouée à la disparition de l'Etat d'Israël et à l'extermination du peuple israélien comme le prouvent la Charte actuelle de l'O.L.P. (art. 15 : « Purifier la Palestine de l'existence sioniste ») et les attentats continus contre la population civile d'Israël.

Nous condamnons vigoureusement la campagne orchestrée de propagande mensongère anti-israélienne et antijuive, campagne qui vise à réveiller les haines raciales et les ressentiments religieux les plus archaïques et qui veut briser les possibilités de dialogues intercommunautaires.

Nous condamnons les déclarations perfides qui incitent les Palestiniens à privilégier les attitudes extrémistes et la logique du pire, et qui contribuent à les enfermer, sans souci de leur avenir, dans une stratégie de guerre sans issue face à la juste résolution d'un Israël comme d'un Liban décidés à sauvegarder leur existence et la sécurité de leurs populations.

Nous affirmons la nécessité d'un dialogue palestino-israélien dans le cadre d'accords dont la paix avec l'Egypte démontre le bien-fondé, la fiabilité et l'ouverture sur l'avenir, un avenir qu'il appartient aux seules parties en cause de déterminer.

Nous souhaitons la conclusion d'un traité de paix entre le Liban libre et Israël, comme entre tous les Etats de la région, garantissant le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous ces Etats.

Nous demandons instamment que le gouvernement français, respectant une attitude équilibrée, favorise ce réel processus de paix.

Nous invitons les personnes et associations qui sont d'accord avec ce texte à le diffuser, à nous adresser leur signature et leur soutien financier à

APPEL POUR LA PAIX AU PROCHE-ORIENT

(Compte bancaire C.C.F. 033.126 42 31)

134, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 PARIS

Premiers signataires :

M.-M. FOURCADE, commandeur de la Légion d'honneur, ressite de la Résistance, président du Comité de soutien aux forces de la Résistance libanaise ; Dr M. AKERMAN ; I. AKERMAN, pédiatre ; Association des médecins israélites de France (AMIF) ; R. AYOUN, historien ; Pr H. BARUK, membre de l'Académie nationale de médecine ; Pr H. BEAUCHESNE ; M. BIROLLEAU, médaillé de la Résistance, ancien président du Mouvement contre le racisme ; R. BOUAZIZ ; Dr J. CAHANA, président de l'Union des médecins, dentistes et pharmaciens amis d'Israël ; P. CAVO, poète ; Y. CHEVALIER, maître-assistant de sociologie à Paris-V ; A. COSTE-FLORET, conseiller d'Etat honoraire ; R. DRAI, professeur de sciences politiques ; R. DUPOUR, psychologue - psychanalyste ; N. DUPOUR-GOMPERS, psychanalyste ; R. FENNERMANN, docteur ès sciences ; J.-J. FERNIER, architecte, Grand Prix de Rome ; J. GABEL, professeur de sociologie à Amiens ; G. GACHNOCHEL, psychiatre des hôpitaux ; Pr GALPERINE, philosophe à Lille ; R. GOLDBERG, maître-assistant de psychologie à Paris-Nord ; J. GOLDBERG, maître-assistant de sociologie animale à la Sorbonne ; A. GOLDMANN, grand rabbin de Paris ; M. GUENEINE, psychiatre ; Dr BELA GRUNBERGER ; C. GUTWIRTH, président du Conseil représentatif du judaïsme traditionnel de France ; C.-A. GUGENHEIM, journaliste ; S. HOFFMAN, avocat ; L. ISRAEL, professeur de médecine biologique à Paris-XIII ; B. KANOVITCH, médecin des hôpitaux à Paris ; S. KLARSFELD ; A. KRIEGEL, professeur de sociologie à Paris-Nanterre ; général J. LECOMTE ; R. LELOUCHE, professeur d'histoire, syndicaliste ; L. LEVI-VALENSIN, avocat ; M. LEVY, avocat ; bâtonnier G. LUSSAN, commandeur de la Légion d'honneur ; Dr J. LEYERS ; R. MACIAS, chanteur ; Dr J. MALLAH ; C. MEYER, avocat ; R. MISRAHI, professeur de philosophie à Paris-I ; G. NICOD, journaliste ; MAXA NORDAU, peintre ; B. PIGARD, directeur de lycée ; F. PRAT, médecin des hôpitaux ; F. RAUSKY, docteur en psychologie ; Pr G. RIBIERE ; M. ROLLAND, président honoraire de Chambre près la Cour de Cassation ; J. ROUBACHE, avocat ; doyen D. RUZIE ; G. SOUCHON, avocat ; J.-F. STEINER, écrivain ; J.-C. SULMANAS, dentiste ; G. SZAPIRO ; E. TENOUDJI, industriel ; C. TOPIOL, dentiste ; Pr TROTIGNON, philosophe à Lille ; VANNIDA-THANG-SHANG, psychologue ; P. VERDEVOYE, professeur de littérature hispanique à Paris-III ; E. VIDAL-SEPHIHA, professeur d'études ibériques à Paris-VIII ; rabbin C. ZAFFRAN ; S. ZIMMERMANN, avocat ; M. WARSCHAWSKI, grand rabbin de Strasbourg ; P. WINZELBELG-RUBIN, avocat ; R. WOLFF, membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences et de l'Académie nationale de médecine.

Le gouvernement français affirme qu'il a totalement observé sa solidarité avec la Grande-Bretagne

Le gouvernement français a catégoriquement démenti mardi 27 juillet les informations publiées le 25 juillet par l'hebdomadaire britannique *Sunday Times*, au sujet d'une assistance apportée à l'Argentine par les techniciens français pour le montage des missiles Exocet-AM-39 sur les avions Super-Etendard.

Un communiqué, publié conjointement par les ministères de la défense et des relations extérieures, fait état des résultats de l'enquête ordonnée par le ministre de la défense, M. Charles Hernu, et affirme que *« le gouvernement français a pleinement rempli les obligations que lui imposait son entière solidarité avec son allié britannique »*.

Le communiqué indique qu'il résulte de l'enquête qu' *« aucune livraison de matériels militaires n'a été effectuée vers l'Argentine depuis le 7 avril »* et rappelle que *« cet embargo s'est également étendu à l'assistance technique militaire et que cette décision avait été signifiée à l'ensemble des sociétés concernées »*.

Le communiqué précise que l'équipe d'assistance technique, mise en place en Argentine en novembre 1981 au terme du contrat de vente des Super-Etendard conclu en 1978, *« a effectué normalement son travail jusqu'au début des hostilités, notamment pour la vérification des circuits de bord des avions et cela en prévision de la venue de techniciens de la S.N.I.A.S. (société aérospatiale) fixée avant le conflit des Malouines pour le 10 avril »*.

« L'envoi de cette mission destinée à assurer non seulement le montage mais également le réglage et la mise au point des missiles Exocet-AM-39 sur les Super-Etendard avait été annulée dès le 7 avril. »

D'autre part, un porte-parole de la société Marcel Dassault a également démenti, le mardi 27 juillet, les informations du *Sunday Times*.

Selon ce porte-parole, les techniciens sont restés dans la province de Buenos-Aires pendant le conflit et n'ont pu fournir aucune assistance, car les Super-Etendard étaient basés beaucoup plus au sud, en Patagonie.

« Les Anglais prennent les Argentins pour des sous-développés en perdant de vue qu'ils possèdent une industrie aéronautique et des ingénieurs tout à fait capables d'accomplir les Super-Etendard et les missiles antinavires Exocet-AM-39, livrés par la France l'an dernier », a affirmé le représentant de Dassault.

États-Unis

Washington reconduit son aide économique et militaire au gouvernement du Salvador

De notre correspondante

Washington. — Le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, a signé, mardi 27 juillet, avec vingt-quatre heures d'avance, le document certifiant que le gouvernement du Salvador poursuit ses efforts pour faire respecter les droits de l'homme et parachever la réforme agraire. Ce document, long de quarante-huit pages, permettra à l'administration Reagan d'obtenir l'accord du Congrès pour les 81 millions de dollars d'aide militaire et les 104 millions de dollars d'aide économique qu'il destine cette année au gouvernement salvadorien.

Aux termes d'un vote l'année dernière par le Congrès, le gouvernement américain doit renouveler tous les six mois cette note de bonne conduite.

Signalant qu'il reste beaucoup à faire dans les domaines précités, le secrétaire d'Etat indique qu'il y a eu, cependant, des *« signes tangibles de progrès »* et félicite les Salvadoriens pour avoir réussi à organiser leurs premières élections libres depuis plus de cinquante ans, avoir traduit en jugement cent neuf membres des forces armées au cours des six derniers mois et distribué, cette année, des titres de propriétés à onze mille deux cent trente-huit paysans. Le rapport évoque aussi une réduction substantielle du nombre des assassinats politiques.

La nouvelle de la reconduction de l'aide au Salvador a provoqué de vives protestations des éléments libéraux du Congrès, qui soulignent que les forces de sécurité salvadoriennes continuent à se rendre coupables de nombreuses violations des droits de l'homme et que le gouvernement réactionnaire issu des dernières élections sabote la réforme agraire. Selon le *Washington Post*, l'ambassadeur américain au Salvador, M. Deane Hinton, serait récemment intervenu auprès du président Magana pour que soit mis fin aux tortures pratiquées par les forces de sécurité. Le *New York Times rapporte* que le nombre des assassinats politiques aurait diminué de moitié depuis un an, mais se monterait encore à quatre cents ou cinq cents par mois. Plus de cinq cents prisonniers politiques resteraient détenus.

Les informations qui se multiplient sur un regain d'activité de la guérilla salvadorienne surprennent et inquiètent l'opinion américaine, mal préparée à admettre que les élections du printemps dernier n'ont peut-être pas été la panacée annoncée. Le piétinement de l'enquête sur l'assassinat des quatre missionnaires américaines contribue à nourrir des doutes sur la bonne foi des gouvernants de San-Salvador.

NICOLE BERNHEIM.

FORGEST
vous propose
ses séminaires sur
IMPÔTS SUR LES GRANDES FORTUNES
NOUVEAU PLAN COMPTABLE
CONTRÔLE FISCAL
FORGEST A.E.N.G.D.E.

AMÉRIQUES

Le tiers-monde brésilien

III. — *Violence au quotidien*

De notre envoyé spécial CHARLES VANHECKE

La concentration de la propriété agricole, au Brésil, a provoqué un exode rural massif et un afflux de sans-emploi et de sans-abri vers les villes. Les *favelas* ont augmenté de façon vertigineuse dans les périphéries urbaines, au point qu'on peut parler désormais d'une « civilisation du bidonville » (*le Monde* des 27 et 28 juillet).

Sao-Paulo. — Les pauvres, c'est bien connu, se volent et se tuent entre eux. A Jardin-Veloso, l'une des banlieues pauvres de Sao-Paulo — elles portent souvent des noms de jardins, — beaucoup de fenêtres ont des barreaux et beaucoup de baraques un chien. L'autre jour, le curé de la paroisse a demandé à ses fidèles combien avaient déjà été agressés. Sur quelque deux cents personnes présentes dans l'église, dix peut-être n'ont pas levé la main. Le prêtre lui-même a été dévalisé à plusieurs reprises. Ici, dit-il, mieux vaut ne pas se promener avec son portefeuille et sa montre. Conseil entendu : on vide ses poches avant de sortir de chez lui.

La semaine dernière, deux adolescents jouaient avec leurs perroquets. L'un, pour s'amuser, a pris le perroquet de l'autre. L'autre l'a tué. Un visiteur raconte n'avoir vu, dans le bidonville tout proche, que des scènes de violence ; des parents qui battaient leurs enfants avec un ceinturon ou leur immobilisaient, du pied, la tête sur le sol.

« Il ne se passe pas de semaine sans qu'il y ait un mort, dit un habitant de Jardin-Veloso. *Et quand la police vient, c'est pour tuer, pas pour rétablir l'ordre. »*

Les exactions de la police

Même son de cloche à Brasilandia — autre *favela* — où la police montée, dit-on, débarque parfois en pleine nuit, sans raison, « pour faire peur ». Dans le bidonville de Jaguaré, une femme raconte comment son garçon de quinze ans a eu, récemment, le crâne fracturé d'un coup de marraque. Il avait été surpris à jouer au billard dans un café. La police l'a « tabassé » pour *« apprendre à ses parents à l'élever »*.

« Les policiers considèrent le favelado comme un marginal, nous dit-on. *Ou comme un animal. »*

Quand la chasse est donnée à des délinquants — ou supposés tels — alors, pas de quartier. La presse a relevé que, dans les huit premiers jours de l'année, la police militaire de Sao-Paulo avait déjà tué seize personnes, après en avoir « exécuté » plus de trois cents l'an passé.

Ce n'est pas seulement aux yeux de la police que les *favelados* passent pour des hors-la-loi. *« A l'usine, ils donnent rarement leur véritable adresse*, dit un prêtre de Brasilandia, *de peur de perdre leur emploi. A l'école, l'enfant de la favela fait bande à part. »*

La clochardisation des villes a beau se généraliser, le regard posé sur les « clochards » n'a pas changé. La *baixada fluminense* (c'est-à-dire la banlieue industrielle de Rio) évoque dans tout le pays une sorte de dépotoir, de repoussoir. C'est l'endroit, en effet, où l'Escadron de la mort abandonne ses cadavres. Où la pègre et la police se partagent les mêmes butins. Où les indices de criminalité, de toxicomanie, battent bien des records.

Et pourtant... où commence, où finit la violence ? La corruption, elle aussi, est une forme de violence, surtout lorsqu'elle s'exerce contre les plus démunis. L'évêque de Nova-Iguaçu, Mgr Hypolito, nous dit que, dans son diocèse, elle s'est généralisée : impossible d'obtenir un papier de la mairie sans donner un pourboire. La police rançonne, *« en toute impunité »*, les automobilistes, au besoin en inventant des délits.

Ou bien elle se laisse soudoyer par les sociétés immobilières pour expulser de leurs logements ceux qui ne peuvent pas payer, car les remboursements des prêts augmentent plus vite que les salaires.

Beaucoup de chefs d'entreprise continuent de se conduire avec leurs employés comme à l'époque où la « paix sociale » reposait sur la plus dure des répressions. Quand vient le moment de rajuster les salaires (ceux-ci sont relevés tous les six mois en fonction de l'inflation), ils licencient une partie de leur personnel et embauchent, aux anciens tarifs, de nouveaux employés.

« Nous vivons dans un système dont l'autoritarisme déteint sur tout le monde, dit Dom Adriano Hypolito. *Chacun, chez nous, se sent autoritaire... »*

Syndicats contrôlés

Les élections syndicales sont manipulées dans les villes comme à la campagne. A Sao-Paulo, Waldemar Rossi en sait quelque chose. Militant ouvrier connu, plusieurs fois arrêté, torturé, il appartient depuis 1965, c'est-à-dire depuis les débuts du régime militaire, à l'opposition syndicale. En juillet 1981, il a formé une liste contre le président de la fédération des métallurgistes paulistes, Joaquim dos Santos Andrade. Il s'attaquait à forte partie. Avec ses 450 000 adhérents, la fédération est le syndicat le plus important d'Amérique latine. Depuis dix-huit ans, le pouvoir et le patronat se sont toujours efforcés de la « contôler ». Ils y ont réussi en maintenant à sa présidence, depuis 1965, un homme à eux.

Joaquim dos Santos a battu sans peine Waldemar Rossi. Il a bénéficié, pendant la campagne électorale, de tous les appuis officiels. Lui-même et ses compagnons ont élaboré les listes d'électeurs, formé la majorité des bureaux de vote, comme la loi le leur permettait, autrement dit désigné les gens chargés de transporter les urnes... En 1978, l'opposition syndicale avait découvert, dans un bureau, un fraude portant sur 3 000 bulletins.

« Nous avons réclamé, dit Waldemar Rossi. *Mais le ministère du travail n'accepte jamais nos réclamations. »*

Waldemar Rossi a consacré sa vie de militant à essayer de former, dans les entreprises, *« des représentations directes de travailleurs, pour négocier avec la direction »*. En dix-huit ans, il a été licencié dix-neuf fois. Il a dû travailler dans des firmes de plus en plus petites. Aujourd'hui, il est chômeur.

Pourtant, il ne désespère pas. Il y a trois ans, 500 entreprises de la métallurgie se sont mises en grève à Sao-Paulo. Or un tel mouvement était difficile à organiser étant donnée la dispersion de l'industrie (il y a 13 000 entreprises). La situation était différente à Sao-Bernardo, le fief de « Lula » (1) : là-bas, si un syndicalisme authentique a surgi, si des grèves importantes se sont succédé depuis plusieurs années, c'est surtout parce que les unités de production sont plus grandes (on y trouve tous les géants de l'automobile), donc l'organisation ouvrière plus aisée.

Comment désespérer, en effet ? Partout, le Brésil se réveille. Même les *favelados* commencent à se manifester. Des prêtres, des militants révolutionnaires, animent les « mouvements de défense » qui s'ébauchent ici et là dans les bidonvilles. Mouvements d'entraide pour construire une baraque, ou la réparer, pour solliciter de la mairie une maison en dur, revendiquer l'eau et l'électricité quand elles manquent.

« C'est la nécessité qui oblige les habitants de la favela à s'associer, dit le prêtre de Brasilandia. *C'est à la périphérie de la société que naît le besoin de socialisation. »*

Ailleurs, ce sont des associations de quartier qui naissent, souvent avec la participation des communautés de base de l'Eglise. *« Nova-Ignaçu compte à elle seule cinquante-quatre associations*, dit une militante de quartier. *La plupart ne datent que de quelques années. Elles servent, entre autres, à lutter contre les expulsions. »*

Même les Noirs relèvent la tête

Travailleurs agricoles, ouvriers de l'industrie, habitants de bidonvilles, locataires... Même les Noirs relèvent la tête. Les Noirs pris longtemps au piège de la tolérance raciale, mais qui restent, près d'un siècle après l'abolition de l'esclavage, à l'échelon le plus bas de la société.

Lors de chaque recensement, les enquêteurs demandent aux Brésiliens de décliner leur couleur. En 1976, sur 105 millions d'habitants, 59 millions se sont reconnus comme Blancs, et 41 millions comme « nègres » (terme qui recouvre, au Brésil, les Noirs et les « gris », c'est-à-dire les métis). Le revenu moyen des Blancs était alors de plus du double de celui des « nègres » ; 60 % des travailleurs de couleur avaient un revenu inférieur ou égal au salaire minimal, contre 38 % pour des Blancs ; 4 % avaient un revenu supérieur à cinq salaires minimaux, contre 14 % des Blancs.

Si les « nègres » ne protestent pas, ne défilent pas dans la rue, du moins certains d'entre eux revendiquent leur race, et c'est déjà un progrès. Ils ont créé des magazines (*Sinba, Criolu, Mulherio*) où ils débattent de leurs problèmes, célèbrent les luttes passées (la fuite dans la forêt, le marronnage) et affirment, quand ils ne les glorifient pas, leurs différences...

Images du Brésil d'aujourd'hui : le paysan qui écrit dans la paume de sa main le numéro de l'article du code civil autorisant chaque Brésilien à se défendre s'il est attaqué ou spolié. Et qui, à l'arrivée des policiers, ouvre sa main.

L'enfant de la *favela* qui répond à l'appel de l'Eglise et vient, devant la cathédrale de Sao-Paulo, avec une pancarte. Des milliers d'enfants, et des centaines de pancartes, où s'écrit en grosses lettres la vie des *favelas* : le toit qui s'écroule, les murs de papier journal, le froid qu'il fait parfois à Sao-Paulo, et, bien sûr, la faim...

FIN

(1) Luis Inacio Da Silva, dit « Lula », dirigeant syndical devenu le président du Parti des travailleurs.

La hiérarchie des revenus : de 1 à 225

Au Brésil, le revenu moyen des catégories « supérieures » est 225 fois plus élevé que celui des catégories « inférieures ». Sont classés dans la première catégorie ceux qui gagnent 20 salaires minimum et plus, et dans la seconde ceux qui gagnent moins du quart d'un tel salaire. Ces chiffres datent de 1978 : par rapport à ceux de 1970, ils montrent une forte concentration du revenu, puisque la différence, alors, était de 1 à 178.

Le salaire minimum n'a pratiquement pas varié en termes réels pendant cette période, alors que le revenu par habitant a augmenté de 62 %. De l'aveu général, il s'agit d'un salaire de misère : actuellement, l'équivalent de 600 francs par mois, alors que le coût de la vie au Brésil n'est inférieur que de 20 à 30 % à celui de la France.

En 1978, 34 % des travailleurs continuaient de gagner l'équivalent ou moins d'un tel salaire. Comme il y en avait 55 % huit ans plus tôt, on peut considérer qu'il y a eu un progrès. D'autres indicateurs montrent que, pour une partie de la société, l'évolution a été favorable : la proportion des femmes au travail est passée de 19 % à 33 %, de 1970 à 1978, et celle des familles de sept personnes et plus est tombée de 24 % à 19 %.

Mais ce qui frappe le plus, c'est l'écart grandissant entre les riches et les pauvres. En 1970, les 456 000 Brésiliens les plus riches avaient un revenu global légèrement inférieur à celui des 15 700 000 Brésiliens les plus pauvres. En 1978, le revenu global des 500 000 personnes les plus riches était *le double* de celui des 15 millions les plus pauvres. En outre, à cette époque, 12 % de la population active n'avaient aucun revenu monétaire.

Les statistiques montrent que ce sont les privilégiés (ceux qui gagnent plus de 10 salaires minimum, soit 3,6 % de la population active) qui ont bénéficié de la croissance. Si l'industrialisation a provoqué un élargissement des classes moyennes, leur participation aux fruits de la croissance est loin d'avoir augmenté dans les mêmes proportions.

Les moyennes nationales recouvrent de grandes disparités d'une région à une autre : en 1978, 40 % des familles du Nord-Est avaient un revenu inférieur ou égal au salaire minimum, contre 5 % seulement dans l'Etat de Sao-Paulo. On trouvait le même écart au sommet de la hiérarchie des revenus.

L'espérance de vie des habitants les plus pauvres de Recife était alors de quarante-six ans, et celle des Paulistes les plus riches de soixante-sept ans.

● Source : Institut brésilien d'analyses sociales et économiques (IBASE), Rio-de-Janeiro.

(Publicité)

Pour la libération de Walesa, Kuron, Baluka et tous les emprisonnés de Pologne

Depuis l'« établissement de l'« état de guerre » en Pologne, plusieurs milliers d'hommes, de femmes sont privés de liberté.

Des informations récentes font part d'une aggravation de la situation de certains d'entre eux. Lech WALESA reste détenu dans des conditions d'isolement des plus pénibles. Edmund BALUKA a été transféré du camp d'internement de Wierzchowo dans une prison de Szczecin où il se trouve détenu dans le plus strict isolement ; une instruction est en cours à son encontre pour des faits antérieurs au 13 décembre, contrairement à ce qui avait été promis par les autorités au lendemain du coup d'Etat.

Des informations semblables concernent Jacek KURON, qui a été changé de quartier dans la prison de Bialoleka et séparé des autres internés.

Dans le secret des prisons de la milice, tous les mauvais coups sont possibles, en particulier la fabrication de « procès truqués selon les méthodes des années stalinniennes » dénoncés à l'avance en ces termes par la direction de Solidarité.

Au-delà de l'aspect personnel de la situation de Lech WALESA, Jacek KURON et Edmund BALUKA, nous sommes conscients du symbole qu'ils représentent pour l'ensemble de la Pologne et la défense des libertés.

D'autres formes de répression peuvent viser à annihiler les victimes de l'état de guerre. Face à de telles menaces, nous ne pouvons pas nous taire.

Récemment, à trois médecins français qui lui demandaient de pouvoir examiner médicalement Edmund BALUKA, le colonel de la milice de Szczecin, après avoir opposé un refus, a déclaré : « Ce qu'on dit et fait en France ne m'intéresse pas. »

Nous pensons au contraire que ce qui se dit et pense en France a de l'intérêt pour le peuple polonais.

C'est pourquoi les soussignés réclament :

— LA LIBERATION DE WALESA, KURON ET BALUKA.
— LA LIBERATION DE TOUS LES EMPRISONNES.
— L'ARRET DE TOUTES LES POURSUITES ENGAGEES.

Pierre ARDITI, comédien ; Louis ASTRE, syndicaliste ; Guy AURENCHE, avocat ; Françoise BALUKA, Geneviève BARRIER, prof. médecine ; Nadine BASILE, comédienne ; Dany BAUD, médecin ; Michelle BEAUVILLARD, avocat ; Claude BERCY, ing. C.N.R.S. ; Claude BETOURNE, doyen médecine ; Claude BOURDET, journaliste ; Alain BETANT, syndicaliste ; Jean-Denis BREDIN, avocat ; Christian BROEDERS, syndicaliste ; Michel BROUE, mathématicien ; Pierre BROUE, historien ; Emmanuel CABANIS, médecin radiologue ; Jean-Christophe CAMBADELIS, syndicaliste étudiant ; Henri CARTAN, acad. des sciences ; Dominique CAZENAVE, médecin ; Nicole CESARD, médecin ; Georges CHALLES, médecin ; Antoine CHAPMAN, prof. médecine ; Claude CHARMES, sociologue ; Guy CLAISSE, journaliste ; Alain CORNEAU, cinéaste ; Françoise COTTA, avocat ; Philippe DARRIULAT, syndicaliste étudiant ; Jean DAUSSET, prix Nobel ; Jean-François DELOST, syndicaliste ; Jean-Philippe DERENNE, prof. médecine ; Jean-Marie DOMENACH ; Colette DREYFUS, médecin ; Jean-Claude DREYFUS, prof. médecine ; Jean DUVIGNAUD, sociologue ; Jean ELLEINSTEIN, historien ; Pierre ENCREVE, linguiste ; René ETIEMBLE, écrivain ; Jean-Pierre FAYE, écrivain ; Jean-Jacques de FELICE, avocat ; Michel FICHANT, enseignant ; Jeanne FFRENCH, avocat ; Gilles FLAVIGNY, avocat ; Lef FORSTER, avocat ; Pierre FOUGEYROLLAS, sociologue ; Danièle FRATESSE, avocat ; Jean-Gabriel FREDET, journaliste ; Didier FRITEL, prof. médecine ; Anne-Marie GALAND, psychologue ; Pierre GAUCHET, Alain GEISMAR, physicien ; Daniel GELIN, comédien ; Claude GENET, syndicaliste ; François GEORGE, écrivain ; William GLENN, cinéaste ; Mireyla GLODSZAL, avocat ; Noëlle GRISEY, syndicaliste ; Max GUAZZINI, avocat ; François GUERIN, prof. médecine ; Marie-France GUET, avocat ; Lucienne HAMON, comédienne ; Jean HAUT, prof. ophtalmo. ; Jacques HEROLD, artiste peintre ; Albert HIRSCH, prof médecine ; Philippe HONORE, dessinateur ; Jocelyne HUGUET, syndicaliste ; Daniel JACOBY, avocat ; Vladimir JANKELEVITCH, philosophe ; Claude JASMIN, prof. médecine ; Yves JOUFFA, avocat ; Marcel-Francis KAHN, prof. médecine ; Georges KIEJMAN, avocat ; Henri-Pierre KLOTZ, médecin hôp. ; David KRY, médecin ; Michel DE LA FOURNIERE, Dominique LABOURIER, comédienne ; Bernard LAVILLIERS, chanteur ; Marcel LEGRAIN, prof. médecine ; Jean-Louis LE GUAY, médecin ; Michel LEIRIS, Musée de l'Homme ; Louis LEPRINCE-RINGUET, membre de l'Institut ; Emmanuel LEROY-LADURIE, historien ; Louis-Paul LETONTURIER, syndicaliste ; la revue LETTRE ; François LIOT, prof. médecine ; Chantal LOIRAT, prof. médecine ; Artur et Lise LONDON, Mimi Lorca, chanteuse ; Jacques MAIRE, syndicaliste ; Robert MALLET, recteur honoraire ; Monique MAILLEUX, médecin ; Léo MATARASSO, avocat ; Jean-Paul MATHIEU, physicien ; Jean-Philippe MERY, prof. médecine ; Paul MILLIEZ, prof. honoraire médecine ; Jean-Pierre MIGNARD, avocat ; Hugues MONOD, prof. médecine ; Jean NATALI, prof. médecine ; Jean NAVARRO, prof. médecine ; Mourid OUSSEDIK, avocat ; Maria PACOME, artiste ; Hélène PARMELIN, écrivain ; Jean-Claude PECKER, académie des sciences ; Catherine PEGARD, journaliste ; Edouard PIGNON, artiste peintre ; Marie-Christine PLAINPOSSE, prof. médecine ; Frédéric POTTECHER, journaliste ; Antoine PUISSANT, prof. médecine ; Gabriel RICHET, prof. médecine ; Pierre RIVIERE, médecin ; Guy RUBINSTEIN, physicien ; Hélène RUBINSTEIN-CARRERA, avocat ; William SABATIER, comédien ; Marie-France SCHMIDLIN, avocat ; Gérard SOULIER, prof droit ; Antoine SPIRE, journaliste ; Emmanuelle STOCHL, comédienne ; Paul THIBAUD, journaliste ; Ivana TIGRID, Comité Entraide et Action ; Nadine TRINTIGNANT, cinéaste ; Véronique TUSSAL, avocat ; Jean-Louis VALIDIRE, journaliste ; VERCORS, écrivain ; Pierre VIDAL-NAQUET, historien ; Bérénice VOSS, avocat ; Sylvie WORMS, journaliste ; Nicole BABAY, Antony BENAYAS, André BODIN, Yvon BEZES, philosophe ; René CAQUET, prof. médecine ; Simone GARENC, Anne-Marie GATOUILLAT, Alain JOUFFROY, Alain MONTAUT, Anna MORELLI-JAGU, Paul MOUSSET, Louis PETITJEAN, avocat ; René RÉMOND, historien ; Serge WITCHITZ, prof. médecine.

Depuis la rédaction de cet appel, des mesures partielles de libération ont été annoncées. Elles ne concernent pas tous les emprisonnés, et renforcent notre détermination.

Je soussigné adhère au Comité pour la libération de WALESA, KURON, BALUKA et tous les emprisonnés.

NOM, PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : .....

SIGNATURE : .....

AIDE FINANCIÈRE : .....

(Chèques à l'ordre de M. J.-L. LE GUAY - Libération des emprisonnés). Adresser la réponse au secrétariat du Comité : Dr J.-L. LE GUAY, 32, rue d'Alésia, 75014 Paris. Tél. : 541-37-01.

L'ANGLAIS en ANGLETERRE
et aux Etats-Unis pour
8-12 ans, 12-15 ans et 15-18 ans
● matin : 15 heures de cours par semaine par groupes de 8 élèves maximum.
● après-midi : tennis, équitation, golf, natation, voile, planche à voile.
● solide encadrement franco-britannique.
● sélection rigoureuse et contrôle constant des familles.
OISE
OXFORD INTENSIVE SCHOOL OF ENGLISH
Agréé par le British Council
Membre-Fondateur de l'UNOSEL
21, rue Théophraste Renaudot
75015 Paris - Tél. : (1) 533.13.02

ILYA ENCORE DES HOMMES A QUI ON PEUT TOUT DEMANDER!
europ assistance
285.85.85

ILYA ENCORE DES HOMMES QUI SE DEPENSENT SANS COMPTER!
europ assistance
285.85.85

EUROP ASSISTANCE
DES HOMMES QUI SOULEVENT DES MONTAGNES!
En France ou au bout du monde, à la mer ou la campagne, quoi qu'il vous arrive, nous ferons tout pour vous aider.
Vous qui allez partir cet été, adhérez à Europ Assistance.
Europ Assistance dans les Banques, les Agences de voyages, chez les Assureurs et dans les Caisses d'Epargne Écureuil.
europ assistance
285.85.85

LES DEUX CONFLITS DU

REFLÉTANT UN MALAISE GRANDISSANT DANS L'ARMÉE

Le cas de conscience du colonel Geva prend la tournure d'une affaire d'État

De notre correspondant

Jérusalem. — Il avait tout pour devenir l'un de ces héros tant appréciés de la légende militaire d'Israël, l'un de ces jeunes chefs modèles qui ont souvent su allier jusqu'au paradoxe l'audace et l'ambition à une certaine modestie, le patriotisme à l'indépendance d'esprit, reflétant ainsi aux yeux d'un peuple de soldats-citoyens une image non conformiste qui fait sa fierté. Mais — peut-être à cause de ce trait de caractère national — le nom du colonel Eli Geva restera vraisemblablement dans l'histoire du pays comme celui d'un anti-héros, qui aura troublé la conscience d'Israël ou qui, tout au moins, y aura grandement contribué, car le malaise existait déjà et ne cesse de se développer, ainsi que le prouve cette affaire à tous points de vue sans précédent.

En pleine guerre, le colonel Eli Geva va devoir quitter l'armée. L'état-major a fait savoir *le 27 juillet* que cette sanction était désormais décidée et allait prendre effet très prochainement. Le colonel Geva, actuellement en permission, est cet officier supérieur qui a contraint l'état-major à annoncer publiquement *le 23 juillet* qu'il avait demandé à être relevé de ses fonctions pour des motifs de « *conscience* » (*le Monde* du 27 juillet). Jamais les autorités militaires israéliennes n'en avaient été réduites à un tel aveu. Si elles l'ont fait, quoi qu'il leur en coûte en pareille circonstances, c'est que le colonel Geva n'est pas n'importe qui.

Un spécialiste des chars

Ce brillant sujet ne s'était jusqu'à présent attiré que des louanges de la part de ses supérieurs. Sa réputation était bien établie au sein de l'armée, car, dans cette institution où l'on a cpuriant l'habitude des promotions rapides, il avait fait un début de carrière fulgurant. Fils d'un général lui-même estimé, il avait été, à vingt-sept ans, le plus jeune colonel des forces israéliennes, considéré comme un remarquable spécialiste des chars (il avait participé à la mise au point du nouveau tank Merkava). Il a été le premier à Tyr, le premier à Beyrouth. Il commandait, à trente et un ans, une brigade blindée, l'une des unités les plus prestigieuses et qui, aux portes de la capitale libanaise, constitue l'une des pièces maîtresses du dispositif mis en place pour le siège du bastion de l'O.L.P.

Il était, selon les experts, le digne représentant de la nouvelle génération d'officiers qui avaient retenu les pénibles leçons de la guerre du Kippour, afin de ne pas être « *trop sûrs d'eux* » et de ne pas hésiter à « *se remettre en question* ». Cette volonté de lucidité pourrait être à l'origine de l'objection de conscience du colonel Geva, et si elle est largement répandue parmi les jeunes cadres de l'armée, on comprend que l'état-major puisse maintenant se faire du souci. Comme beaucoup d'autres dans une armée qui, dans le passé, a toujours eu le mérite de tolérer dans ses rangs de futurs dirigeants de mouvements pacifistes, le colonel Geva ne cachait pas ses opinions politiques. Il y a cinq ans, dans une interview accordée au journal *Haaretz*, il se définissait comme une « *colombe dure* », en précisant que cela signifiait qu'il était à la fois partisan de « *faire le premier pas* » pour obtenir la paix avec les Arabes en prenant même le « risque » de concessions importantes, et prêt à se montrer intraitable si la guerre devenait inévitable. Il ajoutait qu'il souhaitait qu'Israël ne prenne jamais l'initiative d'un conflit. En dépit de ces dispositions, il a bénéficié jusqu'au bout de la confiance de ses supérieurs qui lui promettaient le plus bel avenir.

Voilà pourquoi ceux-ci ont pris de surprenantes précautions lorsque le colonel Geva leur a déclaré qu'il ne pouvait plus assumer ses responsabilités. En raison de sa notoriété et de sa représentativité, ils ont, avant de prendre leur décision, tenu à consulter les pairs et les subordonnés du colonel Geva. La plupart auraient critiqué le choix de ce dernier, mais tous auraient fait part de leur admiration pour le personnage. Le geste du colonel a pour le moins perturbé son entourage, et l'état-major a été obligé de l'admettre dans le texte même du communiqué publié le 25 juillet : « *L'action* (du colonel Geva) *a causé une vive inquiétude parmi les soldats placés sous son commandement et parmi ses collègues officiers.* »

L'aspect révélateur de cette phrase n'a échappé à personne en Israël, même si le mot inquiétude est sujet à des interprétations diverses. Il est évident que le colonel jouissait d'une grande influence sur son entourage. D'autre part, on a appris que son cas avait depuis fait l'objet de débats au plus haut niveau au sein de l'ensemble de l'appareil militaire israélien. *C'est la raison pour laquelle l'état-major a préféré révéler lui-même l'événement afin de tenter de dissiper les rumeurs.*

Les autorités ont eu bien des égards pour le colonel Geva, puisqu'il a pu expliquer sa conduite non seulement devant le chef d'état-major, le général Rafael Eytan, mais encore devant le ministre de la défense, M. Ariel Sharon, et le premier ministre, M. Manahem Begin. Selon des informations recueillies par la presse israélienne, il leur a dit qu'il n'avait pas mis en cause le bien-fondé de l'opération « Paix *pour la Galilée* » *à son début*, mais qu'une fois arrivé devant Beyrouth, il avait jugé qu'il n'aurait pas le courage d'affronter les questions des familles des soldats qui pourraient être tués lors d'un assaut contre Beyrouth-Ouest, parce qu'il pense qu'une telle intervention ne serait pas justifiée et serait trop coûteuse en vies humaines.

« Un exemple d'honnêteté »

Le cas de conscience du colonel Geva prend la tournure d'une « affaire d'État » particulièrement grave au moment où le gouvernement vient d'ordonner le bombardement intensif de Beyrouth-Ouest et où il hésite encore à faire investir ce secteur pour mettre fin à la résistance palestinienne (*il était prévu que l'unité dirigée par le colonel Geva soit le fer de lance de cette opération*). C'est, pour le cabinet de M. Begin, un nouveau coup dur, après la vague de contestations que soulève cette guerre dans une fraction de l'opinion publique. Pour la première fois durant le conflit lui-même, des soldats ont participé à un mouvement de protestation et à des manifestations de rues. Des militaires ont adressé des pétitions pour dénoncer les objectifs du gouvernement. Tous les jours sur le front, des discussions ont lieu dans les unités avec l'approbation de l'état-major, qui préfère *l'existence de pareilles « soupapes de sécurité »*. C'est l'un des mérites de l'armée israélienne, mais ce pourrait être aussi sa faiblesse ainsi que le laissent penser les multiples réactions provoquées dans les milieux politiques par la démarche du colonel Geva. Il ressort de la plupart de celles-ci — qu'elles soient « pour » ou « contre » — que les Israéliens redoutent que le colonel Geva ne fasse des émules. Certaines des réactions sont, en effet, admiratives. Telle celle du général Elad Peled, qui a déclaré qu'un bon officier doit l'être « *aussi bien sur le plan moral que sur le plan professionnel* ». Il affirme que le colonel Geva est un « exemple » pour l'honnêteté dont il a fait preuve vis-à-vis de ses supérieurs. Rares sont les condamnations pures et simples.

La plupart des personnalités ayant autrefois servi dans l'armée, comme le secrétaire général du parti travailliste, le général Haim Bar Lev (ancien chef d'état-major), soulignent qu'un officier ne peut choisir ses missions, mais remarquent que le geste du colonel Geva est le signe d'un malaise profondément ressenti par un nombre considérable d'Israéliens. Les éditoriaux de la presse traduisent sensiblement la même opinion en indiquant que l'action du colonel Geva, si elle demeure très critiquable, n'en doit pas moins faire réfléchir les membres du gouvernement parce qu'elle constitue un « avertissement ».

Un officier qui nous a déclaré ne pas partager l'avis du colonel Geva nous a toutefois confié que le comportement de ce dernier « *aurait immanquablement de lourdes conséquences non pas tant parce qu'il va renforcer le camp de ceux qui sont opposés à cette guerre et sont encore aujourd'hui une minorité, mais parce qu'il va semer le doute chez ceux qui soutiennent plus ou moins la politique gouvernementale et qui sont la majorité des Israéliens...* »

FRANCIS CORNU.

Après leur entrevue avec M. Begin

Des parlementaires américains expliquent leur « immense pessimisme »

Les membres de la délégation parlementaire américaine, qui avaient recueilli le 25 juillet, le « *document Arafat* », ont exprimé leur « *immense pessimisme* » après les entretiens qu'ils ont eus le mardi 27 juillet avec MM. Shamir et Begin, respectivement ministre des affaires étrangères et premier ministre d'Israël.

M. Paul McCloskey a rapporté notamment que le chef du gouvernement l'avait assuré qu'il n'accepterait de dialogue avec l'O.L.P. « *en aucune circonstance, même si Yasser Arafat devait reconnaître le droit à l'existence de l'État d'Israël et les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, et même encore s'il se déclarait prêt à quitter le Liban.* » M. Paul McCloskey a ajouté que son pessimisme découlait de la « *certitude de M. Begin, d'une part, de son bon droit, d'autre part, qu'Israël a le droit de détruire Beyrouth même s'il tue dix Libanais et cinq civils palestiniens pour chaque combattant palestinien* ».

Le sénateur Paul Tsongas a qualifié d'« *affligeante* » la conversation avec M. Begin. Sans un esprit de compromis de part et d'autre, a-t-il déclaré, « *je pense que nous allons être témoins d'un carnage à Beyrouth-Ouest* ».

M. Yasser Arafat a adressé mardi soir quatre « *messages importants et urgents* » à MM. Léonid Brejnev, Fidel Castro, François Mitterrand et au roi Fahd d'Arabie Saoudite. Dans son message, le président de l'O.L.P. insiste sur l'ampleur des pertes humaines parmi la population civile, dues à la poursuite, pour la sixième journée consécutive, des bombardements israéliens par air, terre et mer. M. Arafat « *demande aux quatre dirigeants d'œuvrer d'urgence pour mettre un terme à la guerre d'extermination que mène Israël contre les civils désarmés de Beyrouth Ouest*, indique l'agence palestinienne Wafa.

Réagissant pour la première fois au refus américain de prendre en considération le « *document Arafat* », le porte-parole officiel de l'O.L.P. M. Mahmoud Labadi a déploré mardi que Washington « *n'ait pas saisi le rameau d'olivier tendu par M. Yasser Arafat* ».

Sur le même sujet, M. Claude Cheysson a écarté mardi l'hypothèse que le « *document Arafat* » soit « *un coup de bluff* ». Le ministre français des relations extérieures a précisé : « *Nous avons eu des conversations très poussées avec l'O.L.P. Si nous ne les avions pas eues d'ailleurs, nous n'aurions pas pris toutes les dispositions que nous avons prises par la suite.* »

Aux Nations unies, les représentants de la France et de l'Egypte ont communiqué mardi aux membres du Conseil de sécurité un projet de résolution visant à régler, d'une manière concomittante, les conflits libanais et palestinien. Les deux gouvernements proposent que les négociations se déroulent selon trois axes : les dispositions de la résolution 242, l'affirmation des « *droits nationaux légitimes du peuple palestinien* », et la reconnaissance réciproque d'Israël et de l'O.L.P. Le texte de ce projet a été soumis pour examen et serait éventuellement amendé pour être ensuite soumis à un vote au Conseil de sécurité.

A Moscou, l'agence Tass a accusé Israël et les Etats-Unis d'être hostiles à un règlement des conflits du Proche-Orient par des moyens pacifiques. Dénonçant le « *pharisaïsme de certains milieux à Washington et Tel-Aviv* », l'agence de presse soviétique affirme que les deux capitales estiment « *que les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 242, devraient être exécutés par tous, mais certainement pas par Israël et les États-Unis* ».

La presse soviétique n'ayant pas jusqu'à présent mentionné l'existence du « *document Arafat* », l'agence Tass se contente d'écrire que « *l'attitude du président de l'O.L.P. a soulevé l'hystérie étant à Tel-Aviv qu'à Washington* ». — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

● *Le bureau de l'O.L.P. à Paris* annonce que les obsèques de Fadl Dani, directeur adjoint du bureau de l'O.L.P., assassiné le 23 juillet dernier, auront lieu le jeudi 29 juillet. Le rassemblement se fera devant l'entrée principale du cimetière du Père Lachaise à 15 heures 30.

« Douze heures de démence »

(*Suite de la première page.*)

Les premiers raids ont débuté vers 1 heure du matin et se sont succédé avec une régularité de métronome et presque sans interruption jusque tard dans la nuit, allumant de nombreux incendies dans les quartiers sud de la capitale recouverts d'une épaisse fumée noire.

Les journalistes étrangers ont pu constater *de visu* la redoutable efficacité de ces pilonnages « *ponctuels* » et se rendre compte qu'ils n'étaient pas dirigés contre des objectifs strictement militaires mais plutôt contre des quartiers résidentiels densément habités qui avaient, jusque-là, été relativement épargnés.

Rue d'Australie, près de la faculté des sciences sociales, située dans le quartier naguère touristique de Rauché, un immeuble de dix étages, habité par des réfugiés du Sud, a été littéralement coupé en deux par une bombe, dont la puissance est estimée par les experts à environ 250 kilos.

Il a fallu près de cinq heures de travaux aux sauveteurs pour pouvoir dégager les cadavres et les blessés enfouis sous les décombres de l'immeuble qui avait pris l'aspect d'un château de cartes dont l'un des côtés se serait effondré. Le souffle de l'explosion a fait voler littéralement le réservoir en béton d'une quinzaine de tonnes qui se trouvait sur le toit et qui, en tombant au pied de l'amoncellement de décombres, a rendu plus difficiles les travaux de déblaiement.

Il a également détruit en partie un immeuble attenant et provoqué de nombreux incendies dans le voisinage immédiat notamment dans une habitation de luxe où se trouvaient les résidences des ambassadeurs de Yougoslavie et de Suisse. Le premier ministre libanais, M. Wazzan, qui habite à proximité, a dû se réfugier dans l'abri de son immeuble.

Il faut noter qu'aucun Palestinien n'habite cet ensemble résidentiel occupé par les habitants chiites qui avaient fui les quartiers du sud de Beyrouth durement touchés par les bombardements des cinquante derniers jours, après avoir, auparavant dû quitter le Sud-Liban pilonné également depuis un an par l'aviation israélienne. « *Où pouvons-nous aller maintenant ?* », déclaraient, hébétés, les rescapés.

La stratégie de la terreur exercée par Jérusalem ne semble pas très efficace. Les victimes innocentes de ces raids ne s'en prennent jamais aux Palestiniens, contrairement à ce que sembleraient souhaiter les stratèges de Tel-Aviv, mais plutôt à la « *barbarie délibérée des Israéliens* ». Certains expliquent le déchaînement destructeur de la journée de mardi par le souci de Jérusalem de « *réchauffer* » le « *front de Beyrouth* » avant l'arrivée de M. Habib, l'émissaire spécial de M. Reagan, attendu ce mercredi dans la capitale libanaise.

Ce dernier devrait cependant s'atteler d'abord à la tâche difficile d'alléger un tant soit peu la formidable pression exercée par la machine de guerre israélienne sur la population civile de Beyrouth-Ouest toujours privée, pour la troisième journée consécutive, d'eau et d'électricité.

Les démarches effectuées à ce sujet par le chef de l'État auprès de M. Robert Dillon n'ont pas pu aboutir. Apparemment, l'ambassadeur des Etats-Unis n'a pu infléchir la détermination des Israéliens, qui occupent toujours la centrale électrique de la Quarantaine, à Beyrouth-Ouest, ainsi que le bâtiment du réservoir d'eau situé à Achrafieh. La pénurie d'eau ajoutée aux chaleurs torrides de juillet et d'août ainsi que l'amoncellement des ordures, qui pourrissent dans les rues faute de pouvoir être enlevées par les camions-bennes qui manquent de mazout, accroissent dangereusement les risques d'épidémie.

Les souffrances de la population de Beyrouth-Ouest ne justifient pas pour autant les opérations de représailles palestiniennes lancées mardi contre le secteur chrétien de Beyrouth-Ouest, et qui ont fait trois morts. Six fusées du type Grad se sont écrasées dans la baie de Jounieh, semant la panique parmi les baigneurs (1).

M. Bechir Gemayel a affirmé qu'il ne riposteraient pas aux bombardements palestiniens et que les pertes subies devraient être considérées comme « *notre participation aux souffrances de nos frères dans les régions de l'ouest* ».

Une façon comme une autre de répliquer aux propos du représentant américain M. McCloskey qui, lors de son récent séjour à Beyrouth-Ouest, avait affirmé à la presse que M. Béchir Gemayel était « *indifférent* » au sort de Beyrouth-Ouest. Certains, ici, affirment que Cheikh Bechir serait plus convaincant s'il exerçait le peu d'influence qu'il possède auprès des Israéliens pour obtenir au moins le rétablissement de l'eau et de l'électricité à Beyrouth-Ouest.

JEAN GUEYRAS.

(1) Un navire du comité international de la Croix-Rouge a été touché par des obus. Il y a eu un mort et plusieurs blessés parmi l'équipage.

LE P.C.F. SE FÉLICITE DES « IMPORTANTES INITIATIVES » DE M. ARAFAT

Une délégation de parlementaires communistes conduite par M. André Lajoinie, président du groupe à l'Assemblée nationale, devait être reçue ce mercredi 28 juillet en fin de matinée, à l'ambassade d'Israël à Paris, a annoncé le bureau de presse du P.C.F. Elle entend y « *évoquer les graves problèmes posés par l'évolution récente de la situation à Beyrouth et au Moyen-Orient* ».

Ce même mercredi, *l'Humanité* publie une déclaration du bureau politique du P.C.F., qui estime que « *les importantes initiatives de l'O.L.P. et de son président Yasser Arafat témoignent qu'une solution politique est possible et que le sang peut cesser de couler* ». « *Les dirigeants israéliens et américains y répondent par une brutale fin de non-recevoir* », ajoute-t-il. Le P.C.F. dénonce le « *comportement odieux* » d'Israël et les « *bombardements sauvages contre Beyrouth* ». Il appelle à l'« *intensification sous toutes ses formes de la solidarité matérielle et politique avec les peuples palestinien et libanais* ». Enfin, le P.C.F. « *se félicite des démarches du gouvernement français et des prises de position de personnalités politiques et milieux divers du monde entier, y compris en Israël et aux États-Unis* ».

● *Un Palestinien aveugle de vingt-cinq ans*, M. Ahmed Badian habitant Jérusalem-Est, a été condamné, le lundi 26 juillet, à vingt ans de prison ferme par le tribunal militaire de Lod, pour avoir constitué un réseau du « Fath » accusé de plusieurs attentats. M. Badian avait perdu la vue en 1979 lors de l'explosion d'une bombe qu'il tentait de placer sous un véhicule à Jérusalem. — *(A.F.P.)*

● *Le ministre israélien des finances, M. Yoram Aridor*, a évalué à 30 milliards de shekels (1,2 milliard de dollars) le coût de six semaines de guerre au Liban, tout en soulignant qu'il s'agissait « *d'un premier bilan approximatif* ». Le ministre a présenté un projet de loi prévoyant de nouvelles impositions, fiscales et emprunts forcés, pour couvrir cette dépense qui déjà atteint un dixième du budget national d'Israël pour l'année 1982-1983. — *(A.F.P.)*

Une délégation de juristes français n'a pas été autorisée à visiter les camps où sont détenus neuf mille Libanais et Palestiniens

Près de neuf mille Palestiniens et Libanais arrêtés par les Israéliens au Liban depuis le 6 juin sont internés dans deux centres, l'un situé dans l'hôpital de Shmuel-Harofeh, à proximité de Tel-Aviv, et l'autre à Medigo, près d'Affoulah. Il existerait aussi un autre camp près de Saïda. C'est ce qu'a indiqué un groupe de juristes français de retour d'une mission d'enquête en Israël, dans une conférence de presse donnée mardi 27 juillet par le Centre d'information sur les prisonniers, déportés, disparus palestiniens et libanais à Paris (1). La mission qui a séjourné du 18 au 25 juillet en Israël était composée de M. Gerard de la Pradelle, professeur de droit à Paris-Nanterre, de trois avocats, Mes Antoine Comte, Maurice Butin et Marie-France Schmidlin, ainsi que du docteur Gianni Tognani, de Milan.

Les membres de la délégation ont déclaré qu'ils s'étaient heurtés au refus des autorités israéliennes de visiter les camps de détention et que celles-ci leur avaient signifié leur intention de ne pas appliquer la troisième Convention de Genève, faisant valoir que « *l'O.L.P., organisation terroriste, n'était pas partie à la présente convention* » relative au « *statut de prisonnier de guerre* ».

Or les combattants palestiniens, pour Israël, sont des « *terroristes* » et ce pays considère qu'il n'y a ni « *conflit armé* » ni « *occupation* » du Liban mais simplement « *intervention pour restaurer l'autorité de l'administration libanaise* ».

Le chiffre de neuf mille prisonniers a été fourni à la délégation de source officielle israélienne. Mais, a précisé un de ses membres, « *le ministère de la défense n'a jamais répondu à notre demande de visiter le camp d'Al-Ansar, le seul officiellement reconnu* ».

Bien que ne se considérant pas lié par les convention de Genève, a expliqué M. Gérand de la Pradelle, le gouvernement israélien « *s'est déclaré disposé à appliquer de facto, c'est-à-dire en quelque sorte librement, les principes humanitaires qu'elles contiennent* ». Enfin, selon les témoignages recueillis par la commission, il apparaît que la quasi-totalité des prisonniers ont été arrêtés à la suite de rafles et non pas pendant les combats.

(1) 5, rue Dupont-des-Loges, 75007 Paris, tél. : 555-10-23.

Levée de boucliers des artistes égyptiens contre les « visées israéliennes »

Le Caire (A.F.P.). — « *Nous n'oublierons pas et nous ne pardonnerons pas* » : ce cri de Youssef Chahine, l'un des plus grands cinéastes arabes, illustre bien l'état d'esprit d'un grand nombre d'artistes égyptiens face aux événements du Liban. Pratiquement muets, pour la plupart, depuis les accords de Camp David et la signature du traité de paix avec Israël, les acteurs, réalisateurs, hommes de théâtre, écrivains, musiciens et peintres égyptiens sont unanimes aujourd'hui à condamner le comportement d'Israël au Liban.

Fait nouveau, des acteurs aussi célèbres et populaires que Adel Imam, Souad Hosni, Nour El Cherif, Nadia Loufti, Mohsena Tewfik, des cinéastes comme Ali Badrakhan, Youssef Chahine, Salah Abou Seif, des écrivains comme Latifa Al Zayyat, Afaf Mourad, un peintre comme Inji Efflatoun, se sont retrouvés le 1er juillet dernier, avec deux cent cinquante de leurs collègues, au siège de l'Union générale des syndicats d'artistes pour étudier le meilleur moyen de soutenir la lutte du peuple palestinien et de s'opposer aux « *visées israéliennes* ».

Afin de rassurer les plus hésitants, le président de l'Union, M. Saadeddine Wahba, a promis que tout serait fait pour « *protéger les artistes qui seraient éventuellement inquiétés par l'État pour refus de collaborer avec Israël* ». « *Comment un artiste égyptien*, a-t-il dit, *pourrait-il s'exprimer pleinement s'il n'a pas de liens de sympathie avec son public, s'il considère celui-ci comme son ennemi ?* »

Acteur comique qui vient de tenir la vedette d'un feuilleton télévisé à la gloire des services de renseignement égyptiens face au Mossad israélien, Adel Imam, coqueluche de millions d'Egyptiens, n'a pas hésité à dénoncer « *la complicité des moyens d'information sous contrôle gouvernemental* ». « *Nous devons trouver des moyens de faire parvenir à l'homme de la rue notre condamnation totale de l'agression sioniste* », a-t-il affirmé, avant de suggérer l'organisation d'une marche silencieuse de tous les artistes. « *Les simples gens ont certainement plus confiance en nous* », a-t-il ajouté.

Devant le refus des autorités de les laisser manifester dans la rue — par crainte de débordements ou de provocations, — l'Union des artistes a opté pour d'autres formes de soutien au peuple palestinien. Des cassettes sont en cours d'enregistrement, de grands noms du théâtre ou du cinéma, comme Mahmoud Darwiche ou Samih Qassem prêtant leur voix aux textes de poètes palestiniens. Des affiches sont également en cours d'impression. Une délégation d'artistes songe toujours à se rendre à Beyrouth, mais se demande comment y parvenir. Une Semaine du cinéma palestinien, précédée d'une conférence de presse, aura lieu dans la première quinzaine du mois d'août au Caire.

Certes, quelques-uns des plus grands noms de la littérature, comme Naguib Mahfouz ou Tewfik El Hakim, ne se sont pas joints au mouvement, encore que ce dernier ait confié récemment qu'il n'avait « *plus rien à dire* ». Il n'en reste pas moins que c'est la première fois dans l'histoire moderne de l'Egypte que des centaines d'artistes appartenant à presque toutes les disciplines se retrouvent en tant quel tels au coude à coude pour affirmer « *leur appartenance au monde arabe* » à l'heure où Israël tente d'éliminer l'Organisation de libération de la Palestine.

NEUILLY ET PHARMACIE QUARTIER LATIN
MEDECINE
classe préparatoire
CEPES

PROCHE-ORIENT

LA GUERRE DU GOLFE

Un entretien avec M. Saddam Hussein

(Suite de la première page.)

— Combien de chefs d'Etat ont-ils déjà répondu à votre invitation ?

— Je ne sais pas le chiffre exact. Mais les délégations porteuses des invitations sont rentrées avec des réponses encourageantes, en particulier des principaux pays, c'est-à-dire des fondateurs du mouvement des non-alignés. [N.D.L.R. : l'Inde, l'Egypte et la Yougoslavie].

— Prévoyez-vous une nouvelle offensive iranienne ?

— Evidemment, puisque la guerre se poursuit et que la volonté expansionniste de l'Iran, qui s'était manifestée avant septembre 1980, ne s'est pas démentie.

— Mais c'est vous qui aviez attaqué...

— Nous n'avions pas d'autre solution pour protéger nos villes qui, elles, avaient été attaquées. La suite a prouvé que nous avions raison d'agir comme nous l'avons fait. Lorsque nous avons annoncé le retrait de nos troupes, le 20 juin de cette année, et que ce retrait est devenu effectif le 30, l'Iran a renouvelé ses menaces à tous les niveaux. Khomeiny et les ministres ont proclamé qu'il fallait libérer l'Irak et en faire un Etat islamique. En fait, cela revenait à vouloir transformer notre pays en une province de l'Iran, sous prétexte que l'islam abolit les frontières. Ce n'est qu'après l'échec de l'offensive contre Bassorah qu'ils ont commencé à réduire quelque peu leurs exigences.

La situation à Bassorah

— Téhéran vous reproche d'avoir maintenu des troupes dans quelques secteurs stratégiques, notamment à Qasr-E-Chirin et à Mehran. Qu'en est-il ?

— Je ne veux pas entrer dans les détails mais il est possible, en raison de la configuration du terrain, et pour ne pas se trouver à découvert, que les forces de l'un ou l'autre camp débordent de 1 ou 2 kilomètres dans le *no man's land*. D'ailleurs, les forces iraniennes sont à l'intérieur de notre territoire sur une profondeur de 2 à 3 kilomètres dans un secteur de la région de Bassorah.

» Les Iraniens ont déclaré aussi qu'ils voulaient occuper une bande de terrain pour protéger leurs villes. Cela aurait paru logique si l'Irak n'avait décidé de retirer ses troupes et n'avait offert de conclure la paix. L'important, c'est que nous avons proposé, preuve de notre sincérité, l'installation d'une force internationale le long des frontières. En outre, le Conseil de sécurité a adopté des décisions — cessez-le-feu et retrait des forces sur les frontières internationales — et proposé d'envoyer des observateurs pour en contrôler l'application. L'Irak a immédiatement accepté. L'Iran a refusé.

— Quelle solution proposez-vous ? Demandez-vous la révision de l'accord d'Alger de 1975 comme base de négociations ?

— L'Irak n'a pas avancé une formule. En revanche il a suggéré l'application de quelques principes : respect réciproque des souveraineté, respect du droit des deux parties à choisir leur régime sans ingérence extérieure, ouverture de négociations sans chercher à imposer de solution par la force. Or, vous connaissez la suite. Téhéran a demandé la démission de Saddam Hussein et une indemnisation. C'est ridicule. Ce ne sont pas des bases sérieuses de discussion mais des rêves sans fondement.

» Nous nous sommes adressés aux pays islamiques, aux non-alignés et aux organisations internationales. Nous avons proposé que les deux parties s'entendent pour désigner une instance internationale qui procédera à une enquête et dira qui est l'agresseur. C'est alors que l'on pourra parler d'indemnisation.

» En fait, Téhéran a fait un mauvais calcul. Après la bataille qui lui a permis de reoccuper Mohammara (Khorramchahr), l'Irak n'avait pas perdu militairement, pas plus que les Iraniens n'avaient gagné militairement, mais ils ont pensé qu'ils pourraient enlever facilement Bassorah et renverser Saddam. Voyant qu'ils avaient échoué, ils ont renoncé à deux de leurs conditions : la démission de Saddam et la condamnation internationale de l'Irak.

— Y a-t-il des médiations en cours et ont-elles une chance d'aboutir à une solution ou tout au moins à une trêve avant le sommet ?

— L'Algérie a annoncé qu'elle était prête à entreprendre une médiation. Nous y sommes favorables. Pour ce qui est de la trêve, je vous signale qu'elle est prévue par les lois internationales là où se tiennent des conférences internationales.

— Quelles seront les grandes lignes d'action de la politique étrangère de l'Irak pendant les trois années où vous assurerez en principe la présidence des non-alignés ?

— Notre politique étrangère sera au service des décisions prises par le sommet. Nous lutterons pour accroître les relations et la coopération entre les non-alignés. Nous estimons qu'il faut aussi trouver un système économique international qui favorise le transfert des techniques afin d'accroître le développement et prévenir les guerres locales. Il conviendra aussi de convaincre les pays industrialisés et les pays non industrialisés riches, en particulier les producteurs de pétrole, de coopérer pour alléger le fardeau des pays du tiers-monde, dû notamment à l'inflation venant du monde industrialisé, à l'augmentation des prix du pétrole et au retard psychologique résultant généralement de la colonisation. Si des mesures efficaces ne sont pas prises pour favoriser le développement technique, économique et culturel des pays pauvres, si la solidarité ne se manifeste pas, le fossé demeurera entre le Nord et le Sud et, en raison de ce déséquilibre, il y aura des pays « satellites » dépendant des plus puissants. »

PAUL BALTA.

(Publicité)

Dans le journal daté du 27 juillet concernant le meeting de solidarité avec les peuples palestinien et libanais qui se tient le 22 juillet à 19 h 30, 85, rue Charlot, Paris 3e, parmi les organisateurs, il fallait lire :

— CONFÉRENCE MONDIALE DES CHRÉTIENS POUR LA PALESTINE,
— COLLECTIF NATIONAL POUR LA PALESTINE
— ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ FRANCO-ARABE,
— AVEC LES COMBATTANTS PALESTINIENS ET LIBANAIS
— COMITÉ JUSSIEU POUR LA PALESTINE.

Le numéro 101 de

FRANCE PAYS ARABES

vient de paraître

Au sommaire :

PALESTINE - LIBAN : LA SOLUTION FINALE ?

— A Beyrouth-Ouest avec Yasser ARAFAT, par Lucien Bitterlin.
— Un entretien exclusif avec Maxime Gremetz, secrétaire du comité central du P.C.F, par Jean-Michel Cadiot.
— Une étude sur l'attitude des Dix de la C.E.E. avant l'agression israélienne au Liban.

L'éditorial de Louis Terrenoire, la chronique de Philippe de Saint Robert, le bloc-notes de Lotfallah Soliman, les rubriques habituelles, politiques, culturelles, économiques...
et les dossiers de

FRANCE JÉRUSALEM

76 pages : 7 F.

Diffusion : N.M.P.P. - FRANCE et MAGHREB
ou à — FRANCE PAYS ARABES
14, rue Augereau, 75007 PARIS
Tél. : 555-27-52 - 705-81-45
— FRANCE PAYS ARABES
36, rue Tramassac, 69005 LYON
Tél. : 37-16-63

Spécimen sur demande

EUROPE

U.R.S.S.

La marche des pacifistes scandinaves

La bonne volonté transformée en farce sinistre

De notre correspondant

Moscou. — Les pacifistes scandinaves ont marché à la baguette : arrivées dans l'enthousiasme à Vyborg (frontière soviéto-finlandaise) le 17 juillet, quelque trois cent cinquante Danoises, Suédoises, Norvégiennes et Finlandaises ont traversé la Russie blanche avec l'impression frustrante de n'avoir pu communier un seul instant avec le peuple soviétique dans cette première entreprise pacifiste Est-Ouest. De l'accueil municipal au pèlerinage, du défilé programmé à la visite touristique, les pacifistes occidentaux ont été littéralement pris en charge par les autorités et limités dans leurs « débordements » par une milice vigilante : *« Nous aurions aimé marcher plus longtemps dans les rues de Moscou,* confie une militante danoise, *mais les autorités soviétiques nous en ont empêchées, évoquant des problèmes de circulation ; en tout cas, je peux vous dire que nous en avons plus qu'assez de visiter des musées. »*

Partis de Stockholm le 13 juillet, les participants à la Marche pour la paix et le désarmement 82 ont été soumis dès leur arrivée en territoire soviétique à un ballet bien réglé de cérémonies, meetings et réceptions officielles qui ne leur a guère laissé le temps d'apprécier l'écho populaire de leur initiative ou la chaleur de l'accueil évoquée par l'agence soviétique Tass.

Entre Vyborg et Minsk, en passant par Léningrad, Kalinine, Moscou et Smolensk — quelque 1 500 kilomètres — les marcheurs se sont vu parcimonieusement accorder quelques tronçons d'avenues fortement quadrillées par la police, pour manifester leur enthousiasme pacifiste et brandir des banderoles proclamant : *« Non à la guerre ! », « Pas d'armes nucléaires ni à l'Est ni à l'Ouest ! »*

A Moscou, où, en trois jours, les hôtes scandinaves ont pu, entre de multiples visites en autocars, fouler 4 kilomètres d'asphalte, la presse s'est bien gardée d'annoncer les itinéraires et les heures des manifestations, sans doute pour éviter les ralliements « spontanés ». Samedi 24 juillet, dans la célèbre rue Gorki, la présence de la première femme cosmonaute, Valentina Terechkova, à la tête du cortège, n'a pas réussi à sortir les badauds de leur indifférence.

Et c'est en arrivant à Vienne, jeudi, que ceux et celles qui ont répondu à l'appel du Mouvement scandinave des femmes pour la paix et reçu la bénédiction de divers comités soviétiques pour la paix, apprendront que leur entreprise a pris, pour certains, l'allure d'une sinistre farce.

Le 19 juillet dernier, deux Soviétiques, Youri Medvskov et Youri Khronopoulo, membres d'un mouvement pacifiste indépendant du pouvoir, étaient arrêtés et condamnés à quinze jours de prison pour houliganisme. Un troisième membre de l'organisation, Valéry Godyak, les rejoignait dans leur cellule quelques jours plus tard, tandis que deux autres, Victor Blok et Guennadi Kronik, étaient éloignés de Moscou. Constitué le 4 juin, le mouvement qui s'était pourtant fixé l'objectif louable d'établir la confiance entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. était aussitôt décrété *« illégal et provocateur »*.

(Intérim.)

Espagne

L'état-major de l'U.C.D. est remanié en prévision d'éventuelles élections anticipées

De notre correspondant

Madrid. — Le parti du gouvernement espagnol, affaibli et divisé, s'est donné mardi 27 juillet une direction renforcée sous la férule de son nouveau président, M. Landelino Lavilla, pour tenter de « remonter le courant » avant les prochaines élections. Fort des pleins pouvoirs obtenus en remplaçant M. Calvo Sotelo à la tête de l'Union du centre démocratique (U.C.D.) il y a quinze jours, M. Lavilla a imposé au premier ministre un remaniement du gouvernement.

Il a en effet nommé trois ministres à des postes-clés au sein du secrétariat du parti. Deux d'entre eux, M. Rodolfo Martin Villa, premier vice-premier ministre, et M. Jaime Lamo, ministre adjoint au premier ministre, ne seront pas remplacés dans l'immédiat. A l'inverse du troisième, M. Rafaël Arias Salgado, dont le portefeuille de l'administration régionale a été attribué à M. Luis Cossullvola. Il s'agit-là d'un secteur difficile au moment où le Sénat s'apprête à voter la loi harmonisant le projet d'autonomie régionale qui a provoqué une levée de boucliers en Catalogne et au Pays basque.

L'U.C.D. va élaborer rapidement un programme politique et livrer bataille pour conserver à l'Espagne un parti du centre nécessaire à son équilibre politique en éliminant la polarisation, a dit M. Lavilla. Ce dernier n'a pas exclu que les élections, les troisièmes depuis la mort du général Franco, puissent avoir lieu avant le terme normal de la législature, en avril prochain.

Le parti socialiste, de son côté, fort de son succès aux élections régionales d'Andalousie en mai dernier, avait réclamé des élections anticipées. Pour M. Felipe Gonzalez, le gouvernement de M. Calvo Sotelo, dont la maigre majorité parlementaire a fondu comme neige au soleil espagnol, aura du mal à passer l'automne.

Après la formation du parti démocrate-chrétien, qui a attiré une vingtaine de transfuges parlementaires de l'U.C.D., et celle d'un parti libéral qui espère en séduire d'autres, le monde politique espagnol attend maintenant de voir si M. Adolfo Suarez va fonder sa propre formation.

M. Lavilla a confirmé que l'ancien premier ministre lui avait fait part de son intention de quitter, après n'avoir pu en reconquérir la direction, cette U.C.D. qu'il avait fondée en 1977. Mais M. Suarez, en vacances sur la Costa del Sol, évite soigneusement toutes les réunions de l'U.C.D. et garde pour l'instant le silence.

(Intérim.)

MADRID VEND A L'ÉGYPTE HUIT BATIMENTS DE GUERRE ET SIX CENTS BLINDÉS

Madrid (A.F.P.). — Les entreprises espagnoles Bazan et Enasa ont annoncé mardi 27 juillet, la signature de nouveaux contrats pour la vente à l'Egypte de huit bateaux de guerre — deux corvettes et six patrouilleurs — ainsi que de six cents véhicules blindés B.M.R., qui s'ajoutent à un marché concernant trois mille camions tout terrain, annoncé la semaine précédente.

Le montant de ces contrats considérés comme la plus importante vente de matériel militaire espagnol à l'étranger, s'élève à 1,4 milliard de dollars.

Les huit bâtiments de guerre devront être livrés par Bazan d'ici trois ans. Les deux corvettes du type Descubierta peuvent notamment être équipées de lance-missiles Exocet, Harpoon et Sea Sparrow. Les patrouilleurs du type Cormoran qui atteignent la vitesse de trente-deux nœuds, peuvent également être munis de missiles Exocet.

Pour Enasa, il s'agit de son second contrat avec Le Caire, après la signature l'an passé d'un contrat pour la vente de sept mille camions et de cinq cents autobus qui sont actuellement en cours de livraison.

D'autre part, l'entreprise Bazan qui dépend de l'Institut national de l'industrie (INI), comme Enasa, indique qu'elle mène actuellement des négociations avec les Philippines et la Thaïlande ainsi qu'avec plusieurs pays d'Amérique latine pour la vente de corvettes Descubierta et de patrouilleurs Cormoran.

● RECTIFICATIF. — Dans la bibliographie intitulée « Une difficile ambassade à Rome (*le Monde* du 28 juillet), une intervension de lignes a rendu un passage incompréhensible. Il fallait lire : « M. Armand Bérard représentait la France du général de Gaulle. »

M. Mitterrand ajourne « sine die » sa visite en Roumanie

Contrairement à ce qui avait été indiqué officiellement, et confirmé par M. Mitterrand lui-même au cours de sa conférence de presse de juin, le voyage du président de la République à Bucarest en septembre prochain n'aura pas lieu. Il ne s'agit officiellement que d'un « report », motivé par la surcharge du calendrier des déplacements du chef de l'Etat. Ceux-ci doivent, en effet, sitôt achevée la trêve estivale, reprendre de plus belle dès la rentrée, avec, notamment, les voyages en Grèce et en Inde. Mais la décision présidentielle — que M. Mitterrand aurait prise il y a quelques jours seulement, dans sa propriété de Latche — ressemble fort à une annulation pure et simple, d'autant plus qu'aucune autre date n'a été envisagée.

C'est M. Michel Jobert, ministre du commerce extérieur, actuellement en Roumanie pour la réunion de la commission mixte franco-roumaine, qui a été chargé d'annoncer cette annulation. Celle-ci avait été différée le plus possible. Si l'on estimait, au Quai d'Orsay comme à l'Elysée, qu'un tel voyage présidentiel ne serait guère envisageable tant qu'aucun élément positif n'interviendrait dans l'« affaire Tanase », il semble qu'on ait voulu croire jusqu'au bout que Bucarest ferait à temps le geste nécessaire.

D'autant plus que l'on savait, à Paris, combien le gouvernement roumain tenait à une visite qui lui aurait rendu un peu de cette honorabilité internationale qui paraît aujourd'hui compromise. Tout particulièrement par l'enlèvement, en plein Paris, le 20 mai dernier, de l'écrivain d'origine roumaine. Tout semble indiquer que les services secrets de Bucarest, très actifs en Europe occidentale contre les milieux dissidents (on s'en était rendu compte, en particulier, à l'occasion d'attentats contre des journalistes de Radio Free Europe à Munich), soient à l'origine de la disparition de l'écrivain. Ce dernier avait publié peu auparavant un article remarqué dans *Actuel* sur les mœurs de la « cour » de M. Ceausescu, *« roi communiste »*.

Le fait que M. Mitterrand ait renoncé à ce voyage indique-t-il que l'on ait désormais abandonné, à l'Elysée, l'espoir que le célèbre dissident soit retrouvé sain et sauf ? Ce n'est pourtant pas certain : une seconde hypothèse serait que Paris tente ainsi une dernière pression sur Bucarest pour obtenir la remise en liberté de M. Tanase, s'il est toujours vivant, et dans un état physique tel que les services secrets roumains puissent arranger sa « réapparition ».

L'affaire Tanase n'est cependant pas le seul point du contentieux franco-roumain. Plusieurs centaines d'enfants adoptés par des Français à la suite de démarches d'avocats roumains seraient actuellement retenus à Bucarest. D'autres cas humanitaires douloureux, comme ceux de familles séparées, sont signalés. Plusieurs incidents ont en outre été ressentis avec un grand agacement du côté français, comme le passage à tabac, en février dernier, de l'envoyé spécial du *Matin* à Bucarest, Bernard Poulet, par des « inconnus en civil » qui lui ont dérobé toutes ses notes de reportage. D'une manière plus générale, la tranquille impudence avec laquelle les services roumains agissent en France comme en Europe occidentale commence à irriter singulièrement les autorités françaises. De ce point de vue, l'affaire Tanase n'est pas seulement un problème de droits de l'homme — dont l'Elysée ne fait pas un préalable en soi pour tout dialogue avec l'Est, et pour cause — mais aussi un affront à la souveraineté française puisque l'enlèvement a eu lieu à Paris.

Le discrédit du régime Ceausescu et la situation financière catastrophique de la Roumanie ont pu achever de dissuader M. Mitterrand de poursuivre à Bucarest la « grande politique à l'Est » dont on lui prête l'ambition, et qu'il avait inaugurée au début de ce mois en Hongrie.

BERNARD BRIGOULEIX.

A TRAVERS LE MONDE

Cambodge

● M. SON SANN, premier ministre du gouvernement de coalition et président du F.N.L.P.K. (Front national de libération du peuple khmer), a été reçu mardi 27 juillet par le premier secrétaire du P.S., M. Lionel Jospin, par M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R. et par des représentants de l'U.D.F. et du M.R.G.

Chine

● UN VICE-MINISTRE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE, M. Yang Yibang, a été révoqué pour corruption et incompétence, a annoncé, mardi 27 juillet, *le Quotidien du peuple*. Le journal indique que le vice-ministre avait notamment accepté divers cadeaux de ses relations occidentales, qu'il avait souscrit d'importants emprunts auprès d'une firme plus ou moins fictive de Hong-kong et qu'il avait été responsable de fortes pertes pour l'économie nationale. M. Yang n'a toutefois pas été exclu du P.C. chinois mais soumis à une période probatoire de deux ans et muté à d'autres fonctions. — *(Reuter.)*

Costa-Rica

● TROIS DIPLOMATES NICARAGUAYENS, accusés d'être impliqués dans un attentat à la bombe, ont reçu l'ordre de quitter le Costa-Rica dès que possible, a annoncé, mardi 27 juillet, le ministère des affaires étrangères. L'un des trois hommes avait été arrêté en relation avec l'attentat, qui avait détruit, le 3 juillet, les bureaux des lignes aériennes honduriennes. Il avait été relâché lorsque les autorités avaient appris qu'il jouissait de l'immunité diplomatique. — *(Reuter.)*

Grande-Bretagne

● UN GRAND MAGASIN DE LONDRES a été gravement endommagé par un incendie, vraisemblablement d'origine criminelle, mardi 27 juillet, avant son heure d'ouverture. Deux des quelque cent pompiers qui luttaient contre le sinistre ont été blessés, mais il n'y a pas d'autres victimes. La responsabilité de cette action n'avait pas été revendiquée ce mercredi matin. — *(A.F.)*

Malaisie

● SURSIS A EXECUTION POUR CINQ CONDAMNES A MORT EN MALAISIE. — Cinq détenus, qui devaient être pendus ce mercredi 28 et vendredi 30 juillet, ont vu leur mardi, MM. Heng Kan Chong, Lim Kwang Yeow, Chiow Thiam Guan, Liew Weng Seng et Tan Chay Wa avaient été condamnés à mort en vertu d'un texte qui prévoit l'application pour détention d'armes ou de munitions. Le gouvernement malaisien a reçu des appels à la clémence de la part, entre autres, des pays de la C.E.E. Une délégation de juristes français, britanniques, japonais et américains est attendue à Kuala-Lumpur du au 6 août.

Nicaragua

● LE GOUVERNEMENT DU NICARAGUA A PROROGE, mardi 27 juillet, pour six mois, l'état d'urgence national en vigueur depuis mars dernier, et annonce un rationnement du carburant. En annonçant le décret de prorogation, un membre de la junte de gouvernement, M. S. Ramirez, a indiqué qu'au cours des derniers jours vingt-trois « contre-révolutionnaires » avaient trouvé la mort dans des affrontements avec l'armée sandiniste au nord et à l'ouest du pays. Par ailleurs, M. Ramirez a dénoncé les manœuvres menées conjointement au Honduras par les armées hondurienne et américaine comme « une atteinte à la souveraineté du Nicaragua ». — (A.F.P.)

Vietnam

● M. NGUYEN CO THACH EST ARRIVE EN MALAISIE dimanche 25 juillet pour une visite de trois jours. Auparavant, le ministre vietnamien s'était rendu à Singapour et en Birmanie, pour discuter des récentes propositions de Hanoï sur le Cambodge. Au même moment, selon l'envoyé de l'A.F.P. à Ho-Chi-Minh-Ville, on n'a constaté dans cette ville aucun signe du retrait partiel de soldats vietnamiens du Cambodge ; selon lui, aucun observateur n'a été témoin de la manifestation « enthousiaste » de la population qui, selon l'agence de presse vietnamienne, a accueilli mercredi les militaires de retour du Cambodge. Il n'a enfin pas été autorisé à se rendre sur la route Phnom-Penh - Ho-Chi-Minh-Ville, que devaient emprunter les convois militaires. — *(A.F.P.)*

● LE F.M.I. A REFUSE UN PRET DE 150 MILLIONS DE DOLLARS AU VIETNAM. — Ce crédit, sous forme de droits de tirage spéciaux (D.T.S.), ne pourra être accordé au Vietnam que s'il restructure son économie, indiquait-on samedi 24 juillet à Bangkok, de source diplomatique. Le Vietnam avait déjà obtenu 80 millions de dollars du F.M.I. et, en février, une délégation du Fonds avait visité Hanoï. — *(A.F.P.)*

L'PHARMACIE MEDECIN classe préparation

Le Monde **politique**

Les entretiens du premier ministre avec les parlementaires de la majorité

Un groupe de travail va «formaliser» les rapports de concertation entre le gouvernement et les députés socialistes

Les conclusions du séminaire, qui avait réuni le 16 juillet, à Maisons-Laffitte, les membres socialistes du gouvernement et les principaux dirigeants du P.S., ne resteront pas lettre morte. M. Pierre Mauroy l'a confirmé aux trente-huit membres du groupe socialiste à l'Assemblée nationale qu'il a reçus mardi 27 juillet à l'Hôtel Matignon. Le premier ministre a notamment donné son accord à la constitution d'un groupe de travail «pour formaliser, selon l'expression de M. Pierre Joxe, président du groupe parlementaire, les conditions de la collaboration entre le gouvernement et le parti socialiste».

D'autre part, M. Mauroy a présenté le programme prévisionnel du gouvernement pour la session parlementaire d'automne, ainsi que le contenu de la campagne officielle d'explication sur le blocage des prix et des revenus, qui a commencé mercredi 28 juillet dans la presse écrite et se poursuivra jusqu'au début novembre par l'intermédiaire des médias. Cette campagne a pour objectif de «restituer l'action du gouvernement dans son ambition et dans sa volonté de contenir l'inflation, d'expliquer les raisons du blocage, ainsi que de sensibiliser les Français sur les moyens de sortir de ce blocage», *indique-t-on dans l'entourage du chef du gouvernement.*

Les échanges de vues entre M. Mauroy et les membres du bureau du groupe socialiste ont duré plus de deux heures et ils se sont déroulées, selon le communiqué diffusé par l'hôtel Matignon à l'issue de cette rencontre, «*dans un climat de confiance et de coopération*». Ce texte souligne d'ailleurs que le groupe socialiste de l'Assemblée nationale «*constitue un noyau homogène de soutien de la politique du changement*» et que «*sa solidarité est totale pour appuyer et relayer la politique du gouvernement et du président de la République*».

Peut-on en attendre moins de la part du groupe socialiste? L'hôtel Matignon a estimé que si cela va sans dire cela va encore mieux en le disant...

M. Pierre Joxe a présenté au premier ministre dix-sept «*remarques*» sur les relations entre le gouvernement et le groupe socialiste. La constitution d'un groupe de travail *ad hoc* donne satisfaction au président du groupe parlementaire qui n'avait pas ménagé ses critiques, il y a quelques semaines, sur les méthodes de travail du gouvernement.

Le premier ministre et ses hôtes ont longuement discuté du programme économique et social, les parlementaires insistant sur les réactions recueillies dans leurs circonscriptions à propos des dernières décisions gouvernementales. En quittant l'hôtel Matignon M. Joxe a relevé une amélioration de la concertation entre le groupe socialiste et le gouvernement. D'autres rencontres seront organisées entre M. Mauroy et le groupe socialiste, à l'occasion notamment des journées parlementaires que celui-ci doit tenir les 16 et 17 septembre à Toulouse.

La session parlementaire d'automne

Tel qu'il a été présenté aux députés socialistes par M. Mauroy, le calendrier prévisionnel du programme législatif du gouvernement jusqu'à la fin de l'année propose qu'une trentaine de projets ou de propositions de loi soient soumis au Parlement à la session d'automne, tout au cours de la session extraordinaire, qui débutera certainement le 21 septembre, que durant la session ordinaire qui commencera le 2 octobre. Le premier ministre et les deux groupes parlementaires de la majorité sont convenus, au cours des entretiens de l'hôtel Matignon, de faire adopter ces différents textes avant la fin de l'année, quitte à prolonger la session ordinaire par une nouvelle session extraordinaire jusqu'au 31 décembre.

Au cours de la session extraordinaire d'automne le Parlement sera saisi de plusieurs projets de loi déjà examinés en première lecture lors de la session de printemps ainsi que du projet de loi relatif au financement de l'assurance-chômage. La session ordinaire sera consacrée, outre l'examen du projet de loi de finances pour 1983, à la poursuite de la discussion des textes relatifs à la réforme de la loi électorale municipale, à l'abrogation de la loi dite «sécurité et liberté», à la suppression du secteur privé dans les hôpitaux publics, ainsi qu'à l'ouverture de la discussion des projets relatifs aux retenues pour absence de service fait dans la fonction publique, à la démocratisation du secteur public et au transfert du secteur public au secteur privé (art. 34 de la loi de décentralisation), au transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales, au statut de Paris et de Marseille, au statut des autres grandes villes et éventuellement à celui des villes nouvelles, au statut de sélus locaux et au cumul des mandats électifs, à la réforme des études médicales.

L' «acceptation» de l'opposition

MM. Jean-Claude Gaudin et Claude Labbé, respectivement président des groupes U.D.F. et R.P.R. de l'Assemblée nationale, ont fait savoir à l'Hôtel Matignon, mardi 27 juillet, après s'être concertés, qu'ils acceptent le principe d'une rencontre avec le premier ministre mais en précisant que, celle-ci ne pourra pas avoir lieu dans l'immédiat. Tous deux préfèrent que le rendez-vous soit fixé au mois de septembre au moment de la reprise des travaux du Parlement.

M. Gaudin a déclaré: «*Une concertation sur l'ordre du jour des travaux parlementaires se justifierait davantage en début de session qu'en fin de session.*

» *Ensuite, et cela constitue l'élément d'appréciation essentiel, cette invitation est lancée au moment même où, face à une crise de confiance majeure de l'opinion publique, le gouvernement organise une offensive sans précédent contre l'opposition, accusée «de vouloir mettre à mal les institutions» et de ne pas assumer son rôle.*

» *Le groupe U.D.F. estime donc que la rencontre souhaitée par M. Mauroy ne pourra avoir utilement lieu qu'après une préparation sérieuse et dans un climat auquel le gouvernement devra rendre sa sérénité.*»

M. Claude Labbé, pour sa part, a souligné, après la réunion hebdomadaire du groupe R.P.R.: «*Nous n'allons pas bondir à Matignon, d'autant que le gouvernement est incapable aujourd'hui de nous dire quelles seront les grandes lignes du prochain budget. Il est étonnant que le gouvernement propose une concertation à l'opposition et qualifie celle-ci en même temps de «factieuse». Les déclarations récentes de MM. Mauroy et Bérégovoy à des hebdomadaires (le Monde du 27 juillet) sont stupéfiantes et scandaleuses.*

» *Nous dénonçons de la manière la plus forte la campagne que nous sentons monter sur l'idée qu'on pourrait associer l'opposition légitime à un groupe de factieux.*»

La réforme électorale à l'Assemblée nationale

- *La loi s'appliquera aux villes de plus de 3 500 habitants*
- *Les femmes bénéficieront d'un quota de 25 % sur les listes municipales*

Il y aura donc obligatoirement 25 % de femmes sur les listes de candidats aux élections municipales, dans les communes de plus de trois mille cinq cents habitants. Ce vote, qui résulte d'une proposition du groupe socialiste, apporte une première satisfaction au long combat mené par Mme Halimi (app. P.S.). La promesse faite par M. Mitterrand est donc tenue. L'initiative prise, en janvier 1979, par Mme Monique Pelletier, alors ministre délégué de la famille et à la condition féminine, qui instituait un quota de 20 % de femmes dans les villes de plus de deux mille cinq cents habitants, a, cette fois, toutes chances d'aboutir. En novembre 1980, le projet de loi, qui avait fait l'objet d'une seule lecture devant l'Assemblée nationale, était resté en panne, pour cause de campagne présidentielle. Le réformisme féministe du précédent septennat s'était manifesté un peu tard...

En près de deux ans, les femmes n'auront perdu que 5 % de représentativité : le 20 novembre 1980, les députés avaient, en effet, adopté un sous-amendement du groupe socialiste fixant le seuil à 30 %. Mais le gouvernement avait obtenu, après une seconde délibération, sa suppression. L'institution de ce quota peut être considérée comme une heureuse décision : en 1977, les femmes ne représentaient que 8,40 % des conseillers municipaux, contre 3,1 % en 1947. A ce rythme, il aurait fallu attendre près d'un siècle pour qu'il y ait autant d'élues que d'élus.

1980-1982 : les arguments des partisans et des adversaires de cette mesure sont strictement identiques. Les premiers invoquent la nécessité de donner aux femmes la place qui leur revient dans la société, et notamment dans la gestion des intérêts collectifs ; il y a déséquilibre, il faut donc le rompre parce que l'équilibre ne se réalisera pas naturellement. Les seconds se fondent sur le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, principe garanti à la fois par l'article 2 de la Constitution et par l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et dénoncent une «discrimination», voire une «ségrégation». Les premiers oublient un peu vite de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les femmes ne peuvent pas prendre et obtenir des responsabilités. Outre les timides propositions que leur font les états-majors politiques — la palme du «féminisme» revient au parti communiste, — n'y a-t-il pas lieu de répondre d'abord par des mesures d'aide appropriées à «l'inégalité naturelle» que constitue, pour les femmes, le fait de porter et d'élever des enfants? Les crèches et autres systèmes de garde, le travail à temps partiel, les horaires variables, l'aménagement du temps de travail, sont des réponses aussi valables que l'institution de quotas. Mais qui, évidemment, coûtent plus cher à l'Etat. On peut, c'est vrai, estimer que les deux démarches doivent être concomittantes.

Les adversaires de cette décision, de leur côté, font semblant d'ignorer que la loi multiplie les atteintes au principe d'égalité. Toute mesure qui accorde des avantages à telle ou telle catégorie sociale spécifique peut apparaître comme méconnaissant le principe. Le mécanisme de progressivité de l'impôt en est un exemple.

Il n'empêche : on crée une sorte de précédent. Si les «hommes» (au sens général du terme) doivent être égaux devant la loi, certains (les femmes) ne peuvent pas l'être plus que d'autres. Les arguments ou les arguties juridiques sont de peu de poids — même s'ils apparaissent plus tard fondés — en face d'un problème qui, selon certains, relève de l'éthique. Des quotas? Fort bien. Pourquoi ne pas imposer une représentativité des handicapés ou des jeunes? On n'ose multiplier les exemples...

Le Conseil constitutionnel, s'il est saisi, apportera une réponse quant à la constitutionnalité de cette mesure. Mais on croit savoir qu'il sera difficile de trouver soixante députés ou soixante sénateurs pour déposer un recours devant la haute juridiction. Et pour cause : chacun sait que le poids de l'électorat féminin est déterminant dans n'importe quelle élection. Qui prendra le risque de mécontenter un électorat présumé favorable à l'institution de ce quota? Dès lors, il serait de la responsabilité du président de la République, ou du président du Sénat, ou du président de l'Assemblée nationale, ou du premier ministre, de saisir les juges constitutionnels. Parce qu'il faut — au moins — que leur réponse soit connue.

M. Defferre, au cours du débat, a pris toutes les garanties pour limiter les effets d'une décision d'inconstitutionnalité. C'est la prudence même. Mais s'en remettre à la «sagesse» de l'Assemblée, ce n'est pas toujours, de la part d'un gouvernement, une preuve de courage politique.

LAURENT ZECCHINI.

Mardi 27 juillet, l'Assemblée nationale commence la discussion des articles du projet de loi modifiant le code électoral et le code des communes et relatif à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales (*le Monde* des 13, 27 et 28 juillet).

L'article premier s'articule avec les articles 9, 11 et 15 du projet. Les deux premiers modifient le code des communes afin d'augmenter le nombre des conseillers municipaux, d'une part dans les communes de plus de 500 habitants, d'autre part dans la ville de Lyon. L'article 15 renvoie à une loi ultérieure la détermination du régime électoral de Paris et de Marseille. L'article premier tend à assimiler Lyon à la situation dérogatoire dont jouit Paris en ce qui concerne le nombre des conseillers municipaux. En réponse aux demandes des députés de l'opposition, M. Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, indique qu'un projet spécifique concernant le statut des grandes villes sera déposé au Parlement, mais que la loi électorale, c'est-à-dire le mode de scrutin, s'appliquera à toutes les villes.

M. Noir (R.P.R., Rhône) insiste sur la situation de Lyon. Il indique que dans le sixième arrondissement de cette ville — «*le plus favorable à l'opposition*» — il y a un siège pour 4 233 électeurs inscrits contre un siège pour 3 113 électeurs dans le neuvième arrondissement, soit une différence de 1 120 électeurs par siège. Il s'agit, selon lui, d'une «*véritable manipulation.*»

M. Defferre répond que les calculs du gouvernement ont été effectués en fonction du nombre d'habitants. Les gouvernements précédents, souligne-t-il, avaient fait les leurs «*de façon à avantager les secteurs de droite*». Si l'augmentation est plus importante dans tel secteur que dans tel autre, ajoute-t-il, «*c'est pour effacer une injustice, une malhonnêteté*».

● Le seuil de 3 500 habitants

L'article 3 fixe à 5 000 habitants le nouveau seuil de population en deçà duquel demeurera applicable le scrutin majoritaire qui, actuellement, concerne toutes les communes de 30 000 habitants au plus.

L'opposition proteste contre la disparition, dans ces communes, du panachage et souligne que l'abaissement de ce seuil va essentiellement profiter au parti communiste.

L'Assemblée repousse tout d'abord un amendement du groupe R.P.R. visant à supprimer l'article 3, puis elle examine un autre amendement du R.P.R. instituant la représentation proportionnelle pour l'élection dans les communes de 9 000 habitants et plus ; ce qui reprend exactement les termes de la quarante-septième des cent dix propositions de M. Mitterrand, alors candidat à la présidence de la République.

M. Poperen (P.S., Rhône), rapporteur de la commission des lois, qualifie de «*mémorable*» une séance au cours de laquelle M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) — qui est un farouche partisan du scrutin majoritaire — se prononce en faveur de la proportionnelle. Pour M. Defferre, c'est «*l'hommage du vice à la vertu*».

M. Millon (U.D.F., Ain) se prononce contre cet amendement, indiquant : «*Pour la première fois, nous voyons le groupe socialiste tenter une des propositions du candidat François Mitterrand.*» Il ajoute : «*Nous préférons le panachage fait par les citoyens au panachage fait par les appareils politiques.*» Cet amendement est ensuite mis aux voix par scrutin public (1), à la demande du R.P.R. Il est repoussé par 326 voix contre 0 sur 327 votants et 327 suffrages exprimés (les groupes socialiste et communiste se sont prononcés contre et les groupes R.P.R. et U.D.F. n'ont pas pris part au scrutin).

Les députés repoussent ensuite plusieurs amendements de l'opposition tendant à modifier le seuil à partir duquel s'appliquera le nouveau mode de scrutin, et proposent successivement 30 000, 20 000, 15 000, 9 000 et 7 500 habitants. M. Poperen défend un amendement de la commission instituant un seuil de 3 500 habitants. Il indique que la majorité du groupe et du parti socialistes était favorable à un seuil de 1 500 habitants, alors que les communistes se prononçaient en faveur de 3 500 habitants. Tenant compte à la fois du point de vue des radicaux de gauche et du cas des petites communes rurales où les liens personnels qui unissent leurs habitants peuvent justifier un mode de scrutin particulier, la commission, indique-t-il, a tranché en faveur du seuil de 3 500. M. Poperen précise qu'il y a 821 communes comptant de 2 500 à 3 499 habitants et 593 de 3 500 à 4 999 habitants.

M. Bayiet (app. P.S., Tarn-et-Garonne) se prononce contre l'amendement, expliquant que le mouvement des radicaux de gauche, qui était favorable au seuil de 9 000 habitants, s'est rallié à celui de 5 000. Le seuil de 3 500, souligne-t-il, «*risque d'affecter la stabilité de l'institution communale et d'entraver son bon fonctionnement*». Par scrutin public, un amendement déposé par MM. Millon et d'Aubert (U.D.F., Mayenne) fixant le seuil à 9 000 habitants, est repoussé par 327 voix contre 157 sur 485 votants et 484 suffrages exprimés.

M. d'Aubert — dans le brouhaha qui se poursuit depuis le début du débat — estime que le gouvernement «*a simplement accepté le résultat d'une négociation entre socialistes et communistes*». Critiquant «*une discussion de marchands de tapis*», il lance : «*Qui gouverne vraiment? Ce sont les groupes socialiste et communiste!*» L'amendement de la commission — 3 500 habitants — est adopté par 314 voix contre 171 sur 485 votants et 485 suffrages exprimés. (Ont voté contre, outre l'opposition : MM. Alfonsi, Bayiet, Alain Bonnet, Mme Chaigneau, MM. Defontaine, Duprat, Duraffour, Maurice Faure, Hory, Julien, Luisi, Rigal et Zuccarelli, tous membres du Mouvement des radicaux de gauche).

Après l'article 3, l'Assemblée, avec l'accord du gouvernement et de la commission, adopte un amendement de M. Grussenmeyer (R.P.R., Bas-Rhin) stipulant : «*L'élection des membres du conseil municipal a lieu au scrutin de liste. Nul ne peut être candidat sur plus d'une liste.*» Cette disposition est applicable à toutes les communes.

(1) A la différence d'un vote à main levée, le scrutin public fait apparaître le vote de chacun des députés. Il présente plusieurs avantages : 1) en cas de supériorité numérique des représentants de l'opposition présents dans l'hémicycle sur ceux de la majorité, il permet au gouvernement de faire adopter ses amendements ou ceux qu'il accepte. C'est là une utilisation assez fréquente ; 2) le scrutin public, qui peut aussi être demandé par le président de chacun des groupes — ou par le député qu'il a mandaté à cet effet, — répond à des préoccupations politiques et électorales évidentes : en assurant une certaine publicité à tel ou tel vote, un groupe politique peut se targuer de la position qu'il a adoptée à l'Assemblée nationale, ou dénoncer celle de ses adversaires.

L'article 4 regroupe les dispositions spéciales applicables aux communes de 3 500 habitants et plus, en modifiant plusieurs articles du code électoral. L'article L. 260 de ce code, modifié par un amendement de M. Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes), prévoit que les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours avec dépôt de liste comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ou suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation.

● Quota de femmes

M. Alain Richard (P.S., Val-d'Oise) défend un amendement du groupe socialiste ainsi rédigé : «*Les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 75 % de personnes de même sexe. Cette proportion s'apprécie au sein de l'ensemble de la liste.*»

M. Defferre déclare que, du point de vue du gouvernement, c'est aux formations politiques de prendre des initiatives pour favoriser la présentation de candidates sur les listes. Le ministre de l'intérieur souhaite que la proposition du groupe socialiste prenne la forme d'un article additionnel, «*de façon que, si le Conseil constitutionnel venait à l'annuler, cela n'entraîne pas l'annulation de la loi*».

Un large débat s'engage sur cette disposition. Les députés socialistes et communistes réitèrent les arguments en faveur de l'instauration d'un tel quota. M. Brocard (U.D.F., Savoie) parle de son côté de «*ségrégation*», ainsi que M. Foyer, pour qui cette disposition institue «*une règle discriminatoire*» dont le but est «*un objectif politique, publicitaire et électoral*». Au nom du groupe U.D.F., M. Clément s'y déclare favorable.

Après avoir repoussé un sous-amendement de M. Noir, substituant le chiffre de 70 % à celui de 75 %, l'Assemblée adopte un sous-amendement présenté par M. Richard prévoyant que la proportion de femmes s'apprécie non seulement au sein de l'ensemble de la liste, mais aussi «*au sein de chaque groupe entier de douze candidats dans l'ordre de présentation de la liste*». Cette disposition répond au souci d'assurer effectivement des sièges aux candidates.

L'amendement du groupe socialiste est adopté par 476 voix contre 4 sur 483 votants et 480 suffrages exprimés. Les groupes socialistes et communistes se sont prononcés pour. 81 députés R.P.R. sur 88 se sont prononcés pour. MM. Couve de Murville, Foyer et Messmer ont voté contre ; MM. Charles, Debré et Labbé se sont abstenus volontairement ; M. Sauvaigo était excusé. 59 députés U.D.F. ont voté pour (sur 63). M. Brocard a voté contre ; MM. Madelin et Millon, ainsi que Mme Moreau, n'ont pas participé au scrutin).

La séance est levée, mercredi 28 juillet, à 1 h 35, la suite du débat étant renvoyée à 9 h 30.

LA GUERRE DES SEXES CONTINUE

Les députés, tous sexes confondus, ont, en définitive, aux petites heures du 28 juillet, sauvé l'honneur du «machisme» : grâce à eux, les hommes auront désormais 25 % de places réservées sur les listes de candidats aux élections municipales. N'est-ce pas ainsi que l'on peut lire l'article voté par quatre cent soixante-seize députés, se croyant devenus subitement féministes, et qui dispose que «*les listes de candidats ne peuvent comporter que 75 % de personnes du même sexe*»? Les féministes ont donc encore une bataille à livrer : contre cette nouvelle limitation sexiste de leur quota.

ANDRÉ PASSERON.

Textes définitivement adoptés

● Libertés des travailleurs

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 27 juillet, en troisième et dernière lecture, le projet de loi relatif aux libertés des travailleurs dans l'entreprise. Les députés se sont prononcés sur le texte qu'ils ont adopté en deuxième lecture (*le Monde* du 24 juillet), sans le modifier.

● Carte orange

L'Assemblée a ensuite adopté, en quatrième lecture, le projet de loi relatif à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains. Les députés se sont prononcés sur le texte qu'ils ont accepté en troisième lecture (*le Monde* daté 25-26 juillet). Afin de réparer un oubli, le gouvernement déposera, dès la prochaine session, un projet de loi tendant à reporter, du 1er octobre au 1er novembre 1982, la suppression de la prime de transport de 23 F (article 7). Ce report figure dans le texte adopté en ce qui concerne la date à partir de laquelle l'employeur acquittera 40 % du prix des titres d'abonnement.

● Répression de l'homosexualité

L'Assemblée a enfin adopté, en quatrième et dernière lecture, la proposition de loi tendant à abroger le deuxième alinéa de l'article 331 du code pénal (répression de l'homosexualité).

[Dans ses éditions du 23 juillet, «le Monde» a, un peu rapidement, fait état de l'adoption définitive de ce texte alors qu'il s'agissait de la troisième lecture.]

Au cours de la discussion, mardi 27 juillet, M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire), a estimé que le produit de l'amende — de 60 F à 20 000 F — prévue par l'article 331 constitue une des ressources prises en compte dans les recettes du budget de l'Etat. La suppression de cet article, a-t-il expliqué, équivaut à une diminution des ressources publiques, diminution interdite par l'article 40 de la Constitution, lorsqu'elle émane d'un membre du Parlement. Se fondant sur l'article 92 du règlement de l'Assemblée nationale — qui prévoit, lorsqu'un député oppose l'article 40, que la «*procédure législative est suspendue en l'état jusqu'à la décision du bureau de la commission des finances*» — l'ancien garde des sceaux a demandé que le bureau de cette commission se réunisse pour statuer sur l'irrecevabilité. Le président de séance, M. Jean-Pierre Michel (P.S.), passant outre, a mis aux voix le texte, qui a été adopté. S'insurgeant contre une violation du règlement, M. Aubert (R.P.R.), a demandé et obtenu une suspension de séance de vingt-cinq minutes.

[N.D.L.R. : L'application de l'article 92 obligeait effectivement le président de séance à suspendre les travaux.]

Une campagne d'explication publicitaire

La campagne d'explication du gouvernement sur la portée du blocage des prix et des revenus a commencé par la publication, mercredi 28 juillet, dans la plupart des quotidiens nationaux et régionaux (1), d'une page de publicité intitulée : «Les yeux ouverts». Un autre encart publicitaire doit être publié par les mêmes organes au début août.

A la radio, cette campagne commencera le 5 août, et à la télévision, sur TF 1 et Antenne 2, le 9 août, à raison de trois messages différents par semaine sur les antennes de la radio nationale et sur celles des stations périphériques, et d'un message différent chaque semaine à la télévision. Cette campagne s'achèvera le 8 novembre. Sa réalisation a été confiée à l'agence Havas, et son coût est estimé à environ 10 millions de francs.

(1) Quelques quotidiens ont refusé de publier l'encart publicitaire proposé par le service d'information et de diffusion du premier ministre. C'est le cas, en particulier, du *Figaro*, qui dénonce, à la «une», dans son numéro du 28 juillet, ce «*recours à la publicité*», ainsi que celui du *Méridional*, quotidien de la région marseillaise.

INSTITUT MONTAIGNE 92200 NEUILLY
la réussite au Bac
PAR LA RIGUEUR DE L'ENCADREMENT ET DES PROFESSEURS DE HAUT NIVEAU
Directeur : Michel de JUST
Secondes à terminales. Rentrée 16 sept. Cours de vacances: 1er/11 sept.
7, rue Saint-Pierre, à 100 m. Mo Sablons - 624.24.74 OU 637.55.76

(Publicité)

Les yeux ouverts.

La France plus juste et plus solidaire que nous voulons tous exige une économie saine et efficace. Nous ne la bâtirons pas sans effort. Cette vérité, nous devons la regarder en face, les yeux grands ouverts.

Affronter les réalités.

Chômage, inflation, faiblesse de l'investissement, menacent depuis plusieurs années notre niveau de vie. L'inflation mine d'abord les revenus les plus faibles. Diminuer le rythme de la hausse des prix, c'est donc faire œuvre de justice sociale. Tout recul de l'inflation correspond à un progrès du pouvoir d'achat.
Les mesures du gouvernement visant à réduire l'inflation, en bloquant pour 4 mois seulement les prix et les revenus, marquent le point de départ d'une action concertée qui engagera tous les Français, pour donner un nouvel élan à notre économie.

La force de la solidarité.

Ensemble, les Français peuvent tout. L'effort commun permettra, en dépit de la crise internationale, d'atteindre nos objectifs : développer notre industrie, soutenir notre agriculture, améliorer la situation de l'emploi et accroître la justice sociale.

Comprendre pour agir.

Pour agir ensemble, le gouvernement va lancer un programme d'information régulier qui permettra aux Français de mieux connaître les problèmes à résoudre, de suivre les actions entreprises et les progrès réalisés. A bientôt.

ELEUTHERA

Un effort pour une ambition.

PREMIER MINISTRE
Service d'Information et de Diffusion

POLITIQUE

La Corse dans l'isoloir

Vote dans l'île de Beauté, le dimanche 8 août, pour l'élection des soixante et un membres de la première assemblée de Corse. A Piedicroce, en Haute-Corse (« le Monde » du 28 juillet), le statut particulier est accueilli avec circonspection. Mais tout ne passe-t-il pas d'abord par un profond changement des rouages de l'économie ?

II. — Comment changer l'économie ?

De notre correspondant DOMINIQUE ANTONI

Bastia. — La situation tient-elle à un paradoxe ? Au moment où la Corse accède à une certaine autonomie politique, son économie reste toujours aussi tributaire de l'extérieur. Pis : pour réduire cette dépendance, on lance un appel pressant à Paris. Et dans le cadre de la loi sur les compétences du statut particulier de la région Corse, l'Assemblée nationale adopte un amendement de la commission des lois et du groupe communiste créant auprès du premier ministre un comité de coordination pour le développement industriel de la Corse regroupant les entreprises publiques et les sociétés nationales concernées. L'Etat, toujours l'Etat !

On s'en débarrasse d'un côté et voilà qu'il réapparaît de l'autre. « *Pas du tout*, répond-on volontiers dans les partis de gauche de l'île, *il s'agit ni plus ni moins de transformer en profondeur notre mode de développement. Pour conduire cette mutation, nous demandons à l'Etat de nous aider. Si celle-ci réussit, alors seulement les relations de dépendance, les liens d'assistance apparaîtront obsolètes.* »

Pour l'heure, on est loin de cette situation idéale. En décembre 1981, la publication d'un essai de comptabilité économique régionale, le premier du genre (1), permettait de mieux cerner la faiblesse productive de la Corse. Le PIB régional s'élevait pour 1978 à 4,5 milliards de francs (la moitié de la moyenne nationale par habitant). Les exportations hors Corse représentaient 0,6 milliard couvrant seulement 13 % des importations elles-mêmes sensiblement égales en ordre de grandeur au PIB. La balance commerciale accusait un déficit de 3,3 milliards de francs. Seule la balance touristique enregistrait un solde positif de 1 milliard. Au total, le déficit des opérations courantes s'élevait à un peu plus de 2 milliards de francs financés au deux tiers par les apports de l'Etat et de la Sécurité sociale.

La préfecture de région vient précisément de publier un Livre blanc sur les dépenses publiques de l'île. Cette analyse des « *flux financiers entre la Corse et l'Etat* », si souvent réclamée par les autonomistes, fait apparaître l'importance de la « solidarité nationale ». En 1980, l'Etat a recouvré 1 milliard d'impôts directs de l'île. Il en a reversé 3 au titre des aides au développement, des subventions aux collectivités locales, du financement des dépenses sociales, du secteur parapublic (2). Pour bon nombre de nationalistes, cet effort représente simplement une « *dette de réparation envers le peuple corse* ». « *La Corse est riche. Ce sont les colonisateurs qui l'ont appauvrie et qui ont ensuite persuadé ses habitants qu'ils ne pourraient pas vivre sans les secours extérieurs* », explique l'argumentaire électoral de l'Union du peuple corse.

« Zone franche ? »

La Corse riche ? Peut-être. Mais c'est bien l'une des constantes du discours économique insulaire que d'avoir entretenu la confusion entre l'inventaire du potentiel des richesses naturelles et l'exploitation réelle qui en est faite. Hiatus d'autant plus éloquent que lorsque la mise en valeur agricole a commencé il y a vingt-cinq ans, elle a échappé dans un premier temps aux « gardiens de l'inventaire » : les Corses eux-mêmes.

Le débat, aujourd'hui, a changé de sens. Il s'agit moins d'opposer un développement qui profiterait aux allogènes et un autre aux Corses que de choisir entre une « Corse de la consommation (favorisant les intermédiaires, le tertiaire, la continuité territoriale non sélective) et une « Corse de la production » tournée vers le secondaire, l'aide directe aux producteurs, la formation professionnelle mieux adaptée aux besoins.

Ce clivage est sensible dans la campagne des régionales où le débat économique a pris une place importante. M. Jean-Paul de Rocca-Serra, député, maire (R.P.R.) de Porto-Vecchio, qui conduisit la liste de « l'opposition nationale », propose dans son manifeste « *la création d'une zone de franchise douanière qui attirerait dans l'île une activité commerciale intense et diversifiée en direction de tous les pays méditerranéens* ». Cette proposition défendue à maintes reprises par M. Pierre-Paul Giacomi, ancien député (R.P.R.) de Bastia, a vivement fait réagir Mme Marie-Claire Scamaroni, pourtant proche du R.P.R. « *En fait de liberté, c'est en Corse la libération de tous les phantasmes* ». « *Ne faisons pas de l'île le paradis de la contrebande* », a répliqué la sœur de Godefroy Scamaroni, héros de la France libre. Une liste marginale, celle de l'Union pour la défense de l'économie corse (UDEC), conduite par M. Simon Cruciani, industriel, s'attache à défendre exclusivement les intérêts des artisans et des P.M.E.

La gauche a bondi devant l'évocation d'une « zone franche ». M. Dominique Bucchini, maire de Sartène, député au Parlement des Communautés européennes, qui conduit la liste communiste, a dénoncé ce projet qui vise, selon lui, à faire de l'île « *un paradis en tout genre* ». Que faire du statut fiscal particulier dont bénéficie déjà la Corse et qui représente une enveloppe de plus de 300 millions de francs de réfactions diverses sur les droits de mutation et sur la T.V.A. non perçus par l'Etat ? Socialistes et radicaux de gauche de Corse du Sud veulent remodeler le système actuel qui favorise déjà la consommation, entraîne l'exonération partielle des grosses fortunes immobilières, mais ne stimule guère les investissements productifs.

Les élus régionaux sauront-ils s'attaquer à un problème aussi délicat ? Le débat autour du statut fiscal sera un test. La gauche mise aussi sur un développement moins tributaire du tertiaire, plus autocentré à partir de productions agro-alimentaires par exemple. Elle souhaite en outre la constitution d'un véritable pôle industriel. C'est l'« objectif prioritaire » du P.C.F. qui y voit la meilleure façon de « *satisfaire relativement rapidement les besoins d'emplois de la Corse, d'entraîner durablement les autres secteurs d'activité, d'établir des relations économiques plus équilibrées à l'intérieur de l'île, entre la Corse et l'ensemble de la communauté nationale* ».

« *Pour produire français, il faut aussi produire corse* » affirme le programme communiste. Cette volonté s'est matérialisée à travers une proposition de loi déposée par le groupe parlementaire du P.C. visant à conférer aux sociétés nationalisées « *une mission territoriale en faveur de la Corse* ». Celles-ci seraient conduites à consacrer à l'île 1 % du volume global de leurs investissements. Le groupe socialiste lors du vote du statut particulier n'a pas retenu cette obligation mais il a accepté la création du comité de coordination pour le développement industriel de la Corse.

Orientations industrielles

Dans l'île, si un consensus existe entre les deux partis de gauche pour favoriser un programme d'industrialisation, on note cependant des divergences sur le choix des actions à entreprendre. Le P.C. souhaite par exemple la construction d'une cimenterie près de Corte qui permettrait de produire plus de 200 000 tonnes de ciment (la consommation annuelle de l'île est actuellement totalement importée). Il préconise aussi la réouverture de la mine d'amiante de Canari dans le Cap-Corse fermée depuis 1965. A la fédération de Haute-Corse du P.S., on se montre sceptique sur ce projet. « *Nous ne pensons pas qu'il faille miser sur des orientations industrielles aussi classiques. Résoudraient-elles vraiment le problème de l'emploi ?* » s'interroge-t-on au P.S. Pour la cimenterie, l'automatisation des installations est la règle, pour la mine d'amiante, les jeunes Corses accepteront-ils ce genre de travail ?

Le risque existe en effet de créer un volant d'emplois industriels qui n'attireraient pas les jeunes Corses. C'est déjà le cas de l'agriculture où 48 % des emplois sont détenus par des étrangers, en majorité des Maghrébins et dans le bâtiment et les travaux publics (57 %). Le niveau médiocre des rémunérations et les conditions de travail difficiles expliquent que les Corses, comme ailleurs les continentaux, soient sous-représentés dans ce secteur d'activité. L'industrialisation de la Corse à travers notamment l'engagement des entreprises nationales ne pourra se faire sans une réflexion sur le genre d'emplois créés et sur la formation professionnelle correspondante. Il est déjà symptomatique qu'avec plus de huit mille demandeurs d'emploi — près de 10 % de la population active, — la Corse connaisse une progression plus forte du chômage que la moyenne nationale.

L'économie corse n'échappe cependant pas à un autre paradoxe. Globalement on la sait fragile, dépendante, et, malgré cela, un certain nombre d'indices comme l'achat de voitures, la consommation de biens d'équipement ou la progression de l'épargne, donnent l'impression que les insulaires ne sont pas excessivement affectés par la crise ; qu'ils « rebondissent » sur elle. L'existence d'une « économie souterraine » que M. Alain Vienot, chef du service régional de l'INSEE qualifie de « *très importante et difficilement cernable* » n'y est pas étrangère.

Comment en effet qualifier les flux d'autoconsommation importants en Corse comme dans d'autres régions rurales à travers sa projection des jardins ruraux ou de la charcuterie traditionnelle ? Comment comptabiliser le supplément de ressources le plus souvent non déclarées que représente la location de studios, de bungalows ou de villas d'été ? Mais l'économie souterraine se nourrit aussi de toutes les dissimulations de revenu qui sont autant de « victoires » sur l'Etat, cet empêcheur de s'enrichir en rond.

On raconte à Bastia que plusieurs propriétaires des 159 coffres fracturés au Crédit lyonnais durant le dernier week-end pascal ont traîné les pieds pendant plusieurs jours avant d'accepter de dresser l'inventaire de leur coffre de peur que le fisc ne s'intéresse de trop près à eux. La Corse bat, avec la Seine-Saint-Denis et la Guyane, le record des impôts impayés : 15 % en 1980 alors que la moyenne nationale s'établit à 5 %.

Travail au noir

Le travail au noir est aussi un élément important de l'économie corse. Les sous-déclarations de salaire sont fréquentes dans les petites entreprises, un « ajustement » s'effectuant de la main à la main. Mais c'est le secteur du B.T.P. qui est le plus perméable à ces pratiques. La note de conjoncture de la Banque de France qui vient de paraître révèle que « *les récentes mesures prises pour régulariser la situation des travailleurs étrangers dans l'île ont pesé lourdement sur les charges de personnel : cette régularisation a touché dans le secteur du B.T.P. près de trois mille cinq cents ouvriers pour l'essentiel d'origine maghrébine, soit à peu près la moitié des effectifs de la branche* ». Au total, ce sont cinq mille deux cent soixante douze travailleurs immigrés qui ont régularisé leur situation au premier trimestre 1982, soit un travailleur pour quarante-trois habitants (3).

Ces données sont-elles assez importantes pour parler d'économie parallèle ? Il s'agit plutôt de pratiques supplétives qui compensent les contraintes locales comme l'étroitesse du marché ou la faiblesse de l'environnement économique lui-même. A telle enseigne, par exemple, que le tourisme et le manque d'emplois permanent ont forgé autour des stations balnéaires un mode de vie différent, et accepté comme tel. « *Ici*, explique un jeune notaire de Balagne, *en travaillant un peu plus de huit heures par jour pendant trois mois on gagne assez d'argent pour vivre toute l'année.* » Après la « saison », on se met en chômage et l'on vit d'expédients. Et quand on est jeune, il existe toujours un « gilet de sécurité » : la famille au sens large, oncles et tantes et grands-parents : ce sont eux qui bénéficient des pensions et de l'aide sociale (4). Ils aident à faire la « soudure » aux moments difficiles. C'est cela la solidarité familiale.

Tous ces phénomènes entament-ils les chances véritables d'un renouveau économique ? Comment réformer un système assoupi dans l'assistance, et sous l'influence du « tout tourisme », cette « drogue dure » ? Les bonnes intentions des nouveaux acteurs politiques qui sortiront vaille que vaille des urnes du 8 août seront-elles suffisantes pour transformer le cours des choses, tant il est vrai — et ils ne se privent pas de le dire — que rien ne changera en Corse si l'économie ne change pas ?

(1) Marius Zghilone : Eléments de comptabilité économique pour la Corse, 1978. *Les dossiers d'économie corse*. INSEE, novembre 1981.
(2) Les dépenses publiques en Corse : juillet 1982.
(3) La moyenne nationale est d'un travailleur pour neuf cents habitants.
(4) En 1980, l'Etat a distribué en Corse 882 millions de francs au titre des pensions et 142 millions de francs d'aide sociale.

Prochain article :
COMMENT S'Y RETROUVER ?

LA SITUATION DANS LES DOM-TOM

M. Emmanuelli adresse une double mise en garde à l'opposition

Outre-mer, le gouvernement est actuellement confronté à deux mouvements contestataires organisés par l'opposition. En Nouvelle-Calédonie, cette opposition prend de plus en plus la forme d'une révolte, ouverte et violente, contre la politique réformatrice engagée en recourant à la procédure des ordonnances.

Dans les quatre départements d'outre-mer concernés par l'avant-projet de loi relatif à l'adaptation aux DOM de la loi de régionalisation du 2 mars 1982 (Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion), l'opposition des élus majoritaires au sein des assemblées locales — celles-ci devant disparaître lors de l'institution d'une assemblée unique — tend à s'exprimer par une attitude d'obstruction systématique.

Commentant cette situation, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Henri Emmanuelli, a lancé, mardi 27 juillet, une double mise en garde. Il a notamment souligné que l'opposition, si prompte, en métropole, à donner des leçons de démocratie à la majorité, soutient activement, en Nouvelle-Calédonie, les extrémistes portés à la manière forte. Le fait est que dans ce territoire austral l'opposition locale, majoritaire dans la région de Nouméa, et soutenue par le R.P.R., paraît avoir opté pour une stratégie de déstabilisation des nouvelles autorités locales, qui ne s'embarrasse pas de scrupules quant au choix des moyens.

A. R.

Interrogé sur les incidents survenus à Nouméa le jeudi 22 juillet, au cours desquels un groupe de jeunes gens masqués avait fait irruption, en cours de séance, au siège de l'Assemblée territoriale (législatif local) et molesté un élu indépendantiste (*le Monde* du 23 juillet) M. Emmanuelli a déclaré, à l'occasion d'une conférence de presse : « *Un commando bien organisé et porteur de certains instruments que le juge d'instruction semble assimiler à des armes, a envahi l'Assemblée territoriale en bénéficiant, semble-t-il, de complicités intérieures, et peut-être même de la part de certains élus. (...) Non seulement l'assaut était organisé mais, de surcroît, il n'était que le premier élément d'un mouvement plus vaste qui visait à faire prendre d'assaut l'Assemblée par un grand nombre de manifestants. Il ne pense pas que dans une démocratie ce soit en allant matraquer des élus qu'on fasse preuve de beaucoup de responsabilité.*

» *J'ai été extrêmement choqué par la diatribe du maire de Nouméa, M. Laroque* [app. R.P.R.] *qui, après ces incidents, s'est permis de féliciter publiquement les* « hommes courageux » *qui ont mené cette opération. Alors, comme je vois à longueur de semaine M. Laroque, qui était à côté de M. Lafleur* [député R.P.R. de Nouvelle-Calédonie qui s'est démis de son mandat, au début du mois, « *pour donner la parole au peuple* (*le Monde* du 8 juillet)] *ne donner des leçons de démocratie et parle de dictature à propos du gouvernement je m'interroge.*

» *Je souhaite qu'ils* [MM. Lafleur et Laroque] *nous disent d'une manière très publique, ainsi que leurs amis à Paris — je pense à M. Pons* (secrétaire général du R.P.R.) *s'ils sont contre les actions de commando ou s'ils sont pour. Je trouve paradoxal que ceux qui accusent le gouvernement d'encourager le laxisme en métropole, soient aussi ceux qui applaudissent à deux mains lorsque des commandos armés font irruption en pleine assemblée délibérante.* »

A Nouméa, cinq personnes ont déjà été jugées à la suite des incidents du 22 juillet. Deux d'entre-elles ont été condamnées à vingt jours de prison fermes. En outre, vingt-deux personnes ont été inculpées de violences et voies de fait avec préméditation sur la personne de conseillers territoriaux. Dix-huit ont été placées en détention et quatre en liberté provisoire. A la suite d'une contre-manifestation organisée ce jour-là, par le PALIKA (Parti de libération kanaque, indépendantiste), neuf personnes ont été inculpées de dégradation volontaire de véhicules et de vitrines.

L'Assemblée territoriale, qui poursuit l'examen des ordonnances arrêtées par le gouvernement, a donné, mardi 27 juillet, à la majorité de ses membres, un avis défavorable aux textes prévoyant la création d'un office de développement et d'un office culturel. Les conseillers centristes de la Fédération pour une nouvelle société calédonienne (F.N.S.C.), qui ont conclu un accord avec les indépendantistes, ont, en effet, décidé de voter contre les projets du gouvernement quand ceux-ci relèvent en principe des compétences de l'assemblée et de s'abstenir quand ils relèvent des compétences de l'Etat.

M. Emmanuelli s'est déclaré favorable à certains amendements à condition que les projets du gouvernement n'en soient pas dénaturés.

La querelle de la décentralisation

D'autre part, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM a mis en garde les présidents des conseils généraux des départements d'outre-mer contre un éventuel refus de soumettre aux assemblées locales l'avant-projet de loi relatif à la création, dans chacun des DOM, en 1983, d'une assemblée unique élue au scrutin proportionnel (*le Monde* du 15 juillet). Dans un télégramme adressé au président du conseil général de la Guadeloupe, Mme Lucette Michaux-Chevry (mod.), M. Emmanuelli indique notamment, à propos de l' « avis » demandé par le gouvernement, conformément à la Constitution : « *Exiger que le texte en soit au stade du projet de loi au sens strict, c'est-à-dire déjà délibéré et accepté en conseil des ministres, conférerait à cet avis une portée juridique qu'il ne peut avoir. Il introduirait les assemblées départementales dans la procédure législative entre le conseil des ministres et le Parlement, ce qui serait inconstitutionnel.*

» *J'attire solennellement votre attention sur la responsabilité particulièrement grave que vous pourriez encourir devant l'opinion publique guadeloupéenne si, arguant de raisons juridiques totalement infondées, vous refusiez de soumettre au conseil général un texte qui a reçu l'aval du président de la République, du premier ministre et du gouvernement.* »

● *L'élection législative partielle* rendue nécessaire, dans la deuxième circonscription de la Polynésie française, par l'accession de M. Gaston Flosse (R.P.R.) aux fonctions de vice-président du conseil de gouvernement du territoire, décision qui a obligé celui-ci à se démettre de son mandat de député, les deux charges étant incompatibles (*le Monde* du 18 juin), aura lieu le 29 août.

DÉFENSE

Le parti communiste approuve la réforme du règlement militaire

M. Louis Baillot (P.C.F.), membre de l'Assemblée des Communautés européennes, approuve, dans le numéro du 28 juillet de *l'Humanité* l'ensemble des mesures prises par M. Hernu, ministre de la défense, pour libéraliser et démocratiser les règlements militaires.

« Il est inconstable, écrit-il, que cet ensemble de mesures témoigne de la volonté du gouvernement de changer le contenu du service militaire, alors qu'à plusieurs reprises il a affirmé qu'il n'est pas dans ses intentions immédiates d'en réduire la durée, maintenue à douze mois.

» Les critiques nombreuses et justifiées des appelés et des jeunes concernant leur passage aux armées les conduisaient souvent à mettre en cause l'utilité du service militaire et du même coup celle de la défense nationale elle-même.

» Ces critiques ont été entendues et, en agissant comme il l'a fait le gouvernement renforce l'esprit de défense. (...) Le 29 mai dernier, au cours d'une rencontre avec le ministre de la défense nationale, les dirigeants de la Jeunesse communiste, avec Pierre Zarka, ont fait connaître leurs revendications dont certaines se trouvent satisfaites par les décisions ministérielles.

» La coopération qui s'est amorcée entre le ministre de la défense nationale et le Mouvement de la jeunesse communiste comme avec le parti lui-même, dans un domaine où jusqu'ici les portes étaient hermétiquement closes, apporte la preuve qu'après le 10 mai quelque chose a effectivement changé en France. »

Collège
Sainte-Barbe
4, rue Valette, 75005 Paris - Tél. 325.43.98
DE LA 6e AUX TERMINALES ABCD
PRÉPARATIONS COMMERCIALES
SC.-PO - VETO - KINESI

Un grand roman qui fait scandale aux U.S.A. écrit par quelqu'un qui sait...
« ... FÉMINISME EXACERBÉ ÉROTISME TORRIDE... » J.D. Wolfromm
L'EXPRESS
LES PÉCHÉS DU CARDINAL
roman
Andrew M. Greeley

PENDULES ET CARTELS
un choix unique à PARIS
200 modèles exposés
Pendules 400 jours quartz à sonnerie - Pendules « Officier » Pendules bronze et style - Régulateurs - Pendules murales Pendules à poids - Comtoises - Astrolabe, etc...
L'ESPACE PENDULES MP
86, rue de Rivoli - 272.84.90
Parking pl. Hôtel de Ville à 75 m.
Catalogue gratuit sur demande
Pendule Charles Style Louis XV

Pour votre DEMENAGEMENT
ODOUL
AGENT demeco
16, rue de l'Atlas-75019 Paris 208 10-30

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

SOUTINE

Une exposition à Londres

La rage de l'expression

par ANDRÉ FERMIGIER

« *IL pourrait être allemand, pour son expressionnisme cruel. D'ailleurs le plus doux des hommes et qui* [redacted] *peint* [redacted] *d'après* [redacted] *comme* [redacted] *Chardin* », ainsi parlait de Soutine un critique des années 30. Soutine en effet ne peignit jamais que d'après nature, et il révérait Chardin au point de reprendre dans une toile [redacted] non moins [redacted] du Louvre. [redacted] il n'avait rien d'allemand, [redacted] l'expressionnisme allemand [redacted] probablement rien.

[redacted] ou sa [redacted] viennent de plus loin, de ses origines peut-être, de la misère de sa jeunesse, d'une sorte de ressentiment, [redacted] dissentiment morbide qui est le principe constant de son art, tel qu'on peut l'apercevoir à l'exposition que présente pour l'été la Hayward Gallery de Londres.

Soutine est né en [redacted] un village [redacted] blanche, dont [redacted] population était en majorité juive et la culture étroitement, exclusivement, religieuse. Son père [redacted] ravaudeur [redacted] vêtements, et lui-même est l'avant-dernier-né d'une famille de onze enfants : un [redacted] mal-aimé, semble-t-il (la pauvreté est telle qu'on n'a pas le temps d'aimer), et qui, dessinateur précoce, entre très vite en conflit avec l'orthodoxie d'un milieu où toute représentation de la réalité était considérée comme sacrilège.

Une tristesse morbide

En 1909, il [redacted] pour Minsk, et [redacted] suivante il suit les cours de l'École des beaux-arts de Vilna. « *C'était*, écrira son compatriote Kikoïne, *l'un des plus brillants élèves de l'école. Ses sujets d'esquisse relevaient toujours d'une espèce de tristesse morbide (enterrements de juifs, abandons, misères, souffrances), exécutés d'après nature. Maintes fois, j'ai posé pour lui, étendu sur le sol, recouvert d'un drap blanc et entouré de bougies.* »

En 1913, les bougies éteintes, les deux amis arrivent à Paris. Soutine s'installe, comme il peut, à la Ruche, où il connaîtra bientôt Henri Laurens, Chagall, Zadkine, [redacted] Archipenko. Il fréquente les cafés de Montparnasse, suit quelque [redacted] l'enseignement de Cormon à l'École des beaux-arts, ne quitte pas le Louvre, où il découvre [redacted] particulier Rembrandt, [redacted] des jours, [redacted] mois, des années, [redacted] dénuement absolu.

Un seul réconfort : l'amitié de Modigliani, que lui a fait connaître Lipchitz, près duquel il habitera, cité Falguière, et qui le présentera [redacted] son marchand, Léopold Zborowski. En 1919, il s'installe à Céret, où, sauf quelques séjours [redacted] Cagnes, il vivra pendant trois ans, peignant des natures mortes [redacted] surtout des paysages qu'il reniera, détruira quelques années plus tard avec une rage, une frénésie, d'autant plus mystérieuses qu'ils ne paraissent [redacted] différents de ceux de ses dernières années.

En 1922, il revient [redacted] Paris, et l'on n'aurait peut-être jamais plus entendu parler de Soutine si n'était survenu quelques mois plus tard l'événement qui [redacted] changer le [redacted] : la [redacted] d'Alfred Barnes, le plus célèbre, le plus opulent, le plus hypocondriaque, des collectionneurs d'art moderne.

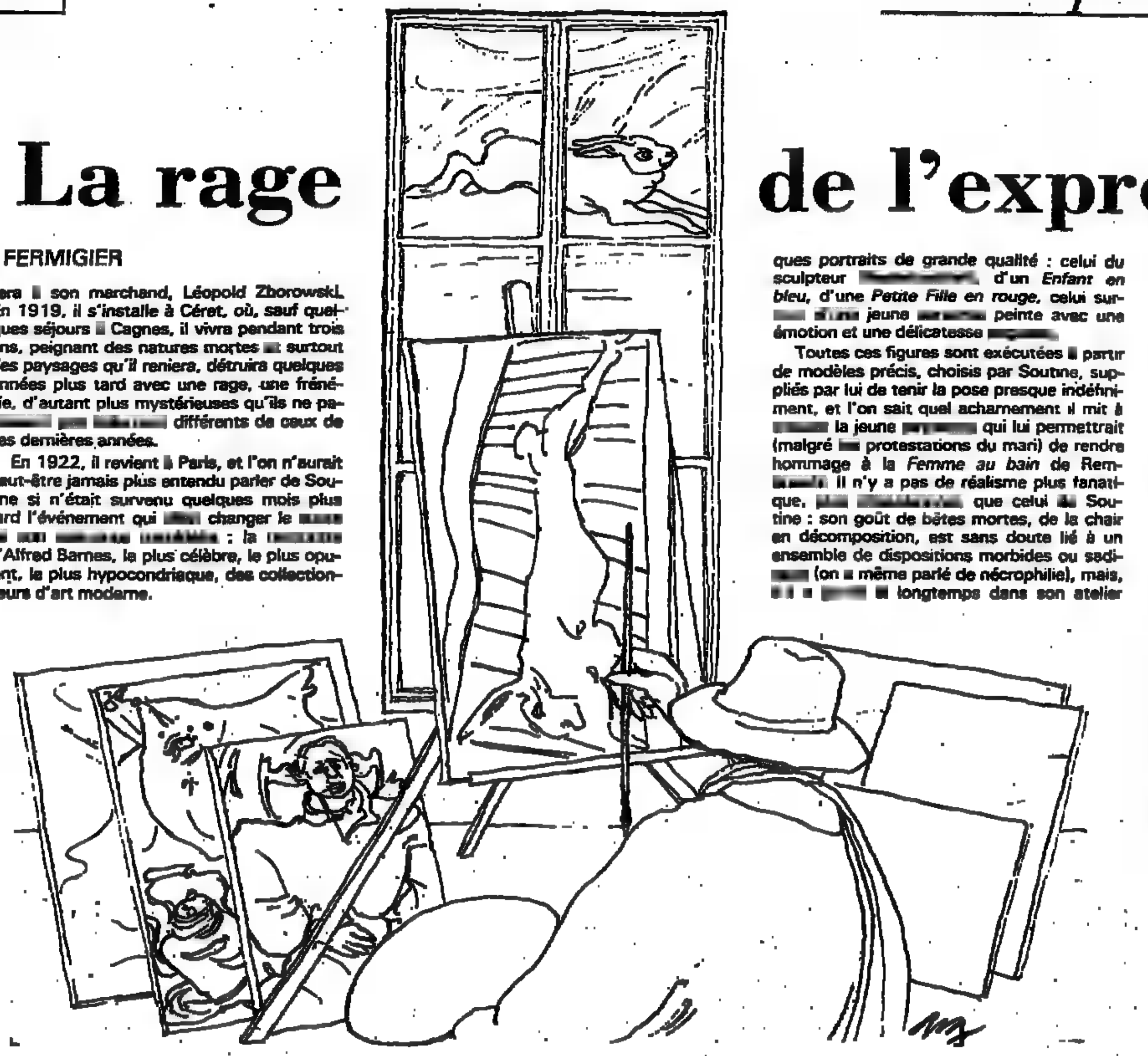

Découvrant une toile de Soutine chez Paul Guillaume, Barnes [redacted] quasi-totalité de sa production, et son prestige est tel que les amateurs, mondains ou non, lui emboîteront très vite le pas et que, même pendant la crise, Soutine n'aura plus aucun problème de vente. Du jour au lendemain, le plus pauvre des juifs errants est devenu une sorte de vedette qui s'habille chez les tailleurs anglais, [redacted] une automobile [redacted] chauffeur, remplit Montparnasse de la rumeur de cette fortune inespérée.

Montparnasse en sera d'ailleurs pour ses frais : [redacted] non seulement ne cherchera pas à venir en aide [redacted] ses compagnons des mauvais jours, mais il cessera complètement de les voir, la destruction des toiles de Céret relevant peut-être, comme le suggère David Sylvester, du même désir de rompre avec un passé d'accablant [redacted]. Cela dit, qui n'éclaire pas le [redacted] d'une lumière trop sympathique, l'aisance ne modifiera pas la manière de Soutine (ni son comportement psychologique), [redacted] n'imagine guère [redacted] mortes [redacted] plumés et suspendus la série [redacted], des *Lièvres*, le fameux *Bœuf écorché*, inspiré de Rembrandt), [redacted] plus [redacted] sespérés [redacted] ceux peints entre 1925 [redacted] 1930.

Le paysage, la nature morte, mais aussi [redacted] figure, et c'est [redacted] *série des enfants de* chœur, des grooms, [redacted] chambre, des pâtissiers, dont les rouges éclatants stabilisent en un paroxysme d'agressivité la vi[redacted] en général plus convulsive et fragmentée de Soutine. Cette série est assez mal représentée à Londres mais on y verra quel*ques portraits de grande qualité* : celui du sculpteur [redacted], d'un *Enfant en bleu*, d'une *Petite Fille en rouge*, celui sur[redacted] jeune [redacted] peinte avec une émotion et une délicatesse [redacted].

Toutes ces figures sont exécutées [redacted] partir de modèles précis, choisis par Soutine, suppliés par lui de tenir la pose presque indéfiniment, et l'on sait quel acharnement il mit à [redacted] la jeune [redacted] qui lui permettrait (malgré [redacted] protestations du mari) de rendre hommage à la *Femme au bain* de Rem[redacted]. Il n'y a pas de réalisme plus fanatique, [redacted] que celui [redacted] Soutine : son goût de bêtes mortes, de la chair en décomposition, est sans doute lié à un ensemble de dispositions morbides ou sadi[redacted] (on [redacted] même parlé de nécrophilie), mais, [redacted] longtemps dans son atelier une carcasse de bœuf, jusqu'à empoisonner le voisinage de sa puanteur, c'est qu'il s'agissait de peindre ce bœuf-là, d'aller jusqu'au bout [redacted] l'exploration d'un motif immuable.

Un tel réalisme fait de [redacted] le [redacted] des [redacted] du [redacted] siècle, de [redacted] début de sa carrière, [redacted] de [redacted] et [redacted] Courbet, qu'il admirait [redacted] dessus [redacted] : un contemporain de [redacted] (il y en aura d'autres), [redacted] préimpressionniste, comme on [redacted] dit, [redacted] étranger [redacted] le climat artistique de son époque. Même s'il nous paraît tel, Soutine, de toute la force de son tempérament, [redacted] d'être un peintre « moderne » : [redacted] détestait Picasso comme tout ce qui relevait du néocubisme institutionnel [redacted] de l'entre-deux-guerres et, c'est à son corps défendant que c[redacted] ont voulu [redacted] lui. [redacted] an[redacted] 30, un [redacted] l'expressionnisme français.

[redacted] Soutine [redacted] du motif, [redacted] dans [redacted] globalité, torturé, [redacted] étranglé, [redacted] les [redacted] de la fin de sa vie, pour que rien n'en soit perdu sur [redacted] toile et jusqu'à ce qu'il se précipite [redacted] cataclysme, [redacted] formidable chahut [redacted] formes [redacted] et chancelantes d'avoir subi un [redacted] d'appropriation, [redacted] manducation satur[redacted]. Souvenir peut-être des faims anciennes, Soutine [redacted] littéralement [redacted] qu'il voit, avec d'effrayantes [redacted] en guirlande [redacted] poulets [redacted] quelquefois, [redacted] l'on ose dire, [redacted] le dirigeant assez mal : ce n'est [redacted] aux sarcasmes de l'expressionnisme qu'il [redacted] ici, mais, pour reprendre [redacted] titre d'un [redacted] Ponge, [redacted] une véritable [redacted] l'expression.

Si l'on se rappelle l'épicurisme plus ou moins résigné [redacted] rétrospectif de [redacted] années-[redacted] Derain), [redacted] comprend le [redacted] rapide, durable, [redacted] cannibale, [redacted] peinture de sentiment [redacted] étonnamment [redacted] : [redacted] un [redacted] praticien, [redacted] travail [redacted] minutieux, [redacted] personne [redacted] plus de [redacted] lui [redacted] préparait sa palette, [redacted] choisissait ses couleurs, ses brosses et ses pinceaux, qu'il [redacted] qu'une [redacted]

Plus chair que la chair

Pourtant, on est peut-être [redacted] trop loin. Même [redacted] tenant compte du [redacted] que l'exposi[redacted] est mal équilibrée [redacted] y a [redacted] de [redacted] assez de [redacted] et que n'y figurent pas certains tableaux [redacted] on a parfois l'impression d'un combat avec l'ange qui tourne [redacted] ou se répète, d'une [redacted] où l'organique [redacted] l'amorphe dangereusement se côtoient, avec de[redacted] à la Vlaminck.

Et comment ne pas sourire de ces lignes qu'Elie Faure consacrait [redacted] d'un « *des plus puissants génies symphoniques qui furent jamais* » : « *Le mystère de la grande peinture y éclate, chair qui est plus que la chair, nerfs qui sont plus les nerfs que les nerfs, bien qu'ils soient peints avec des fleuves de rubis, du soufre en feu, des lacs d'émeraude écrasés avec des saphirs... Qu'un bœuf ouvert rutile comme les trésors de Golconde, que l'embrasement des tropiques y roule en torrents dans la pourriture prochaine et que cela soit de la viande ensanglantée,* [redacted] *l'esprit.* » [redacted] Il faut ajouter qu'après [redacted] lu l'ouvrage d'Elie Faure Soutine ne lui [redacted] pratiquement [redacted] la pe[redacted]

Madeleine Castaing entre le peintre et Proust

par FRANÇOIS-MARIE BANIER

Madeleine Castaing a bouleversé la décoration en apportant à son métier la fantaisie, la poésie, le charme. Sans avoir créé un meuble, elle a créé un style. Amie [redacted] peintres [redacted] Montparnasse, elle choisit Soutine. Il peindra [redacted] elle la majeure partie de son [redacted].

SOUTINE disait d'elle : « *Ma*[redacted] *Castaing a le génie des* [redacted] *et le génie* [redacted] *jardins* .» Elle dit [redacted] lui : « [redacted] *passé par-dessus les impressionnistes, il rejoint le Greco, Goya,* [redacted] *Gogh. Je n'ose* [redacted] *dire Rembrandt. Rembrandt, c'est* [redacted] *Shakespeare. Quand Sou*[redacted] *se* [redacted] *à peindre,* [redacted] *entrait* [redacted] *un* [redacted] *second, proche* [redacted] *la folie. Tout* [redacted] *monde devait s'éloigner. Lui s'en* [redacted] *son chevalet, sa toile, ses pinceaux. C'était* [redacted] *fait. En* [redacted] *après-midi. Mécontent, il* [redacted] *toile. En*[redacted] *les remords, puis il recollait* [redacted] *morceaux* [redacted] *repeignait* [redacted] *rapiécée. Satisfait,* [redacted] *s'emparait* [redacted] *toile,* [redacted] *chambre* [redacted] *s'enfermait pour cacher* [redacted] *demi-*[redacted] *après* [redacted] *appelait,* [redacted] *mari et moi. C'est ce que j'appelle la* [redacted] *du premier regard. S'il* [redacted] *pas immédiatement* [redacted] *yeux l'admiration* [redacted] *plus absolue,* [redacted] *prenait* [redacted] *bouteille d'essence,* [redacted] *chiffon* [redacted] *il effaçait* [redacted] *toile. S'il* [redacted] *travaillé, il* [redacted] *le conduire à la gare du Nord.* [redacted] *partait pour Amsterdam passer la journée* [redacted] la [redacted] juive, *l'expression* [redacted] *la tendresse humaine, disait-il .*»

Soutine, son chapeau sur [redacted] yeux, son menton dans la main, regarde Madeleine Castaing. Pourquoi a-t-elle [redacted] une boutique ? Nous sommes à la veille [redacted] la guerre, elle deviendra la [redacted]trice [redacted] plus [redacted] du siècle, si [redacted] devant un [redacted] ou un meuble qui ne lui doivent rien on [redacted] : c'est du Madeleine Castaing !

Soutine, [redacted] *n'a* [redacted] *mangé depuis deux jours.* » Le peintre arrivera [redacted] au rendez-vous. Marcellin Castaing, pressé, lui donnera [redacted] acompte, Soutine, vexé, lui jettera l'argent au visage. [redacted] cinq ans, ils [redacted] à [redacted]. Et pendant [redacted] cinq ans, les Castaing courront [redacted] galeries pour acheter [redacted]. Enfin Madeleine l'apprivoisera, il peindra chez [redacted] pendant [redacted] ans. [redacted] ja[redacted] diront : « *Ils l'ont accaparé.* » Elle répondra : « *Il n'était* [redacted] *paré, possédé, que par* [redacted] *génie. C'est un* [redacted] *génie. Les gens ne* [redacted] *pas voir,* [redacted] *c'est très difficile* [redacted] *voir* [redacted] *peinture.* »

[redacted] moquait [redacted] quand, [redacted] publication de *Du* [redacted] *chez Swann*, elle [redacted] que Proust [redacted] l'un [redacted] plus grands écrivains de [redacted] temps. Quand elle apprit sa mort, elle éclata en sanglots, et elle reçut [redacted] gifle de son mari : il ne [redacted] que Balzac. Plus tard, [redacted] ne se trompera pas non plus pour Céline, comme [redacted] ne [redacted] trompe jamais [redacted] son métier quand [redacted] découvre [redacted] place un [redacted] ou [redacted] objet. Et son style, c'est [redacted] : [redacted] découverte, [redacted] chement, inattendus d'un certain meuble anglais, [redacted] russe, [redacted] un [redacted] meuble [redacted] n'importe quelle autre époque. [redacted] style : une [redacted] de [redacted], de l'imagination, [redacted] mépris [redacted] conventions. Une atmosphère qui rappelle un peu le dix-neuvième [redacted] immanquablement l'enfance.

Chez elle, [redacted] l'angle [redacted] Ja[redacted] et Bonaparte, [redacted] n'entre pas dans [redacted] boutique, mais chez quelqu'un. [redacted] habité. Le goût étant, [redacted] qui voyage le plus vite, [redacted] Castaing a fait école. Beaucoup [redacted] boutiques, maintenant, ressemblent à [redacted] maisons. [redacted] dans [redacted] art, au[redacted] effet. La magicienne s'amuse [redacted]. D'abord avec son per[redacted], il [redacted] passse pas inaperçu.

Le masculin de [redacted] lui convient ; il y a quelque [redacted] viril en elle. La voix d'abord, [redacted] la force de [redacted] amour pour la vie peut-être. Son portrait [redacted] accroché au Metropolitan [redacted] New-York, mais il [redacted] ressemble ni à un Soutine ni [redacted] modèle qui n'a jamais l'air d'une dame [redacted] visite un peu effacée. « *J'ai posé pour plusieurs peintres, mais je n'ai jamais* [redacted] *ça :* [redacted] *qu'il se mit* [redacted] *travail, il n'était plus* [redacted] *moi. Il s'approchait, s'approchait, il* [redacted] *regardait sous le nez, c'était très impression*[redacted]. » Il faut [redacted] savoir : la [redacted] Madeleine Castaing, c'est [redacted] qui l'a composée. [redacted] son métier, elle qui ne [redacted] rien au hasard — ou bien elle l'organise — pourquoi montrerait-elle au [redacted] une autre figure que celle qu'elle [redacted] décidée ? Ainsi, tous les matins, elle [redacted] sur son visage un autre visage. Avec un crayon rouge elle s'invente une autre bouche. [redacted] longue, plus haute, celle-là, et pour [redacted] regard perçant, précis, pour l'adoucir, pour lui donner une vie supplémentaire, elle pose ses faux [redacted] façon [redacted]lontairement irrégulière, regard [redacted] pâquerettes courbées par le vent.

« Bâtir une cathédrale »

Décoratrice, elle a horreur [redacted] mot. Il fait apprêté, figé, artificiel. Elle, c'est la vie qu'elle apporte. Entre autres choses. On ne dira pas son âge. [redacted] dès [redacted] reconnaît en Madeleine l'une des plus jolies femmes de Paris ; et c'est à ce compliment que [redacted] coquette invétérée tient [redacted] plus alors qu'elle [redacted] trois ou plutôt quatre choses [redacted] chacune justifierait une vie [redacted]. « *En fait, ma plus grande réussite,* dit-elle, *c'est Marcellin, mon* [redacted]*. Un amour... Garder, construire un amour, c'est bâtir* [redacted]. [redacted] *qu'il faut* [redacted]*ployer* [redacted] *d'inventions,* [redacted] *malices,* [redacted] *tendresses,* [redacted]*nues, d'abandons pour captiver un homme ! Cinquante-deux* [redacted] *passion... Tout ce que j'ai fait à côté n'existe pas.* » Pourtant, en même temps, il y avait Soutine, le sauvage Soutine qu'ils connurent à Montparnasse.

Tous les soirs, les Castaing allaient à la [redacted]. Un jour, un peintre [redacted] connu à l'époque, [redacted] Brune, dit à Marcellin Castaing, critique d'art [redacted] *Floréal* : « *Vous devriez acheter une toile à*

ANNE DAY

La rencontre de Charlot et de Fellini

Autrefois, elle portait des chapeaux ; elle les a remplacés par une perruque courte acajou. Ce que l'on ignore, c'est qu'elle garde [redacted] des[redacted] vrais cheveux. Un chemisier rouge ou rose fuchsia, une veste [redacted] corsaire, [redacted] fuseaux noirs, des bottines, une démarche de pati[redacted] mines effarouchées de collégienne, elle fait irrésistiblement penser [redacted] Charlot qui aurait rencontré Fellini mais son air convenable, son autorité, sa lucidité, vous empêchent de sourire devant [redacted] fantaisie. Picasso avait raison : [redacted] jolie, [redacted] que ce ne soit pas le mot qui vient [redacted] l'esprit devant quelqu'un qui fait à ce point sensation. [redacted] ride. Ni autour de la bouche ni autour [redacted] yeux. Oui, là, il y a un truc, elle en rit elle-même. Le truc [redacted]chouc : [redacted] le menton passe un élastique. Aucune femme n'y avait jamais pensé. [redacted] croit que l'élastique tient la perruque ? Il [redacted] plus malin : il fixe sous [redacted] perruque un petit bonnet bourré [redacted] papier que personne ne voit.

(Suite page 13.)

LES PHOTOS DE DAVID HOCKNEY

Mise en place d'un héros pictural

IL fallait, sans doute, que [redacted] photos, enfin dévoilées, [redacted] bout de dix ou quinze ans d'un usage intime, au sortir de cette obscurité se révèlent d'une intensité picturale, puisque [redacted] peintures, [redacted], étaient déjà [redacted] photographique (David Hockney est peut-[redacted] peintre qui [redacted] *flirté le plus loin* avec la photographie sans tomber dans l'hyperréalisme). [redacted] photos ne [redacted] clef qui permet d'accéder à l'œuvre, [redacted] exposition conçue [redacted] Beaubourg par Alain Sayag n'a rien de pédagogique. Elle laisse les peintures [redacted] rieur, dans [redacted] ou le souvenir qu'en a chacun, [redacted] ne cherche pas [redacted] tisser des liens entre photos et peintures, [redacted] unes aux [redacted] comme du bout d'une baguette fléchée, puisque ces [redacted] évidents, [redacted] calque ou du coloriage, d'une transcription soucieuse, quasiment « pantographique ». [redacted] visiteur [redacted] bien Hockney, et il fait lui-même ces va-et-vient mentalement, ou il n'a jamais vu une peinture de Hockney, et il a le plaisir [redacted] découvrir un photographe, peut-être pas formidablement original (il vient après *Duane* [redacted] *Heinec*[redacted] et se réclame [redacted] l'un puis [redacted] l'autre), discret mais sincère.

Pénétrer l'enceinte interdite

Ce serait comme si après avoir vi[redacted] une jolie bâtisse séduisante (la peinture [redacted] Hockney), [redacted] les sous-sols restaient fermés, en laissant imaginer [redacted] cabinets de [redacted] Bleue, des salles d'orgie, des rivières sulfureuses, on nous invitait [redacted] coup à pénétrer cette enceinte inter[redacted] : non [redacted] fondations de la maison se révèlent aussi charmantes et aussi peu mystérieuses que [redacted] d'habitation, mais aussi elles portent sur leurs pilônes, excessivement [redacted] par l'architecte, tous les plans des [redacted] chambres, et même des croquis du décorateur, [redacted] savait [redacted] comment il allait les occuper, des miniatures de lits et de salles de bains.

David Hockney [redacted] prendre des photos [redacted] la fin des années 60, [redacted] Londres, à Paris, de simples por[redacted] d'amis. Il [redacted] déjà [redacted] quelques huiles : [redacted] marquées par l'Egypte, [redacted] *grand cortège* [redacted] *dignitaires dans le style semi-égyptien, le Deuxième Mariage* (mais, lors de son premier voyage en Egypte, il n'a [redacted] d'appareil photo, il dessine), ou les pre[redacted] sous la douche, mais ces peintures [redacted] un [redacted] naïf, [redacted] plutôt [redacted] peints, [redacted] ne [redacted] encore empreintes [redacted] cet art de la pose et du cadre, qui sont [redacted] ressorts proprement photographi[redacted] qui vont former, [redacted] dans la peinture, le style et la [redacted] Hockney.

[redacted] dater le décrochage, il se [redacted] en [redacted] et [redacted] un [redacted] où Hockney abandonne généralement l'huile pour l'acrylique, qui donne aux peintures [redacted] couleurs vives, très légèrement [redacted] de la réalité, [redacted] Polaroïd. Ainsi, l'exposition le révèle, [redacted] grands portraits [redacted] de cette époque *(Christopher Isher*[redacted] *Bachardy, Mr and* [redacted] *Percy, Shirley Goldfarb* [redacted] *Gregory Mazurofsky)* ont d'abord [redacted] photographies dont [redacted] extraits scrupuleusement, comme [redacted] ombres coloriées. D'ailleurs, les photos d'origine étaient souvent en noir et blanc, pour laisser place libre à la recomposition des couleurs : plus qu'un repère d'exactitude dans les dimensions et dans le naturel posé, la photo est une sorte de *gamme* sur laquelle pourra travailler le peintre, comme le musicien sur sa portée, ou comme sur une grille de mots [redacted] blanches.

Le ménage de la réalité

Si l'on s'amuse [redacted] comparer photos et peintures, [redacted] trouve en face d'un jeu des erreurs : qu'est-ce qui a bougé, qu'est-ce qui a disparu ? Généralement, [redacted] peintre met un peu d'ordre dans ce que le photographe devait supporter de désordre dans la réalité, il range, il déblaie, il [redacted] hors du cadre le superflu, il fait le ménage chez ses modèles qui ne sont pas spécialement « design » dans leurs mœurs. Mais, [redacted] part cela, le peintre s'en tient aux contours fixés par le photographe. Une fois ces don[redacted] posées, [redacted] coloriste [redacted] intervenir, splendidement, solitairement. On sent bien que si la photo est pour Hockney une pratique privée, celle [redacted] la peinture l'est encore plus, elle doit se produire dans une solitude encore plus grande, et [redacted] peut-être [redacted] la « raison » [redacted] la photo : [redacted] peintre [redacted] fait photographe, momentanément, pour pouvoir [redacted] être totalement, royalement [redacted].

La photo [redacted] fenê[redacted] pavillon [redacted] Flore qui [redacted] sur les jardins du Louvre, en 1974, n'est que [redacted] d'une interprétation (au sens musical) d'impression[redacted] : *Contre-jour* [redacted] *french style.* Mais c'est [redacted] un de [redacted] bleaux les plus célèbres, *Portrait* [redacted] *artiste,* collage [redacted] photos prises [redacted] lieux différents, qu'on [redacted] le mieux [redacted] le procédé [redacted] peintre-photographe : le photographe ne fait prendre la pose [redacted] ses [redacted] dans [redacted] d'un [redacted] (d'ailleurs prises comme photos, [redacted] esquisses [redacted] peintures [redacted] bizarre[redacted] statiques, [redacted] picturales).

En avril 1972 (car [redacted] photos, [redacted] pages du journal intime, sont toutes datées), dans une piscine du [redacted] Duc, un jeune homme, John St Clair, se baigne la tête sous l'eau en donnant lieu [redacted] de jolis effets de chair suspendue dans la transpa[redacted] aqueuse. Un [redacted] homme le surplombe, Maurice McDermott, mais qui, rétrospectivement, dans la peinture, ne servira que [redacted] mannequin, d'homme de paille, comme une doublure de cinéma, du héros principal de [redacted] Hockney, [redacted] Schlesinger, qui entre [redacted] en 1967 pour en disparaître en 1978, la présence de [redacted] n'est pas particulièrement érotique, [redacted] n'est [redacted] encore idéal, et en [redacted] poser quelque temps plus tard, [redacted] Londres, [redacted] Schlesinger dans [redacted] attitude [redacted] tout point [redacted] de Mc Dermott escamoté, le peintre fait subir [redacted] la [redacted] un [redacted] de passe-passe, la photographie n'est qu'une ficelle de la prestidigitation.

Il n'est pas du tout indifférent de noter [redacted] le début de cette pratique photographique, chez Hockney, [redacted] avec sa rencontre avec Pe[redacted] Schlesinger (et n'est-ce [redacted] une des essences les plus fortes de la photographie, témoigner d'un amour ?), qui va devenir [redacted] pictural, ce personnage de roman, ou cet « accompagnateur » [redacted] journal de voyage, des palaces [redacted] Venise [redacted] ceux [redacted] de Barcelone [redacted] Bayreuth [redacted] Louxor, comme l'amant imaginaire [redacted] Bar[redacted] contemporain. Toujours [redacted] petit format, et légendes [redacted] la plume, [redacted] et [redacted] l'amateur, [redacted] photos [redacted] Hockney devien[redacted] vignettes-souvenirs. En fi[redacted] endroits qui [redacted] qui [redacted] mode, [redacted] topographie du luxe, et d'un [redacted] goût. En allant photographier une plaque [redacted] Marcel-Proust [redacted] Cabourg, il [redacted] avec [redacted] pèlerinage [redacted] nostalgies.

La photo [redacted] de jouissance, [redacted] soleil, [redacted] corps [redacted] la douche, [redacted] délaissée, [redacted] juste quitté qui [redacted] être [redacted] confortable, [redacted] objets [redacted] la [redacted] quoti[redacted]. Les quelques auto-portraits, pris [redacted] l'atelier, re[redacted] travail, [redacted] pinceaux, [redacted] journaux, photos Polaroïd, publicités [redacted]. Repères [redacted] dans [redacted] parcours de l'admirateur : l'inti[redacted] une familiarité [redacted].

Si l'on [redacted] suivre, au-dessous [redacted] de celle du peintre, l'évolu[redacted] photographe, on remarquera que les *snapshots* de rue pris [redacted] californie en 1980 [redacted] l'aridité des Friedlander, et que les photos d'un [redacted] en Chine l'année passée singent les photos [redacted] amateurs des années 50 : [redacted] l'encontre des progrès de l'industrie, Hockney retourne [redacted] une sophistication primaire. Les photos [redacted] plus récentes, prises en 1982 dans sa villa californienne, [redacted] une mauvaise manie : [redacted] façon d'Heinecken, Hockney [redacted] des Polaroïd d'une [redacted] pièce [redacted] le cadre photographique restreint, comme la facette d'un œil d'insecte, [redacted] recoud [redacted] morceaux [redacted] puzzle. La photo rejoint la peinture [redacted] temps qu'exem*plaire unique qui peut facilement acquérir* un numérotage et une cote dans un catalogue marchand. Travail liquidé en [redacted] jour, reflet d'un [redacted] et d'un farniente. Il pleut [redacted] la piscine de Los Angeles, le nouvel ami s'appelle [redacted] Grave : qu'est de[redacted] Peter Schlesinger ?

HERVÉ GUIBERT.

[redacted] d'animation du Centre Georges-Pompidou - Jusqu'au 12 [redacted] – Catalogue [redacted] Éditions [redacted] : [redacted] F.

l'art de Paris

A Paris, l'art crée de [redacted] beauté qui meurt et demeure ni tout [redacted] fait une autre ni tout [redacted] fait la même, art [redacted] détail qui change tout, un coin de bleu aux paupières, une frange sur l'œil, un rien de luxe pour le rêve. On farde, on [redacted] on coordonne. Victoire [redacted] monotonie.

Artisans de l'apparence

MELKA CREANTON, COORDINATRICE

[redacted] Creanton est coordinatrice, métier difficile [redacted] cerner comme tout ce qui relève de la création. Elle écarte le mot : la création, elle y participe, c'est tout. Elle est l'œil. Son œil décèle le détail malencontreux ou celui qui manque. Elle travaille avec les stylistes pendant les défilés, et aux dernières étapes de la collection, quand se décide [redacted] quel moment se fait tel « passage » – passage d'un groupe de vêtements en variations autour d'une forme, – de comb[redacted] d'éléments il doit se composer pour transmettre le thème clairement mais sans saturer – rien n'est pire qu'une impression répétitive : quel sera son temps, s'il doit être agressif, gai, nostalgique ?

La vision de la coordinatrice englobe chaque composante et leur ensemble, précède celle des ache[redacted] et des journalistes. Elle [redacted] plongée jusqu'à la racine des cheveux dans le bain de la mode, comme Obélix dans le chaudron de potion magique. Melka Creanton [redacted] un annuaire dans la tête. Elle [redacted] été mannequin. C'est en faisant des photos qu'elle s'est découvert le talent d'assembler des choses qui a priori ne sont pas faites pour aller ensemble.

Fantaisie, improvisation. Rien n'est préparé, [redacted] *piration vient sur le tas.* « Trouvez moi une paire de gants », *dit Melka en contemplant ses mains nues.* « Il me faut des souliers blancs », *dit-elle devant les jambes d'un mannequin en collants noirs. Audace : faire confiance* [redacted] *ses envies. Juste une envie qui peut devenir une mode si elle correspond* [redacted] *ce que « la rue » cherche sans savoir. Flair :* « Rien de sorcier – *paraît-il,* quand on vit dans le milieu. Je fais ce métier parce que je suis versatile. Je me lasse vite, donc je trouve avant les autres. »

Melka continue [redacted] *faire des photos, comme journaliste. Elle place des célébrités dans le décor qu'elles préfèrent et dans celui qu'elle imagine pour elles, jeu de reflets infidèles. Elle donne du chic* [redacted] *la petite robe, avec une ceinture hors de prix et le bracelet de vos rêves. Avec une cravate rayonne, elle donne la touche marrante au chemisier super luxe et le rend accessible enfin, accessible aux désirs. Elle trouve le coussin qui rehausse le rouge un peu triste du pull-over... Elle fait des photos et des films publicitaires,* (« Ce qui me fait vivre, *confie-t-elle,* mais pas forcément pour vendre un produit. Pour donner des images aux rêves. »)

LINDA MASSON, MAQUILLEUSE

Linda Masson est Américaine, elle [redacted] *le teint clair et le sourire charmant de la jeunesse nourrie au lait enrichi et* [redacted] *la morale chrétienne dans les comédies des années 40. Elle habite l'île, un atelier frais dans une cour pavée, comme les Américaines* [redacted] *Paris des années 30. Elle se raconte avec simplicité, et on s'aperçoit qu'elle n'a plus les vingt-cinq ans qu'elle paraît. Elle semble sans maquillage. Comme elle est maquilleuse, ce doit être le summum de son* [redacted] *N'importe, on se sent toute grise.*

Linda Masson travaille pour la mode, sur des mannequins. Elle redessine leurs traits pour qu'ils deviennent la synthèse « d'une ambiance, d'un thème, en accord avec le créateur ». *Quelque fois, ça* [redacted] *aller loin.* « [redacted] le masque blanc avec des rayures transversales. » *La force première du visage n'est pas vraiment importante – dans le cas du mannequin. Pour les photos, il* [redacted] *les photogéniques et celles qui ne le sont pas.* « On ne peut pas accomplir de miracles. On peut gommer les rides d'expression, adoucir un angle ou le souligner, tricher avec la lumière. Mais si la peau n'est pas souple, saine, [redacted] gnée, il n'y [redacted] rien [redacted] faire. »

Linda Masson est venue au maquillage en passant par les Beaux-Arts et parce qu'elle aime la beauté. Les femmes qui lui demandent de les rajeunir la désolent. « La question n'est pas là, qu'est-ce que ça peut faire. » *Elle préfère mettre en valeur certaines irrégularités, la fragilité d'une courbe, la couleur d'un iris. Faire de la perfection avec ce qui n'est qu'humain, changeant.* [redacted] *suffit parfois d'une trace de bleu au coin de la paupière, d'un point rose au-dessus de la pommette. Maquiller, ce n'est pas cacher les défauts, c'est modeler une beauté sur de la matière vivante, périssable.*

Ce n'est pas figer dans une éternité illusoire [redacted] *traits de la vie, comme les momies aux yeux peints entourés de kohl, qui ont seulement transmis les masques de la mort.*

ROMAIN, COIFFEUR

Romain coiffe chez Patrick Alès. Au salon, quand il coupe, on dirait qu'il cisaille. En réalité, il construit une masse légère qui se place en dégradés gracieux. Il plonge ses mains dans les cheveux, ébouriffe, bouscule, laisse le brushing à son assistant. Il reviendra pour le coup de peigne. Au salon, il flirte avec la fantaisie, mais l'ensemble reste sage, la cliente n'a pas toujours envie d'attirer les regards effarés. [redacted] *Romain* [redacted] *en* [redacted] *tions. Là, rien n'est impossible. Il y* [redacted] *toujours une astuce, des subterfuges pour torturer la nature, le temps d'une photo ou d'un défilé.*

Sans voir les robes – elles arrivent au dernier moment d'Italie, – Romain propose cinq ou six coiffures et en discute avec le créateur dont il connaît déjà les goûts. Il sait par exemple que Montana veut pour toutes les filles le même chignon tiré. [redacted] *d'autres, comme chez Jean-Paul Gaultier, chacune doit avoir son image, c'est à lui* [redacted] « Quelquefois, *dit-il,* on se plante, on reprend du déjà-fait sans s'en rendre compte. Si c'est grave ? Oui, pour soi-même.

» Les idées, elles viennent de la vie de tous les jours. D'un livre, d'une musique, de l'atmosphère, de l'air du temps qu'on respire ensemble, c'est pourquoi la création se fait à Paris. Même [redacted] Londres, peu [redacted] peu mon inspiration se ralentit.

» Les idées... Quand je débutais elles venaient moins facilement, c'est comme une chaîne qu'on tire. L'une entraîne l'autre. Quand j'ai fait [redacted] coiffe en boyaux de crin, d'abord j'ai vu la matière. J'ai enroulé normalement les cheveux par-dessus. En étudiant le problème – c'était pour Montana – je les ai entrés [redacted] l'intérieur. C'est [redacted] ce moment-là que j'ai pu penser à fabriquer des suites, [redacted] les disposer en pétales autour de la tête, sur un seul côté... La mode est un défi aux conditions de vie. Seulement on doit rester en contact avec la vie. » COLETTE GODARD.

EXPOSITIONS

Expositions

Centre Pompidou

Entrée [redacted] (277-12-33). Informations [redacted] ques : 277-11-12.

[redacted] mardi, [redacted] 12 h à [redacted] h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, [redacted] 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, [redacted] du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

HOMMAGE A GEORGES BRAQUE. – Jusqu'au 27 septembre.

CLAUDE VIALLAT. Galeries contemporaines et forum. – Jusqu'au 20 septembre.

YVES TANGUY. Rétrospective 1925-1955. – Jusqu'au 27 septembre.

CHOIX DES ACQUISITIONS RÉCENTES. Parcours des collections permanentes. – Jusqu'au 11 octobre

CONTRASTES. Acquisitions du cabinet d'art graphique. – Jusqu'au 6 septembre.

WYNDHAM LEWIS. – Salle animation, Entrée libre. Jusqu'au 6 septembre.

JEAN RENOIR. – Carrefour des régions, jusqu'au 13 septembre.

DAVID HOCKNEY, photographe. – Jusqu'au 12 septembre.

PHOTOGRAPHIE. Acquisitions récentes. – Jusqu'au 26 septembre.

NANTES ET LYON. Au fil des fleuves en France. – Carrefour des régions. Jusqu'au 12 septembre.

C.C.I.

PECHES MARITIMES : [redacted] innovations. – Jusqu'au [redacted]

ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN EN CHINE. – Jusqu'au 20 septembre.

GÉNÉRATIONS INFOGRAPHIQUES. Images du futur. – Jusqu'au 6 septembre.

B.P.I.

VACANCES EN FRANCE 1860-1982. – Jusqu'au 4 octobre.

IMAGES DE PINOCCHIO. – Salle d'actualité. Jusqu'au 30 août.

Musées

LE PORTRAIT EN ITALIE au siècle de Tiepolo. – Petit Palais, 1, avenue [redacted] (265-12-73). Sauf lundi de 10 h à 17 h 30. Entrée : 14 F. Jusqu'au 5 septembre.

NAISSANCE DE L'ÉCRITURE. Cunéiformes et hiéroglyphes. – Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Jusqu'au 9 août.

J.-H. LARTIGUE : Paysages. – Grand Palais, entrée avenue W.-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de [redacted] 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 19 septem[redacted]

L'INVENTAIRE GÉNÉRAL EN PROVENCE. Grand [redacted] D). – Sauf sam. et dim., de 10 h à 18 h. Jusqu'au 25 octobre.

LA PIOCHE ET L'AIGUILLE. Grand Palais (espace 404). – Sauf mardi, de 10 à [redacted] h. Jusqu'au 25 octobre.

LE XVᵉ SIÈCLE FLORENTIN [redacted] LOUVRE. – Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 11 F (gratuite le mercredi et le dimanche). Jusqu'au 6 septembre.

[redacted] – [redacted] Louvre, [redacted] porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 septembre. – [redacted] national E. Delacroix, 6, place Furstenberg. Sauf mardi, de [redacted] h 45 [redacted] 17 h 15. Jusqu'au 23 septembre.

POL BURY. – Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Pr[redacted] Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de [redacted] h [redacted] 17 h 30 ; mercredi, jusqu'à 20 h 30. Entrée : [redacted] *(gratuite le dimanche). Jusqu'au* 17 [redacted]

JOAN MITCHELL. Choix de peintures 1970-1982. UNE EXPÉRIENCE MUSÉOGRAPHIQUE : Echange entre artistes 1931-1982 Pologne-U.S.A. – ARC au Musée d'art moderne de la ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 6 septembre.

DELICES DES ILES, du groupe Julie. – Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York. Sauf lundi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 29 août (Animations pour les groupes, sur rendez-vous au 723-61-27).

PRÉSENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Nouvelles acquisitions du musée d'Orsay ; Visages de l'homme : Exposition de moulages et sculptures à l'intention des non-voyants ; Picasso, l'atelier du sculpteur ; Saulcy et la terre sainte. – Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

SURA DJI. Visages et racines du Zaïre. – Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

PARIS POSTERS. – Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 sep[redacted]

LE DESSIN D'ANIMATION FRAN[redacted] : [redacted] de création. – Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim. et jours fériés, de 11 [redacted] 18 h. Jusqu'au 15 octobre.

BACCHANALES [redacted] CHEVRE-PIEDS. – [redacted] 16, rue A.-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de [redacted] h 40. Jusqu'au 27 septembre.

MUSICIENNES DU SILENCE. – [redacted], rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Entrée : [redacted] (le dim. : 4 F ; gratuite le mercredi). Jusqu'au 4 octobre.

GRAVURES ET PHOTOGRAPHIES, les débuts des procédés photomécaniques 1827-1857. – Bibliothèque nationale, Galerie de photographie, 4, rue Louvois (261-82-83). Sauf le dimanche, de 12 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 13 août.

LA CLÉ, LE SCEAU, LA BALANCE DANS LA BYZANCE MÉDIÉVALE. – Bibliothèque Nationale, 58, rue Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 septembre.

LES PEINTRES INDÉPENDANTS DE MONTMARTRE ([redacted]). – Musée de Montmartre, 12, [redacted] (606-61-11). De [redacted] 30 à 17 h 30. [redacted] 8 F. *Jusqu'au 30 octobre.*

CHYPRE. Les travaux et [redacted]. – Musée de l'homme, Palais de [redacted], (553-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'au 31 août.

LES PREMIERS HABITANTS DE L'EUROPE. – Musée de l'homme (voir ci-dessus). Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 avril 1983.

PATRIMOINE ET PROTECTION. – Musée des monuments [redacted], palais de Chaillot, (727-35-74). [redacted] mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 15 septembre.

LA MODE DU CHALE CACHEMIRE EN FRANCE. – [redacted] de la [redacted] du costume, 10, avenue Pierre-[redacted] (720-85-46). Sauf lundi, [redacted] 10 h [redacted] 17 h 40. Jusqu'au 10 octobre.

PIAUBERT [redacted] LA MONNAIE DE PARIS. – [redacted] la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dimanches et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 30 septembre.

DE LA PLACE LOUIS XV [redacted] LA PLACE DE LA CONCORDE. Jusqu'au 14 août ; CHAHINE, Paris, estampes. Jusqu'au 1ᵉʳ août. – Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h à 17 h 40.

LE MUSÉE IMAGINAIRE DE TINTIN. – Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (747-47-66), de 11 [redacted] h. Jusqu'au 31 août.

LA SYMPHONIE, DE GABRIEL [redacted]. – Orangerie des Jardins du Luxembourg, 19, [redacted] Vaugirard. Jusqu'au 8 août.

Centres culturels

LA LITHOGRAPHIE DES ORIGINES [redacted] NOS [redacted] : Cent trente li[redacted] 1816-1982. – Fondation [redacted] tionale [redacted] arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (755-90-55). Sauf [redacted] de 12 h à 19 h. Jusqu'au 30 août.

LA VILLA [redacted] ET L'INVENTION DE LA VILLA ROMAINE, jusqu'au 11 septembre. – KISHO KURO[redacted] Une architecture de symbiose. Jusqu'au 18 septembre. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h.

[redacted] – [redacted] culturel du [redacted] rue [redacted] Francs-Bourgeois (272-57-28). Jusqu'au 25 [redacted]

[redacted] REDOUTÉ. Le Raphaël [redacted] fleurs, [redacted] – Centre culturel [redacted] la [redacted] française de Belgique, 127-129, rue [redacted]-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de [redacted] h à [redacted] h. Entrée : [redacted] F. Jusqu'au 3 octobre.

L'ART ET L'OISEAU. – Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf dim. et lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au [redacted]

SAKIC : La ville du diable. – [redacted] culturel [redacted] Yougoslavie, 123, rue [redacted] Martin (272-50-50). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Jusqu'à fin août.

ARTISTES BOURSIERS DU GOUVERNEMENT [redacted] (CROUS). FIAP, 30, rue [redacted] (589-89-15). Jusqu'à fin septembre.

J.-C. ELLEHAMMER, inventeur danois. – Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Élysées. De 12 h à 19 h. Dim. et fêtes, de 15 h à 19 h. Jusqu'au 15 août.

LE LOUVRE ET SON QUARTIER : 800 ans d'histoire architecturale. – Mairie annexe du 1ᵉʳ arrondissement, 4, place du Louvre. Sauf lundi, de 11 [redacted] 18 h. Jusqu'au 23 septembre.

CHAILLOT-PASSY-AUTEUIL. Promenade historique dans le XVIᵉ arrondissement. – Trianon de Bagatelle (bois de Boulogne). Sauf lundi, de 11 h à 17 h 30. Jusqu'au 15 août.

L'ÉCOLE PUBLIQUE A CENT ANS. – I.N.R.P., 29, rue d'Ulm. Sauf sam. et dim., de [redacted] h à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

Galeries

JANE AYREL, sculptures. – VICKI, tapisseries. – Galerie Ovale, hôtel Sheraton (niveau A), 19, rue du Commandant-[redacted] Jusqu'au 31 [redacted]

BALMES, CHACON, GAMARRA, HERNANDO, E. [redacted] ERNEST. HOMMAGE A KRASNO. – Aux Arpenteurs du roy, 61, rue Saint-Louis-en-l'Ile (354-02-70). Jusqu'au 20 septembre.

LES JOLIES VACANCES. Affiches anciennes. – L'imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au [redacted]bre.

ÉMILE AUBRY, [redacted]80-1964. – Galerie A.-Blondel, 4, rue Aubry-le Boucher (278-66-67). Jusqu'au 20 octobre.

TOMISLAV. Œuvres récentes. – [redacted] international, 12, rue Jean-[redacted] Jusqu'au 1ᵉʳ [redacted]bre.

En région parisienne

BIÈVRES. Phot'Univers. – Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (941-10-60). Tous les jours, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 10 septembre.

LA DÉFENSE. Collection internationale. – Esplanade [redacted] la Défense (329-38-83). Tous les jours, de [redacted] h [redacted] 19 h. Jusqu'au 1ᵉʳ septembre.

PONTOISE. Norbert Goeneutte. – Musée Pissarro, 17, [redacted] (031-06-75). Du mercredi [redacted] dimanche, de [redacted] h [redacted] Jusqu'au 30 septembre. Claude Groberty. – [redacted] Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, [redacted] 10 h à 12 h, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS. [redacted] internationale [redacted] sculpture. – [redacted] Jusqu'au [redacted] septembre.

En province

Voir également *le* [redacted] 1ᵉʳ, [redacted] et 15 juillet.

AIX-EN-PROVENCE. Paul [redacted] – [redacted] Granet, place Saint-*Jean-de-Malte (38-14-70). Jusqu'au* 31 août. – Jacques Gautier. Bijoux. Galerie A. Raynaud, 10, rue Gaston-de-Saporta. Jusqu'au 31 [redacted] Opéra-théâtre. Un champ pour la peinture : Arroyo, Chambas, Zarate, Pommereul. Galerie Regards, 2, [redacted] (21-65-43).

UNE EXPOSITION A L'INSTITUT D'ARCHITECTURE

La puissance et la grâce de Kurokawa

Pour l'été, l'Institut français d'architecture s'est assagi. En clôture d'une première saison, où les expositions se sont succédé à un rythme endiablé, il nous montre, au frais sur les murs chaulés et dans les caves [illegible] de Brancas, les [illegible] nettes et claires, [illegible]ement [illegible] images, de Kisho Kurokawa, architecte au pays du Matin calme.

DES *motos*, des autos, des appareils photo... En architecture aussi les Japonais ont quelque [illegible] à dire. [illegible] nombre au concours de La Villette, invités dans les jurys (Kurokawa par exemple [illegible] à La Villette et juge à la Défense), ils s'intéressent à la France qui ambitionne d'enrichir la fin du siècle de quelques monuments culturels. Ils viennent et nous les [illegible] à peine. Il part Kenzo Tange, pape nippon du béton brut, qui a atteint l'âge des honneurs et des médailles.

Kurokawa est de la génération suivante (il a quarante-huit ans) et se classe parmi ceux que les excès simplistes du modernisme ont déçu. Les fils rebelles, fortement imprégnés des principes du fonctionnalisme mais convaincus qu'un espace peut et doit permettre plus d'un usage, contenir plus d'une signification. Au lieu de l'espace universel de Mies Van der Rohe, indéfini à force d'être infini, Kurokawa propose d'actualiser la manière japonaise traditionnelle qui prévoit plusieurs usages différents d'une même pièce : la salle à manger devient chambre si l'on sort des couvertures du coffre...

Le modèle occidental n'est plus dominant, assure l'architecte. Il est temps de chercher dans les traditions de l'Extrême-Orient des solutions qui pourraient servir ailleurs. A [illegible] manies rationalistes [illegible] ou noir, bien ou mal, dedans ou dehors, individu ou collectivité), il préfère des réconciliations ambiguës, des compromis virtuose : la coexistence des contraires, les espaces intermédiaires, les transitions, les [illegible] d'un ensemble que Kurokawa baptise « baroque ». Il voudrait bien être comme Louis Kahn, *« un esprit plein de grâce, mais une grâce sous pression en quête de tranquillité au milieu de la turbulence, et de continuité au milieu des contradictions »*.

Les villes de la pollution en construisant des couvercles géants. Chacun [illegible] capsule — [illegible] français n'ayant pas peur des mots [illegible] dit cellule — dispose du confort, grâce à des équipements in[illegible] dans les murs. L'accrochage des cubes au hasard sur le mât de[illegible] donner l'impression de possi[illegible] changements, qu'ici on [illegible], alors que rien n'est moins souple que l'ar[illegible] : on peut se [illegible] dans un édifice, lui inventer de nouveaux usages, mais les murs ont [illegible] et bougent peu, même quand le plan est [illegible] « souple ».

L'exposition [illegible] en 1970 avait porté au pinacle les [illegible] métalliques [illegible] à l'infini où l'on suspendrait [illegible] habitables équipées à l'avance. Nous n'[illegible] plus [illegible], même [illegible] quelques-uns ont [illegible] un temps devenir robot, [illegible] Kurokawa [illegible] (il n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il inventa le métabolisme) est aujourd'hui plus mûr, plus [illegible], plus [illegible].

Mais il [illegible] surprenant [illegible] la tour [illegible] de Nagakin n'a été construite qu'en 1972, [illegible] le principe, les bureaux de Sony [illegible], où [illegible] on perçoit l'ironie [illegible] la ruse.

La tour Sony, c'est le strip-tease de la machine. Le tiers inférieur [illegible] ; d'un [illegible] métalliques à hublots [illegible] persiennes ; [illegible] l'autre, [illegible] mécaniques [illegible] un mur transparent, [illegible] circulations mises à nu ; [illegible] perfectionnisme électronique, [illegible].

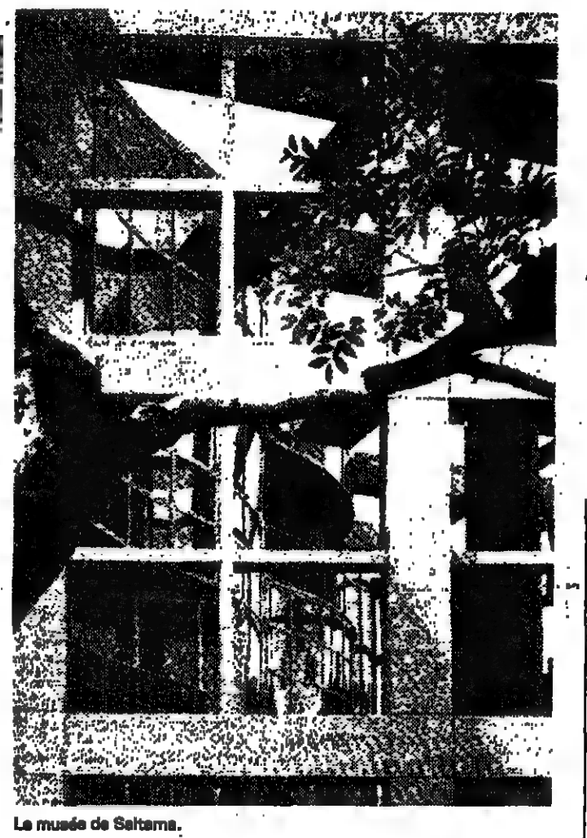

Le musée de Saitama.

Un Léonard de l'ère informatique

Kurokawa s'explique beaucoup, théorise sur son œuvre et rédige parfois *a posteriori* un *« exposé des motifs »*. A son équipe de deux cent cinquante personnes, il impose des séminaires de travail à propos de l'œuvre d'un maître. Lui-même présente des exposés fignolés, sans craindre d'intimider son auditoire par des références parfois abscondes. Ses textes (il a écrit plus de vingt livres) sont truffés de citations juxtaposées et mal assimilées, comme ferait un parvenu de la culture... qu'il n'est pas. Enfant, il a lu Ruskin dans la bibliothèque de son père, architecte à Nagoya. Et depuis, il a su concilier dans un emploi du temps très chargé (il se vante de dormir peu), l'étude, les voyages, les affaires et les mondanités, tout en organisant le travail autour de lui. Membre de la *jet society*, il se forge une silhouette d'artiste complet, sorte de Léonard de l'ère informatique dont l'IFA présente des témoignages : maquettes, gravures, sculptures. Humble de sa personne, il déroule pourtant sans vergogne sa vie et son œuvre sur une longue [illegible] curriculum détaillé. Contrastes...

Et il construit. Beaucoup. Au Japon, en Europe de l'Est, dans les pays arabes ; dans chaque édifice, une idée, une philosophie, dit l'auteur. D'une [illegible] à l'autre, on le reconnaît à peine. La [illegible] des contrastes s'illustre, là [illegible].

Comment s'étonner alors de voir côte à côte une toute récente « maison de thé » en bois, papier et bambou, parfaitement traditionnelle, et les « capsules » des années 70 qui ont fait connaître Kurokawa et ses amis, les métabolistes, au cercle des lecteurs de revues d'architecture. Ces cubes percés d'un œil en guise de fenêtre — les capsules, — accrochés sur un fût de béton, étaient-ils des objets futuristes provocants, derniers avatars du goût technologique ? où déjà des [illegible] « post-[illegible] » ricanent, moquant le monde de H. G. Wells ?

Dans le [illegible] infernal des [illegible] japonaises, les tours [illegible] de Kurokawa font figure de totems : [illegible] objet [illegible] et ré[illegible] la [illegible] machiniste. Image [illegible] d'une époque où l'on imaginait [illegible] des [illegible] et sous la [illegible] ou [illegible].

Jusqu'au 1er septembre. – **Vasarely**, [illegible] et futur, Fondation Vasarely, avenue [illegible] gnol (20-01-09). Jusqu'au 15 septembre.

ANGERS. Raymond Cornilleau, [illegible] 1974. – Jusqu'au [illegible] septembre. – **Fil, papier, espace : œuvres récentes d'E. Baron.** Jusqu'à fin août. – Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée (88-64-65). **En Egypte au temps de Flaubert : les premiers photographes 1839-1860.** – [illegible] bis, rue Lenepveu. Jusqu'au 27 août.

ANTIBES. A travers Picasso. Rétrospective Martial Raysse. – Musée [illegible] Grimaldi (33-67-67). Jusqu'au 30 septembre.

AVIGNON. Rebeyrolle : [illegible] manquées. Hospice Saint-Louis. Jusqu'au 10 septembre.

BEAULIEU-EN-ROUERGUE. Claude Georges. Rétrospective. Abbaye. Jusqu'au septembre.

BEAUVAIS. Vera Pagava : un parcours de 1932 à 1982. [illegible] départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 30 août.

BORDEAUX. Georges Braque en Europe. Musée des beaux-arts, 20, cours d'Al[illegible] (90-91-60). Jusqu'au 1er septembre. **Fragments et figures : Fanchier, Gauthier, Pêcheur, Piffaretti, Reynier.** Entrepôt Lainé, rue Foy (44-88-31). Jusqu'au 28 [illegible].

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE (Marne). Vasarely : le bois vivant – Sculpture animé contemporaine – Annie Poirel. Châ[illegible] (60-83-51). Jusqu'au 30 août.

BRETEUIL (Yvelines). Les [illegible] de [illegible] (052-05-11). Jusqu'au 15 [illegible].

CAGNES-SUR-MER. Festival international [illegible] peinture. Château-musée (20-87-29). Jusqu'au 30 septembre.

CAHORS. Regard sur [illegible] populaires. – [illegible] grenier [illegible] chapitre (35-12-30). Jusqu'au 19 septembre.

CALAIS. Wolf Vostell : pour mémoire. Tableaux et dessins, 1954-1982. [illegible] [illegible] (97-99-00). Jusqu'au 15 novembre.

CARPENTRAS. [illegible] (chapelle [illegible] la Charité). – **Naïfs haïtiens** (chapelle du collège), jusqu'au 12 [illegible].

CASES-DE-PÈNE. Peintres espagnols : A. Saura, Equipo Cronica, J. Barjola, L. Gordillo. Château de Jau (92-38-72). Eté.

CHATEAUROUX. [illegible] et gallo-romains en Berry. [illegible] cordeliers (27-26-31). Jusqu'au 31 [illegible].

CLUNY. Hajdu : sculptures, tapisseries et lavis. Salle des écuries de Saint-Hugues. Jusqu'au 13 septembre.

COLMAR. Pierre Bonnard : [illegible] d'une acquisition. Musée d'Unterlinden (41-32-11). Jusqu'au 26 septembre.

[illegible]. Albert Ayasse : [illegible] en jeune à la gloire de Van Gogh. Musée des [illegible] (43-11-92). Jusqu'au 30 août.

DIEULEFIT. Charles Combe, [illegible] 1877. – Villa Morin, les promenades. Jusqu'au 8 août.

FONTAINE DE VAUCLUSE. Espace Krasno. – En permanence.

GORDES. Moines-paysans : l'économie cistercienne de 1112 à 1250. – Jusqu'au 30 septembre. – **Jan Dibbets : Saenredam-Sennaque.** Jusqu'au 30 août. Abbaye de Sénanque (72-02-05).

GRENOBLE. André Farcy, un conservateur novateur – Fruits : grand livre. Musée, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 11 octobre.

HONFLEUR. Paul-Elie Gernez (1888-1948). Musée Eugène-Boudin, place Erik-Satie (89-16-47). Jusqu'au 30 septembre – **Roland Oudot et le Salon des artistes honfleurais.** Grenier à sel. Eté.

LA VILLEDIEU [illegible]. Francs-tireurs : Vaudrey, Peyros, Lallier, Nicolas. Hommage à Pieskiewick et à Badarride. – Petit [illegible] Bizarré (37-83-28). Jusqu'à fin septembre.

LE BUGUE-SUR-VÉZÈRE (Dordogne). Tendances de la peinture contemporaine (06-95-72). Jusqu'au 10 août.

LE MANS. Cinquante créateurs contemporains. Abbaye de l'Epau (84-22-29). Jusqu'au 31 août.

LILLE. Les Carpeaux à Matisse. La sculpture française de 1850 à 1914 dans les musées du Nord – Pas-de-Calais. Musée des beaux-arts, place de la République (54-17-64). Jusqu'au 15 septembre.

LUNAN-FIGEAC. Hoelzsson : figuration-abstraction. Abbaye de Lunon. Jusqu'au 15 août.

LYON. Lyon au fil [illegible] ELAC. Centre d'échanges de Perrache (842-27-39). Jusqu'au [illegible] septembre – **Trois siècles d'opéra.** Bibliothèque municipale [illegible] Part-Dieu. Jusqu'au 25 septembre.

MARSEILLE. Kermarrec, Jaccard, Charvolen. [illegible] Cantini, 19, rue Grignan (54-77-75). Jusqu'au 1er septembre. – **Ex-voto napolitains du sanctuaire de la Madonna dell'Arco (XVIe-XXe siècle).** Chapelle de la Charité (90-26-14).

MEOUNES-LES-MONTRIEUX (Var). Les peintres naïfs. Le grenier [illegible] Méounes (48-93-25). Jusqu'au 30 septembre.

MORTEMART. Richesses d'art du plateau de Millevaches – [illegible] Larrieu. Peintures. Château. Jusqu'au [illegible] août.

MOUILLERON-EN-PAREDS. Henri IV et Sully. [illegible] national [illegible] (00-32-49). Jusqu'au [illegible] octobre.

NANTES. Orients, visions du XIXe siècle. Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-[illegible] (74-53-24). Jusqu'au 15 septembre - [illegible] au fil [illegible] des ducs de Bretagne (47-18-15). Jusqu'au [illegible] septembre.

NICE. Le temple, représentation de l'architecture sacrée. Musée biblique Marc-Chagall (81-75-75). Jusqu'au [illegible] octobre. - **Cent dessins des musées d'Anvers** - [illegible] P: [illegible] Jules-Chéret, 33, [illegible] Beaumettes (88-53-18). Jusqu'à fin [illegible] César. ENAC, 24, avenue Jean-[illegible] (62-37-11). Jusqu'au 5 [illegible] - **Les nouveaux réalistes** : [illegible] Galeries [illegible] Ponchettes, 77, quai [illegible] Etats-Unis (62-31-24) – Œs[illegible] galerie d'art contemporain, 59, quai [illegible] Etats-Unis (62-37-11). Jusqu'au [illegible] septembre.

NIMES. Erro. Peintures. Musée [illegible] beaux-arts, rue [illegible] (67-25-57). Jusqu'au 29 août.

QUIMPER. Bazaine. – Rétrospective. [illegible] (95-45-20). Jusqu'au 31 [illegible].

RENNES. Patrick Raynaud. [illegible] des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 30 août.

ROUEN. Comment la préhistoire ? [illegible], 198, [illegible] Beauvoisine. Jusqu'au [illegible] vembre.

SAINT-ÉTIENNE. Mythe, drame, tragédie. – [illegible] d'art [illegible] d'industrie (33-04-85). Jusqu'en septembre.

SAINT-MALO. Lamennais : la [illegible] et la République. [illegible] [illegible] (56-42-36). Jusqu'au 1er octobre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. [illegible] d'Aimé et Marguerite Maeght. [illegible] Maeght (32-81-63). Jusqu'au 3 [illegible].

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Nature de [illegible] : [illegible] d'Abakanowicz, Alexandre, Haas, Jeanclos, [illegible] Odiot, Noëlla Gest, 5, rue de la Commune (92-00-73). Jusqu'au [illegible] septembre.

SAINT-TROPEZ. Fleurs [illegible] Fantin-Latour à Marquet (France, 1865-1925). Musée de l'Annonciade (97-04-01). Jusqu'au 27 septembre.

TOULON. Sans titre : quatre années d'acquisition. Musée, 113, boulevard Le[illegible] (93-15-54). Jusqu'au 30 septembre.

TOULOUSE. Manolo Millares, peintures [illegible] [illegible] Augustins, rue Alsace-Lorraine (22-29-22). Jusqu'au 30 août.

VILLARS. Collages de Prévert (exposition [illegible] la [illegible]bliothèque nationale). [illegible] de Puyguilhem (09-76-76). Jusqu'au 12 septembre.

SÉLECTION

CINÉMA

« Budapest ballade » d'Andras Jeles

Un jeune homme qui n'aime pas travailler traîne ses baskets dans Budapest en dépensant de l'argent qui ne lui appartient pas. Amertume et désenchantement – en noir et blanc – d'une génération qui ne se sent pas motivée par la société socialiste. Surprenante liberté de ton.

ET AUSSI : *Samson et Dalila*, de Cecil B. De Mille (épisode biblique en images baroques, érotisme d'Hedy Lamarr) ; *Fenêtre pour tuer*, de Samuel Fuller (un chien [illegible] des Noirs ; l'horreur du racisme) ; *Z* et *Missing*, de Costa-Gavras [illegible] des dictatures ; le talent d'un [illegible] politique [illegible] psychologique).

MUSIQUE

Festival estival

Le Festival estival de Paris réalise chaque année, avec un budget modeste, une programmation tenant du prodige. Cette semaine, à la musique de l'Inde (mercredi 28 juillet à 20 h 30 à la mairie du 5e arrondissement), succédera la musique ancienne avec le *Te Deum* de Lully et le *De Profundis* de [illegible] par la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, les 29 et 30 juillet à Saint-Merri, puis la musique contemporaine avec la venue du Quatuor Arditi au Musée de Cluny le 2 août à 20 h 30 et le 4 août à 18 h 30.

EXPOSITION

Cézanne chez lui à Aix-en-Provence

Peintures, aquarelles et dessins du maître d'Aix au musée Granet. Des œuvres exposées dans la proximité des paysages où [illegible] a passé les dernières années de sa [illegible] à peindre la montagne Sainte-Victoire, les sentiers de Bibémus, [illegible] de Rocher-Noir et le chemin des Lauves.

Pour l'été, l'Institut français d'architecture s'est assagi. En clôture d'une première saison, où les expositions se sont succédé à un rythme endiablé, il nous montre, au frais sur les murs chaulés et dans les caves [illegible] de Brancas, les [illegible] nettes et claires, [illegible]ement [illegible] images, de Kisho Kurokawa, architecte au pays du Matin calme.

La première est un club privé, construit à Tokyo en 1980, traité comme une [illegible] demeure sur un [illegible] très raffiné. Tout invite subti[illegible] à entrer dans cet édifice pourtant [illegible] : un portique [illegible] de biais devant les rondeurs du mur carrelé de blanc ; [illegible] rappels infinis sur le [illegible] du [illegible] des parois, la clôture, la [illegible] le pavage) ; le mystère enfin [illegible] dans [illegible] blanc. Dans le hall, un [illegible] d'appareil se déhanche, légèrement suspendu devant une baie vitrée, tandis qu'une meurtrière [illegible] lumière [illegible] l'entrée.

Le [illegible] de l'architecte pour [illegible]gnoler les [illegible] intermédiaires, créer des transitions douces, apprivoiser la lumière, est [illegible] à une autre [illegible] par le musée des [illegible] Arts de Saitama. Un grand bloc rectangulaire qui n'a pu discipli[illegible] tous ses angles : l'un deux s'échappe obliquement, comme s'il voulait quitter l'orthogonie. On le rattrape, [illegible] il [illegible] différent, transparent, [illegible] entrer le paysage à travers un [illegible] [illegible] mental, rappel à l'ordre [illegible] une façade vitrée, [illegible] et [illegible] comme un drapeau. Le [illegible] est riche, au-delà du classicisme moderne. Baroque si l'on veut.

Toute [illegible] sophistiquée pourrait se déliter, partir en quenouille, si elle ne s'appuyait [illegible] des matériaux épais, [illegible], des proportions [illegible] qui [illegible] l'ensemble, [illegible] de la fragilité. Une grâce vigoureuse, musclée.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

★ Exposition à l'Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon, Paris-6e, du mardi au samedi, de 12 h 30 à 19 h, jusqu'au 18 septembre.

★ Kisho Kurokawa, *Architecture et design*, 128 pages très illustrées, avec deux textes de l'[illegible]. Editions du Moniteur, 138 F.

Portrait de Madeleine Castaing

(Suite de la page 11.)

[illegible] la [illegible] du crâne peut [illegible] à loisir, plus douce, plus ronde, mais grâce à lui les deux [illegible] que Madeleine croyait [illegible] en hauteur, elle les retrouve. Personne, [illegible], n'a plus le droit de la considérer comme une petite femme.

Autre vertu de l'élastique : il arrête le temps. Retenant sur ce visage étonnant la jeunesse éternelle, il [illegible] inutile toute intervention chirurgicale. Alors on peut bien voir la ficelle ! D'ailleurs, Madeleine Castaing se moque de l'opinion des autres, surtout si elle va à l'encontre de ses sentiments, de son confort ou de ses jugements. Et puis... pas une ride. Elle peut [illegible] sans rougir continuer à prendre [illegible] attitudes de séductrice quand, pendant un silence, elle [illegible] plus très bien où elle [illegible] quel [illegible] nir ? Avec Erik [illegible] qui jouait pour [illegible] ! Avec [illegible] amie Violette Leduc ! Avec Marcel Proust qu'elle relit à longueur de vie ? Tout à coup, elle s'aperçoit qu'on la regarde : elle [illegible] presque gênée, [illegible] ne s'y attendait [illegible] [illegible] dans ses pensées les plus intimes ?

[illegible] que de combler le vide par un propos banal, elle prend la pose comme on la prenait autrefois chez le photographe, [illegible] ressortir une épaule, cachant un œil pour aguicher [illegible] son trois-quarts, [illegible]tant en [illegible] ses mains [illegible] aux ongles longs, très rouges. Elle est la féminité même, et elle le sait. « [illegible] *Cendrars* [illegible] *que je joue Madame Bovary. Il avait écrit le scénario avec mon mari. Pourtant, c'était le contraire de moi : je ne suis pas bovaryenne.* » Tout à coup elle se ravise : « [illegible] *le fond, je* [illegible] *peut-être bovaryenne... Ou fait de découvertes ! Cendrars m'avait dit : « Vous serez la » Mary Pickford des Français. »*

La comédie, elle la joue presque toujours, mais sincèrement, [illegible] à ses clients quand ils veulent lui acheter quelque chose. « *Non*, dit-[illegible], *soyez gentils, laissez-moi* [illegible] *lampe* [illegible] *un peu. Oui va si bien ici ! Ça non plus... pas ces arbres* (des [illegible] bleus en céramique), *j'y* [illegible] *comme à la prunelle de mes yeux. Pas cette table* [illegible] *plus, j'ai* [illegible] *paire, on ne sépare pas une paire. Même si vous preniez les deux, c'est impossible,* [illegible] *m'arracheriez le cœur. Enfin vous pouvez revenir la voir de temps en temps.* » Elle possédait des réserves remplies [illegible] meubles, ils [illegible] [illegible] envolés, elle ne s'en est pas souciée ; vendre, elle ne peut pas, mais qu'on la vole, ça fait partie de la vie.

En 1940, quand [illegible] femme unique arrive dans le métier dont elle va changer le cours, elle [illegible] dans toutes les [illegible] une paire de consoles ou la table demi-lune d'un ennui fatal, [illegible] dans [illegible] les salons la fameuse [illegible] ventrue avec [illegible] et [illegible] dorés ; [illegible] faisait [illegible] dix-huitième [illegible] ça n'y ressemblait guère. [illegible] antiquaires ne pensaient qu'à une chose : à l'authenticité. Un meuble était bon [illegible] il n'était [illegible]. Leur culture n'allait pas plus loin. « *Ce que j'ai voulu, d'abord*, dit-elle, *c'était ressusciter des atmosphères créées par Balzac ou Stendhal. Mon inspiration vient beaucoup de la littérature. Et de la maison [illegible] mes grands-parents à Saint-Prest. Les meubles noirs, le verre d'absinthe, le gilet [illegible] du [illegible] grand-père, un jardin touffu plus Combray que Combray, qui descendait jusqu'à [illegible] bras [illegible] l'Eure.* » On [illegible] [illegible] par la fraîcheur, la jeunesse [illegible] sa voix. « *Ce qu'il y a de plus difficile dans une maison, c'est la place des objets et des meubles. Ce qu'il faut surtout, c'est qu'il y [illegible] [illegible] mystère.* » Elle compose ses intérieurs comme [illegible] compose [illegible] dialogue. Et elle a du culot, la diablesse ! Sur [illegible] cette couleur [illegible] qui la révulse, elle jette un vert, un bleu, un marron, un [illegible] ciel. A cette époque, on n'avait encore jamais [illegible] ces [illegible] sauf autrefois, à Saint-Pétersbourg. Et pourtant elle n'y [illegible] jamais allée. Mais à quoi bon voyager quand on [illegible] Madeleine Castaing ? En bateau, à Venise, [illegible] le Grand Canal, [illegible] murmurer : « *Palais Monteverdi, palais Gaudi, palais Médicis.* » On lui [illegible] quer qu'elle inventait les noms. « *Je le sais*, répondit-elle, *je rends le parcours plus prestigieux. Je le fais comme dans un labyrinthe.* » [illegible] a réponse à [illegible]. Dites-lui, pour rire, qu'elle [illegible] pas intelligente elle rétorquera [illegible] avoir l'air de [illegible] moquer [illegible] vous : « *Oui, c'est vrai, mais je n'aime pas ce qui est intelligent. Je suis* [illegible] *au-dessus de cela. La blonde... J'appelle* [illegible] [illegible] *phrase. Comprenne qui pourra...* »

[illegible] Sachs, qui [illegible] [illegible] [illegible]g un très joli chapitre dans *le Sabbat*, l'avait compris : [illegible] femme qui pour son amour, [illegible] cellin, s'était enfermée [illegible] lui, à Lèves, [illegible] [illegible] maison près [illegible] Chartres, lui faisant renoncer à toute situation, évitant les intrus, n'ouvrant pas les lettres, travaillera toujours à son bonheur comme un artiste à son chef-d'œuvre. Son secret : porter « *sur peu de personnes ou peu d'œuvres la force accumulée des sentiments que le [illegible] a coutume d'éparpiller* ». Pas de poste de radio ou de télévision chez elle, elle vit en marge. Un peintre, un écrivain, un mari, un seul [illegible].

Une égoïste ? Non, puisque le compliment qui a le plus touché [illegible] créatrice c'est : « *Vous avez changé ma vie.* »

FRANÇOIS-MARIE BANIER.

RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 30 juillet au 5 août

[illegible] programmes [illegible] mercredi 28 [illegible] du jeudi [illegible] juillet sont en [illegible] 18.

Vendredi 30 juillet

Un film

SNOBS
Film français [illegible] Jean-Pierre Mocky (1961), avec F. Blanche, E. Labourdette, V. Nordey, [illegible] Hoffmann, M. Lonsdale, C. Mansard, H. Poirier.
A 2, 23 h 05.

★ [illegible] propos de rivalités pour [illegible] d'une coopérative [illegible] jeu [illegible] massacre d'une société provinciale où snobisme rime avec arrivisme mais est, aussi, le synonyme de bêtise et d'hypocrisie. Mocky n'y allait pas de main morte et les ravages [illegible] humour noir, de [illegible] mise en scène incongrue, [illegible] plutôt grincer des dents; à l'époque de [illegible] sortie, [illegible] bouffon [illegible] critique [illegible], [illegible] particulier, [illegible] farce [illegible] çant [illegible] suivants.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 30 Feuilleton : La porteuse de pain.
13 h Journal.
[illegible] h 35 [illegible] : L'escadron volant.
16 h 45 Croque-vac[illegible].
Feuilletons, des[illegible] animés, bricolage, variétés.
18 h 25 [illegible] : [illegible] d'illusion.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : One man seul, Roger Pierre.
On les [illegible] inséparables : Roger Pierre [illegible] Thibault. Ils pour[illegible] leur carrière aujourd'hui chacun de son côté.
21 h 35 Téléfilm : Crime [illegible] châti[illegible].
D'après l'œuvre de Dostoïevski, réal. M. Darlow. Avec J. Hurt, D. Troughton, T. West...
Troisième partie : Porphyre, le juge d'instruction, de plus en plus persuadé de la culpabilité de Raskolnikov, commence à [illegible] avec lui [illegible] du chat et de la souris.
22 h 25 Le monde tribal : Bec crochu du ciel.
Un documentaire réalisé par Michael Macintyre sur les Indiens du nord-ouest du Brésil.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h [illegible] A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 [illegible] au [illegible] de la marmite.
[illegible]
[illegible] h 45 Journal.
13 h [illegible] Série : Tonnerre.
14 h Aujourd'hui la vie.
Entre l'arbre [illegible] les [illegible]
15 h 5 Série : Moi, Claude empereur
16 h [illegible] Sports : Football.
Les [illegible] des demi-finales [illegible] du Mundial 82.
18 h Récré A 2.
Spectreman ; [illegible] et Balu ; Casper et ses amis.
[illegible] h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
[illegible] h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessins animés.
20 h Journal.
[illegible] h 35 Téléfilm : Le Christ [illegible] arrêté [illegible] Eboli.
D'après le [illegible] de Carlo Levi, [illegible] Rosi. [illegible] Volonte, L. Massari, P. Bonacelli, I. [illegible], F. Cuny...
[illegible] Levi a quitté Gagliano, [illegible] ses pensées continuent à aller [illegible]. On le [illegible] chez lui au milieu des tableaux qu'il avait peints là-bas. La fin de quatre épisodes, splendides en ita[illegible] leur « saucissonnage » et leur doublage en français.
21 h 35 Apostrophes : [illegible] miroir.
Magazine littéraire de B. Pivot. [illegible] *E. de Roselle* (la Mode), *M. Delbourg-Delphis* ([illegible] le Look ; Histoire de la mode féminine [illegible] mœurs de 1850 à nos jours), *C.* [illegible] *Y.* [illegible]*bichler* (la Beauté, pour quoi faire), *V. Drucker* (l'Ombre d'une autre), [illegible] (les Grosses Rêveuses).
22 h 55 Journal.

Hassan Fathy, le modèle

[illegible] NE SUFFIT PAS QUE DIEU [illegible] AVEC LES PAUVRES
FR 3, 21 h 35

L'inconvénient [illegible], celle du vingtième [illegible] moins, [illegible] auxquelles [illegible] nements [illegible] rigides. L'architecture moderne occidentale, [illegible] manière [illegible] brutale [illegible] le [illegible] monde, [illegible] autant [illegible] progrès [illegible] désormais [illegible] ses [illegible] techniques ? Si l'on peut redouter un certain [illegible] dans le [illegible] qu'ont [illegible] Lotfhi Thabet, on ne [illegible] en [illegible] réjouir [illegible] voir partir [illegible] d'Hassan Fathy, [illegible] de [illegible] poésie, [illegible] et [illegible] avec le [illegible] Hassan Fathy, trop [illegible] et plus [illegible] à la fois que le synopsis de ce film [illegible] ne le [illegible] au [illegible] carrefour de l'inquiétude et de la vigilance. — F. E.

[illegible] h 5 [illegible] (cinéma d'été, [illegible] d'auteurs) : [illegible]

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 [illegible] régionales.
19 h 40 Pour [illegible] jeunes.
Titres en poche : les monstres ; Vivre en Viking : objets familiers.
19 h [illegible] Dessin animé.
Il [illegible] une [illegible] l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 [illegible] nouveau vendredi : Images [illegible]
[illegible] émission de R. Pietri. Reportage : M. Elkama [illegible] J.-L. [illegible]mand.
[illegible] avoir passé un [illegible] en Afghanistan pour un reportage [illegible], l'équipe du « [illegible] Vendredi » a été expulsée, le 24 mars, et son matériel saisi. Elle l'a récupéré trois mois plus tard mais, sur trente-sept bobines tournées, vingt-sept sont incomplètes ou coupées, dix manquantes, soit tous les films témoins de la présence soviétique en Afghanistan.
21 h 35 Téléfilm : Il ne suffit pas que Dieu soit avec les pauvres.
Une émission de B. Alaouie et L. Thabet. Prod. INA, UNESCO et Organisme général de cinéma (Le Caire).
(Lire notre sélection.)
22 h 30 Journal.
23 h Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (rediff.). N° 18 : Jean Renoir, la tendresse et le déchirement.
A travers la Chienne, Boudu, la Partie de campagne, *le regard du cinéaste et le tableau d'une [illegible]*
23 h 30 [illegible] à la nuit.
Les Quatre saisons *(hiver) de Vi[illegible] par I. [illegible] et l'Orchestre [illegible] d'Israël. Dir. : P. [illegible]*

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Identités : [illegible]
8 h, Les chemins de la connaissance : Le corps de la femme et ses légen[illegible] (l'hystérie) ; à 8 h 32, L'homme à travers l'anthropologie : une double approche.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le [illegible] et la marge : Le [illegible] impossible, avec [illegible]rina Grey.
11 h 2, Avignon : IMPRO (Du texte à la rue : le mariage).
12 h 5, Agora : [illegible] Orient [illegible] lointain, avec [illegible] Botero.
[illegible] h 45, Panorama : [illegible] Jorge Semprun ; [illegible] la province.
13 h 30, Avignon : La famille Pounouillard.
14 h, Sons : La Camargue.
14 h 5, Un livre, [illegible] voix : « L'ange affamé », [illegible] R. Vadim.
14 h 47, Les inconnus [illegible] l'histoire : Agostino [illegible]
16 [illegible] Avignon.
[illegible] h [illegible] nouvelles grands [illegible] J. Cayrol, lues [illegible] Tréjean.
[illegible] h [illegible], Les grandes avenues [illegible] science moderne : La [illegible] Valley.
20 h, Relecture : [illegible] poètes [illegible]istes.
21 h 30, Black and blue : Le jazz en [illegible] et [illegible] régions.
22 h [illegible] Nuits magnétiques : La [illegible] (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique [illegible] matin : Œuvres de [illegible], Mozart, [illegible], Teleman, Busoni, Schumann, Schubert, [illegible]
[illegible] h 7, Quotidien musique.
[illegible] h [illegible] musiciens.
12 h Concert : (en direct du cloître [illegible]) Musiques [illegible] traditionnelles par les [illegible]sembles [illegible] Montjoia.
13 h 5, Histoires de jazzer.
13 h 35, Les compositeurs régionaux.
14 h Histoires de l'Opéra [illegible]seille : L'Opéra (1968-1982), [illegible] Verdi, Puccini, [illegible] Berlioz.
16 h, Par les rues et les ruelles.
17 h, D'une [illegible] à l'autre.
17 h 40, Club de la presse.
18 h, Une heure avec...
[illegible] h Microterroir.
19 h 25 Jazz.
20 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres [illegible] Rimsky-Korsakoff.
20 h 20, [illegible] « Loqui », pour [illegible] de Reimann ; « Symphonie n° 4 », de Schumann ; Extraits de « Lear », [illegible] Reimann, par l'Orchestre sym[illegible]que de la radio de Stut[illegible]
22 h 15 [illegible]
22 h 30 Les [illegible] hommes [illegible] Provence : Saint-[illegible]
24 h 30, Festival de Jazz [illegible] Juan-les-Pins : Ray Charles.

Samedi 31 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h [illegible] Feuilleton : La porteuse de pain.
[illegible] Journal.
[illegible] h 35 Série : L'escadron volant.
14 h 20 Accordéon, accordéons.
14 h [illegible] Cuisine : Les recettes [illegible] village.
15 h 5 Documentaire : Les grandes aventures de l'Himalaya.
Les femmes dans l'Himalaya, réal. D. Costelle. Avec M. Herzog.
15 h 55 Dessin animé.
16 h 20 Croque-vacances.
Feuilletons, dessins animés, bricolage, variétés.
17 h 40 Magazine auto-moto.
18 h 10 S.O.S. animaux perdus.
18 h 25 Série : Les années d'illusion.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Starsky et Hutch.
[illegible] qui peut », réal. R. [illegible]man.
Une alcoolique détourne un agresseur et devient la seule personne [illegible] d'identifier un assassin no[illegible].
21 h 35 Variétés : Chansons françaises.
Réal. P. Desjardins — finale.
22 h 30 [illegible]gazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, [illegible] Gilbert [illegible] P.-L. Boulay.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
[illegible] Journal des sourds [illegible] malentendants.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Croissants et gâteaux mousseux.
12 h 45 Journal.
13 h [illegible] Série : Wonder woman.
Formule 407.
14 h [illegible]
Une expédition chez les [illegible] wayand dans la [illegible]nam.
15 h 20 Les jeux du stade.
Canoë-kayak : [illegible] gymnastique.
16 h [illegible] A 2.
Casper et ses amis : [illegible] Vermisso ; Yao.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
[illegible] h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessins animés.
20 h Journal.
20 h 35 [illegible] : Les rebelles.
[illegible] le roman de J.-P. [illegible]brol, réal. P. Badel. Avec G. [illegible]rieu, [illegible] Ibanez, C. Bouquet...
Troisième et de[illegible]nier épisode d'un feuilleton qui [illegible] situe dans les années 1934-1938, au cœur d'un petit village cévenol. Politique, amours, les « premières [illegible]ces », la guerre d'Espagne.
22 h [illegible] Variétés : Elle court, elle court l'opérette.
De J.-C. Dauzonne, [illegible]
Des [illegible] de [illegible] dise, le Petit Duc, Madame, Phi-Phi, Rêve de valse, *etc.*
22 h 55 Document : Deux Français à Bayreuth.
[illegible] Boulez, [illegible] Patrice Chereau, metteur en [illegible] la tétralogie de Wagner, on y voit les répétitions de l'Or du Rhin, *de* la Walkyrie *[illegible] de* Siegfried.
[illegible] h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Nono ; Epargnons [illegible] Ordinaquiz.
19 h 55 Dessin animé.
Il [illegible] l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Cirque soviétique : Humour, virtuosité, sensation.
Réal. de R. Bahr et H. Neugebauer.
Pendant plus de [illegible] mois, deux équipes de [illegible] ont voyagé en Union soviétique à la recherche des numéros de cirque les plus [illegible] reportage sur une [illegible] qui [illegible] la réorganisation avec la [illegible], les réformes concernant le dressage et quelques numéros.
21 h 35 On sort ce soir : Vittorio [illegible] aux [illegible] [illegible] 23 h 40).
[illegible] sommes tant aimés, Parfum de femmes, les [illegible]
Le [illegible] d'Avignon [illegible]mage à ce grand comédien italien qui a tourné plus de quatre-[illegible] et [illegible] de [illegible], à partir d'extraits de films et de pièces, qui sera retransmis en direct.
23 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Identités : Les vocations.
8 h, Les chemins [illegible] la [illegible] : Regards sur la science (les [illegible] archéologiques à Paris).
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Professeurs et lycéens aujourd'hui.
9 h 7, Matinée [illegible] monde contemporain.
10 h 45, [illegible] avec... Jean Bistat : la revue « Digraphe ».
11 h [illegible] Libre parcours jazz : [illegible] Dominique Gaumont Energy.
12 h 2, Sélection.
[illegible] h 5, Le Pont des arts.
[illegible] h, Sons : La Camargue.
14 h 5, En direct d'Avignon : Un bilan du Festival.
16 h [illegible] Musique.
17 h 30, Pour mémoire : L'autre scène, [illegible] et les dieux (L'œuvre [illegible]enri Corbin).
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, [illegible] - Canada présente : [illegible] des écrivains (Ecrire l'an 2000).
20 h, Les lundis de l'histoire : L'Album d'Albert Camus, de J. Grenier, avec l'auteur, J. Roy [illegible] R. Quilliot (Redif.).
21 h 30, Les Anges, d'E. Janvier, par [illegible] compagnie J.-L. Jacopin (en [illegible]
1 h 10 Prélude à la nuit.
Trio [illegible]

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi matin : Œuvres de Haydn, Carissimi, Marcello, Vieuxtemps, Le Roux, Grétry.
8 h 7, Avis de recherche : Œuvres de Galuppi, [illegible] de Falla, Dinicu, Mouret, Couperin, Hahn, Bennet, Ligeti, Liszt, Schubert.
12 h, Concert : (en direct du cloître Saint-Sauveur), « Sonate en ut majeur » de Beet[illegible] ; « Sonate » [illegible], par D. [illegible] Williencourt, violoncelle, D. Houora, [illegible]
13 h 5, Jazz
14 h, Atelier [illegible] musique.
15 h 40, [illegible] de la presse.
[illegible] h, Concerts : (en direct du cloître Saint-Louis), Œuvres de Schubert, Beethoven, [illegible], Brahms ; 18 h, (en direct du cloître Saint-Sauveur) [illegible] avec.. œuvres de Berlioz, [illegible], Mozart, Schubert, Bellini, [illegible] ; 19 h, (en [illegible] du [illegible] Saint-Louis), [illegible] de [illegible], Tchaïkovsky.
20 h, [illegible] : [illegible] n° 17 [illegible] n° 23 », [illegible] Beethoven ; [illegible] h 15, Œuvres de Chopin, Liszt, Murail, Mendelssohn ; 22 h 10, Œuvres de Mendelssohn, Liszt ; 23 h, M. Solal, M. Portal.
6 h 5, Musiques traditionnelles.

Dimanche 1er août

Deux films

LE GENTLEMAN D'EPSOM
Film français de [illegible] Grangier [illegible], avec J. Gabin, [illegible] Robinson, L. de [illegible], P. Frankeur,
TF 1, 20 h 35.

★ [illegible] en grand bourgeois [illegible], escroc [illegible] champs [illegible] courses. [illegible] taillés [illegible]. A voir pour [illegible] épisodes [illegible] Madeleine [illegible] et [illegible] Funès (l'art [illegible] plumer comme un pigeon [illegible] restaurateur qui [illegible] pas les émotions fortes).

CLUB DE FEMMES
Film français de Jacques Deval [illegible], [illegible] D. Darrieux, B. Stockfeld, E. Argal, V. Tessier, J. [illegible], J. Astor, K. Kouprine,
FR 3, 22 h 30.

★ *Début d'un cycle Danielle Darrieux où vont être présen[illegible] quelques films français, très rares, des années 30. Celui-ci, écrit et réalisé par un des plus célèbres auteurs de [illegible] boulevardier, est une [illegible] d'étude [illegible] dans un foyer-abri pour [illegible] pauvres ou isolées. Alternance de fantaisie et de drame, suite de sketches adroitement emmêlés où les actrices sont autant d'exemples typiques. Les conventions et les bons sentiments reflètent un certain esprit de ce temps-là. Un seul homme apparaît, au milieu de toutes ces femmes : Raymond Galle, l'amoureux de Danielle Darrieux.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

9 h 30 [illegible] vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h [illegible]
[illegible] avec la paroisse de Marmande (Lot-et-Garonne), prédicateur : Père André Lendger.
12 h L'aventure des plantes.
De J.-M. Pelt [illegible] J.-P. Cuny. (Redif.)
L'ère des grandes inventions : l'ovule et la graine.
12 h 30 La bonne conduite.
13 h Journal.
13 h 20 La clé est sous le paillasson. (et à 15 h 40).
13 h 20 Série : Spiderman.
15 h 30 Tiercé.
18 h 10 Série : Pour l'amour du risque.
[illegible] h 30 Les animaux [illegible] monde.
Les miracles des Galapagos.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Le gentleman d'Epsom.
De Gilles Grangier.
22 h [illegible] l'X.
Auréole de Haendel, trois préludes de Rachmaninov, *Esplanade* de J.S. Bach, avec l'Orchestre national [illegible] l'Opéra de Paris.
23 h Sports dimanche [illegible]
23 h 30 Journal.
23 h 55 A Bible ouverte.
Le livre de Job.

DEUXIÈME CHAINE : [illegible]

11 h 40 Cours d'anglais.
12 h Platine 45.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Hunter.
14 h Document : Un monde différent.
La route du bonheur, réal. P. Rossif.
15 h 5 Feuilleton : Les amours de la Belle Epoque.
Le mariage de Chiffon.
16 h 5 Document : Le signe du cheval.
Le concours complet des Jeux olympiques.
[illegible] h 25 Le Muppet show.
16 h 55 Série : [illegible] de nuit.
Un trafic important compromis par une jambe cassée et un livre rouge.
17 h 55 La chasse aux trésors.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Jeux sans [illegible]
L'émission de Guy Lux et Claude Savarit [illegible] tient cette [illegible] à Sibenik [illegible] Yougoslavie, [illegible] le thème des contes.
21 h 40 Série documentaire : Les grands travaux du monde.
De J. Lebib et B. Soulier.
L'histoire du « transgabonais », le train qui traverse la jungle pour relier Libreville à Franceville.
22 h 50 Jazz : La grande parade.
New-York Jazz Repertory.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Pour [illegible] jeunes : Il était une fois l'homme.
1566 aux Pays-Bas : la révolte des gueux, l'assèchement des polders, les grands peintres.
20 h 35 L'homme [illegible] la musique : Yehudi Menuhin.
Réal. R. Bucking et J. Thomson. Première [illegible] : [illegible] frisson de la vie.
Cette série de huit émissions ne se veut pas une histoire complète de la musique, dit Yehudi Menuhin, elle propose plutôt de « s'arrêter sur certains aspects et certaines œuvres de personnalités marquantes des musiques de l'homme » et explique le rôle de la musique dans la société occidentale. Une série prestigieuse réalisée en coproduction avec la Canadian Broadcasting Corporation, la Mississippi Authority for educational TV et The Ontario Educational Communication Authority. La première partie aborde les sons de la nature, les rythmes primitifs, la physiologie de l'ouïe, les chants du travail.
21 h 35 Courts métrages français.
Jimmy Jazz, de L. Perrin.
Quelques personnages un peu déracinés en quête d'identité et d'émotions.
[illegible] Journal.
[illegible] 30 [illegible] de minuit [illegible] Danielle Darrieux) : Club de [illegible]
Film de J. Deval.
0 h 5 Prélude à la nuit.
[illegible] Percussions de Strasbourg.

FRANCE-CULTURE

7 h 15, Horizon, magazine religieux (La pensée de l'équipement brésilien).
7 h 40, Chasseurs de son : En Suisse Romande, avec J.-C. [illegible] et P. [illegible]
8 h, Foi et tradition.
8 h 30, Protestantisme : Les femmes du [illegible] et service religieux.
9 h 10, Ecoute Israël.
[illegible] h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : Le Grand Orient de France.
[illegible] h, Messe en l'église de Mortain (Manche), prédicateur : Père Pihan.
11 [illegible] Avignon : Bachelard, de la cave au grenier.
12 h 5, Allegro : Un choix de textes humoristiques ; Les dimanches du dictionnaire.
12 h 45, Entretiens avec... Edith Butler.
14 h, Sons : La Camargue.
14 h 5, Coups défendus, [illegible] T. Stoppard. Avec J. Topart, A. Bedouet, J. Berger, etc.
16 h 5, Avignon.
17 h 30, Escales de l'esprit : La fortune de Gaspard, de la comtesse de Ségur (rediff.).
18 h 30, Ma non troppo : Un [illegible] de textes humoristiques, [illegible] Rolling Stones n'amassent pas mousse.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Poésie des Caraïbes (Haïti, Guadeloupe, Martinique).
20 h 40, Opéras français : « le Roi d'Yvetot », de J. Ibert, livret de J. Limozin et A. de La Tourasse ; « le Poirier de misère », de M. Delannoy, livret de J. Limozin et A. de la Tourasse : « le Bourgeois de Falaise », de M. Thiriet, livret de J. Limozin et A. de la Tourasse, par l'Orchestre national de la radiodiffusion française.
23 h 15, Avignon : Découper en suivant le pointillé (rock-cinéma).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade : Œuvres de Milhaud, Rameau, Gauthier, Campra, J. Brahms, Berlioz, Leclair.
8 h 2, Les musiques du temple.
[illegible] h 10 Magazine international.
11 h, Concert : (en direct du Mozar[illegible] « Festival [illegible] Salzbourg [illegible] « Symphonie en fa majeur », « Concerto pour piano et orchestre », « Airs de concert », « Symphonie n° 28 », de Mozart, par l'or[illegible] du [illegible] Direction [illegible] Wimberger, Sol. K. Battle, [illegible] prano, I. Haebler, piano.
13 h, Les après-midi de l'orchestre : Répétition [illegible] exécution de la 36e Symphonie de Mozart, par l'or[illegible] Dir [illegible]
15 h, [illegible] oreille à l'autre.
17 h 20 Club de la presse.
17 h 50, [illegible] : en direct du Kleines Festpielhaus de Salzbourg, « Cosi [illegible] tutte », de Mozart, par [illegible] philharmonique [illegible] du [illegible] de Vienne. Dir R. Muti. Sol. M. Marshall, [illegible] Baltsa, K. [illegible] F. [illegible]
20 h 35, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Brahms, [illegible]
21 h 30, Concert : (en direct du cloître Saint-Louis) « Le tombeau de Couperin », [illegible] Mélisande », [illegible] Fauré : « Symphonie en ut majeur », [illegible] Bizet, [illegible] nouvel [illegible] philharmonique. Dir L[illegible]
23 h 30, Jazz.

[illegible] français (F.C., 20 h 40). — En achevant [illegible] opéra-comique [illegible] *Roi d'Yvetot* par un grand chœur final qui [illegible] sur [illegible] qu'« *Il [illegible] une [illegible] un roi [illegible] connu [illegible]* », sans doute Jacques [illegible] espérait-il pour son [illegible] un peu [illegible] célébrité du fameux roi. [illegible] ne [illegible] pourtant [illegible] passées ainsi, puisque, malgré [illegible], l'œuvre d'Ibert en [illegible] aujourd'hui à [illegible] phase du « repêchage » dans [illegible] de Michel Croshot « Les opéras français mé[illegible] du pittoresque, ses pastiches [illegible] wagnérienne, la musique d'Ibert, [illegible] par un [illegible] héroï-comique — l'histoire bouffonne [illegible] Jeannot Ier [illegible] la République, — était pourtant parfaitement origi[illegible] en 1929, [illegible] même hardie : elle utilisait [illegible] pour [illegible] première [illegible] technique cinématographique [illegible] surimpression. [illegible] côté du *Roi d'Yvetot*, l'émission [illegible] opéras comparables par [illegible] pirouet[illegible] musicales et [illegible] qualités burlesques similaires : *le [illegible] de Falaise*, [illegible] Maurice Thiriet, et [illegible] *de misère*, de Marcel Delannoy. — T. Fr.

Lundi 2 août

Deux films

L'AUBERGE ROUGE
Film français de Claude Autant-Lara (1951), avec Fernandel, F. Rosay, J. Carette, M.-C. Olivia, G. Asian.
TF 1, 20 h 35.

★★ *Le cas de conscience d'un moine cherchant à sauver des voyageurs descendus à l'auberge de Peyrebeilhe (en Ardèche), dont les propriétaires sont des assassins. Inspirée d'un fait divers criminel du dix-neuvième siècle, cette farce noire et macabre est une parodie de mélodrame, et une virulente satire sociale. La mise en scène burlesque s'accorde à la verve d'Autant-Lara, fustigeant les bourgeois et les représentants de l'Eglise catholique, pas plus sympathiques que la sanglante famille d'aubergistes. Les acteurs, à commencer par Fernandel dans un emploi insolite, sont dirigés avec maîtrise.*

LA GUEULE DE L'EMPLOI
Film français de Jacques Rouland (1974), avec J. Legras, J.-C. Massoulier, E. Buyle, D. Cowl, J. Carmet, M. Serrault, M. Presle.
FR 3, 20 h 35.

★ *Réussite, dans l'escroquerie, de deux comédiens ringards et sans emploi. Jacques Rouland a repris l'idée de son émission de télévision, la Caméra invisible, ajouté des situations de fiction aux exercices de caméra cachée, inventé un style nonchalant et drôle pour ce divertissement brillamment interprété.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

- 12 h 30 Feuilleton : La porteuse de pain.
- 13 h Journal.
- 13 h [illegible] Série : L'escadron volant.
- 15 h [illegible] Croque-vacances.
- 18 h [illegible] Série : Les années d'illusion.
- 19 h [illegible] Emissions régionales.
- 19 h [illegible] Encore des histoires.
- 20 h Journal.
- 20 h 35 Cinéma : L'Auberge rouge. De Claude Autant-Lara.
- 22 h 15 Portrait : Claude Autant-Lara. Par P.-A. Boutang.
- 23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

- 12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
- 12 h 45 Journal.
- 13 h 35 Série : Tonnerre.
- 14 h Aujourd'hui la vie.
- 15 h Série : Moi, Claude, empereur.
- 15 h 50 Sports été.
- 18 h Récré A 2.
- 18 h 30 Journal.
- 18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
- 19 h 20 Emissions régionales.
- 19 h [illegible] Dessins animés.
- 20 h Journal.
- 20 h 35 Festival de Bayreuth : L'Or du Rhin. Opéra.
  De Wagner (en liaison avec France-Musique), dir. P. Boulez, mise en scène P. Chéreau. Avec D. McIntyre, M. Egel, S. Jerusalem, H. Zednik, H. Schwarz, C. Reppel, O. Wenkel, N. Sharp... *(Lire notre sélection.)*
- 23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

- 19 h 10 Journal.
- 19 h 20 Emissions régionales.
- 19 h 40 Pour les jeunes.
- 19 h 55 Dessin animé.
- 20 h Les Jeux de l'été.
- 20 h 35 Cinéma (le rire du lundi) : La gueule de l'emploi. Film de Jacques Rouland.
- 22 h 5 Journal.
- 22 h 25 Musiclub. *Le Royal Ballet, avec M. Fonteyn et D. Blair, dans* le Mariage d'Aurore, *acte III* de la Belle au bois dormant.

Au Festival de Bayreuth

L'OR DU RHIN
A 2 et F.M., 20 h 35.

L'interprétation de la Tétralogie de Wagner, mise en scène par Patrice Chéreau et dirigée par Pierre Boulez au Festival de Bayreuth en 1976 avait inquiété [illegible] puristes, puis enthousiasmé le public qui avait acclamé follement pendant deux heures la fin de la dernière représentation.

[illegible] mises en [illegible] les œuvres restant, pense-t-on [illegible] se consoler des errements auxquels donnent lieu tant de représentations d'opéras, et, cependant, [illegible] le [illegible] s'est baissé pour la dernière fois sur le Ring du centenaire, il y a deux ans, on se réjouissait de le revoir plus tard à la télévision. Est-ce [illegible] dire que l'œil de la caméra rendra fidèlement la vision du spectateur ? Certes non, pas plus que la prise de son, avec l'amplification inévitable des bruits de plateau et les aléas d'un enregistrement [illegible] dans les conditions du direct, ne saurait [illegible] un mélomane passablement difficile. Mais le témoignage conserve sa valeur et son éloquence : le sous-titrage, fatigant [illegible] le [illegible] facilitera l'approche du néophyte, enfin l'intelligence des cadrages, attentifs au rythme de la mise en scène, et les [illegible] de la [illegible] que [illegible] les gros plans sont à mettre [illegible] l'actif de cette réalisation. *L'Or [illegible] Rhin* [illegible] retransmis simultanément en stéréophonie sur France-Musique comme le sera trois autres lundis la suite du Ring. — G. C.

FRANCE-CULTURE

- 7 h 2, Mordechaï Schamz, de M. Cholodenko (et à 14 h, 19 h 25 et 23 h 50).
- 7 h 7, Matinales : Colportage ; Partir, c'est revivre un peu... ; Farniente, oui, ne rien faire, non !
- 8 h, Les Matinées du mois d'août : Cuisine et culture ; 8 h 32 : A la découverte du mystérieux univers des Archives (la France dans les archives de l'Europe).
- 10 h, En direct du car-studio de France-Culture à Paris, au parc Montsouris.
- 11 h 2, Evénement-musique.
- 12 h, Entretiens avec... le peintre Bazaine.
- 12 h 45 Panorama : invité, M. Imberty ; actualité des festivals.
- [illegible] h 30, Quelques nouvelles de Tchekhov : Fatalité, avec R. Bret, N. Borgeaud, D. Manuel, J. Bretonnière (rediff.).
- 14 h 5, Entretiens avec... Marcel Mihalovici, témoin de son temps.
- 15 h 5, Photographes-archives sonores : Entretien avec Lise Bing.
- 15 h 30, Salon du livre, enregistré au Festival de Nice : Etes-vous à la page ?
- 17 h, Contes traditionnels : Alors le cavalier rouge passa... ; Légende de la Tsarevna et des sept chevaliers.
- 17 h 30, Le congrès de Rio : Racines [illegible] racines ou identité culturelle et dialogue.
- 18 h 30, Surdoués ou non ? par R. Georgin.
- 19 h 30, Entretiens avec... Boris Bajanov (l'ombre de Staline).
- 20 h, L'opérette c'est la fête, par J. Rouchouse.
- 21 h, Albert Cohen : Belle du Seigneur.
- 22 h 30, La criée aux contes : Rencontre des conteurs à Vannes.
- 23 h 30, Avignon : [illegible] la piste (le labyrinthe).

FRANCE-MUSIQUE

- 6 h 2, Musique légère [illegible] Radio-France : Œuvres de Lutereau, Pouly.
- [illegible] h [illegible] Musiques du matin : Œuvres de Salieri, [illegible]-Lobos, Guarnieri, Glière, Tartini, Massenet, Chopin.
- [illegible] h 7, Quotidien musique.
- 9 h 5, D'une oreille l'autre : Œuvres de Mozart, Boulez, Beethoven, Janacek, Schubert, Liszt, Schumann.
- 12 h, Histoire de [illegible]
- 12 h 35, Jazz.
- 13 h, D'une oreille l'autre : Œuvres de Pergolèse, Sirat, Ravel.
- 14 h 4, Les archives de l'orchestre national : Œuvres de Chabrier, Debussy, Fauré, Balakirev.
- 16 h, Repères contemporains : Œuvres de Racot.
- 17 h 2, Les intégrales : Les quatuors de Haydn.
- 18 h, Concerts : Musiques traditionnelles.
- 19 h 38, Jazz annuaire.
- 20 h, D'une oreille l'autre : Œuvres de Dvorak, Torelli.
- 20 h 35, Le Ring du centenaire : (en simultané avec Antenne 2) L'anneau du Niebelung ; l'or du Rhin, par les chœurs et orchestre du Festival de Bayreuth. Dir. P. Boulez. Sol. D. McIntyre. *(Lire notre sélection.)*
- [illegible] h 10, La nuit sur France-Musique : Œuvres de Liszt, Fauré ; 0 h 05, Le tour du monde.

Mardi 3 août

Trois films

LES BRONZÉS
Film français de Patrice Leconte (1978), avec J. Balasko, M. Blanc, A.-M. Chazel, C. Clavier, G. Jugnot, T. Lhermitte, D. Lavanant.
A 2, 20 h 35.

★ *Satire cocasse du comportement de Français moyens dans un club de vacances organisées. Les débuts au cinéma de la troupe du café-théâtre le Splendid, qui avait déjà écrit et joué avec succès une pièce sur ce sujet. La réalisation de Patrice Leconte évite la vulgarité. Les comédiens et les comédiennes s'amusent autant que les spectateurs.*

LA FLÈCHE ET LE FLAMBEAU
Film américain de Jacques Tourneur (1950), avec B. Lancaster, V. Mayo, R. Douglas, A. MacMahon, F. Allenby.
FR 3, 20 h 30.

★ *L'Italie du douzième siècle et la lutte des paysans lombards contre la tyrannie germanique. Epoque médiévale bien reconstituée, scènes d'action et de combats menées sur un rythme rapide, notes d'humour. Burt Lancaster est un héros bondissant façon Robin des Bois, dans ce classique hollywoodien du film d'aventures historiques.*

LE GRAND PASSAGE
Film américain de King Vidor (1939), avec S. Tracy, R. Young, W. Brennan, R. Hussey, N. Pendleton.
FR 2, 22 h 55.

★ 1759, expédition d'une unité d'élite d'éclaireurs anglais contre une tribu indienne. Adaptation de la première partie d'un long roman de Kenneth Roberts. Epopée lyrique et sauvage (l'attaque du village indien et le massacre) presque entièrement tournée en décors naturels. Une des œuvres majeures de King Vidor où l'on retrouve un personnage de héros orgueilleux et volontaire qui lui est cher. Utilisation assez étonnante du technicolor.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

- 12 h 30 Feuilleton : La porteuse de pain.
- 13 h Journal.
- 13 h 35 Série : L'escadron volant.
- 16 h 45 Croque-vacances. Dessins animés, feuilletons, bricolage, variétés.
- 18 h 15 Série : Michel Strogoff. D'après Jules Verne. Adaptation Cl. Desailly. (Rediff.) Premier épisode. *Les tribus barbares de Sibérie déclenchent une révolte à l'est de l'empire du tsar qui décide d'envoyer le capitaine Michel Strogoff porter un message au grand-duc.*
- 19 h 20 Emissions régionales.
- 19 h 45 Encore des histoires.
- 20 h Journal.
- 20 h 35 Au théâtre ce soir : La foire aux sentiments. De R. Ferdinand, mise en scène J. Kerchbron, réalisation P. Sabbagh. Avec G. Herzfeld, R. Van Hool, A. Medina. *Un client silencieux, puis mystérieusement bavard, sème la zizanie dans un petit hôtel d'une station balnéaire.*
- 22 h 35 Mémoire : Mode d'emploi. *Une nouvelle série proposée par l'ONISEP. La première émission « Regarder autour de soi pour choisir un métier » est un panorama des sources d'information qui peuvent aider les jeunes à « trouver » leur avenir, et une enquête sur cette réalité difficile. Avec le concours des enfants de l'école primaire de Choisy-le-Roi, des élèves d'un LEP de Ménilmontant.*
- 23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

- 10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
- 12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
- 12 h 45 Journal.
- 13 h 35 Série : Tonnerre. Tonnerre et la lionne.
- 14 h Aujourd'hui la vie. Des adeptes pour de nouvelles croyances.
- 15 h 5 Série : Moi, Claude empereur
- 15 h 55 Sports.
- 18 h Récré A 2. Les Quat'z'amis ; Bussard et Vermisso ; Spectreman.
- 18 h 30 Journal.
- 18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
- 19 h 20 Emissions régionales.
- 19 h 45 Dessin animé.
- 20 h Journal.
- 20 h 35 Les dossiers de l'écran : Les Bronzés. Film de Patrice Leconte.
- 22 h Débat : Les vacances des Français. *Avec MM. A. Henry, ministre du temps libre ; G. Trigano, P.-D.G. du Club Méditerranée ; P. Racine, président de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air ; J. Nicolle, maire du Mont-Saint-Michel ; M. Boyer, directeur du département tourisme, à Lyon ; J. Faucher, écrivain ; M. Joliset ; le professeur R. Villata, de l'hôpital Boucicaut, et Mlle M. Bay, de la Sofres.*
- 23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

- 19 h 10 Journal.
- 19 h 20 Emissions régionales.
- 19 h 40 Pour les jeunes. Contes des prés et des bois ; Atout jeunes été.
- 19 h 55 Dessin animé. Il était une fois l'homme.
- 20 h Les jeux de l'été.
- 20 h 35 La dernière séance. *L'émission de Gérard Jourd'hui et Eddy Mitchell commence avec les actualités des années 50-60 et des dessins animés.*
- 20 h 50 [illegible] : La flèche et le flambeau. Film de Jacques Tourneur.
- 22 h 40 Journal.
- 22 h 55 Cinéma : Le grand passage. Film de King Vidor.
- 1 h Prélude à la nuit. Ibert, Roussel, Honegger.

FRANCE-CULTURE

- 7 h 2, Mordechaï Schamz, de M. Cholodenko (et à 14 h, 19 h 25 et 23 h 50).
- 7 h 7, Matinales : colportage, dix jours pour apprendre, un mois pour savoir ; vivement la journée de trente-neuf heures.
- 8 h, Les matinées du mois d'août : cuisine et culture ; à 8 h 32, Actualités.
- 9 h 7, La France dans les archives de l'Europe : les huguenots en Hesse, de Gottingen à Karlshaffen, de J. Montalbetti ; à 10 h : En direct de l'hôtel des postes de la rue du Louvre, à Paris.
- 11 h 2, Avignon : les musiciens du Lubéron.
- 12 h, Entretiens avec... le peintre Bazaine.
- 12 h 45, Panorama, avec E. Le Roy-Ladurie.
- 13 h 30, Quelques nouvelles de Tchekhov : Nuit de Pâques (rediff.).
- 14 h 5, Marcel Mihalovici, témoin de son temps.
- 15 h 5, Photographes-archives sonores : entretien avec P. de Fenoyl.
- 15 h 30, A Memphis, il y a un homme d'une force prodigieuse, de J. Audureau (première partie). Avec J. Danno, F. Darbon, J.-L. Philippe, J. Cornet, etc.
- 17 h 30, Le congrès de Rio : Je regarde, tu écoutes, il écrit, ou le renouveau de la pédagogie.
- 18 h 30, Surdoués ou non : jeunes vocations.
- 19 h [illegible], Entretiens avec... Boris Bajanov (l'ombre de Staline).
- 20 h, L'opérette, c'est la fête, [illegible] J. Rouchouse.
- 21 h, Albert Cohen : Belle du Seigneur.
- 22 h 30, La criée aux contes : contes et rencontres à Vannes.
- 23 h 30 Avignon : Suivez la piste (Mother and the fool).

FRANCE-MUSIQUE

- 6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Reznicek, Beethoven, Ippolitov-Ivanov, Scriabine, Suk, Chopin, Strauss.
- 8 h 7, Quotidien musique.
- 9 h 5, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Mozart, Sibelius, Bartok, J. Brahms, Debussy.
- 12 h, Histoire de chanter.
- 12 h 35, Jazz.
- 13 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres [illegible] Ivert, Gauthier de Mar[illegible] Roussel, Bononcini.
- 14 h 4, Les archives de l'Orchestre national : Œuvres de Stravinsky, Dallapiccola, Satie, Boulez, Bartok, Duruflé.
- 16 h Repères contemporains.
- 17 h 2, Les intégrales : Les quatuors de Haydn.
- 18 h, Concerts : (donné le 8 novembre 1980) « La Khovantchina », de Moussorgski ; « Concerto pour violon et orchestre », de Tchaïkovski, « Symphonie n° 9 », de Chostakovitch, par l'orchestre symphonique d'Etat de l'U.R.S.S. Dir. E. Svetlanov, Sol. V. Klimov, violon.
- 19 h 38, Jazz annuaire.
- 20 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Stravinsky, Origo, Mozart.
- 20 h 30, Festival estival de Paris : [illegible] en [illegible] de l'église Saint-Séverin) [illegible] Sanctissima Maria », de Isaac ; « Stabat mater dolorosa », de Da Palestrina ; « Psaume 116 », de Schütz ; « [illegible] Jesu, Komm », de Jean-Sébastien Bach, par le Freiburger Vokalensemble. Dir. W Schafer.
- 21 h 45, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; 23 h 35, Jazz-club.

Mercredi 4 août

PREMIÈRE CHAINE : TF1

- [illegible] h 30 Feuilleton : La porteuse de pain.
- 13 h Journal.
- 13 h 35 Série : L'escadron volant.
- 16 h 50 Croque-vacances. Dessins animés, variétés, bricolage, feuilletons...
- 18 h 20 Série : Michel Strogoff.
- 19 h 20 Emissions régionales.
- 19 h 45 Encore des histoires.
- 19 h 53 Tirage de la loterie nationale
- 20 h Journal.
- 20 h 30 Tirage du loto.
- 20 h 35 Il était une fois [illegible] : Le Prussien. Réal. J. L'Hote, avec E. Beauchamp, F. Lugagne, A. Adam, I. Huppert. *Une sombre histoire qui se passe en France en 1968, et qui met en jeu l'avarice des familles et des vieilles rancunes datant de 1914.*
- 22 h Jazz. De J.-C. Averty. Jon Hendric et sa compagnie.
- [illegible] Le jeune cinéma français de court métrage. *Les Soleils d'or*, de M. Assaf.
- 23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

- 10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
- 12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
- 12 h 45 Journal.
- 13 h 35 Série : Tonnerre.
- 14 h Terre des bêtes. Dauphins ; requins.
- 14 h 50 Série : Moi, Claude empereur. Empereur malgré lui.
- [illegible] h 50 Sports.
- 18 h Récré A 2. Belour et Balu ; Yao.
- 18 h 30 Journal.
- [illegible] 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
- 19 h 20 Emissions régionales.
- 19 h 45 Dessin animé.
- 20 h Journal.
- 20 h 35 Variétés : Expressions noires. *Enregistrée à l'Olympia le 28 décembre dernier, cette émission permettra d'entendre le Camerounais Manu Dibongo, le chanteur Gospel Arbo, la chanteuse martiniquaise Joby Valente, le chanteur guadeloupéen Gérard Laviny et l'Africain Magic Combo, David Martial, les Hot Sauce et les Gibson's Brothers.*
- 21 h 35 Téléfilm : Un homme nommé intrépide. D'après l'œuvre de W. Stevenson. Réal. P. Carter. Avec M. York, D. Niven, B. Hershey, G. Hunnicutt... (première partie). *1938. Winston Churchill, qui n'est pas encore premier ministre, fait venir dans son bureau un multimillionnaire, William Stephenson, pour lui demander d'organiser, à ses frais, un réseau d'espionnage.*
- 23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

- 19 h 10 Journal.
- 19 h 20 Emissions régionales.
- 19 h 40 Pour les jeunes. Patchograf : le bateau [illegible].
- 19 h 55 Dessin animé. Il était une fois l'homme.
- 20 h Les jeux de l'été.
- 20 h 35 Téléfilm : Exomān. D'après le roman de M. Caidin et H. Simon, réal. R. Irving. Avec D. Acroyd, A. Schedeen, A. Martinez... (rediffusion). *L'histoire d'une agression sur un jeune professeur de physique qui en reste paralysé, jusqu'à ce qu'il crée une combinaison qui lui permette de bouger et de se venger.*
- 22 h 5 Journal.
- 22 h 35 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma. Une série de Cl.-J. Philippe (rediff.). Les années 30 : Abel Gance. *Abel Gance a trouvé dans la parole et la musique le moyen d'accroître l'intensité de son lyrisme jusqu'aux limites extrêmes. Des films comme* Un grand amour de Beethoven, la Fin [illegible] monde, J'accuse, *débouchent sur un cinéma hyper-romantique qui n'est pas sans rapport avec certaines aspirations très actuelles.*
- 23 h 5 Prélude à la nuit. Ensemble de cuivres d'Aquitaine.

FRANCE-CULTURE

- 7 h 2, Mordechaï Schamz, de M. Cholodenko (et à 14 h, 19 h 25 et 23 h 50).
- 7 h 7, Matinales : colportage, la Hague... un pays secret.
- 8 h, Les matinées du mois d'août : cuisine et culture.
- 8 h 32, Actualités : Carnac.
- 9 h 7, La France dans les archives de l'Europe : à Leningrad, les révoltes populaires dans la France de Richelieu.
- 10 h, En direct du marché Saint-Quentin, à Paris.
- 11 h 2, Avignon : Récitations, de G. Aperghis.
- 12 [illegible] Entretiens avec... le peintre [illegible]
- 12 h 45, Panorama, le Liban.
- 13 h 30, Quelques nouvelles de Tchekhov : A la maison : Polinka.
- 14 h 5, Marcel Mihalovici, témoin de son temps.
- 15 h 5, Photographes - archives sonores : Entretien avec Cesare Colombo.
- 15 h 30, Ecritures contemporaines : Alouettes Hwyl, de Y. de La Croix.
- 16 h 30, Musique enregistrée.
- 16 h 58, Contes traditionnels : Alors le cavalier rouge passa... : la Belle aux cheveux d'or.
- 17 h 30, Le congrès de Rio : l'alchimie lexicale ou comment une langue se renouvelle.
- 18 h 30, Surdoués ou non : Ecole internationale (Genève).
- 19 h 30, Entretiens avec... Boris Bajanov (l'ombre de Staline).
- 20 h, [illegible] c'est la fête, par J. [illegible]
- 21 h, Albert Cohen : Belle du Seigneur.
- 22 h 30, La criée aux contes : contes, et rencontres à Vannes.
- 23 h 30, Avignon : Suivez la piste (Daphnis et Chloé).

● Récital Bruno Leonardo Gelber (F.M., 19 h 30). — La prolifération des virtuoses et particulièrement des pianistes impose à chaque interprète, s'il veut se singulariser de ses collègues, de jouer sinon plus vite et plus fort, du moins d'être inventif, de ne pas s'en tenir aux stéréotypes de l'interprétation, en un mot de « faire bouger » la tradition. La renommée appartient à ceux-là. Elle appartient plus rarement aux artistes qui, comme Bruno Leonardo Gelber, travaillent dans le classicisme et ne « déconstruisent » pas le graphisme sonore. Avec un phrasé souple et lyrique, des sonorités vibrantes, des gestes chaleureux et sans dureté, les interprétations de Gelber renouent avec le romantisme traditionnel, mais, particulièrement chez Brahms et chez Chopin, elles ont aussi un style éblouissant, une vérité poignante. — T. Fr.

FRANCE-MUSIQUE

- 6 h 2, Musiques pittoresques et légères : Œuvres de Galpérine et Jmykov, Atwell, Astor, Luigini, Skalner, Léon et Towers, Coates.
- 6 h 30, Musiques du matin : Œuvres de Wagner, Liapunov, Gotovac, Debussy, de Falla.
- 8 h 7, Quotidien musique.
- 9 h 5, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Vivaldi, Schubert, Mozart, Mahler, Henze, Ives.
- 12 h, Histoire de chanter.
- 12 h 35, Jazz.
- 13 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Dowland, Halvorsen, Crusel, Blow.
- 14 h 4, Les archives de l'orchestre [illegible] : Œuvres de Weber, Ravel, Mozart, Guézec, Berg, Schoenberg, Stravinsky.
- 16 h, Repères contemporains : Œuvres de Cuniot, Maudot, Racot, Nono, Boulez, Dudebout.
- 17 h 2, Les intégrales : Les quatuors de Haydn.
- 18 h, Concert : (donné à l'Ircam, le 11 mars 1982) Œuvres de Dusapin, Geay, Huber, Carl, Taira, Donatoni, par l'Ensemble, 2e, 2m. Dir. P. Quattrochi. Sol. I. Jarsky, soprano, G. de Kerret, Haute-contre, A. Meunier Violoncelle.
- 19 h 30, Concert : (émis de la radio autrichienne) « Ballade pour piano », de Chopin ; « Sonate pour piano », de J. Brahms ; « Les tableaux d'une exposition », pour piano, de Moussorgski, par B.-L. Gelber, piano.
- 21 h, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit, œuvres de Offenbach, Atterberg, Borodine, Rimsky-Korsakov et Glazounov, R. Strauss, J. Brahms ; 0 h 5, Le tour du monde.

TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

VENDREDI 30 JUILLET

- ● R.T.L., 21 h : *les Colts des sept mercenaires*, film de P. Wendkos.
- ● T.M.C., 21 h : *la Route à deux*.
- ● R.T.B., 20 h 50 : *Rockers*, film de T. Bafaloukos.
- ● T.S.R., 20 h 50 : Histoire de la vie ; 21 h 55 : *Transes*, film de C. Klopfenstein.

SAMEDI 31 JUILLET

- ● R.T.L., 21 h : *les Parisiennes*, film de J. Poitrenaud.
- ● T.M.C., 21 h : *le Grand Jeu*, film de J. Feder.
- ● R.T.B., 20 h 35 : *les Prairies de l'honneur*, film de V. McLaglen.
- ● T.S.R., 20 h 50 : Si on chantait à Evolène.

DIMANCHE 1er AOUT

- ● R.T.L., 21 h : *la Meute*, film de Y. Butler.
- ● T.M.C., 21 h 5 : *George et Mildred*, film de P. Frazer-Jones.
- ● R.T.B., 20 h 5 : Variétés ; 21 h 10, Téléfilm : *Première neige*.
- ● T.S.R., 21 h 30 : Rencontres ; 22 h 35 : Jazz.

LUNDI 2 AOUT

- ● R.T.L., 21 h : *Evil Roy Slade*, film de J. Paris.
- ● T.M.C., 21 h : *Salut, voleurs*, film de F. Cassenti.
- ● R.T.B., 20 h 30 : *Niagara*, film de H Hathaway.
- ● T.S.R., 21 h 35 : Rencontres ; 22 h 40 : *le Sacre du Printemps*.

MARDI 3 AOUT

- ● R.T.L., 21 h : *la Nuit de l'été*, film de J.-C. Brialy.
- ● T.M.C., 21 h : La chasse au trésor ; 22 h 5 : Télé-cinéma.
- ● R.T.B., 21 h, feuilleton : *Lucien Leuwen*.
- ● T.S.R., 21 h 35 : Rencontres ; 22 h 40 : Chubby Checker.

MERCREDI 4 AOUT

- ● R.T.L., 21 h : *Un shérif à New-York*, film de R. Hayberry.
- ● T.M.C., 21 h : *Les plus belles escroqueries du monde*, film de C. Chabrol.
- ● R.T.B., 20 h : La chasse au trésor ; 21 h, série : *Madame le juge*.
- ● T.S.R., 21 h 35 : Rencontres ; 22 h 40 : Le juke-box de Charlotte.

JEUDI 5 AOUT

- ● R.T.L., 21 h : *le Fils de Caroline Chérie*.
- ● T.M.C., 21 h : *Parade*, film de J. Tati.
- ● R.T.B., 20 h 20 : *la Ronde*, film de R. Vadim.
- ● T.S.R., 21 h 35 : Lotte Lenya.

Jeudi 5 août

Un film

LE PACHA

Film français [redacted] Georges Lautner (1967), avec J. Gabin, D. Carel, J. Gaven, M. Garrel, F. Marten, [redacted] Pousse.

FR 3, 20 h 30.

Gabin, commissaire justicier, fait fi de la légalité pour venir à [redacted] d'une [redacted] truands. [redacted] règlement de comptes auquel on peut préférer les [redacted] noires parodiques [redacted] Lautner, ici bien mal inspiré. Ce film est trop souvent passé à la télévision.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Feuilleton : La porteuse [redacted] pain.
13 h Journal.
13 h 30 [redacted] : L'escadron volant.
16 h 45 Croque vacances.
Dessins animés, feuilletons, bricolage, variétés.
18 h 25 [redacted] : Michel Strogoff.
[redacted] h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Le « policier » du jeudi : le Sage de Sauvenat
De Ch. Exbrayat [redacted] E. Tyborowski. Réalisation : J. Pignol, avec A. Badin, L. Barjon, J.-M. Bon.
(Lire notre sélection)
22 h Série [redacted] : Espace de l'islam.
La cité islamique, réalisation M. Arnaud.
[redacted] h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A [redacted]

[redacted] h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h [redacted] La vérité est au fond de la marmite.
[redacted] de poisson
12 h [redacted] Journal.
[redacted] h 35 Série : Tonnerre.
14 h Aujourd'hui la vie.
La maternité : la mère seule.
15 h 5 Série : Moi, Claude, empereur.
Messaline.
15 h 55 Sports.
Natation ; Hippisme.
18 h Récré A 2.
Les quat'z'amis : Buzzard et Vermisso ; Kum-Kum.
18 h [redacted] Journal.
18 h 50 Jeu : Des [redacted] et des lettres.
[redacted] h 20 Emissions régionales.
[redacted] h 45 Dessin animé.
[redacted]
20 h 35 Le club des télévisions du monde : Au retour du marin.
Téléfilm anglais de l'I.T.V. D'après [redacted] D. Garnett, réal. J. Gold.
Un ex-capitaine de la marine mar[redacted] épouse une princesse dahoméenne qu'il ramène dans son pays. Le couple rencontre des difficultés avec l'entourage. Une peinture de la société victorienne et de ses préjugés.
[redacted] h 30 Variétés [redacted] : Pop Proms.
Enregistrée en public, cette émission est consacrée aux grands succès des années 60. Sandie Shaw partage l'affiche avec Freddie and the Dreamers, Getty Marsden, the Searchers, Billy J. Kramer, Dave Berry...
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

[redacted] h [redacted]
19 h [redacted] Emissions régionales.
[redacted] h 40 Pour les jeunes.
Papiers, s'il vous plaît ; Clic, clac.
[redacted] h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
[redacted] h Les jeux de l'été.
20 h 35 [redacted] Georges Lautner.
21 h [redacted] Journal.
22 h [redacted] audiovi[redacted] du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (Redif.) Jacques Prévert.
Un grand poète qui est aussi auteur de films. Drôle de drame, *de Carné ;* L'affaire est dans le sac, *de Pierre Prévert* le [redacted] de M. Lange, *de Jean Renoir.*
22 h 55 Prélude à la nuit.
Régis Pasquier interprète Bach et Paganini.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Mor[redacted] Schanz : de M. Cholodenko (et à 14 h, 19 h 25 et 23 h 50).
7 h 7, Matinales, Colportage : Canal 16.
[redacted] h, Les matinées du mois d'août : Cuisine et culture.
8 h 32, Actualités.
9 h 7, La France [redacted] archives de l'Europe : à Léningrad, Catherine II sous l'influence des encyclopédistes ; à 10 h, En direct.
11 h 2, Avignon : Lazare côté cour, avec G. Garcin, flûte.
[redacted] Entretiens avec... le peintre Bazaine.
12 h [redacted] Panorama : avec P. [redacted].
13 h 30, Quelques nouvelles de Tchekhov : Impassibilité (Rediffusion).
14 h 5, Marcel Mihalovici, témoin de son temps.
15 h 5, Photographes-archives [redacted] : Entretien avec [redacted].
[redacted] h 30, A Memphis il y a un homme d'une force prodigieuse (2e partie).
17 h 9, Musique enregistrée.
17 h 30, Le congrès de Rio : De la fidélité au viol ou [redacted] problématique des [redacted]ttératures francophones.
18 h 30, Sardonis ou non : J.-C. Terrassier.
[redacted] h 30, Entretiens avec... [redacted] Bajanov (l'ombre de Staline)
20 h, L'opérette c'est la fête, par J. [redacted]chouse.
21 h, Albert Cohen : Un vieil homme de dix ans blanc sur un rideau noir.
22 h 20, La criée aux contes : Contes et rencontres [redacted] Vannes.
23 h 30, Avignon : Suivez la piste (Susan Link).

FRANCE-MUSIQUE

[redacted] h 2, Musiques du matin : œuvres de Rossini, Mozart, Bruch, Suk, Massenet, Verdi.
[redacted] h 7, Quotidien-Musique.
[redacted] h 5, D'une oreille l'autre : œuvres [redacted] Schubert, Gesualdo, Mendelssohn, Haydn, Ravel.
12 h, Histoire de chanter.
12 [redacted] 35 D'une oreille l'autre : œuvres de Krieger, [redacted] Monteverdi, Orego, La Halle
13 h, D'une [redacted] l'autre : œuvres [redacted], Britten, [redacted] Drogoz, [redacted].
14 h 4, Les archives de l'Orchestre national : œuvres de Brahms, Saint-Saëns, Debussy, Stravinsky.
16 h, Repères contemporains.
17 h 2, Les intégrales : les quatuors de Haydn.
18 h, Concert : Jazz.
19 h 15, Jazz-annonce.
20 h, [redacted] lyriques.
20 h 30, Concert « Béatrice [redacted] [redacted]dict », de Berlioz ; « Concerto pour piano et orchestre », de Mozart ; « Symphonie n° 4 », de Sibelius, par le Nouvel Orchestre philharmonique. Dir. D. Zinman. Sol. C. Zacharias, piano.
22 h, La nuit sur France-Musique : Musi[redacted] œuvres de Schubert, Schumann ; 23 h, Studio de [redacted] radiophonique, œuvres de Dhomont ; [redacted] h 5, Le tour de [redacted].

NOUVELLE STATION DÉCENTRALISÉE DE RADIO-FRANCE

Radio-Bretagne-Ouest veut faire oublier sa « maison mère »

De notre envoyée spéciale

Le [redacted] août, Radio-Bretagne-Ouest (R.B.O.) fera son entrée sur la bande F.M. La [redacted] Radio-France à Quimper [redacted] reclassements au [redacted] radios de la région.

Quimper. — « *A partir du 3 août, nous prenons l'antenne [redacted] Roc'h Tredudon, dix-sept heures par jour.* » C'est bel [redacted] bien la place [redacted] Radio-Armorique (la radio régionale de FR 3) et [redacted] France-Inter que R.B.O. s'apprête à occuper dans le Finistère, une partie des Côtes-du-Nord (Guingamp et Lannion) [redacted] du Morbihan (Lorient [redacted] Pontivy). Radio semi-régionale, épousant [redacted] géographie d'un secteur à forte personnalité, la Basse-Bretagne breton[redacted] R.B.O. utilisera la fréquence de France-Inter qui ne [redacted] plus [redacted] captée [redacted] les grandes ondes, [redacted] sur laquelle Radio-Armorique émettait environ [redacted] heures par jour. Seuls, [redacted] décrochages nationaux sont prévus [redacted] informations du journal de France-Inter : 7 heures 30, 8 heures 30, 13 heures, [redacted] heures.

C'est [redacted] véritable priorité « régionale » qui [redacted] ainsi affirmée et reconnue. « *Nous [redacted] voulu [redacted] une grille de programmes adaptés à la Bretagne,* affirme M. [redacted] Abjean, directeur de la station. *Nous [redacted] personnalité dont il faut tenir compte.* » R.B.O. refuse [redacted] calquer [redacted] de Radio-France, [redacted] faire [redacted] une « Breiz-culture », ou une « Breiz-musique ». La nouvelle équipe [redacted] tenter [redacted] séduire les auditeurs régionaux : l'audience [redacted] Radio-Armorique [redacted] de [redacted] dans la zone que s'apprête [redacted] couvrir R.B.O., celle de France-Inter de 38 %.

Enfin, la radio quimpéroise aura désormais le monopole [redacted] émissions en langue bretonne. Le breton [redacted]donnera [redacted] le petit strapontin que *lui* [redacted] FR 3 au profit d'un bilinguisme plus large sur la [redacted] station, qui produira [redacted] bretonnes par Radio-Armorique.

Cette nouvelle organisation [redacted] nécessité des reclassements que [redacted] hésitations parisiennes n'ont [redacted] toujours [redacted]. Le [redacted] disparaît (informations [redacted] français [redacted] en [redacted] 7 [redacted] 15 et 12 heures), [redacted] partie du personnel [redacted] Radio-Armorique a été intégré à la station de Quimper. « *Les moyens dont [redacted] dispositions [redacted] anormalement pauvres [redacted] rapport aux radios nationales,* affirme Anne-Marie, l'une [redacted] animatrices. *Aujourd'hui, [redacted] avons [redacted] possibilité [redacted] faire un travail [redacted] qualité. C'est [redacted] de jouer.* »

[redacted] libres, [redacted] elles, attendent [redacted] inquiétude l'arrivée de la « nouvelle » plus puissante, plus riche, dotée [redacted] professionnels et [redacted]pable d'en former. [redacted] sera une nouvelle année sans [redacted] pour [redacted] animateurs [redacted] qui [redacted]dent toujours l'autorisation d'émettre légalement ainsi que [redacted] sources décentes. Pour Radio-Bretagne-Ouest, qui doit [redacted] faire *un prénom* [redacted] oublier *sa* « [redacted] mère » : Radio-France. Ce sera [redacted] tout une [redacted]dieuse.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

[redacted] *Le studio [redacted] Radio-Soleil-Ménilmontant,* appelée [redacted] faire partie du regroupement de stations pour une fréquence immigrés Maghreb-Afrique, a été saccagé dans la nuit [redacted] 26 [redacted] 27 juillet. Le matériel (platine, magnétophones, [redacted] de mixage et disques) a été gravement endommagé. Les responsables de la station [redacted] *qu'il ne s'agit pas [redacted] simple acte* [redacted] vandalisme, [redacted] d'une tentative [redacted] pour faire taire la radio. [redacted] Michel Charzat, député socialiste [redacted] Paris, a [redacted] « [redacted] *d'intolérance* » contre « *une radio multicommunautaire qui [redacted] fait ses preuves* ». De son côté, la [redacted] Force ouvrière de la région pari[redacted] a envoyé un télégramme [redacted] Radio-Soleil-Ménilmontant [redacted] qualifié [redacted] « *méthode relevant* [redacted] *zisme* » la [redacted] son matériel d'émission.

Sur les grandes ondes

- FRANCE-INTER. Dimanche 1er août, à 19 heures : La concierge est dans le pédalo, de Philippe Dana et Denis Parent (un tour de France humoristique des Français en vacances).
  [redacted] lundi 2 [redacted] vendredi 6 août, à 15 [redacted] : Pierre Chouinard, [redacted] Canada, dans le cadre des échanges d'animateurs de la communauté radiophonique des programmes de langue française.
- EUROPE 1, 20 heures : Radio Libre en [redacted] avec [redacted] discothèque d'Edmond Maire, le 2 août, de Jacques Perrin, le [redacted] août, [redacted] Christiane Rochefort, le 4 août.

PRESSE

IMPASSE A « L'UNION » DE REIMS

L'assemblée générale extraordinaire [redacted] de *l'Union* [redacted] Reims, réunie le [redacted] juillet, n'a [redacted] apporté la modification des statuts prévue à l'ordre du jour. Il s'agissait du remplacement du [redacted] gérance, constitué [redacted] six [redacted] douze [redacted]és, [redacted] un « *gérant unique* » (*le* [redacted] du 9 mars). Cette décision de gérance unique étant une des conditions émises [redacted] CIRI (ex-CIASI, comité interministériel [redacted] industrielle) pour [redacted] au redressement de l'entreprise, la situation est aujourd'hui dans l'impasse. [redacted] de *l'Union* subordonnent le *changement de* [redacted] *à l'obtention d'une* [redacted]. Cependant que [redacted] CIRI n'interviendrait [redacted] si, en plus de la nomination d'un directeur, *l'Union* présentait un plan [redacted] drastiques et la modernisation du [redacted].

Or la [redacted] financière du quotidien [redacted] paraît plus que déli[redacted] la [redacted] l'URSSAF atteindrait 4,5 millions de francs. Si la paie du personnel — environ [redacted] salariés — pour juillet a pu [redacted] et si [redacted] d'août pourrait l'être, [redacted] semble qu'« *après ce* [redacted] *l'incerti*[redacted] *certaine* », dit-on dans l'entourage du journal.

TOURISME

Les conseils de Bison fûté pour les départs et les retours de vacances

Bison fûté est inquiet : 10 millions de [redacted] vont prendre la [redacted] le 29 juillet [redacted] le 5 [redacted] ; [redacted] millions [redacted] Français et 400 000 étrangers partiront vers l'Atlantique [redacted] la Méditerranée, tandis que 3 millions de [redacted] compatriotes s'en retourneront chez [redacted] en compagnie [redacted] 500 000 [redacted] les fron[redacted].

- **[redacted] qui partent :**

[redacted] automobilistes en provenance [redacted] régions situées au nord [redacted] ligne Saint-Malo - Genève qui seront [redacted] plus menacés par les embouteillages. Il faut éviter [redacted] prix de partir le samedi 31 juillet et le dimanche 1er [redacted] 0 heure [redacted] 12 heures. Un bon conseil : partir avant le vendredi 30 juillet [redacted] 12 heures ou après [redacted] lundi 2 août [redacted] 12 heures.

- **Ceux qui [redacted] :**

Le vendredi [redacted] juillet sera [redacted] jour [redacted] plus *difficile. De Béziers* [redacted] *partir* [redacted] 9 heures jusqu'à Lyon, et ce jusqu'à [redacted] heures, [redacted] bouchons suc[redacted] aux bouchons. De 10 [redacted] 19 heures, grosses difficultés pré[redacted] sur la R.N. 20, au sud de Limoges, sur la R.N. 7, [redacted] Moulins et à Nevers, sur la R.N. 23, entre Angers [redacted] Le [redacted] Retour facile le jeudi [redacted] juillet et le lundi 2 août.

- **Pour [redacted] les automobilistes :**

« *Vous partez ou vous revenez de vacances,* souligne [redacted] fûté, [redacted] *ne partez pas en guerre.* » Alors, cinq conseils : maîtrisez-vous et restez en [redacted] de [redacted] possibilités et [redacted] votre véhicule, respectez — scrupuleusement — la réglementation, méfiez-vous des [redacted] et des dépassements, augmentez la [redacted] vous et [redacted] véhicule qui vous précède [redacted] temps de pluie et, enfin, reposez-vous : la monotonie, la fatigue [redacted] la [redacted] la *cause de 20 % des accidents.*

Derniers conseils : vérifiez la pression de vos pneus (20 [redacted] des accidents), prenez garde [redacted] la collision arrière [redacted] n'usez du stationnement [redacted] la [redacted] d'arrêt d'urgence qu'avec précaution. Souvenez-vous, enfin, que [redacted] départs d'août 1981, il [redacted] a [redacted] 4 053 [redacted] de la route, [redacted] blessés.

★ **Pour tous renseignements, téléphoner aux centres d'information routière : Paris (1) 858-33-33 (24 heures sur 24) ; Créteil, (1) 898-92-18 (de 7 h 30 à 20 h 30).**

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

[redacted] 12 mois

FRANCE-D.O.M.-T.O.M.
273 F 442 F 611 F [redacted]

TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE [redacted]
533 F [redacted] 1 391 F 1 820 F

ÉTRANGER (par messageries)

I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS
313 F 522 F 731 F 940 F

II. — SUISSE, TUNISIE
[redacted] 949 F 1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse [redacted] ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Rappel des émissions

Mercredi 28 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF [redacted]

20 h 35 Il [redacted] une fois la télé : Mort d'un guide.
[redacted] J. Ertaud, [redacted] P. [redacted] V. Lanoux, G. Claisse, J. Allard... (Rediff.)
Une histoire d'hommes : deux guides de haute montagne pris [redacted] une tempête [redacted] qu'ils entreprennent une première dans [redacted] massif du Mont-Blanc.
22 h 20 Le [redacted] français [redacted] métrage.
« Le Sérac », de L. Chevallier et M.-H. Quinton ; « François Orgeas », de P. Pauquet.
22 [redacted] 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Le grand échiquier.
De J. Chancel. Autour de Jacques Lafitte, coureur automobile, des sportifs, des chanteurs : M. Sardou, J. Clerc, etc.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Téléfilm (hommage à Raymond Bussières) : « Esprits de famille ».
Une comédie de C. Caron ; réal. M. Pavaux. (Redif.)
Avec : R. Bussières, A. Poivre, B. Fossey, G. Poujouly, S. Corthay et I. de Funès.
Lucien Bichois, mort à soixante ans, retrouve dans l'au-delà son père Victor et sa mère Ernestine : un hommage à « Bubu » disparu au mois de mai dernier.
21 h 45 Journal.
22 h 15 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe. (Redif.).
[redacted] 17 : Jean Vigo ou la fièvre de l'instant.
[redacted] fulgurante [redacted] d'un [redacted] ; [redacted], révolte, [redacted] de l'enfance avec « A propos de Nice » *(1929) et* « l'Atalante » *(1934) de Jean Vigo.*
22 h 40 [redacted] la [redacted]
Les Quatre [redacted] (l'Eté) [redacted] Vivaldi, [redacted] I. Stern et l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. : P. Salinger.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, La science en marche : Promenade au jardin des sciences.
20 h, Avignon : Vanitas, création-musique de S. Sciarrino (Scala de Mil[redacted]).
22 h 30, [redacted] magnétiques : La condition des voix (en direct d'A[redacted]).

FRANCE-MUSIQUE

19 h 35, Jazz : La grande parade à Nice.
20 h 30, Concert (enregistré les 16 et 17 juillet, au Théâtre des Champs-Élysées, [redacted] Paris) : « le Roi Pasteur », opéra de Mozart, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : P. Bellugi, chef de chant M. Paubon. Avec J. Estournet (violon), M. Tatlow (clavecin), et P. Doghan, F. Destembert, H. Meens, D. Bryant et M. Vivian.
23 [redacted] Les grands hommes de Provence : Pétrarque.

Jeudi 29 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Feuilleton : Corsaires et flibustiers.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
14 h 25 Objectif santé : Être visible sur la route.
16 h 55 Croque vacances.
Dessins animés, variétés, bricolage, feuilletons...
18 h 25 Série : Les années d'illusion.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Le « policier » du jeudi : les Fugitifs.
Réal. F. Charles, avec B. Menez, E. Maaz, C. Gensac.
Jacques-Henri Levroux (Bernard Menez), jeune fonctionnaire, trouve sur son canapé une jeune femme avec un poignard entre les seins. Mais la femme sauvagement assassinée est heureusement vivante : affaire à suivre.
22 h Série documentaire : Espace de l'islam.
De Michèle Arnaud et Nadjmud Dine Bamate.
L'art classique, réal. M. Arnaud.
Architecture et sculpture des mosquées et des écoles coraniques, enluminures et calligraphie des textes sacrés, le troisième épisode de cette belle série est une invitation au voyage.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : [redacted]

10 h [redacted] A.N.T.I.O.P.E.
[redacted] h [redacted] La vérité est au fond de la marmite.
Maquereaux.
12 h 45 Journal.
[redacted] h 35 Série : Tonnerre.
Tonnerre et la médecine.
14 h Aujourd'hui la vie.
La maternité.
15 h 5 Série : Moi, Claude, empereur.
La déesse.
16 h 55 Sports.
Football : rétrospective de la Coupe du monde.
18 h Récré A 2.
Kum-Kum ; Buzzard et Vermisso ; Casper et ses amis.
[redacted] 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des [redacted]iffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Club des télévisions du monde : L'Ogre de Bar[redacted].
Téléfilm de la S.S.R. (télévision suisse) ; réal. P. Matteuzzi. Avec A. Prucnal, B. Fresson, M. Viady...
Un petit village suisse pendant la dernière guerre vu par une fillette de douze ans devenue résistante malgré elle, œuvre parfois touchante mais d'une lenteur désespérante.
22 h 35 Variétés : Il aime le music-hall.
Avec P. Arbel : la musique populaire suisse.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

[redacted] h 10 Journal.
19 h [redacted] régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Papiers, s'il vous plaît ; Clic, clac.
[redacted] h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
[redacted] h Les jeux de l'été.
20 h [redacted] Cinéma sans visa : Angel.
Film thaïlandais de C. Chalerm Yukol (1972), avec V. Umarin (v.o. sous-titrée).
Une naïve villageoise quitte sa famille pour rejoindre à Bangkok un homme dont elle s'est éprise. [redacted] livre [redacted] un réseau de prostitution. Elle [redacted] fait une place dans [redacted] enfer puis cherche [redacted] y échapper.
Malgré les outrances du scénario, une réalisation maladroite et des scènes de violence façon karaté, ce film, réalisé pour [redacted] l'horreur [redacted] fléau social, [redacted].
22 h 20 Débat : La prostitution en Thaïlande.
Avec S. Crossman, journaliste, [redacted] correspondante du Monde à Los Angeles ; Patrick Sabatier, journaliste à Libération ; Jacques Maillot, directeur d'une agence de voyages, et Pierre Marchand, responsable de l'[redacted] Partage avec les enfants [redacted] tiers-monde.
23 [redacted] 5 Journal.
23 h [redacted] Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (redif.).
N° 18 : Les années 30.
Le cinéma après la crise de 1929 a froid dans le dos : avec A nous la liberté, *de René Clair,* La vie est à nous, *de Jean [redacted], etc.*
0 h 10 Prélude à la [redacted].
Les Quatre [redacted] (l'Automne), [redacted] Vivaldi, par I. Stern et l'[redacted] philharmonique d'Israël, dir. P. Salinger.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Identités : Les vocations.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le corps de la femme et ses légendes (l'hystérie) ; à 8 h 32, L'homme à travers l'anthropologie : Personne et individu ; à [redacted] h 50, La colombe et la baleine.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 [redacted] Questions en zigzag : « La Chambre », avec Jean Hougron.
11 h 2, Avignon : IMPRO (Ligue d'improvisation du Québec).
[redacted] h [redacted] Agora : Cet Orient proche et lointain, avec J. Botero.
12 h [redacted] Panorama : avec M. Ragon ; Actualités de la province.
13 h 30, Avignon : La famille Fenouillard.
14 h, Sons :
14 h 5, Un livre, des voix : « Le petit train de la brousse », de P. de Baleine.
14 h 47, Départementale : à Antibes.
15 [redacted] Le monde au singulier.
15 h 30, La radio sur la place : A travers Picasso.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30.
17 h, Roue libre : Trois ans en Asie.
17 h 32, Avignon : Suivez la piste (Lulu ; Sganarelle).
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « Le rayon de justice » de M. Cassan lu par l'auteur.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : La tuberculose.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : Même les oiseaux ne peuvent pas toujours planer, de L. Atlan [redacted] partie).
22 h 10, Musique enregistrée.
22 h 30, Nuits magnétiques : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

[redacted] h 2, Musiques du matin : œuvres de Beethoven, Hummel, Grieg, Chopin, Mozart, Schubert, Rivier.
[redacted] h 7, Quotidien-Musique : Histoire du centre Acanthes.
[redacted] h 2, Le matin des musiciens, musiques judéo-provençales : Saladin, Grossi ; la Provence de Darius Milhaud.
[redacted] h, Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur) ; récital de piano Pierre [redacted] (œuvres [redacted] Beethoven, Chabrier, Ravel).
[redacted] h 5, Histoire de jazzer : histoire brumeuse.
[redacted] h 35, Les compositeurs régionaux.
14 h, Histoire [redacted] l'Opéra [redacted] Marseille, l'Opéra [redacted] ; œuvres de [redacted] Gounod, Wagner, Beethoven, Leoncavallo, Bizet, Rossini, [redacted].
[redacted] h, D'une oreille l'autre (et [redacted] 17 h et 20 h).
[redacted] h, Par les rues et les ruelles : [redacted] Aix-en-Provence.
17 h 40, Club de la presse.
18 h, Une heure avec... Erland Hagegard (Schumann).
[redacted] h, Microterroir.
[redacted] 25, Jazz : la grande parade, [redacted] Nice.
20 h, D'une oreille l'autre : [redacted].
21 [redacted] 30, Concert (en direct du cloître Saint-Louis) : « Her[redacted] », [redacted] par l'English Baroque [redacted] Choir, dir. J. E. Gardiner. Avec J. [redacted] Walker, C. Denley, A. Rolf-Johnson, J. [redacted]
23 h 30, Les musiciens du Lubéron.

MONDE DES ARTS
THÉÂTRE

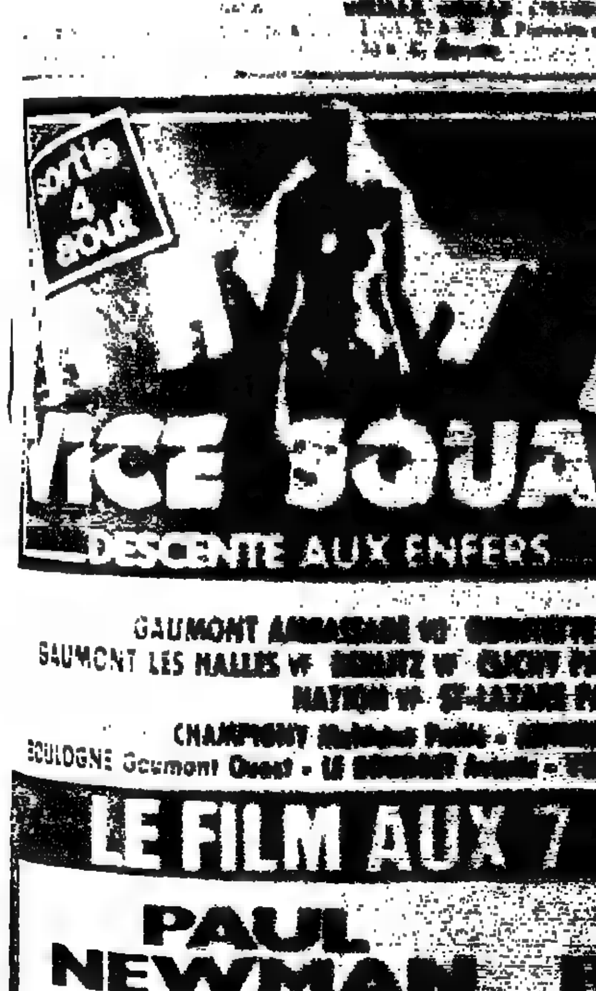

THEATRE

([redacted]s jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50) : Relâche.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 28 et 30, 20 h 30 : Dom Juan (dernières) ; les 29 et 31, à 20 h 30 : les Femmes savantes (dernières).

CHAILLOT (727-81-15). Relâche.

ODÉON (325-70-32), Relâche.

T.E.P. (797-96-06), Relâche.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77). Relâché.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83). Relâche.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34). Relâche.

Les autres salles

ASTELLE-THEATRE (202-34-31), [redacted], sam., 20 h 30 : les Bonnes (dern.).

BOUFFES PARISIENS, (296-60-24) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 15 h : Diable d'homme.

[redacted] **CAUMARTIN**, (7[redacted]-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, mat. dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Élysée.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.), 22 h : les Amours de Jacques le Fataliste.

ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : [redacted] de quartier pour [redacted] (dern. le 3).

[redacted]**ACE-MARAIS** (271-10-19), (D., L.), 20 h 30 : la Mouette ; (D. soir, L.), 22 h 30, mat. dim. 18 h : la Tour mysté[redacted] ; le Philosophe soi-disant.

FONTAINE (874-74-40) (D.), 20 h 30 : Si jamais je te pince, j'invite le colonel.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), (D.), 20 h 15 : l'Île de Tulipatan.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 [redacted] 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon ; [redacted] : Okame.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I. 20 h 15, Sylvie Joly (dern. le 31) ; 22 h 15 : Arlequin poli par l'amour. – II. 18 h 30 : Eon ; 20 h 30 : Tchoufa. – Petite salle, 18 h 30, J., V., S. : Parlons français ; 21 h : le Fétichiste ; 22 h 15 : Dialogues de sourdes.

MADELEINE (265-07-09) (D., L.), 20 h 45 ; mat. sam. 15 h : l'Alouette.

MATHURINS (265-90-00), (D.) 21 h : Emballage perdu.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : la Cagnotte (dern. le 31).

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (J., D. soir), 20 h 30, mat. dim., 15 h : Folle Amanda.

POTINIÈRE (261-44-16) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. à 15 h : Une fille drôlement gonflée.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) ([redacted]), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), [redacted] 30, mat. dim., 15 h 30 : Lorsque [redacted]enfant paraît.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN ([redacted]) (D), 20 h 30 : Tohu Bahut ; 22 h : le Président ; 23 [redacted] 30 : Vous descendez à la prochaine [redacted]

BLANCS MANTEAUX (887-15-84), (D[redacted] I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; [redacted] 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 + sam. 24 h : Des bulles dans [redacted]. – II : 20 h 15 : Pas une pour rattraper l'autre ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Comment ça va Zanni ?

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (L., Mar.), 20 h 30 : Camaïeu d'amour ; 22 h 30 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.), I. 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes. II. 20 h 30 : Chantons sous la psy ; 21 h 45 : L'amour, c'est comme un bateau blanc.

FANAL (233-91-17), (D.), 21 [redacted] 15 : [redacted] Grandes Sartreuses (dern. le 31).

LA GAGEURE (367-62-45) (D., L.), 21 h : la Garçonne ; 22 [redacted] 30 : Un cœur sous une soutane.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I : 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurlevent.

POINT VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D. soir, L.), [redacted] : Phèdre ; J., V., S., 22 h 30 : l'Apprenti [redacted] ; Sam., 16 h : la Timbale.

THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h 30 : le Pain de ménage ; le Défunt ; 21 h 30 : J.-Cl. Amoux (dern. le 31) ; à partir du 2 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Carise.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D. et L.) I. 22 h 30 : B. Fontaine et Areski. II. 22 h : C. Zarcata.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 28 JUILLET

SAINTE-CHAPELLE, 21 h : Ensemble d'archets français, dir : J.-F. Gonzalez (Vivaldi, Haendel, Rameau...).

ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT, 21 h : Orchestre de chambre de Heidelberg (Vivaldi, Bach, Pachelbel, Telemann).

JEUDI 29 JUILLET

LUCERNAIRE, 19 h 45 : R. Grisjean-Nakaoki, J. Kano (Chopin, Brahms, Debussy, Haydn).

VENDREDI 30 JUILLET

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 19 h et 21 h : Arts Antiqua de Paris (musique élisabéthaine).

LUCERNAIRE, 19 h 45 (voir le 29).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h (voir le 28).

SAMEDI 31 JUILLET

ÉGLISE SAINT-MERRI, 21 h : P. Matot, J.-P. Borive (Lully, Couperin, Albinoni).

SAINTE-CHAPELLE, [redacted] (voir le 28).

LUCERNAIRE, 19 h 45 (voir le 29).

DIMANCHE 1er AOUT

NOTRE-DAME, 17 h 45 : F. Balta.

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE, 16 h 30 : J.-P. Rorive, J.-P. Delaille (Bach, Gervaise, Albinoni...).

LUNDI 2 AOUT

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 19 h et 21 h (voir le 30).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : M. Aldin Quartet (dern. le 31) ; à partir du 1er : G. Mighty Flea Connors Quintet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 21 h, le 28 : M'Bamina ; le 29 : Los Salseros ; les 30, 31 : Roots of Exile One.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 22 h, les 28, 29, 22 h 30, les 30, 31 : Los Salseros.

CONNETABLE (277-41-40) (D., L., Mar.), 22 h : Paris Summer Jazz Quintet.

L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : F. Ef ; 22 h : K. Toresson, D. Fernandez Ande ; J. Liard, E. Mancinimeny.

ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 22 h, le 28 : M. Devillers ; le 29 : M. Solal ; le 30 : G. Daly, J. Lorieau ; le 31 : M. Delakian ; le 1er : Fusion Jazz Quartet ; le 2 : Sonny Grey ; le 3 : F. Sylvestre, J. Vidal.

GIBUS (700-78-88), 22 h, le 29 : Mojo Filter ; les 30, 31 : Terrace Scope.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, les 28, 29, 30 : J. Giuffre Quartet.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30, mer. : Orphéon Celesta ; jeu. : Swing Combo ; ven. : Swing et Six.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 20 h 30 : Botina (dern. le 1er) ; à partir du 2 : Sphère.

THÉATRE NOIR (797-85-14), 20 h 30, les 30, 31 : A. Dano et Mandingue Ka.

Le music-hall

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.), 20 h 30 : [redacted] je persiste et signe...

La danse

Mairie annexe du IVe (278-60-56), les 30, 31, 1er, à 21 h : les Ballets historiques du Marais.

GAUMONT AMBASSADE VO **QUINTETTE** VO **PLM ST-JACQUES** VO
GAUMONT [redacted] **HALLES** VF **BERLITZ** VF **CLICHY PATHE** VF **MONTPARNASSE PATHE** VF
NATION VF **ST-LAZARE PASQUIER** VF
Périphérie : **CHAMPIGNY** Multiciné Pathé - **ASNIERES** Tricycle - **ARGENTEUIL** [redacted]
BOULOGNE Gaumont Ouest - **LE BOURGET** Aviatic - **VERSAILLES** Cyrano - **LA DEFENSE** 4 Temps

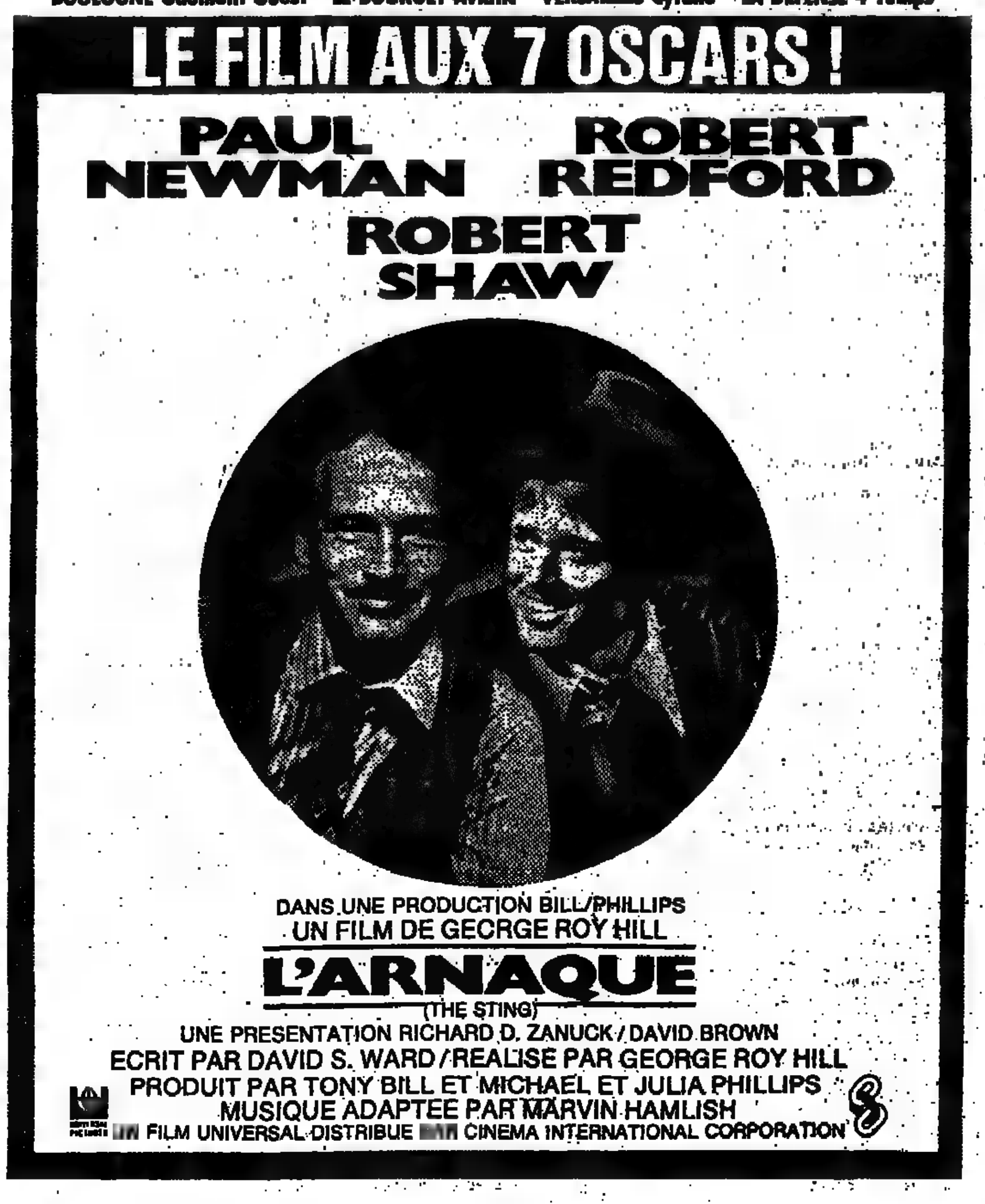

STAGE DE THÉATRE
pour comédiens et non-comédiens
[redacted] par Pierre-Olivier SCOTTO
du 15 août au 15 septembre
au théâtre de
l'ESCALIER D'OR
Renseignements et inscriptions :
523-15-10, 508-87-[redacted]

ACTUELLEMENT

ROMY SCHNEIDER - [redacted]
[redacted] TESTI - KLAUS KINSKI

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER

ANDREZJ ZULAWSKI

GAUMONT AMBASSADE, v.o. (Dolby). – FRANÇAIS - WEPLER PATHÉ - MONTPARNASSE PATHÉ - HOLLYWOOD BOULEVARDS – 3 MURAT - QUINTETTE PATHÉ, [redacted] – GAUMONT SUD - FAUVETTE - GAUMONT GAMBETTA - ATHÉNA - GAUMONT HALLES, [redacted] – BELLE ÉPINE PATHÉ Thiais - GAUMONT Evry - GAUMONT OUEST Boulogne - FRANÇAIS Enghien - AVIATIC Le Bourget - [redacted] VINCENNES - BUXY Boussy - ULIS Orsay - PARLY 2 - ARIEL Rueil - ARTEL Villeneuve-Saint-Georges - 4 TEMPS La Défense.

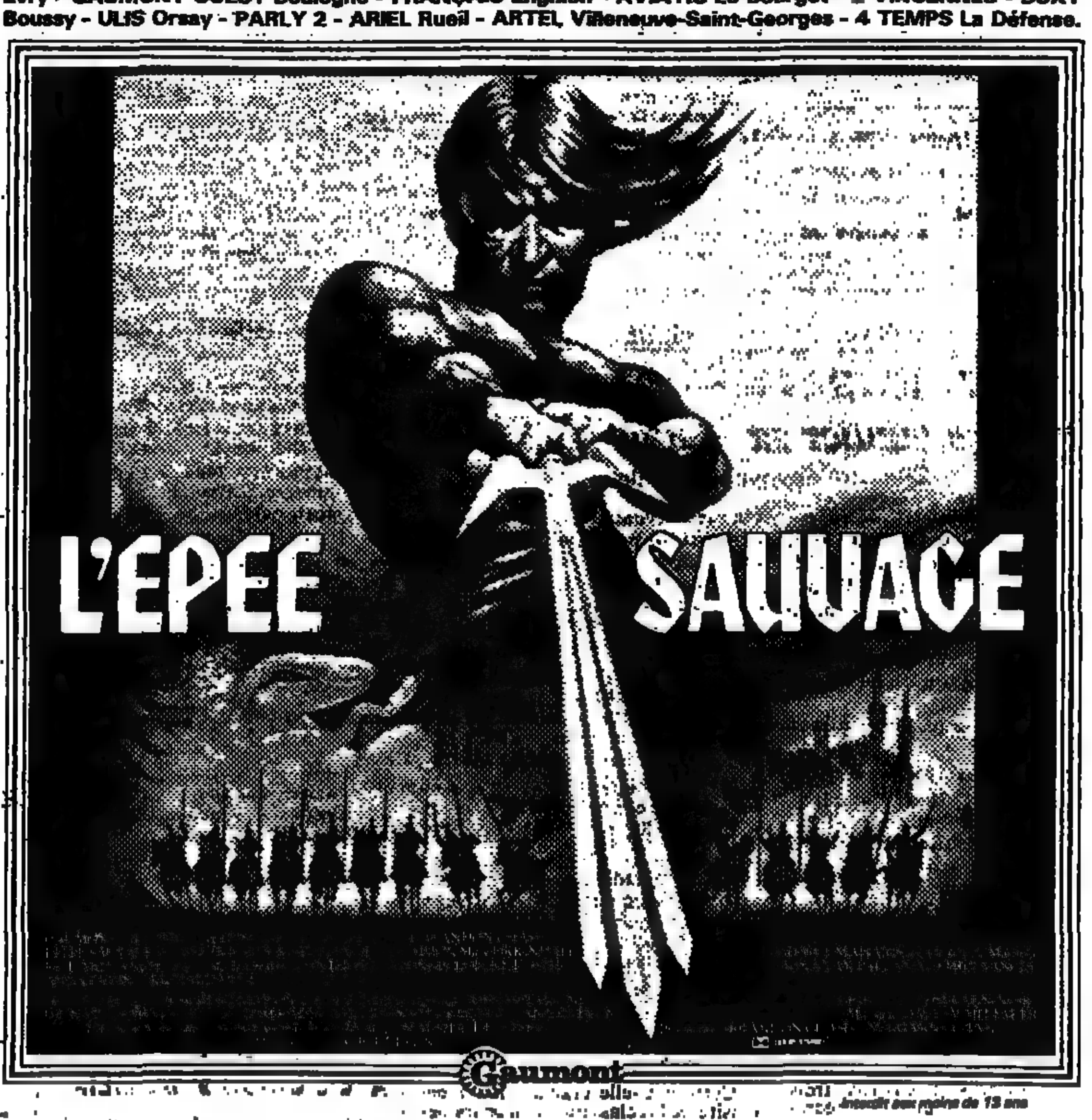

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

CAVEAU FRANÇOIS VILLON 64, r. de [redacted]rbre-Sec, 1er. 236-10-92	Caves du XVe. Déj. Soup. j. 23 heures. Soirée animée par troubadour. Fricassée de pleurottes. Escalope saumon frais à l'orange. F/dim., lundi.
LA GALIOTE 261-43-93 6, rue Comboust, 1er. T.l.jrs.	J. 23 heures, le patron Noël SIETTE dirige la cuisine : ses 7 poissons et ses 14 viandes, ses plats du jour. MENU : 65 F, boissons et service compris.
INDRA 359-46-40 10, r. du Commandt-Rivière, 8e. F/dim.	GASTRONOMIE INDIENNE. [redacted] cuisine des Maharadjahs à Paris dans un décor authentique. AGRÉÉ par l'AMBASSADE [redacted] le BUREAU DE TOURISME INDIEN. P.M.R. : 120 F. Salle pour récept., cocktail, mariage.
LES TROIS MOUTONS 225-26-95 63, avenue F.-Roosevelt, 8e. T.l.jrs.	Ouvert après le spectacle. Grillades d'AGNEAU et de BŒUF. Menu d'été : 130 F T.C. Salle climatisée.
LES TROIS LIMOUSINS [redacted] 8, rue de Berri, 8e. F/dim.	Ouvert après le spectacle. Le spécialiste parisien des grillades de BŒUF. Menu d'été : 130 F T.C. Salle climatisée.
LE BŒUF [redacted] 96, rue La Boétie, 8e. F/dim.	L'ŒUF [redacted] BŒUF bien [redacted] Spécialités du [redacted]. PLAT DU JOUR. P.M.R. : 80 F, dans le cadre d'un bistrot sympathique.
TY COZ F/dim. 35, rue Saint-Georges, [redacted] 878-42-95	Jusqu'à 23 heures. « La marée dans votre assiette », avec les arrivages directs de la côte, dans un cadre rustique, à 50 mètres du théâtre.
EL PICADOR [redacted]F/lundi-mardi. 80, bd des Batignolles, [redacted] 387-28-87	Déjeuners, dîners jusqu'à 22 heures. Spécialités espagnoles : zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. P.M.R. : 100 F. Salle pour banquets.
L'ORÉE DU BOIS 747-92-50 Porte Maillot, Bois de Boulogne. T.l.jrs.	Nouveau [redacted] élégant. Déjeuners d'affaires. Dîners dansants. Orchestre animation. Salons pour réceptions de 10 à 800 personnes. Parking assuré.

RIVE GAUCHE

LA FERME DU PÉRIGORD 1, rue [redacted] 5e.	DÉJEUNERS D'AFFAIRES, DINERS. Commandes prises jusqu'à minuit. Tél. : 331-69-20. [redacted] T.l.j. Parking gratuit. OUVERT TOUT L'ÉTÉ.
LE MAHARAJAH 325-12-84 15, rue J.-Chaplain, 6e. F/mardi	J. 23 h 30. Carrefour Montparnasse/Raspail, venez déguster nos spécial. de TANDOOR. Egalement 72, bd St-Germain, 354-26-07. Ouv. T.l.j.
Ch. FRANÇOISE 551-87-20/705-49-03 Aérogare des Invalides, 7e.	Son menu à 85 F et carte. Foie gras frais maison. Pot-au-feu de turbot. Grands crus de Bordeaux en carafe, 44 F. Ouvert dim. au déj. F/dim. soir et lundi.

HORS DE PARIS

SÉBILLON 624-71-31, 71-32 20, av. Ch.-de-Gaulle, Neuilly-s.-S.	Porte Maillot. Jusqu'à 22 heures. Le spécialiste du gigot aux haricots, mais aussi son banc d'huîtres et ses poissons. Tous les jours. Fermé en août.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LA CHAMPAGNE 10 b, pl. Clichy 874-44-78. J. 3 h.
Huîtres - Coquillages toute l'année.
GDE BRASSERIE DE LA MER.

WEPLER 14, place Clichy, 18e 522-53-24
SON BANC D'HUITRES
[redacted] gras frais - Poissons.

LA CLOSERIE DES LILAS
171, boulevard du Montparnasse,
326-70-50 et 354-21-68
Au piano : Yvan MEYER.

Après le succès du Potager du Roy, à Versailles,
LE POTAGER DES HALLES
15, rue du Cygne (1er), Tél. 296-83-30. Tous les jours de 12 h à 2 h du matin.

Chez HANSI 3, pl. 18-Juin-1940 548-96-42.
F. Tour Montparnasse. J. 3 h. mat.
CHOUCROUTE - FRUITS DE MER.

AUBERGE DAB 161, av. Malakoff 500-32-22. T.l.j.
FRUITS DE MER - ROTISSERIE.

FESTIVALS

A Paris

XVIIe FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (225-22-55)

MERCREDI 28

Musée de Cluny, 18 h 30 : Quatuor Parenin (Schubert, Fauré, Bartok).

Mairie du Ve arrondissement, 20 h 30 : A. Parikh, S. et N. Khan, P. Parikh (musique de l'Inde).

JEUDI 29

Eglise Saint-Merri, 20 h 30 : La grande écurie et la chambre du Roy et les Chœurs de la cathédrale de Worcester, dir. : J.-Cl. Malgoire (Lully, Delalande).

VENDREDI 30

Eglise Saint-Merri, 20 h 30 : voir le 29.

Station Auber/RER, 16 h 30 : Trio d'anches Oxi (Pleyel, Verdi, Haydn...).

SAMEDI 31

Bateaux-mouches, [illegible] l'Alma, 15 h 30 : A.-L. Savin.

Musée Carnavalet, 18 h 30 : M. Nakai, S. Koide (Fauré, Debussy, Dutilleux, Messiaen).

LUNDI 3

Mairie du Ve arrondissement, 18 H 30 : S. Dugas (Mozart).

Musée de Cluny, 18 h 30 : A. Ponce, L. Garcisanz (Casterède, Dyens, Ibarrondo) ; 20 h 30 : The Arditti String Quartet (Stravinsky, Nono, Ferneyhough, Boulez).

MARDI 3

Eglise Saint-Séverin, 18 h 30 et 20 h 30 : Freiburger Vokalensemble, dir. : W. Schafer (Isaac, Palestrina, Bach, Bach).

Théâtre de la [illegible] Internationale, 18 h 30 : J. Hinojosa, V. Pattle, J. Cardoso.

JUILLET MUSICAL DE L'ESCALIER [illegible] (523-15-10)

MERCREDI 28

19 h : S. McCraven, T. Qiadir Kibwe, S. Debriano ; 21 h : Th. Paraskivesco (Beethoven, Schubert, Debussy).

JEUDI 29

19 h : Trio d'anches Oxi (Mozart, Pleyel, [illegible]).

21 h : L. Xavier (musique martiniquaise).

VENDREDI 30

21 h : Cyril jazz band.

SAMEDI 31

19 h : J. Les [illegible]

21 h : Trio Cl. [illegible]

XIVe [illegible] DE SCEAUX (660-07-79)

[illegible] h 30, 21 h : Duo [illegible] (Beethoven, Schumann, Martinu) ; le 31, 17 h 30 : Duo Trebard-Herreman (Bach, Tisné, Albeniz...) ; le 1er, 17 h 30 : D. Wayenberg (Franck, Schumann, Rachmaninoff, Stravinsky).

RENCONTRES DU CARREAU DU TEMPLE (274-46-42)

Carreau du Temple, les 31, 1er, et 2, [illegible] h : l'Acrobate-pâtissier ; [illegible] 28, [illegible], 21 h [illegible] l'Herbe rouge.

Square du Temple, 18 h 30 : le Sicilien 20 h : Arlequin poli par l'amour.

MUSIQUE A LA DÉFENSE (779-86-15)

Fontaine Agam, les 30, 31, 21 h 30 : l'Oiseau de feu, Stravinsky (Ballet d'eau).

En province

AQUITAINE

CLAIRAC : Semaine musicale en Agenais (53) 88-50-18 ; Église du Mas-d'Agenais, le 3 à 21 h 15 : Ensemble Fitzwilliam (Corelli, Scarlatti, Telemann) ; Église du Prayssas, Le 4 à 21 h 15 : M. Bereau, E. Jaeger ; L. Hester, C. Wolff (Beethoven, Bartok).

LANQUAIS : Que [illegible] (53) 61-05-35 ; Grange dîmière de Lanquais, à 21 h : le 28 : O. Robert ; le 31 : Fusako Kondo.

AUVERGNE

Festival artistique en Haute-Loire (71) 00.24.98.

CRAPONNE-SUR-ARZON : le 31 à 20 h 30, Nuit des Saltimbanques.

[illegible] **PUY-EN-VELAY** : Centre [illegible] Cardinal, le [illegible] à [illegible], Animation [illegible].

YSSINGEAUX : Foyer [illegible], le 31 à 20 h 30, Spectacle animation.

BRETAGNE

LANESTER : IIe Festival international du Pont du Bonhomme (97) 21-51-51 ; Cimetière des bateaux, les 28, 29, 30, 31, 1, 2, 3, 4 à 22 h, Dom Juan.

QUIMPER : IVe Semaines musicales (95-61-45), Orangerie du château de Lanniron. Le 3 à 21 h : Ensemble instrumental de Basse-Bretagne (Mozart, Haydn).)

CENTRE

ISSOUDUN : Premier Festival du château de Valençay (54) [illegible] d'honneur du château, [illegible] h 45 : le 29, École compagnie du ballet de Paris : le 30, Orchestre baroque aquitain ; [illegible] 31 et 3, groupe chorégraphique [illegible] Houry et le T.N.D.J.

TOURS : [illegible] (47) [illegible] Salle des tanneurs, le 28 à [illegible] h : S. [illegible] et Quatuor [illegible] (Dvorak).

CHAMPAGNE-ARDENNES

BRAUX-SAINTE-COHIERE : XIIe Festival d'été 82 (26) 60-83-51. Château. Le [illegible] à 21 h : J. Herbillon et J.-L. [illegible]

[illegible]

AIGUES-MORTES : XVIIIe [illegible] d'Aigues-Mortes [illegible] 51.81.86. Théâtre des Remparts, 21 h 45, le 30 : l'Histoire du soldat ; les 1 et 3 : Don Quichotte ; le 2 : George Dandin.

CARCASSONNE : Festival de la Cité (47-58-06). Grand Théâtre, le 29 à [illegible] h [illegible] : [illegible] au [illegible].

Eté musical en Languedoc : (68) 32-31-60.

BEDARIEUX : Maison des arts. Le 4, Duo classique harpe et clavecin.

LE VIGAN : Festival du Vigan (66) 91-19-06. Église Saint-pierre, le 2 à 21 h 30, Ensemble [illegible] de Grenoble, dir. R. Boutry (Mozart, Beethoven).

PRADES : XXXIVe Festival Pablo-Casals (68) [illegible] Abbatiale de [illegible] Michel de Cuxa, 21 h. Le 28 : Ensemble instrumental de Grenoble (Bach, Bellini) ; le 3 : Quatuor Allegri (Haydn, Ravel, Beethoven) ; le 4 : J. Chambon, G. Dangain, J.-P. Laroque, P. del Vescovo, P. Bianconi (Mozart, Beethoven).

SÈTE : Festival de la mer [illegible] Décanale Saint-Louis, le 3 à 21 h 30 ; Grande Écurie et la Chambre du roy, les Sacqueboutiers de Toulouse, Ensemble vocal de Montpellier, dir. J. Malgoire (Monteverdi).

VILLEVIEILLE : Soirées musicales au château de Villevieille [illegible] 80-03-24 ; les 31 et 1er à 18 h : Quatuor Viotti.

7e FESTIVAL MÉDITERRANÉEN (42) 86-82-14

CAP-D'AGDE. — Palais des Congrès, le 3 : Ensemble Pro Arte de Munich, direct. : K. Kedel (Telemann).

PERPIGNAN. — Palais des rois de Majorque le 28 : R. Raimondi et l'Orchestre philarmonique des pays de la Loire, direct. M. Soustrot (Mozart, Verdi).

MIDI-PYRÉNÉES

ALBI. — IXe Festival de musique (63) 54-22-30 ; Palais de la Berbie, 21 h 15 : le 28 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez. Le 29 : Ensemble orchestral de Paris (Mozart, Prokofiev). Le 30 : [illegible] Janowitz (Haydn, Mozart, [illegible] bert) ; le 2, L. Drenekivov (Clementi, Liszt, Schumann) ; le 3, Ensemble vocal et instrumental G. Dufay, direct. : A. Debois ; le 4, M. Baquet.

COMMINGES. — VII[e] [illegible] (61) [illegible] Saint-Gaudens, 21 h 30 : le 30, [illegible] du Capitole de Toulouse (Mozart, Gounod). Le 2, R. Falcinelli, (Bach).

COUSERANS. — VIe [illegible] estivales de Gourdon-en-Quercy [illegible] 21 h ; le 31, [illegible] des rencontres ; le 1er, Trio Pellerin ; le 3, Illapu ; le 4, Ensemble vocal Lucien Lesage.

FESTIVAL DU QUERCY BLANC. — (65) 31-83-12.

LAUZERTE. — Eglise Saint-Barthélemy, le 4 à 21 h 30 : J. Vandeville et D. Fournize (Couperin, Marais, Mariz).

22e [illegible] DE MUSIQUE DE SAINT-CERE. — (65) 38-11-85.

ASSIER. — Eglise Saint-Pierre, le 4 à 21 h : Orchestre à cordes L. Massot.

MARTEL : Eglise Saint-Maur, le 4 à 21 h : Orchestre de la jeunesse des Flandres, direct. E. [illegible]

SAINT-CERE : Eglise Ste-Sperie, le 31 à 21 h : D. Ledoux et J. Devaud ; château de Montal, 21 h : le 1er : concert symphonique et choral, direct. L. Massot ; le 3 : E. Audouy et P. Westenholz.

SOUILLAC. — Hôtel de ville, le 3 à 21 h : NCPS, direct. : H. Bond.

VAYRAC. — Eglise, le 2 à 21 h : L. Bond-Perry et C. Charles.

TOULOUSE. — [illegible] (82) [illegible] 32-00 ; Salle capitulaire du cloître des Jacobins, 21 h ; le 28 : Orchestre de chambre de Prague, direct. O. Stejskal (Haendel, Bach, Mozart) ; le 30 : Ensemble vocal Alix Bourbon, direct. A. Bourbon (Bach) ; le 1er : C. de Buchy, C. Grenne, M. Stilz, (Mozart, Ravel). Cathédrale Saint-Etienne, le 29 à 21 h : C. Pages.

NORD-PAS-DE-CALAIS
Festival de la Côte d'Opale (21) [illegible]

BERCK. — Salle des Sports, le 29 : [illegible] ; Little Bob Story.

BOULOGNE. — Cathédrale, le 30 : O. Latry.

CALAIS. — Théâtre, le 28 : Stocks ; Little Bob Story.

CUCQ. — Salle de la mairie, le 28 : Théâtre de la Pie rouge.

ÉTAPLES. — Cinéma Pax, le 3 : les Corsaires.

HARDELOT. — Country-club, le 31 : orchestre des [illegible]

WIMEREUX. — Salle des fêtes, mairie, le 4, les Colombaioni.

PAYS DE LA LOIRE

SABLÉ-SUR-SARTHE. — Festival Eté [illegible] (43) 95-04-17, centre culturel, le 30 à 21 h : « Les Octaves », la chanson de Brel.

PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AIX-EN-PROVENCE. — La danse à Aix (42) 26-22-38 : Place de la Mairie, les 28 et 30 à 10 h, le 29 à 17 h, Passe-Dames. — Place des Chapeliers, les 28 et 29 à 11 h, Forum. — Cour du cinéma Le Rex, le 28 à 19 h, A. Degroat-V. Serry ; le 29 à 19 h, Ze'eva Cohen. — Ecole normale d'institutrices, les 28 et 29 à 21 h 45, North Carolina Dance Theater. — Terrain aéroclub des Milles, le 30 à 19 h, Danse Théâtre Susan Buirge.

Festival international d'art lyrique et de musique [illegible] : [illegible] Saint-[illegible], 18 h, le 28, une heure avec J. Blegen ; le 29, une heure avec E. Haggard ; le 31, une heure [illegible] A.-M. Rodde. — [illegible] de l'Archevêché, 21 h 15, les 28, 30, 2, les Boréades. — les [illegible] et 3, la Flûte enchantée. — Place des Quatre-Dauphins, le 29 à 21 h 15, le Turc en Italie. — Cloître Saint-Louis, à 21 h 30, le 29, English Baroque Soloists et Monteverdi Choir, dir. J.E. Gardiner (Haendel) ; le 1er, [illegible] Orchestre [illegible] monique, dir. E. Krivine (Ravel, Fauré). — [illegible] le 1er à 18 h, English Baroque Soloists et Monteverdi Choir, dir. J.E. [illegible] (Haydn).

ANTIBES. — XVe Été musical d'Antibes (93) 33-95-64 : Place [illegible] Château, le 3 à 21 h 15, F. Duchable.

[illegible] — **Festival d'Arles [illegible] [illegible]** : Cour de l'Archevêché, le 28 à 19 h 15, Centre international de danse ; les 28 et 30 à 21 h 45, Mika Kurosawa ; les 29 et 30 à 19 h 15, Groupe Squarto. — Théâtre antique, le [illegible] et 30 à 21 h 45, Andrew de Groat and Dancers.

AVIGNON. — **Festival d'Avignon 82 [illegible]** : Cour d'honneur du Palais des Papes, le [illegible] à 21 h 30, Richard II ; les [illegible] et [illegible] à 21 h 30, la Nuit des rois ; les 30 et [illegible] à 21 h 30, Gassman aux enchères. — Théâtre municipal, les 28, 29, 30, 31, 1er et [illegible] à 21 h 30, Marionnettes de Jusseburo. — Cloître des Carmes, les 1er, 2, 3 et 4 à 21 h 30, le Labyrinthe. — Cloître des Célestins, les 28, 29 et [illegible] à 22 h, Lon ; les 3 et [illegible] à 30, Daphnis et Chloé. — Cour de la faculté des sciences, les 28, 2 et 3 à 22 h, Sganarelle ; les 29, 30, 31 et 1er à 22 h, Lulu. — Salle Benoît-XII, les 28, 29, 30, 31 et 1er à 21 h 30, Fragments d'un discours amoureux ; les 3 et 4 à 21 h 30, Solos. — Cloître du Palais-Vieux, les 28, 29, 30, 31 et 1er à 19 h, Obodin-Bouvier ; les 3 et 4 à 19 h, Trio de M. Petrucciani. — Église Saint-Agricol, les 28, 29 et 30 à 19 h, David Hykes and the Harmonic Choir. — Condition des soies, les 28, 29, 30 et 31 à 16 h et 19 h, Ecritures contemporaines ; les 2, 3 et 4 à 19 h, Récitations. — Chapelle des Pénitents blancs, les 28, 29, 30, 31 et 1er à 21 h 30, les Anges ; les 3 et 4 à 21 h 30, la Mère et le Fou. — Villeneuve-lez-Avignon, Cloître [illegible] Cimetière, les 28, 29, 30 et [illegible] à [illegible] h, Dairakuda Kan. — Annexe du lycée Mistral, les 28, 30 et 31 à 19 h, [illegible] d'improvisation. — Métropole des Doms, les 28 et 4 [illegible] h. A l'orgue doré : le 30 à 18 h, Etoile.

CARPENTRAS. — [illegible] 82 (90) [illegible] 00-78 : Théâtre [illegible] Plein-Air, 21 h 30, le 29, M. Portal ; le 2, [illegible] Varsano. — Cour de la Charité, 21 [illegible] 30, les [illegible] et 31, l'École des femmes ; les 2 et 3, Théâtre Recherche ; les 3 et 4, Negro Spirituals.

CHATEAUVALLON. — IIIe Festival international de danse (94) 24-11-76 : Amphithéâtre, les 28, [illegible] 30 et 31 à 22 h, Martha Graham. — Théâtre couvert, le 28 à 19 h, R. Chopinot.

CLERMONT. — **Festival du Théâtre de la Faloise 1982** [illegible] : [illegible] Chœurs et ensemble instrumental du Festival de Fréjus, dir. J. Sourisse (Purcell, Schutz, Gabrieli).

FRÉJUS. — Ve Rencontres musicales et chorégraphiques (94) 51-20-36 : Cathédrale, 21 h 30, le 28, Cants u Populu Corsu ; le 30, Chœurs de la session d'été de Fréjus, dir. J. Sourisse (Gabrieli, Purcell, Schutz).

MARTIGUES. — VIIIe Festival populaire de Martigues (42) 42-19-29 : Place Mirabeau, 21 h 30, le 28, Ballet Dominique Bagouet ; le 29, Maria Carta et Brenda Wootton ; le 30, Théâtre Existence de la Martinique ; le 31, J. Loussier ; le 1er, Théâtre de la Chenille ; le 3, Théâtre de Haute-Provence ; le 4, Ballet Antonio Gades. — Conservatoire, 21 h 30, les 28 et 29, Théâtre de l'Oiseau-Mouche ; les 30, 31 et 1er, M. de Maulne ; le 2, P. Garnier ; le 3, Compagnie Joby Bernabé ; le 4, G. Patris, C. Lanet. — Bout de la nuit, 24 h, le 28, G. Parking ; le 29, Jeanpico ; le 30, Théâtre à bâtir ; le 31, Alyce ; le 1er, Atelier chanson de la M.J.C. ; le 2, B. Garcia ; le 3, Théâtre de la Fiera ; le 4, Norbert et N. Corsino.

ORANGE. — **Chorégraphie 82** (90) 34-24-24 : Place de l'Hôtel-de-Ville, le 30 à 21 h 45, Orfeon Pamplones, dir. J.-A. Huarte. — Cour Saint-Louis, le 31 à 18 h, B. Hendricks. — Théâtre antique, le 31 à 21 h 45, Orchestre philharmonique de Lille, dir. J.-C. [illegible] (Verdi).

SAINTE-BAUME. — IVe [illegible] de la chanson (42) 04-50-19 : [illegible] international, 21 h, le 28, Melaine Favennec ; le 30, France Léa ; le 31, A. Ionatos ; le 1er, M. Benin ; le 3, C. Boulanger.

SALON-DE-PROVENCE. — Festival de Salon-de-Provence 82 (90) 91-30-63 : Château de l'Emperi, 21 h 30, le 28, Ballet de S. Golovine ; les 29, 30 et 4, la Voix humaine ; les 1er et 2, la Dame d'Ancorne.

SAUSSET-LES-PINS. — Semaine musicale de la côte bleue, 45-16-34 : Salle des arts et de la culture, 21 h 30, le 28, les Musiciens de Provence ; le 29, N. Yepes (Scarlatti, Bach, Sanz) ; le 31, Y. Boukoff et P. Fontanarosa (Brahms, Debussy).

SISTERON. — XXVIIe Nuits de la Citadelle (92) 61-06-00 : Cloître Saint-Dominique, 21 h 30, le 31, [illegible] de Los Angeles ; le 4, L. Gitlis (Franck).

VAISON-LA-ROMAINE. — 36e Festival de Vaison-la-Romaine (90) 36-24-79 : Théâtre antique, 21 h 30, les 29 et 30, P. Bortoluzzi ; les 3 et 4, le Mariage forcé, le Malade imaginaire. — Théâtre des fouilles, 21 h 30, le 28, A. Ionatos ; le 2, P. Amoyal et D. [illegible]

VALBONNE. — **Soirées Sophia Antipolis** (93) 33-10-10 : Théâtre de la Garrigue, 21 h 30, le 28, B. Hendricks (Bellini, Rossini, Verdi) ; les 31 et 1er, Phèdre.

VILLEFRANCHE-SUR-MER. — Nuits de la Citadelle, 55-45-12 ; le 28 à 21 h, Ballet Ygrouchi.

RHONE-ALPES

SAINT-DONAT. — **Festival international J.-S. Bach** (75) 45-10-29 : [illegible] 21 h, le 29, Orchestre de chambre international de [illegible] (Haendel, Vivaldi, Mozart) ; [illegible] Ensemble J.-P. Rameau (Bach, Vivaldi) ; le 31, M.-C. Alain (Bach, Böhm) ; le 4, C. Larde [illegible] H. Dreyfus (Bach).

SALLANCHES. — **Festival 82** (50) 58-04-25 : Place Saint-Jacques, les 28 [illegible] à 17 h, M. Saury, Old Star, J.-L. Muller, J. Wood, Therace Group, Trio [illegible] Chaix, R. Stewart's. — [illegible] Léon-Curral, [illegible] h 45, le 28, Steckar Tubapack, [illegible] Blackey [illegible] Jazz Messengers ; le 29, P. Verbecke, Koko Taylor.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 28 JUILLET

15 h : le Président Haudecœur, de J. Dreville ; [illegible] h : Saint-Louis Blues, de J. Cromwell, 21 h : l'Ange bleu, de J.V. Sternberg.

JEUDI 29 JUILLET

15 h : l'Atlantide, de J. Feyder ; 19 h : la Complainte du [illegible]ier, de S. Ray ; 21 h : La porte s'ouvre, de J. Mankiewicz.

VENDREDI 30 JUILLET

15 h : Dans les rues, de V. Trivas ; 19 h : l'Esprit du vent, de R. Liddle ; [illegible] h 15 : le Malin, de J. [illegible]

SAMEDI 31 JUILLET

15 h : Juliette [illegible] la [illegible] songes, de M. Carné ; 17 h : Aparajito, de S. Ray ; 19 h : la Femme qui pleure, de J. Doillon ; 21 h : Léo le dernier, de J. Borman.

DIMANCHE 1er [illegible]

15 h : la [illegible] du [illegible], de M. L'Herbier ; 17 h : le Monde d'Apu, de S. Ray ; 19 h : la Victoire en chantant, de J.-J. Annaud ; 21 h : le Coup de grâce, de V. [illegible]

LUNDI 2 AOUT

21 h : Family rock, de J. Pinheiro, en avant-première, en présence de l'auteur.

MARDI [illegible] AOUT

[illegible] h : l'Auberge rouge, de J. Epstein ; 19 h : L'Académie Morlock présente : [illegible] nom de Venise dans Calcutta, de M. Duras ; [illegible] h : Faces, de J. Cassavettes.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI [illegible] JUILLET

15 h : le Cabinet des figures de cire, de P. Leni ; 17 h : le Poète, de B. Barnet ; [illegible] : Charlie Chan à Monte-Carlo, de E. [illegible]

JEUDI 29 JUILLET

[illegible] h : Genuine, de R. Wiene ; 17 h : An[illegible], de B. Barnet ; 19 h : Appelez Nord 777, de H. Hathaway.

VENDREDI [illegible] JUILLET

15 h : Hôtel du Nord, de M. Carné ; [illegible] h : Alenka, de B. Barnet ; 19 h : les Bas-Fonds de Frisco, de J. Dassin.

SAMEDI 31 JUILLET

15 h : Cœur d'or, poings d'acier, de H. Hawks ; 17 h : Rebecca, de A. Hitchcock ; 19 h : Règlement de comptes, de F. Lang ; 21 h : l'Impitoyable, de R. Parrish.

[illegible]MANCHE 1er AOUT

15 h : Fantôme, de F.W. [illegible]rnau ; 17 h : l'Audience, de M. Ferreri ; [illegible] h : Plus dure sera la chute, de M. Robson ; 21 h : A deux pas de l'enfer, de J. Cagney.

LUNDI 2 AOUT

[illegible] : l'Or des mers, de J. Epstein ; 17 h : la Vie privée de Don Juan, de A. Korda ; 19 h : la Cambrioleur, de P. Wendkos.

MARDI 3 AOUT

Relâche.

Les exclusivités

AMERICAN TOUR [illegible] THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, [illegible] (325-60-34).

LES ANNEES DE PLOMB (All., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

L'ANTIGANG (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; [illegible], 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e [illegible] ; [illegible] 19e (241-77-99).

APHRODITE (Fr.) (*) : [illegible] 1er [illegible] ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse [illegible] (544-14-27) ; Français, [illegible] (770-33-88) ; [illegible] Sud, 14e (327-84-50) ; [illegible] Maillot, [illegible] (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

AU-DELA DE CETTE LIMITE, [illegible] TICKET N'EST PLUS VALABLE (A., v.f.) (*) : Paramount [illegible] parnasse, 14e (329-90-10).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46) ; v.f. : [illegible] Haussmann, [illegible] (770-47-55).

BANDITS, [illegible] (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, [illegible] (354-20-12).

LE BEAU MARIAGE (Fr.) : [illegible] feuille, 6e (633-79-38).

BREL (Fr.) : [illegible] Opéra, 9e (742-56-31).

BUDAPEST BALLADE (Hong., v.o.) : Olympic Luxembourg, [illegible] (633-97-77). H. sp.

CALIGULA ET MESSALINE (Fr.) (**) : U.G.C. [illegible] 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; [illegible]ille, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, [illegible] (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, [illegible] (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

ÇA VA FAIRE MAL (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA CHÈVRE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Astros, 17e (607-60-20).

LE CHOC (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

CINQ ET LA PEAU (Fr.) (*) : Studio Git-le-Cœur, 5e (326-80-25).

LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOË (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LA DERNIÈRE [illegible] (Aust., v.o.) : Gaumont Halles, [illegible] (297-49-70). H. sp.

DIVA (Fr.) : [illegible] 1er (260-43-99) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DRESSÉ POUR TUER (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62). H. sp.

LE FANTOME DE MILBURN (A., v.f.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52).

LES FANTOMES DU CHAPELIER (Fr.) : Colisée, [illegible] (359-29-46) ; [illegible] 14e (329-83-11).

FITZCARRALDO (All., v.o.) : [illegible]ette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

[illegible] (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-18-45).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HAMMETT (A., v.o.) : Hautefeuille, [illegible] (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

L'INDISCRÉTION (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-[illegible] ; [illegible] G.C. Gare de Lyon, [illegible] (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e [illegible]336-23-44) ; Miramar, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, [illegible] (544-25-02) ; Magic, [illegible] (544-25-02) ; [illegible] Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Clichy [illegible] 18e (522-46-01).

INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 14e (326-58-00).

LES FILMS NOUVEAUX

L'[illegible] SAUVAGE (*), [illegible] américain d'[illegible] Puyn, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; [illegible], 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Français, [illegible] (770-33-88) ; Hollywood Boulevard, [illegible] (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; [illegible] [illegible] [illegible] (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, (320-12-06) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont [illegible], 20e (636-10-96).

[illegible] TRÈS PARTICULIÈRES (*), Film américain d'Alan Myerson : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, [illegible] (540-45-91) ; Convention [illegible], 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount [illegible], 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e [illegible] 34-25).

MON CURÉ CHEZ LES NUDISTES, Film français de Robert Thomas : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount City, [illegible] (562-45-76) ; [illegible] Opéra, [illegible] (742-46-31) ; Paramount [illegible], 12e [illegible]43-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; [illegible] 18e (522-46-01).

PARASITE (*), Film américain de Charles Band, V.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e [illegible] 15-71). — V.f. : [illegible], 2e (236-83-93) ; U.G.C. Rotonde, 6e [illegible] 08-22) ; Magic [illegible], 15e [illegible]

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

LA MAISON DU LAC (A., V.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LA MAITRESSE [illegible] LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Épée de Bois, [illegible] (337-57-47) ; Elysées [illegible] 8e (359-36-14).

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Sm[illegible] Cujas, 5e (354-89-22) ; [illegible], 11e (700-89-16). H. Sp.

MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

V.O. : PUBLICIS CHAMPS ELYSEES
PARAMOUNT ODEON
V.F. : PARAMOUNT MONTPARNASSE
PARAMOUNT OPERA • PARAMOUNT BASTILLE
PARAMOUNT ORLEANS • PARAMOUNT MONTMARTRE
PARAMOUNT MAILLOT • PARAMOUNT GALAXIE
PARAMOUNT MARIVAUX • PASSY
CONVENTION ST-CHARLES
et dans les meilleures salles de la périphérie

SYLVIA KRISTEL

Leçons très particulières

Mise en scène
ALAN MYERSON

Musique de
ROD STEWART
ERIC CLAPTON
AIR SUPPLY

Les disques de L'ARC PRÉSENTENT...

UN DISQUE POUR RIRE ET S'AMUSER

SOUS LA DIRECTION MUSICALE DE PHILIPPE BREJEAN

ALAIN SEVILLA

MILTON TUBE

UN SUPER POT POURRI DES SUCCES DE MILTON

C'EST SUPER CHOUETTE

LE ROCK DES ENFANTS

LES DISQUES DE L'ARC [illegible] PETION 75011 PARIS Tél. 379 12 34

REALISE AU PROFIT DE LA RECHERCHE ET DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER

EN VENTE
SURTOUT DANS LES GRANDES SURFACES
ET LES GRANDS MAGASINS...

Les Disques de l'ARC
14, Rue Petion - 75011 PARIS - Tél. : (1) 379-12-34
Association française d'aide à la Recherche du Cancer.

MOURIR À 30 ANS (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; H. Sp. Calypso, 17e (380-30-11).

PARSIFAL (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) H. sp. ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

PASSION (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (Bré., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).

POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-[illegible]) ; [illegible] (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

REDS (A., v.o.) (*) : George V, 8e (562-41-46).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

LES RISQUES DE L'AVENTURE (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LE SECRET DE VÉRONICA VOSS (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, [illegible] (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Élysées, [illegible] (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet [illegible], 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LE SOLDAT (A. v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; v.f. : U.G.C. Opéra, [illegible] (261-50-32) ; Bretagne, [illegible] (222-57-97) ; Normandie, [illegible] (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LES [illegible] EN VACANCES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).

THE FRENCH (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE TOMBEUR, LE FRIMEUR ET [illegible]ERDEUSE (A.) (*) : v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e ([illegible]).

LES UNS [illegible] (Fr.) : Publicis [illegible].

L'USURE DU TEMPS (SHOOT THE MOON) (A. v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

Y-A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (Fr.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42).

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M. St-Jacques, 14e ([illegible]-68-42). V.f. : Berlitz 2e (742-60-33) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (All., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BANDE A DONALD (A., v.f.) : Royale, 8e (265-82-66).

BANANAS (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

BEN HUR (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It.) (V. ang.) V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

CABARET (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Action-Christine, 6e (325-47-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA CARAPATE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ;

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Écoles, 5e (325-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

DARK VICTORY (A., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

DELIVRANCE (A., v.o.), (*) Studio Logos, 5e (354-26-42).

DON GIOVANNI (Fr.-All.), Calypso, 17e (380-30-11).

EMMANUELLE (F.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, [illegible] (387-35-43) ; Lumière, 9e [illegible].

LES ENFANTS DU PARADIS (F.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ENFER EST LUI (A., v.o.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

EXCALIBUR (Angl., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LE FANFARON (It., v.o.) : Studio Mé[illegible] (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

FRENZY (A., v.o.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Épée de Bois, 5e (337-57-47). V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).

LA HONTE DE LA JUNGLE (F., Belg.) (**), Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; George V, 8e (562-41-46). Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

HOTEL DES AMÉRIQUES (F.), Forum, 1er (297-53-74).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.), Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : [illegible] 2e (233-56-70) ; [illegible] 9e (770-47-55) ; Montparnos, [illegible] (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; [illegible] Gambetta, 20e (636-10-96).

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (F.), Cinéma Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LES INDOMPTABLES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

L'INTROUVABLE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.

LOVE STORY (A., v.o.) : Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, [illegible] (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, [illegible] (225-18-45) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-[illegible]).

LES MISFITS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Action République, 11e (805-51-33).

LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20).

ON L'APPELLE TRINITA (It., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Marignan, 8e (359-[illegible]) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-[illegible]) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

ON CONTINUE A L'APPELER TRINITA (It., v.o.) : Marignan, 8e (359-[illegible]). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e ([illegible]-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; [illegible] 18e (522-46-01).

OPÉRATION TONNERRE (A., v.o.) : Olympic-Halles, 3e (278-34-15) ; Cluny-Palace, [illegible] (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont Gambetta, 2e (636-10-96).

PAPILLON (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, [illegible] (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ;

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : (*) Cinoches, [illegible] (633-10-82).

LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) ; Studio Contrescarpe, [illegible] (325-78-37).

RENCONTRES DU IIIe TYPE ÉDITION SPÉCIALE (A., v.o.) : St-Séverin, 5e (354-50-91).

SAMSON ET DALILA (A., v.o.) : Paramount City, [illegible] (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Param[illegible] Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 1[illegible] (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

SOUPÇONS (A. v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

VACANCES ROMAINES (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LES VALSEUSES [illegible] (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

LE VIEUX FUSIL (Fr) : Lucernaire, [illegible] (544-57-34).

VIRIDIANA (Mex., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

[illegible] (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Noctambules, 5e (354-42-34) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Lumière, 9e (246-49-07).

Les festivals

CYCLE FASSBINDER (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), t.l.j. sf dim., 12 h : Gibier de passage ; t.l.j. sf dim. 12 h + V. 0 h 30 : Despair ; t.l.j. sf dim. 12 h + V. 24 h : l'Année des treize lunes.

BUSTER KEATON Rivoli-Cinéma, 1er (272-63-32), 16 h : le Mécano de la « Générale » ; 17 h 30 : Steamboat Bill Junior.

L'ÉTÉ DES CHEFS-D'ŒUVRE (v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 18 h 45 : Cendre et diamants ; [illegible] h 40 : la [illegible] des forains ; 22 h 15 : le [illegible] discret de la bourgeoisie.

CARY GRANT (v.o.) : Nickel Ecoles, 5e (325-72-07), mer., sam. : Soupçons ; jeu. : Honeymoon ; ven., lun. : l'Impossible M. Bébé ; dim. [illegible] Sylvia Scarlett ; mar. : Mon épouse favorite.

LA VILLE, LIEU DU DRAME (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), sam., dim., mer. : la Paume un ciment ; sam. [illegible], jeu. : Chinatown ; sam., dim., ven. : la Fu[illegible] ; sam., dim., lun. : The Big Fix ; sam., [illegible], mar. : Gumshoe.

EISENSTEIN : Cosmos, 6e (544-28-80), [illegible] alternance : la Ligne générale ; Alexandre Newsky ; le Cuirassé Potemkine ; la Grève ; Que Viva [illegible]co ; Octobre ; Ivan le Terrible.

HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action Lafayette, 9e (87[illegible]-50), mer. : Key Largo ; jeu. : les Anges aux figures sales ; ven. : le Grand Sommeil ; sam. : les Passagers de la nuit ; dim. : Echec à la gestapo ; lun. : Across to Pacific ; mar. : La mort n'était pas au rendez-vous.

FRITZ LANG (v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50), mer., jeu. : Furie ; ven., sam. : M. le Maudit ; dim., lun. : Cape et poignard ; mar. : les Contrebandiers de Moonfleet.

LUIS BUNUEL (la carrière de Serge Silberman) (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), en alternance : Cet obscur objet du désir ; l'Age d'or ; le Journal d'une femme de chambre ; le Fantôme de la liberté ; l'Age d'or.

CARLOS SAURA (v.o.) : Espace-[illegible]té, 14e (327-95-94), en alternance : S[illegible] es tres tres ; Vivre vite ; Doux moments du passé.

[illegible] HISTOIRE DU CINÉMA AMÉRICAIN (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; mer., jeu. : la Dernière Séance ; ven. : la Garçonnière ; sam. : Gloria ; dim. : Arsenic et vieilles dentelles ; lun., mar. : les Gens de la pluie.

IL ÉTAIT UNE FOIS LE WESTERN (v.o.) : [illegible], 14e (542-67-42) ; mer., jeu. : les Pros ; ven. : Missouri Breaks ; dim. : Règlements de comptes à OK Corral ; lun., mar. : les Joyeux Débuts de Butch Cassidy et le Kid.

[illegible] POUR LE COURT-MÉTRAGE : La Péniche des arts, 16e (527-77-35) ; en alternance : le Chien mélomane ; la Plat du jour ; la Demoiselle et le violoncelliste ; le Pays beau ; les Trois Inventeurs ; Santa Irène ; Harlem nocturne ; Que vivent les amateurs ; Play Back ; Toto.

Les séances spéciales

A LA RECHERCHE DE Mr. GOODBAR (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h 10.

AMERICAN GIGOLO : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h, + sam., 0 h 25.

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), [illegible] h + vend., 0 h 10.

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

CÉLINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : St-Ambroise, 11e (700-89-18), + mar. 21 h 15.

LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 16 h 15.

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Calypso, 17e (380-30-11), V., S., 0 h 15.

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), jeu., 21 h 30., mer., mar., 17 h., ven., 17 h 15, sam., 21 h 15, lun., 21 h.,

DODES CADEN (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-9[illegible]) jeu., 17 h., sam., 18 h 45, mar., 19 [illegible].

ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 18 h.

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h 15.

MON ONCLE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 18 h 15.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 40 + 0 h 30.

TOMMY (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., 15 h 30.

LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 18 h 10.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
de 11 heures à 21 heures,
sauf les dimanches et jours fériés

L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT
Le film de Maria Koleva
est au cinéma
Jean-Cocteau, 5e

MONTE CARLO VO PUBLICIS ST-GERMAIN VO
PARAMOUNT MARIVAUX VF PARAMOUNT MONTPARNASSE VF PARAMOUNT GALAXIE VF CONVENTION ST-CHARLES VF
Périphérie : NEUILLY Village - LA VARENNE Paramount - COLOMBES Club - LA DEFENSE 4 Temps
ARGENTEUIL Alpha - MARNE LA VALLEE Artel - PANTIN Carrefour - POISSY UGC - NOGENT Artel - PARLY II Studio

UNE PRODUCTION HOWARD G. MINSKY-ARTHUR HILLER
John Marley & Ray Milland Écrit par ERICH SEGAL Réalisé par ARTHUR HILLER
Produit par HOWARD G. MINSKY Producteur exécutif DAVID GOLDEN Musique de FRANCIS LAI EN COULEURS UN FILM PARAMOUNT DISTRIBUÉ PAR CINEMA INTERNATIONAL CORPORATION

LETTRES

Roland fou d'amour

(Suite de la première page.)

Cette tradition donna progressivement [illegible] à des [illegible] littéraires [illegible] plus en plus [illegible] notamment [illegible] *Morgante* de Pulci, puis [illegible] *amoureux* [illegible] Boiardo. [illegible] ce dernier qui eut l'idée de montrer, pour la première fois, l'invincible paladin défait par l'amour, ce qui lui permit de relancer l'intérêt du récit. Mais la mort empêcha Boiardo d'achever son poème. Tout naturellement, l'Arioste décida d'exploiter cette veine, et il entreprit de poursuivre le récit de Boiardo. Mais s'il feignit de se considérer comme un simple [illegible] son modèle, l'Arioste en réalité renouvela complètement le genre et il porta le poème chevaleresque traditionnel à un point de perfection qui fait de lui l'un des plus grands poètes italiens.

Le Roland de l'Arioste [illegible] pas seulement amoureux ; il devient littéralement fou d'amour, ce qui est une manière d'introduire une distance par rapport au monde de la chevalerie qu'il incarne. D'autre part, l'Arioste raconte avec une allégresse et une liberté jusque-là inconnues une multitude d'aventures [illegible] qu'il entrelace et domine avec une aisance souveraine, dans un cadre qui reste celui, traditionnel, de la guerre des chrétiens contre les sarrasins.

Dans ce monde divisé entre bons et méchants, dont l'opposition fait continuellement rebondir [illegible], il introduit d'innombrables intrigues amoureuses qui rapprochent ceux qui devraient se haïr et se combattre, au premier rang desquels on trouve Roland, amoureux jusqu'au délire d'Angélique, fille du roi du Cathay. Mais Angélique est ce que Proust appelait un « être de fuite », et elle met son génie à échapper aux soupirants que sa beauté a émus — jusqu'à ce qu'elle tombe amoureuse d'un [illegible] chevalier, Médor. C'est la découverte de son infortune qui fait perdre la tête à Roland ; il ne reprendra ses esprits que parce qu'un autre paladin, l'astucieux Astolphe, arrivé sur la Lune grâce au miraculeux hippogriffe, y retrouve une fiole contenant la raison du héros fou.

L'inépuisable et stupéfiante liberté d'invention de l'Arioste, sa fantaisie souriante et sereine font de la lecture du *Roland furieux* l'une des plus captivantes qui soient.

Calvino, intercesseur d'un immortel chef-d'œuvre

Le poème dans son ensemble comporte près de quatre mille vers, ce qui n'était pas un obstacle dans la [illegible] où un très grand nombre de ses personnages étaient plus ou moins familiers à son public. Il n'en [illegible] plus ainsi de nos jours, [illegible] en [illegible]. C'est la raison pour laquelle Italo [illegible] a entrepris d'en [illegible] une [illegible] précédée d'une introduction, et [illegible] les divers épisodes sont raccordés entre eux par des textes de liaison. [illegible] ! diront les spécialistes en fronçant le sourcil : [illegible] d'un grand classique ! Mais peut-être est-ce, au contraire, la meilleure manière de prendre contact avec cet immense chef-d'œuvre dont la masse, à elle [illegible] pourrait décourager le lecteur non prévenu.

En outre, il existe entre Calvino et l'Arioste une relation tout à fait privilégiée : dès ses premiers livres, ceux que lui inspire la Résistance, Calvino laisse apparaître une fantaisie, une gratuité et une poésie qui doivent beaucoup aux souvenirs du *Roland furieux*.

Le plaisir et l'intérêt [illegible] un grand poète du passé présenté par un grand écrivain de notre t[illegible] sont doublés quand l'« intercesseur » est lui-même concerné au plus haut point par l'auteur dont il parle. Les textes de liaison de Calvino, [illegible] se risquer aux jeux dangereux du pastiche (impossible au reste dans ce cas, car la prose ne saurait singer les vers), sont profondément [illegible]rés de l'esprit et du ton de l'Arioste et contribuent très efficacement à conduire le lecteur dans ce labyrinthe que parcourent des héros dont seul le nom nous est resté familier, souvent du reste par l'intermédiaire des peintres ou des musiciens que le *Roland furieux* n'a cessé d'inspirer : Roger et Angélique, Renaud et Guenièvre, et Alcine, et Bradamante, sans parler de Sacripant, de Rodomont ou de Médor, [illegible] dans la langue [illegible] sans que nul ne se souvienne d'où ils sont venus.

Mais la traduction, dira-t-on, est en [illegible] et si elle rend le rythme caractéristique des strophes de l'Arioste, elle n'est assurément pas toujours à la hauteur de la poésie lumineuse et robuste de l'original. Elle a, au moins, le mérite d'en [illegible] la lecture possible. Souhaitons qu'elle permette une redécouverte de l'un des grands monuments de la littérature italienne de la Renaissance, scandaleusement oublié depuis trop longtemps.

MARIO FUSCO.

• ROLAND FURIEUX de l'Arioste. Traduit de l'italien par C. Hippeau, présenté et raconté par I. Calvino. Coll. « Garnier-Flammarion », 316 pages.

UNESCO

A la conférence sur la culture

UN VIF INCIDENT OPPOSE M. LANG A LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS

A l'occasion de la deuxième conférence mondiale sur les politiques culturelles, organisée par l'UNESCO, à Mexico, M. Jack Lang, ministre français de la culture, a lancé, mardi [illegible] juillet, un appel à « une *croisade mondiale* [illegible] *l'impérialisme financier et intellectuel* », l'assimilant à une forme d'agression qui « *s'approprie* [illegible] *consciences au lieu de territoires... et constitue une forme d'ingérence dans les affaires intérieures* » des pays.

Le chef de la mission américaine, Mme Gerard, a répondu brièvement au cours de son intervention, aux accusations de M. Lang en déclarant : « *Ma délégation n'écoutera pas, sans défendre les principes auxquels nous croyons si profondément, des attaques contre nos propres valeurs, que ces attaques soient formulées en termes idéologiques ou au moyen de* [illegible] *éculés.* » « *Nous ne sommes pas venus à Mexico pour nous quereller*, a-t-elle ajouté, *et nous espérons qu'il en sera de même pour les autres délégations.* »

M. Weinstein, adjoint de Mme Gerard, a lancé un défi à M. Lang, lui proposant, au cours d'une conférence de presse, un « duel public » pour débattre des divergences de vues entre les deux délégations. M. Lang n'a pas [illegible]menté [illegible] proposition.

Si [illegible] illustre une nouvelle fois la [illegible] franco-américaines, la déclaration de M. Lang est dans le droit fil des précédentes prises de position du ministre français, qui avait refusé de se rendre, en septembre 1981, au Festival du film américain de Deauville, afin de ne pas apporter le soutien du gouvernement à « une industrie déjà [illegible] »

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
Imprimerie du « Monde », 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde

société

Les commerçants de Cannes contre les « squatters » des plages

[redacted] commerciale, [redacted] (ACIAC), [redacted] de [redacted] manifesté [redacted] curité, [redacted] 27 juillet. [redacted] objet [redacted] renforcement [redacted] effectifs de police [redacted] une application plus stricte [redacted] délinquants, [redacted] éga- [redacted] à protester contre l'invasion des [redacted] jeunes [redacted] « [redacted] ». Ceux-ci, [redacted] émissaires, [redacted] l'objet [redacted] d'une intervention de la police municipale, secondée par des vigiles et des chiens, qui a procédé [redacted] leur évacuation sans incident.

Délinquance et [redacted]

De notre correspondant régional

[redacted] — Depuis plusieurs [redacted] nées, [redacted] commerçants [redacted] dénoncent [redacted] insécurité qui n'a [redacted] de s'aggraver. [redacted] jamais [redacted] par crainte [redacted] contre-publicité [redacted] de ce type d'action, ils [redacted] exprimer [redacted] sur la [redacted] publique. [redacted] qui [redacted] mis [redacted] pendant plu- [redacted] heures, [redacted] une [redacted] publique du centre-ville, [redacted] jeunes [redacted] 20 juillet) [redacted] poussés [redacted] dans [redacted] risque [redacted] nuire [redacted] Un [redacted] plus [redacted] moroses, [redacted] sont notamment im- [redacted] du [redacted] — auquel [redacted] par [redacted] reproché [redacted] « laxisme » en [redacted] justice, — explique sans doute [redacted] leur [redacted] humeur.

Moins spectaculaire [redacted] plu- [redacted] du [redacted] ou [redacted] grandes métropoles, [redacted] mon- [redacted] petite [redacted] délin- [redacted] demeurant bien [redacted] Cannes, ainsi qu'en témoignent [redacted] policières. [redacted] rapport [redacted] la période correspondante [redacted] enregistrés [redacted] cours du premier [redacted] 1982 ont aug- [redacted] en [redacted] Le [redacted] en particulier, [redacted] doublé, [redacted] de huit cent trente-quatre [redacted] mille neuf [redacted] soit près de onze par jour en [redacted] Les vols de [redacted] ont progressé [redacted] 40 %, ceux de cyclomoteurs de 31 %, les [redacted] roulotte de [redacted] % [redacted] les vols avec violences de 21 %.

[redacted] insécurité n'épargne [redacted] sociale ni aucun [redacted] de [redacted] ville. Outre [redacted] fait qu'elle [redacted] pour [redacted] population [redacted] elle [redacted] aux [redacted] et à la [redacted] la crainte [redacted] retombées préjudiciables [redacted] plan [redacted] nomique, au risque [redacted] faire fuir [redacted] partie de la [redacted] touristique, et surtout la plus [redacted] *« [redacted] notre gagne-pain,* [redacted] président [redacted] l'ACIAC, M. Georges [redacted] *phénomène de l'insé- [redacted] certes pas propre [redacted] Cannes, mais [redacted] chez nous des conséquences qu'il [redacted] A Lyon ou à Marseille, [redacted] n'empêche [redacted] tourner. [redacted] Cannes, [redacted] usines, [redacted] hôtels, [redacted] plages, [redacted] congrès... [redacted] l'image [redacted] la ville, [redacted] l'étranger, qui [redacted] »*

Depuis plusieurs années, [redacted] municipalité [redacted] multiplié [redacted] auprès [redacted] pouvoirs publics pour obtenir un renforcement [redacted] police. En [redacted] sont à peine supérieurs [redacted] 1982 (deux [redacted] cinquante fonctionnaires) à ce qu'ils [redacted] en [redacted] (deux [redacted] trente-quatre). [redacted] que la popula- tion [redacted] l'agglomération [redacted] plus que doublé, passant [redacted] cinquante-cinq mille [redacted] vingt mille. Pour la première fois, les appels [redacted] ont [redacted] entendus, puisque [redacted] ministre [redacted] l'intérieur [redacted] d'affecter [redacted] vingt [redacted] un [redacted] gardiens supplémen- [redacted] renfort [redacted] n'ar- [redacted] cependant qu'à l'automne et, [redacted] trente- [redacted] heures, [redacted] représentera qu'un gain minime. [redacted] pallier la carence [redacted] l'Etat, Cannes [redacted] premières villes du département, [redacted] Nice, [redacted] créer, [redacted] police municipale qui comprend aujourd'hui quarante-cinq agents. Surchargée [redacted] travail, [redacted] police municipale, qui [redacted] chaque année plus [redacted] 4,5 millions [redacted] aux contribuables, n'a cependant qu'un [redacted] préventif limité.

Vigiles et chiens

En grande partie [redacted] tion [redacted] commerçants [redacted] pourtant [redacted] subtilités sur [redacted] — économiques, sociales, sociologiques, — de la [redacted] aussi quelque [redacted] trompée de [redacted] en se polarisant [redacted] l'épiphénomène [redacted] campeurs sauvages.

L'envahissement [redacted] *principalement d'une* [redacted] bliques de [redacted] — la plage Macé — par ces « sacs à dos », a pris, [redacted] vrai, ces dernières an- [redacted] des proportions [redacted] En dépit d'un [redacted] de 1969 interdisant [redacted] camping « [redacted] *ses formes* » sur les [redacted] département, [redacted] cents à [redacted] cents [redacted] à [redacted] étoile [redacted] retrouvent chaque soir [redacted] sable cannois. Leur [redacted] crée [redacted] nuisances [redacted] pose des problèmes d'hygiène. La majorité ne choisissent ce mode de vie que par impécuniosité ou par [redacted] d'une certaine [redacted] d'aventure, sans s'incruster [redacted] causer [redacted] une [redacted] d'entre eux y [redacted] un [redacted] mode pour vivre [redacted] en margi- [redacted] de la population, [redacted] multiples [redacted] ont payé pour [redacted] autres et, comme l'a révélé le meeting [redacted] mardi [redacted] les commerçants, ont [redacted] victimes [redacted] véritable [redacted] jeunes.

A quelques [redacted] municipales, [redacted] (radical-socialiste) [redacted] Cannes, M. Georges-Charles Ladevèse, [redacted] réagir à [redacted] (« [redacted] », a-t-il [redacted] connu) [redacted] patrouilles composées chacune d'un gardien [redacted] police municipale, d'un vigile [redacted] d'un chien. [redacted] nuit [redacted] mardi [redacted] mercredi, [redacted] équipes au nombre de quinze [redacted] pour faire [redacted] les « squatters [redacted] sables », [redacted] désigne le quo- [redacted] Macé. Aucun incident [redacted] déplorer, mais le spectacle [redacted] vigiles en [redacted] militaires [redacted] poli- [redacted] aboyant [redacted] des « [redacted] » a [redacted] Tant à Nice qu'à Cannes, [redacted] problème [redacted] d'accueil pour ces jeunes [redacted] été abordé en [redacted] municipal. [redacted] de gauche, [redacted] conclusion a [redacted] de ne pas créer [redacted] lits *« qui seront [redacted] qui [redacted] encore davantage [redacted] ».*

GUY PORTE.

LE MINISTRE DE LA MER RECOMMANDE LA PRUDENCE AUX ESTIVANTS

Le ministère de la mer vient de [redacted] une campagne d'informa- [redacted] sur [redacted] littoral pour inciter [redacted] estivants [redacted] la prudence. En 1981, quatorze mille personnes ont été assistées ou secourues sur les [redacted] cent soixante-dix accidents gra[redacted] ont été recensés et cinquante personnes ont trouvé la mort dont trente-quatre par noyade. Les chiffres pour le début de cette saison touristique montrent [redacted] augmentation du nombre des [redacted] Selon le ministère de la mer, du 1er au 20 juillet, trente-sept personnes ont trouvé la mort par noyade.

Le ministre de la mer, M. Louis Le Pensec, a indiqué que les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage — situés sur les trois façades maritimes — verraient leurs effectifs renforcés. Il a précisé qu'il n'était pas question de limiter, par des règlements sévères, la pratique de la planche à voile, mais il a rappelé que les sauveteurs consacraient une très large part de leur temps à aller porter secours à des véliplanchistes imprudents.

POLICE

Une opération « portes ouvertes » de la FASP

Pour des commissariats plus présentables

« L'intérieur [redacted] rouge [redacted] » M. Bernard Deleplace, [redacted] général [redacted] nome [redacted] syndicats [redacted] police, a [redacted] l'état [redacted] pos- [redacted] police [redacted] juillet, [redacted] 11 heures à 13 heures, à la population [redacted] d'une opération « [redacted] ». Les gardiens [redacted] d'une vingtaine de [redacted] de Paris [redacted] province invitaient le public à [redacted] lieux. *« Il [redacted] que [redacted] conditions [redacted] de [redacted] dépend [redacted] population »,* [redacted] M. Deleplace, [redacted] quelques visiteurs dans [redacted] commissariat [redacted] tral du septième arrondissement. [redacted] commissariat, où se [redacted] dent quotidiennement quatre cent cinquante fonctionnaires, n'occupe que [redacted] carrés. Il dispose [redacted] deux [redacted] guise [redacted] nauséabonds, d'une seule douche, [redacted] cellules. Un guichet [redacted] coincé entre [redacted] précaires [redacted] une porte, l'éclairage [redacted] parcimonieux, [redacted] murs grisâtres... Dans le vingtième [redacted] ment, tableau encore [redacted] noir pour un [redacted] de 20 [redacted] car- [redacted] *« [redacted] Imaginer que la victime d'un viol [redacted] trouver le réconfort et [redacted] elle [redacted] un lieu [redacted] lugubre [redacted] policiers [redacted] plaignants ? [redacted] peine entrée, [redacted] ressort »,* [redacted] un gardien de la paix.

[redacted] Grenelle, il aura fallu [redacted] longs pourparlers téléphoni- [redacted] un quasi-forcing pour pouvoir pénétrer [redacted] locaux. La FASP a d'ailleurs, au [redacted] cette journée « portes ou- [redacted] », [redacted] une protestation [redacted] *« quelques [redacted] ponsables [redacted] policière qui [redacted] permis [redacted] police au public et à [redacted] presse ».*

« [redacted] à [redacted] action, [redacted] la FASP, [redacted] *critiquable [redacted] condamnable. [redacted] qui se sont [redacted] craignaient [redacted] percevoir à l'opinion publique la [redacted] criante [redacted] tant [redacted] leur confort [redacted] les [redacted] conditions [redacted] travail [redacted] police. »*

Au moment où [redacted] le projet de budget du ministère de l'intérieur pour 1983, la FASP a voulu [redacted] appeler *« au gouvernement, [redacted] régionales, départementales [redacted] pour décider, avec leur concours, [redacted] d'urgence d'un important plan [redacted] truction [redacted] de police »*.

FAITS DIVERS

TROIS OUVRIERS SONT TUÉS PAR UNE EXPLOSION ACCIDENTELLE DANS UNE USINE D'ARMEMENT

(De notre correspondant.)

Orléans. — Une explosion accidentelle a coûté la vie, mardi 27 juillet, à trois ouvriers de l'usine Thomson d'armement situé en forêt à 2 kilomètres de la Ferté-Saint-Aubin (Loiret) et qui emploie mille trois cents personnes.

A quelques jours de la fermeture annuelle pour les congés d'été, les explosifs contenus dans les unités de fabrication — *« soigneusement fragmentés pour limiter les risques »,* indique le directeur, M. de Gouville — étaient déménagés par des ouvriers lorsqu'une explosion s'est produite. Trois ouvriers ont été tués : MM. Jean-Claude Bouchaud, vingt-sept ans, marié, deux enfants ; Jean-Luc Leconte, vingt-trois ans, marié, et Daniel Leroy, dix-neuf ans. Un quatrième ouvrier, M. Joël Fauvet, vingt-deux ans, très gravement brûlé, a été transporté à l'hôpital de Tours.

Le parquet d'Orléans a ouvert une information pour déterminer les causes de cette explosion qui est considérée comme *« un accident »* aussi bien par le préfet de région, M. Jean Rochet, que par les responsables de l'usine. M. de Gouville, qui en est le directeur depuis 1959, a précisé qu'un accident de cette nature ne s'était jamais produit depuis sa prise de fonctions. La C.G.T., qui a réuni une conférence de presse dès mardi soir, indique toutefois qu'on aurait dû tirer les leçons d'un incident précédent sans conséquence et qui avait eu lieu au même endroit. — *(Intérim.)*

SPORTS

LE FLEURETTISTE SOVIÉTIQUE VLADIMIR SMIRNOV EST MORT

Le Soviétique Wladimir Smirnov, champion olympique de fleuret, qui [redacted] victime d'un grave [redacted] dent le 19 juillet à Rome, au cours des championnats du monde [redacted] crime, [redacted] décédé, mercredi matin 28 juillet, à l'hôpital Gemelli.

JUSTICE

EN MARGE DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

Le Conseil d'État estime légal l'arrêté de révocation de l'inspecteur Simoné

Peu après l'assassinat, le 24 [redacted] rue [redacted] Dardanelles, [redacted] Paris, du prince Jean [redacted] Broglie, Guy Simoné, inspecteur [redacted] fut interpellé [redacted] l'auberge Henri-IV, [redacted] Marly-le-Roi, [redacted] garde [redacted] le [redacted] décembre, [redacted] avoir [redacted] le meurtrier, [redacted] Frèche, lui [redacted] permettant de reconnaître [redacted] victime, l'avoir [redacted] s'éloigner [redacted] et [redacted] jeté [redacted] revolver utilisé pour [redacted] dans un égout [redacted]

[redacted] consignés [redacted] un rapport [redacted] directeur [redacted] la [redacted] judiciaire au préfet [redacted] police, le ministre de l'intéri[redacted] procédure disciplinaire [redacted] de l'intéressé. Sur [redacted] de discipline, il appliqua, le [redacted] janvier 1977, [redacted] sanction [redacted] la [redacted] avec suspension [redacted] à pension [redacted] qu'il [redacted] participation à [redacted] meurtre [redacted] avait porté la déconsidération [redacted] corps auquel il apparten[redacted]

M. [redacted] déféra la décision du ministre [redacted] tribunal administratif de Paris qui [redacted] un jugement du 18 mai 1981 [redacted] mai [redacted] Saisi d'un appel du ministre [redacted] rieur, [redacted] Conseil d'Etat vient, par [redacted] 26 juillet, d'annuler le jugement du tribunal administratif et de juger légal l'arrêté [redacted] prononcé la [redacted] M. [redacted]

Il [redacted] en effet estimé [redacted] même si [redacted] tés [redacted] M. [redacted] recueillis [redacted] cours [redacted] procédure judiciaire [redacted] n'était [redacted] achevée, [redacted] ministre [redacted] pu fonder [redacted] sur [redacted] faits avoués [redacted] lui-même [redacted] il n'avait jamais [redacted] la matérialité au cours de la procédure disciplinaire.

[Dans [redacted] décision, [redacted] administratif avait [redacted] remarquer que : « L'exactitude [redacted] aveux [redacted] M. [redacted] par les pièces [redacted] communiqué [redacted] juridiction [redacted] par le ministre [redacted] l'intérieur » et que « l'autorité administrative (...) ne [redacted] fonder sa [redacted] que sur [redacted] faits matériellement établis ». M. Guy [redacted] 1981 à dix [redacted] réclusion criminelle.]

A Lyon

Boulangers contre contrôleur du travail

De notre correspondant régional

Lyon. — Mme [redacted] t-elle, le [redacted] juin [redacted] été frappée [redacted] Claude [redacted] *« Oui »,* a répondu [redacted] plaignante, contrôleur du [redacted] A l'appui de ses [redacted] un certificat médical [redacted] un arrêt de travail de [redacted] jours. *« Non »,* ont assuré [redacted] époux Roux, boulangers à [redacted] Croix-Rousse, à Lyon, qui ont simplement reconnu [redacted] *« énervés »* par le [redacted] ce jour-là [redacted] Mme Arnaud et relatif [redacted] supplémentaires d'un employé de [redacted] deux, « jamais condamnés », [redacted] l'objet des [redacted] « bons renseignements », [redacted] adopté [redacted] au long [redacted] l'audience la mine des [redacted] citoyens poursuivis injustement...

[redacted] cause première [redacted] litige, l'objet du contrôle, n'a [redacted] longtemps [redacted] l'attention des plaideurs. En revanche, on s'est beaucoup [redacted] sur les [redacted] points incontestés : le [redacted] a débuté à 10 h. [redacted] quarts d'heure plus tard, [redacted] Arnaud déposait plainte pour [redacted] et [redacted] au [redacted] police du quartier. [redacted] l'unique [redacted] produite [redacted] la plaignante, [redacted] : *« Ecchy- [redacted] au [redacted] d'une lèvre ; [redacted] psychologique. »*

« C'est [redacted] » [redacted] Joseph Aguera, [redacted] du [redacted] boulangers, qui a [redacted] *« les témoignages [redacted] »* et [redacted] la dépo- [redacted] pouvait [redacted] être assimilée à une *« fabulation »*. A l'appui [redacted] dénégations, [redacted] témoignage, [redacted] l'épicier d'à [redacted] qui n'a [redacted] *remarqué d'anormal »* sur le visage [redacted] Mme Arnaud à sa [redacted] boutique, [redacted] s'est [redacted] à [redacted] que [redacted] était... le [redacted] du prévenu.

Le [redacted] nourri [redacted] dans les déclarations des époux [redacted] Lui : *« [redacted] crié, [redacted] »* Que [redacted] ? *« Je n'ai [redacted] »* [redacted] les déclarations *de [redacted] plaignante,* très [redacted] à chaud [redacted] aux policiers, [redacted] discrètes [redacted] la [redacted] faisaient [redacted] simples éclats de [redacted] corporation des inspecteurs [redacted] contrôleurs du travail est au demeurant fort habituée. *« Mme Roux [redacted] des propos très [redacted] sur [redacted] »,* [redacted] Mme Arnaud. Les termes [redacted] au cours [redacted] sa [redacted] déposition étaient [redacted] éloquents.

Et puis il y [redacted] coupe : *« [redacted] m'a tirée [redacted] m'a frappée au visage, m'a repoussée sur son mari, [redacted] m'a attrapée [redacted] de me projeter contre [redacted] mur. Il ne voulait pas me [redacted] sortir... »* Mme Arnaud [redacted] ravenue [redacted] sa frayeur. [redacted] le [redacted] du procureur [redacted] la République, la [redacted] *« [redacted] »* [redacted] Il [redacted] une peine de prison de deux à trois mois avec sursis [redacted] une [redacted] 5 000 francs pour [redacted] conjoints. La plaignante a [redacted] clamé [redacted] symbolique. [redacted] C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C. [redacted] du [redacted] du [redacted] se [redacted] joints à [redacted] portant [redacted] civile. Du [redacted] représentants [redacted] ont [redacted] manifestement [redacted] de violence [redacted] la [redacted] du [redacted] et [redacted] l'industrie. *« Cinq jours [redacted] affaire, [redacted] inspecteur [redacted] a [redacted] d'une entreprise de [redacted] à l'appui, [redacted] en l'air »,* a indiqué un [redacted] responsables syndicaux.

CLAUDE RÉGENT.

FAITS ET JUGEMENTS

Un industriel qui avait placé des capitaux en Suisse est intercepté par les douaniers

Un industriel parisien, en possession de documents justifiant de la propriété d'une somme de 5,5 millions de francs placés en Suisse, a été appréhendé, vendredi 23 juillet, dans le secteur français de la gare de Bâle, a indiqué, mardi 27 juillet, la direction des douanes de Mulhouse (Haut-Rhin). L'homme, dont l'identité n'est pas révélée « [redacted] *les [redacted] de l'enquête* », [redacted] à [redacted] pour y être [redacted] la [redacted] nationale [redacted] enquêtes douanières (D.N.E.D.), qui [redacted] enquête sur cette affaire. Il n'a [redacted] retenu que le [redacted] son interrogatoire.

C'est au [redacted] d'un contrôle [redacted] routine, vendredi soir, [redacted] bord du train Zurich-Paris, que [redacted] français [redacted] dans [redacted] bagages [redacted] l'industriel [redacted] reçu [redacted] qu'il [redacted] déposer une [redacted] en liquide [redacted] banque suisse.

Mystérieux attentat chez un astrophysicien du C.E.A.

Un engin [redacted] a explosé, dans la nuit [redacted] lundi 26 au mardi 27 juillet [redacted] une villa [redacted] aux Ulis (Essonne) et appartenant à un astrophysicien du Commissariat à l'énergie [redacted] (Saclay), M. [redacted] Paul. [redacted] nier [redacted] en [redacted] au moment où [redacted] commis causant d'importants dégâts dans la villa et à deux pavillons voisins.

Cette action n'a pour l'instant pas été revendiquée et demeure inexplicable, M. Jacques Paul étant totalement étranger aux activités nucléaires de type industriel ou militaire du C.E.A. S'agit-il d'une méprise ? Le 7 août 1980, un « comité de sauvegarde de la révolution », avait déposé une faible charge explosive devant la villa d'un libraire de Saint-Germain-en-Laye homonyme d'un haut responsable du C.E.A. qui travaillait à l'époque sur le réacteur Osirak destiné à l'Irak.

Un pompier pyromane

Marseille. — M. Pascal-Francis Caserta, âgé de vingt-sept [redacted] quartier-maître [redacted] première [redacted] du bataillon des marins pompiers de Marseille, a avoué être l'auteur de plusieurs des incendies qui ont éclaté ces jours derniers autour de Marseille, près d'Aubagne et de Cassis, notamment l'incendie de Castel-Margot, où 6 000 mètres carrés de pinède ont brûlé entraînant la destruction du château et l'évacuation des cent trente enfants du centre aéré

Le pyromane, qui est marié et père de deux enfants, a été déféré au parquet dans la journée de mardi et présenté à M. Jean-François Roude, juge d'instruction, qui l'a inculpé de destruction de biens par incendie volontaire. M. Caserta a été écroué aux Baumettes. Selon les enquêteurs, il aurait éprouvé ces derniers temps des difficultés d'ordre familial à la suite du décès d'un de ses enfants. — *(Corresp.)*

Le « bastion de la rue d'Assas »

UNE LETTRE DU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE PARIS

Après la publication, dans le Monde *du 22 juillet, d'un article sur les réformes pénales intitulé « Le bastion de la rue d'Assas », nous avons reçu de M. Marcel Caratini, président du tribunal de grande instance de Paris, la lettre suivante :*

Il est mentionné, dans cet article, que, *« parmi les partisans les plus en vue d'une politique criminelle musclée, on trouve à la tête de l'unité d'enseignement et de recherches de droit pénal de l'université de Paris II la plupart des juristes de renom qui ont soutenu M. Peyrefitte lors du débat sur la loi Sécurité et liberté »*.

La suite de l'article reprend les noms de certains des membres du conseil d'administration de cette U.E.R. parmi lesquels je suis cité comme personnalité extérieure en qualité de président du tribunal de grande instance de Paris, l'auteur indiquant que j'ai été *« nommé à ce poste par M. Giscard d'Estaing »*.

1) J'ai été nommé président du tribunal de grande instance de Paris, [redacted] 6 avril 1981, après avis du conseil supérieur de la magistrature dont, à une exception près, les membres sont encore en fonction, par décret qui, comme pour l'ensemble des magistrats du siège et du parquet, a été signé du président de la République, du premier ministre et du garde des sceaux, ministre de la justice ;

2) Immédiatement après ma nomination à la tête du tribunal de Paris, j'ai été a[redacted] pour, en cette qualité, prendre la suite de Mme Rozès, mon prédécesseur, qui était elle-même membre du conseil d'administration de l'U.E.R. comme personnalité extérieure. J'ai tout naturellement accepté. Lors du renouvellement de ce conseil, j'ai été confirmé dans ce mandat. Il m'est apparu qu'en fonction de ce précédent et dans la perspective du renforcement des relations entre les U.E.R. juridiques des universités de Paris et le tribunal de grande instance, je devais ne pas me dérober à cette charge élective, tout comme auparavant, en ma qualité de premier président de la cour d'appel de Lyon, j'ai, dans le même esprit, consenti à faire partie du conseil d'administration de l'université Lyon-III à dominante juridique.

LE POINT DE VUE DE Mme MICHÈLE-LAURE RASSAT

[redacted] part, Mme Michèle-Laure Rassat, professeur de droit, citée dans le même article, [redacted] écrit :

1) Les personnalités [redacted] res du [redacted] l'U.E.R. [redacted] droit pénal [redacted] Paris-II n'ont pas été « [redacted] *par M. J.-C. Soyer et [redacted] amis »,* [redacted] ont [redacted] lors de [redacted] première réunion du conseil de l'U.E.R. [redacted] formation plénière, conformément à une loi issue du Parlement, dans [redacted] composition actuelle. Ayant procédé personnellement au dépouillement en qualité de plus jeune [redacted] professeurs, assistée par [redacted] plus jeune des étudiants, je ne suis pas mal pla- [redacted] pour [redacted] ce qu'établissent, en outre, les procès verbaux officiels.

Ajoutons que [redacted] serait [redacted] beaucoup de [redacted] de la *« bande des trois »* stigmatisée par B. Le Gendre, que de croire qu'elle aurait été capable, l'eût-elle voulu, de manipuler autant de gens.

2) A ma connaissance, le président J. Robert n'a jamais été appelé à intervenir pour calmer quelque conflit que ce soit, pas plus qu'il n'a été *« aux prises »* avec des *« fractions »* (?) rivales Malgré l'écrasante majorité qui lui a été conférée au sein de l'U.E.R. par les urnes et par les urnes seules, le courant doctrinal qui déplaît à M. Le Gendre est trop soucieux, en général de la démocratie et en particulier de la liberté universitaire de pensée pour être tenté d'abuser en quoi que ce soit de sa position dominante.

Ajoutons que le plus grand nombre des personnes citées est, à titre personnel, et comme moi, lié avec J. Leauté par une estime et une amitié anciennes, profondes, et, je crois, réciproques.

3) M. Le Gendre a omis de mentionner parmi les personnalités qu'il estime être des « juristes de renom » du corps professoral de l'U.E.R. de droit pénal, M. Jean Foyer.

ÉDUCATION

Les formations universitaires

Quatre cents habilitations à délivrer des diplômes nationaux sont accordées par le ministère

Le ministère [redacted] l'éducation nationale [redacted] rendu public, mardi [redacted] juillet, le nombre d'habilitations [redacted] délivrer [redacted] diplômes universitaires [redacted] deuxième et troisième cycle [redacted] qui [redacted] qui ne mentionne que [redacted] globaux, fait [redacted] divulga[redacted] par un syndicat étudiant d'une [redacted] adressée aux présidents d'université. [redacted] liste [redacted] habilitations par [redacted] devrait, [redacted] ministère, [redacted] publiée prochainement.

Le [redacted] d'abord mis en place [redacted] groupes d'études [redacted]niques composés, par spécialité, d'enseignants et de personnalités extérieures chargées [redacted]litations de deuxième cycle, puis a modifié les commissions sectorielles du troisième cycle. Ces instances se sont réunies au mois de mai, parfois des séances supplémentaires ont été organisées à la suite de « navettes » — renvoi pour examen, à l'université, de sa demande. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a examiné les dossiers aux mois de juin et de juillet. M. Alain Savary a ainsi rompu avec les méthodes de Mme Saunier-Seïté. Dans la forme employée — fin du secret, — mais aussi dans le nombre des autorisations accordées. En ce qui concerne le second cycle, les universités avaient demandé 507 diplômes, le ministè[redacted] leur en accorde 280 (150 corr[redacted]pondant [redacted] des réhabilitations et [redacted] diplômes [redacted] Pour [redacted] (1), le ministère avait reçu 196 demandes, il a accordé 121 habilitations (dont 61 créations). Pour ce qui est des langues régionales, les habilitations seront attribuées ultérieurement.

Ces chiffres sont assez élevés, surtout ceux concernant les troisièmes cycles. Le nombre des diplômes doit permettre à des universités de retrouver un potentiel de formation qui avait été sévèrement diminué par Mme Saunier-Seïté en 1980. Le détail des habilitations et les réactions des universitaires permettront d'analyser les raisons des choix positifs ou négatifs du ministère. Dans l'attente de ces précisions, il faut [redacted] affirmations [redacted] services du ministère qui estiment qu' [redacted] *soigneusement tenu* [redacted]*te pour les habilitations nou*[redacted] *des spécificités et des be*[redacted] *locaux. De nombreuses demandes émanaient de petites universités en plein développement dont le potentiel pédagogique est ainsi renforcé. D'autres portaient sur des filières technologiques prioritaires ».*

Cette volonté de favoriser de petits établissements paraît louable mais étonne quelque peu lorsqu'on connaît les contraintes financières [redacted] budget de l'éducation nationale. Les crédits et les postes d'enseignants suivront-ils cette vague d'habilitations ? Le ministère répond en partie à cette interrogation en précisant qu'un effort financier sera nécessaire. *« C'est pourquoi les universités* [redacted] *supprimer* [redacted]*les-mêmes... les filières vieillies* [redacted] *perdu toute justification nationale ou régionale. Elles devront aussi, chaque fois que cela sera possible, regrouper leurs moyens et leurs efforts en évitant les concurrences locales. »*

Un souhait qui rejoint les affirmations [redacted] M. Guy [redacted] directeur général des enseignements [redacted]périeurs, qui écrivait, dans une lettre aux présidents d'université, en décembre 1981 : *« La multiplication des habilitations ne saurait entraîner une augmentation des moyens attri*[redacted] » (le [redacted] du 21 janvier [redacted]. Si [redacted] limité [redacted] demandes, ce n'est pas par simple autocensure, comme le laissent entendre des organisations étudiantes, mais aussi pour des raisons d'équilibre financier.

Reste enfin que ces quatre cent une habilitations sont accordées alors que s'élabore une nouvelle loi d'orientation qui doit imaginer une meilleure répartition du potentiel d'enseignement supérieur et envisager une formation professionnelle plus adaptée des étudiants. Ces habilitations sont-elles la préfiguration d'une nouvelle carte universitaire ? Ou ne représentent-elles que le travail d'un service du ministère n'envisageant que le court terme en ignorant ce que prépare un autre service pour l'avenir ?

SERGE BOLLOCH.

(1) Diplôme d'études approfondies (D.E.A.), diplôme d'études supérieures [redacted] (D.E.S.S.) et doctorat [redacted] troisième cycle.

Admissions aux grandes écoles

■ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LYON [redacted] (par ordre alphabétique) :

[redacted] et MM. Amara (91e), Amoros (40e), D'Angiejan-Chatillon (123e), Arbes (75e), Arnoux (33e), [redacted] (120e), Barat (121e), Barbarin (65e), [redacted] (49e), [redacted] (22e), [redacted] (150e), Bastard (158e), [redacted] (159e), Bechet (81e), Benatre (157e), Blumel (135e), Bob[redacted] (118e), Bonnet (74e), Bordeyne (7e), Bouasis (149e), Boust (18e), Boyer (71e), Bretel (140e), Brethe (117e), Briancon (48e), Brigot (156e), Broustet (142e), Bruel (44e), Buclez (59e), Cabanes (107e), Cadoux (95e), Carata (126e), Chaponneau (66e), Charbonnel (50e), Chebrou de la Roulière (115e), Chemarin (76e), Chiesa (6e), Choloux (116e), Clarisse (147e), Colin (155e), Copaidas (25e), Coulm (34e), Crebange (122e), Daisace (72e), Defradat (84e), Dejean (56e), Delaye (68e).

Mmes et MM. Delepoulle (108e), Demerson (37e), Desbiolles (148e), Descamps (60e), Dinard (28e), Diulus (35e), Dol (17e), Dry (98e), Duccoschi (134e), Duchatelle (20e), Dupont (15e), El Amrani Laouachri (87e), Ericson (29e), Fattori (141e), Fournols (101e), Gagey (139e), Galphin (112e), [redacted] ([redacted]), Girard-Reydet (138e), Goujon (41e), Gouttes (128e), Graff (5e), Grare (160e), Gravin (106e), Grevisse (63e), Gri (39e), Groves (27e), [redacted]érard (24e), Guignard (32e), De Guilhermier (125e), Guillet (93e), Hancuet (102e), D'H[redacted]cour (58e), Héline (4e), Henrio (136e), [redacted] (16e), Jaquet (151e), Jousia (2e), Kayat (26e), [redacted] (119e), [redacted] (130e), Labbé (99e), [redacted] (131e), Laffy (36e), Lagache (67e), Lagarde (3e), Lalechère (113e).

Mmes et MM. Lanet (154e), Laude (79e), Layer (47e), Le Caignec (83e), Le Dantec ([redacted]), Le Gouill ([redacted]), Legre (31e), Liabeuf (152e), Liot (46e), Locqueneux (62e), Lorber (34e), Lozano (97e), Lugagne Delpon (110e), Lupiac (104e), Maes (53e), Maillot (129e), Mankai (127e), Marcuzzi (14e), Martini (45e), Maupu (88e), Mavridis (124e), Mayaux (43e), Michon du Marais (89e), Milsant (85e), Morin (90e), Mougneau (58e), Muller-Borie (137e), Niogret (77e), O'Leary (133e), Pacaud (10e), Payre (70e), Paltre (30e), Pérol (1er), Perrot [redacted]), [redacted] (42e), [redacted] (103e), [redacted] Popoff [redacted], Poretz (19e), Pournin (21e), Regerat (118e), [redacted] (9e), Robert (114e), Robin (82e), Rolland (12e), Romele (55e).

Mmes [redacted] MM. [redacted] (144e), Res[redacted] (132e), [redacted] (145e), [redacted] (23e), [redacted] (92e), Sarrot Reynauld (13e), Schilling (109e), Schwartz (146e), Sevat (8e), de Stefani (100e), Stien (73e), Tanne[redacted] (11e), Timbal (87e), Toussaint [redacted]), Urscheller (80e), Valentin (52e), Venturi (81e), oif [redacted]

■ ÉCOLE NAVALE (par [redacted] de mérite) :

MM. Alain Le Blainvaux, Dominique Corouff, Jean Vernet, Philippe Montocchio, Laurent Pellissero, Laurent Deges, Vincent Boulat, Antoine Lecoq, Jérôme Brulin, Gonzague Perrin, Arnaud Corbier, [redacted], Philippe Michel, [redacted] Dominique Ostanc[redacted], Pascal [redacted] Canal, Antoine Camus, Bertrand [redacted], Bernard Lepilleur, Pierre Thourel, Francis Lagadec, Philippe Verneray, Jean-Paul [redacted] Le [redacted], Jean-Frédéric [redacted] Martin Fleep, Pierre-Frank Alvernhe, Xavier Bourdeau de Fontenay, Pierre-François Graffin, Eric Lenormand, Eric de Durand de Premorel, Yves Postes, Jean-Marie Le Beon, Olivier Sallou, Jean-Philippe Chaineau.

MM. Etienne Miche de Malleray, Robert Pellegrin, Bernard Cellar, Pierre Remy, Bertrand de Gaullier des Bordes, Charles Desforges, Fran[redacted]ort, Rémi de Montety, [redacted] Schmitt, Daniel Agobert, Paul [redacted] Meyroey, Guy Sidos, [redacted] Tailles, [redacted] Macary, Phi[redacted] Poujol de Molliens, [redacted] de [redacted] Bernard [redacted] Nahmias, Philippe [redacted] Chazot, François Vuylsteke, [redacted] Bouchacourt, François [redacted] Paul-Henri [redacted] du Lou, [redacted] Le Gall, [redacted] Philippe Courtin, Benoît de Robillard de Beaurepaire, Emmanuel Jeanteur, Jean-Marc Kleitz, Frédéric Deyrieux, Thibaut Delort Laval, Amaury du Fousset de Bo[redacted]

Admissions aux agrégations

■ HISTOIRE (par [redacted] alphabétique) :

[redacted] et MM. [redacted]therine Akpo, [redacted] Vache (63e), Pierre Albertini (60e [redacted] aequo), Claire Appère (27e e. a.), Denis Barbier (12e), Jean-Paul [redacted] (32e e. a.), Jér[redacted]het (24e e. a.), Alani Becchia [redacted] e a.), [redacted] Kemoun (54e), Serge Bergamelli (33e e. a.), Thi[redacted] Besnard (27e e. a.), [redacted] Biard (51e e. a.), Michel Bochaca (17e e. a.), Jean-Patrice Boudet (6e), Corine Bouteille, née Brouard (39e e. a.), Françoise Cambos (44e), Frédérique Cayrier, née Gilliot (58e e. a.), Lucien Chretin-Brison (17e e. a.), Françoise Combarel (64e e a.), Olivier Costa de Beauregard (68e e. a.), Sylvie Darroux (39e e. a.), Olivier Delorme (34e), Michel Delost (42e e. a.), Gérard Dumont (37e e. a.), Jacques Ernewein (68e e. a.), Olivier Faron (50e), Jacques Favier (22e e. a.), [redacted] France (56e e. a.), [redacted] e. a.), Pierre [redacted] (45e e. a.), [redacted] e. a.).

Mmes et MM. Pierrette Girrault de Coursac [redacted] Ruchoux (68e ex aequo), Patricia [redacted]enheim (26e), [redacted] (29e), Marc Griesheimer (35e e. a.), Bernard Grosjean (1er), Henri Guilczynski (37e), Bernard Guyonnet (31e), Bernard Hours [redacted] e. a.), [redacted] (5e), [redacted] (16e), Sylvie [redacted] (8e), Patrick Lagoueyte (45e), Andrée Lanes [redacted] e. a.), Bruno Laurioux (19e), Didier [redacted] Buhan (51e e. a.), Bertrand Le[redacted] (67e), Christian Michel [redacted] e. a.), [redacted] Michon [redacted] Michel Nassiet [redacted] e. a.), Dominique Olivesi [redacted] Pellet (11e), [redacted] Perdrix (56e e. a.), Luc Perrin [redacted] e. a.), Christophe Picard (58e e. a.), [redacted] Rey-Lescure (66e), Jean-[redacted] e. a.), Michel [redacted] e. a.), [redacted] (23e e. a.), Denis Soubeyran (30e), Françoise [redacted] (32e e. a.), Philippe Tarel (2e), Luc Tessier (13e e. a.), Christian Thimonier (3e), François [redacted] (24e e. a.), [redacted] Touchard (4e), Philippe Tournier (7e), Elisabeth Trouillon, [redacted] Favraud (20e), Dominique Varry (42e e. a.), Jacques [redacted] e. a.).

■ LETTRES CLASSIQUES (par ordre alphabétique) :

Mmes et MM. Marielle Achache (11e), Michel Aigon (70e), Françoise Alabe (27e), Jean Alaux [redacted] ex aequo), Eric Alluin (20e e. a.), Clara Auvray (8e), Guillaume Bardet (181e e. a.), Chantal Bautin née Dagron (37e e. a.), Daniel Béguin (29e e. a.), Jean-Yves Bernard (44e), Anne-Marie [redacted]n (42e), Anne Betoullières (45e), Jeanne-Marie Boivin (13e e. a.), Annie Bonneville (72e e. a.), [redacted] Boulhol [redacted], Michèle Brunet (5e), Mireille Cap[redacted] (59e), Paul Cauchie (31e), Yves Chastagnaret (33e), Jér[redacted]me Cler (23e), Marianne Connes (55e), Anne Corget née [redacted]uve (2e), Marie-Anne Cuglio (34e), Olivier Curchod (13e), [redacted]Marie Desjardins [redacted] Mondreuil [redacted], Jean-François Di Meglio (25e), M[redacted] Dreux [redacted] Roux, (46e), Hervé Duchêne (3e), Philippe Durand (12e), Bernard Eck (74).

Mmes et MM. Catherine Foillard (1re), Sophie Fougerousse (74e ex aequo), Paul François (60e e. a.), Jean Grun[redacted] (4e), [redacted] (26e), Isabelle Haina du Fretay (58e), Agnès Kalinowska (56e), Anne Lafond née Guichebaron [redacted] e. a.), [redacted] (38e), Annick Lajon (57e), [redacted] Lanson [redacted] di [redacted] (15e), Vincent [redacted] (49e), Dominique Lauvernier (64e), Jean-François [redacted] (35e), Armelle Lefebvre née Lacaille (66e e. a.), [redacted] Levrier [redacted], Jean-Michel Mangeot (22e), Marie-Christine Mansfied (52e e. a.), Lionel Mary (40e e. a.), Nicole Masson (32e), Brigitte Mauger (7e), Catherine Mayaux née Ode (48e), Bernard Mezzadri (32e e. a.), Claude Millon (72e e. a.), Anne Moussier (40e e. a.), Anne-Marie Oehlschlager (16e), Jean-Pierre Pelta (43e), Yves Poulhazar (51e), Pierre Présumey (50e), Dominique Pucel (18e e. a.).

Mmes et MM. Patrick Quillier (60e ex aequo), Martine Renevier née Simonet (10e), Line Roca (62e), Mlle Dominique Saint-Paul (71e), Mmes et MM. Jean-Marie Salamito (6e), Charles Schmitzberger (66e e.a.), Charles Seibert (37e e. a.), Hélène Talec née Leroy (17e), Yves Touchefeu (24e), Gilles Tournier (47e), Martine Vergnet (66e e. a.), Christine Viglino (39e), Danielle Vitry née Tricot (52e e. a.), Didier Volta (63e), Etienne Wolff (65e).

ESPACE

Avec les premiers tirs opérationnels

LA COMPÉTITION COMMERCIALE ENTRE ARIANE ET LA NAVETTE SPATIALE VA ENTRER DANS LES FAITS

La compétition commer[redacted] entre la na[redacted] spatiale américaine [redacted] lanceur européen Ariane va bientôt commencer. Coup sur [redacted] deux dates viennent [redacted] confirmées : le pre[redacted] tir opérationnel d'Ariane [redacted] 10 sep[redacted] prochain ; [redacted] première mission opérationnelle [redacted] la [redacted] commencera le 11 novembre [redacted]

Les deux engins ont terminé leur programme d'essai et sont donc officiellement prêts à entrer en service presque en même temps — Ariane [redacted] un peu d'avance, mais elle a dû attendre une ultime mise au point d'un des satellites qu'elle doit lancer. Ce satellite de communication maritime Marecs-B, construit sous la responsabilité de British Aerospace et [redacted] à Toulouse, a [redacted] être protégé [redacted] des accumulations [redacted] charges électriques sur [redacted] surface, qui [redacted] jumeau Marecs-A, [redacted] depuis [redacted] dernier tir de qualification d'Ariane de décembre 1981, ont provoqué des ennuis plus gênants que graves.

Marecs-B, qui appartient à l'Agence spatiale européenne, sera mis en orbite avec un autre satellite de l'Agence, Sirio-2 — une version modifiée du satellite italien Sirio — qui diffusera des informations météorologiq[redacted] et des signaux de synchronisation [redacted]

La navette emportera aussi deux satellites. SBS-C sera le troisième satellite « télématique » américain et Telesat-E — qui prendra le nom d'Anik-5 après sa mise en orbite — est un satellite canadien de télécommunications. Les deux satellites, montés chacun sur une fusée de changement d'orbite (SSUS) seront déposés en orbite basse par la navette puis transférés par ces fusées vers l'orbite géostationnaire. La mission de la navette doit ensuite comporter une sortie dans l'espace de deux des quatre astronautes qui seront à bord.

MÉDECINE

MIS AU POINT A NANCY

[redacted] ordinateur pour faciliter [redacted] réglage des stimulateurs cardiaques

Nancy. — Mis au point à Nancy, un petit ordinateur va faciliter la mise en œuvre et le réglage des stimulateurs cardiaques, thérapeutique sur mesure pour lutter efficacement contre le pouls lent et régulariser la fréquence cardiaque d'un cœur du troisième âge. « *Sur les vingt mille stimulateurs implantés l'an dernier en France, près de la moitié sont programmables* », précise le docteur Bernard Dodinot, responsable du service de surveillance du C.H.U. de Nancy.

Schématiquement, le stimulateur cardiaque est composé d'une pile permettant, par le biais d'un circuit électronique, de stimuler électriquement un cœur fatigué. La génération des stimulateurs programmables permet, au vu de l'électrocardiogramme du patient, de régler électromagnétiquement, ou par radio fréquence, l'appareil implanté sans aucune intervention chirurgicale. Un progrès réel, acquis depuis 1976, mais qui se heurte à certains problèmes. Ainsi, il existe environ une quinzaine de fabricants de stimula[redacted] qui, chacun, fabriquent leur programmateur, c'est-à-dire l'appareil permettant d'effectuer à distance les réglages des stimulateurs programmables. Aussi, compte tenu du nombre de modèles différents, chaque [redacted] surveillance bien équipé doit, en principe, disposer d'une vingtaine de programmateurs différents. « *Ce que ne peuvent se permettre les petits centres, qui doivent souvent se cantonner à la surveillance et* [redacted] *l'implantation des marques dont les fabricants laissent en dépôt chez eux un programmateur* », précise le docteur Dodinot.

D'où l'intérêt du petit ordinateur dont [redacted] termine l'ultime mise au point à Nancy : un micro-ordinateur dans lequel on peut introduire, grâce à des cassettes magnétiques, le programme correspondant à chaque stimulateur.

[redacted] correspondant

Si l'on peut regretter que la réalisation en vienne d'une seule firme et ne soit pas le fruit d'un accord commun à l'ensemble des fabricants, ce programmateur « multifonctions » pourra néanmoins permettre [redacted] patient appareillé d'être surveillé par n'importe quel [redacted] hospitalier [redacted] équipé. « *De plus,* [redacted] *firmes disparaissent* [redacted] *encore* [redacted] *fonctionne*[redacted]*. L'archivage* [redacted] *programmes* [redacted] *bande magnétique* [redacted] *de plus en* [redacted] *au fil* [redacted] *ans* », [redacted] docteur Dodinot, dont l'équipe liée au service de cardiologie du professeur Gabriel Faivre, aide depuis une vingtaine d'années au mieux-vivre des appareillés. Certains « stimulés du cœur » lorrains sont d'ailleurs à l'origine de la première « banque de recyclage [redacted] stimulateurs cardiaques ».

Du gaspillage aux banques humanitaires

Chaque année, plusieurs centaines de stimulateurs cardiaques implantés [redacted] sont retirés prématurément sans qu'ils [redacted] connu le moindre problème [redacted]nique. Des im[redacted] thérapeutiques sont souvent la cause [redacted] ces [redacted]. En France, [redacted] appareils [redacted] de quelques [redacted] sont mis [redacted] rebut, la Sécurité sociale [redacted] leur réimplantation par prudence. « *Pourtant ces appareils finalement radiés sont parfaitement viables* », assure le docteur Dodinot. Or, le coût moyen d'un stimulateur est [redacted] 15 000 francs, et de nombreux p[redacted] en voie de développement n[redacted] pas les moyens de [redacted] des implantations de stimulateurs cardiaques, même dans les cas où la survie dépend de cette intervention.

[redacted] gâchis, [redacted] patients décidèrent, il y [redacted] quelques mois, [redacted] créer Stimubanque. Le but, [redacted] simple, [redacted] collecter des stimulateurs retirés prématuré[redacted] ayant une durée de fonctionnement potentielle supé[redacted] quatre ans de garantie applicables [redacted] France. Une fiche technique suit chaque appareil, qui est stérilisé, [redacted] reconditionné complètement par certains fabricants [redacted] d'être remis [redacted] Stimubanque. La collecte [redacted] stimulateurs se fait [redacted] l'ex-porteur, qui en [redacted] propriétaire légal, [redacted] consentement [redacted] le [redacted] l'association, [redacted] le siège [redacted] Nancy (1), les stimulateurs offerts par Stimubanque doivent être [redacted] gratuitement à [redacted] ma[redacted] Cinquante-huit stimulateurs cardiaques [redacted] pu déjà être offerts à divers malades [redacted] Liban, [redacted] Maroc, [redacted] d'Afrique.

« *Pour qu'il ne plane aucune ambiguïté* [redacted] *la* [redacted] *humanitaire et désintéressée* [redacted] *Stimubanque,* [redacted] *pensons* [redacted] *au plus tôt, pour* [redacted] *diffusion, par* [redacted] *organismes internationaux tels* [redacted] *l'Organisation* [redacted] *santé* [redacted] *l'Organisation internationale de cardiologie* », concluent les responsables dans leur bulletin [redacted] liaison. Car, pour s'auto-éduquer et se tenir au courant [redacted] progrès technologiques, [redacted] « stimulés », sans cesse plus nombreux, ont, depuis quelques années, leur propre revue (2). En dépassant les problèmes de longévité de pile et [redacted] sophistication de matériel pour aborder de [redacted] les problèmes plus [redacted] les stimulés [redacted] que [redacted] cœur [redacted] de n'être que « *techniquement programmés* ».

JEAN-LOUIS BEMER.

(1) *Stimubanque*, [redacted] 3 666 [redacted] Cedex. Tél. : (28) 396-24-90.
(2) *Stimucœur*, même adresse.

CARNET

Mariage

— Jean-Noël HARDY
et
[redacted]
LOPES DA SILVA NUNES
ont [redacted] plaisir de faire part de leur mariage [redacted] dans l'intimité, le 28 juin 1982, à Belo-Horizonte (Brésil).
Rua Nascimento Silva, 383/COB,
Ipanema,
Rio-de-Janeiro.

Décès

— Monique Balmat
a la [redacted] du [redacted] de [redacted]
[redacted]cel BALMAT,
[redacted] 22 juillet 1982.
Il a rejoint son épouse,
Madeleine,
[redacted] 19 juillet 1965.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, [redacted] 24 juillet [redacted] à Chamonix.

— [redacted] apprenons le décès, survenu le 24 juillet 1982, à l'âge de [redacted]neuf ans, de notre confrère
Raymond FAILLE,
qui fut, de 1935 à 1975, [redacted] de rédaction [redacted] à la [redacted]

— Besançon, Montpellier, Paris.
Mme Jean Faivre-Chalon,
M. et Mme André Goupilleau, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme François Richaud [redacted] leurs enfants,
Les familles Faivre-Chalon, Barchet, Druhen, [redacted]
font part du décès du
lieutenant-colonel
[redacted] FAIVRE-CHALON,
[redacted] en [redacted]
officier [redacted] d'honneur,
[redacted] 21 juillet, à Besançon.
14, [redacted]
[redacted] Besançon.

— Mme Susanne Katz,
[redacted] enfants, leurs conjoints,
Et la famille,
ont le profond regret de faire part du d[redacted] du
docteur Soly KATZ,
survenu [redacted] 21 juillet 1982.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Jacques Lambert,
son [redacted]
a la grande douleur de faire part du décès, survenu le 21 juillet 1982, dans [redacted] quatre-vingtième [redacted]
Jacques LAMBERT,
libraire - éditeur,
expert en autographe.
Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, et l'inhumation dans le caveau de famille à Noisy-sur-Ecole, le 24 juillet 1982.
« Les [redacted] »,
91490 Milly-la-Forêt.

— Jacques Le Chevallier,
Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, [redacted] et nièces,
Et amis,
ont la grande peine de faire part de la disparition subite de
Jeanne LE CHEVALLIER,
née Bourard,
survenu [redacted]telguyon (Puy-de-Dôme), [redacted] 26 juillet [redacted] quatre-vingt-six ans.
La messe [redacted] dite le [redacted] 30 juillet, [redacted] 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul [redacted] Fontenay-[redacted]
[redacted] Joseph-Le-Guay,
92260 Fontenay-aux-Roses.

— M. M. Mitzkoune,
(Maurice, Mitz),
M. et Mme J. Cressent,
M. et Mme J. Roos,
M. [redacted] Mme J.-P. Cressent,
Delphine [redacted]
ses [redacted]
neveux [redacted] nièces,
Les [redacted] Zufriden [redacted]
ont la [redacted] part du décès de
Mme Dora MITZKOUNE,
survenu le 26 juillet 1982, à l'âge de soixante-seize ans.
Les obsèques auront lieu le jeudi 29 juillet 1982.
On se réunira à la [redacted] principale du cimetière du [redacted]nasse, à 9 [redacted]
Cet [redacted] lieu [redacted] faire-part.
60, avenue Théophile-Gautier,
75016 Paris.

— [redacted] Mourer, née d'Hennezel [redacted] Gemmelaincourt,
[redacted]
Mme Louis [redacted] Den [redacted] et sa fille,
M. [redacted] Mme Henry [redacted] enfan[redacted]
Mme Roger Mocquard, née d'Hennezel de Gemmelaincourt et ses enfants,
ont la doul[redacted] de [redacted] part du décès de
M. Roger MOURER,
conseiller
aux affaires administratives,
chevalier [redacted] la Légion d'honneur,
[redacted] de [redacted]
croix [redacted] combattant,
[redacted] de la [redacted]
médaille F.F.L.,
survenu [redacted] Paris, le 24 juillet 1982, dans sa quatre-vingt-troisième [redacted]
Les obsèques [redacted] vendredi 30 juillet, [redacted] 10 h. 30, [redacted] l'église Saint-Honoré-d'Eylau (66 bis, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e), et seront suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, au [redacted] Clamart (108, rue de la Porte [redacted] Trivaux).
65, [redacted] Foch,
75116 Paris.

■ Légion d'honneur : précision. — Dans la liste des promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur publiée par « le Monde » du 15 juillet, le nom de M. Gérold de Wangen (chevalier), cofondateur et secrétaire général de France terre d'asile avait été mal orthographié.

— [redacted] Jacques [redacted]
Christine, Françoise, Isabelle, [redacted] Agnès,
Et toute la famille,
ont la douleur [redacted] part du rappel à [redacted]
M. Jacques RICARD,
survenu le 26 juillet [redacted] en son domicile, 26 [redacted] à [redacted]
[redacted] religieuse aura lieu [redacted] 30 juillet, à 14 h. 30, en l'église Saint-Joseph, à [redacted]

— M. Jacques [redacted] inspecteur général de [redacted] publique, [redacted]
[redacted] l'immense douleur [redacted] faire part du [redacted] leur mère,
Mme Barberina STUTZ-MIOZZI,
[redacted] de lettres,
survenu [redacted] 12 juillet 1982, à Val-[redacted] (Vénétie), où [redacted] son [redacted]

— M. Tran-Phuoc-Hoa (époux [redacted] père),
Mlle Tran-Kim-Hien (fille et [redacted]
[redacted] Tran-Phuoc [redacted] Luu,
ont [redacted]
Mme TRAN-PHUOC-HOA,
née Luu-Kim-Phuong,
[redacted]
M. TRAN-PHUOC-HUNG,
fils,
Mlle TRAN-KIM-HANH,
fille,
[redacted] accidentellement, le mercredi 21 juillet [redacted]
Les obsèques [redacted] lieu [redacted] la plus stricte intimité le jeudi 29 juillet 1982, à 16 heures, au cimetière [redacted] Rueil-Malmaison.
[redacted] tient lieu [redacted] faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur [redacted] *insertions du « Carnet* [redacted] *Monde »,* [redacted] *priés* [redacted] *joindre à leur* [redacted] *de* [redacted] *une* [redacted] *dernières bandes pour justifier de* [redacted] *qualité.*

INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

LE ROUGE ET LE NOIR

Philippe Venet, qui vient de lancer une eau de parfum [illegible] son nom, renouvelle le manteau de ville par de merveilleuses capes ou ponchos bicolores, [illegible] découpes irrégulières, posés [illegible] des vêtements de tons vifs et doux, à grandes emmanchures. Sa redingote, autre revenant féminin et seyant, est travaillée en souplesse, comme ses modèles aux panneaux en chasuble violets et rouges, bleu gitane et noirs, rouges et bruns ou noirs.

Les robes tombent droit à partir des épaules en jersey de laine. En tenue de crépuscule, les robes ajustées [illegible] jupes en volants [illegible] alternent avec [illegible] modèles décolletés sous des vestes en contraste ; en velours, satin ou pailletées.

Emmanuel Ungaro [illegible] au noir, aux robes de baigneuses 1900 et, pour sortir de sa mélancolie, drape des soies diaphanes aux dessins irréels en superbes blouses sous des vestes asymétriques [illegible] un seul parement boutonné [illegible] rayures, les volants et les imprimés de cachemire s'enroulent autour du corps en diagonale, en croisé cache-cœur pour les robes de crépuscule et du soir. Tout se couvre [illegible] longues écharpes unies, écossaises ou à dessins de cachemire, [illegible] ou [illegible]rentes.

« Viva la musica », de Jules-François Crahay chez *Lanvin* éclate en accord parfait avec du folklore tzigane russe présenté par Olga Rostropovitch, fille de l'illustre musicien, en alternance avec celui du music-hall parisien en noir, rouge et or. Tziganes, les panoplies à tambourins, paletots-chasubles, blouses à grandes manches, jupes au mollet ou culottes bouffantes et houppelandes matelassées invitent à la danse. L'écho du Casino de Paris revient, éternellement jeune, en robes de vamp, modèles du soir à ampleur basculée.

Sans oublier l'élégance des spencers lamés sur jupes [illegible] pointe.

[illegible] époque [illegible] Jean [illegible] et Yvonne Dudel signent [illegible] nière collection. En effet, la maison [illegible] qu'en [illegible] que [illegible] et du prêt-à-porter, [illegible]ment [illegible] par le grand [illegible] qu'est Karl Lager[illegible].

Cette finale se révèle jeune de conception sur une silhouette immuable, à l'élégance raffinée. Les tailleurs sont boutonnés haut, parfois à gilet contrastant, soit avec des jupes à panneaux, soit des jupes-culottes à double pli creux, en tweeds moelleux dans les tons de landes ou de sous-bois. Des manteaux de mohair rebrodés de soutache s'ouvrent sur des robes de dentelle en ruban imprimé. Un fourreau en velours noir [illegible] manches longues et volants de taffetas se distingue comme une des plus belles robes du soir de la saison.

Louis Féraud nous invite à un délicieux voyage dans le temps avec des tenues de rêve pour la vie quotidienne. Les tenues et les couleurs font chanter les formes simples de beaux manteaux, [illegible] tailleurs [illegible] taille marquée et basques décollées, [illegible] jupes droites s'arrêtant sous le genou. Voilà pour la femme aux affaires qui [illegible] entre [illegible] superbes dessins tibétains multicolores sur fond noir, l'écossais ou le noir et blanc.

[illegible] sent sur des culottes à pli sous le mollet, [illegible] imprimé ivoire et noir, « modern art » ou inspirées de Klimt, ourlées de vison noir. Les doubles bulles des [illegible] du soir de mousseline [illegible] aux [illegible] chatoyantes dévoilent... [illegible] du caché.

NATHALIE MONT-SERVAN.

(Croquis de MARCQ.)

LANVIN : blouse en étamine de laine imprimée de motifs jacquard de Moreau, à manches tziganes en soie à dessin panthère molletonné de Carlotto comme le pantalon bouffant en lainage vert rayé de rouge et de noir. Porté avec un tambourin noir et un châle de Véron.

JOURNAL OFFICIEL

[illegible] publiés au *Journal officiel* du mercredi 28 juillet :

DES DÉCRETS

- Fixant, pour l'application de la loi de nationalisation du 11 février 1982, les conditions de nomination [illegible] membres des [illegible] d'administration de banques nationalisées.
- Modifiant le [illegible] du 24 septembre 1965 relatif au régime des pensions [illegible] ouvriers [illegible]ments industriels de l'État.

UN ARRÊTÉ

- [illegible] aux *concours* d'entrée [illegible] l'École [illegible] supérieure et [illegible] l'École normale supérieure [illegible] jeunes filles (section [illegible] lettres) pour la session de 1983.

UNE LISTE

- D'aptitude aux fonctions du personnel scientifique des [illegible] contrôlés.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 30 JUILLET

« Le fleuriste municipal », [illegible] heures, métro [illegible] d'Auteuil, Mme [illegible]

« Musée Carnavalet », 15 heures, 23, [illegible] de Sévi[illegible], Mlle Garnier-Ahlberg.

« Ile de la Cité », [illegible] heures, [illegible] Cité, M. Guillier.

« Quartier Mouffetard », 15 [illegible], métro Monge, Mme Legrégeois.

« Eglise Saingt-Paul, Saint-Louis », 15 heures, métro Saint-Paul, Mlle Oswald [illegible] monuments historiques).

« Le Panthéon », [illegible] heures, [illegible] l'entrée (Connaissance d'ici [illegible] d'ailleurs).

« Père-Lachaise », [illegible] heures, entrée [illegible] et son histoire).

« [illegible] », 14 h 30, de[illegible] la fontaine Saint-Michel (Paris pittoresque [illegible] insolite).

« Le Marais », 14 h [illegible], métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

HANDICAPÉS

« HANDICAPÉS, QUELS SONT VOS DROITS ? » : sous ce titre, M. Claude Lospied, rédacteur en chef du mensuel *Faire face,* organe de l'Association des paralysés de France (A.P.F.), publie la [illegible] édition d'un guide d'une grande utilité pour les handicapés [illegible] travailleurs [illegible] L'ouvrage.

★ Editions Lavauzelle, Paris, illustrations de Flip, 158 pages, vendu 32,50 F [illegible] l'A.P.F. 17, boulevard Auguste-Blanqui, Paris-13e. Tél. : 580-82-40.

UN COIN POUR JOUER

« Pellicule en désordre »

Réponse du jeu n° 6

1. [illegible] *sulla città),* de [illegible] (1963), avec [illegible] Steiger. Ce film reçut [illegible] d'or du [illegible] de Venise 1963. F. [illegible] recruta la majorité de ses interprètes parmi des personnes (syndicalistes, journalistes, conseillers municipaux...) directement [illegible] du [illegible] afin que puisse s'opérer une [illegible] entre le comportement du personnage à interpréter et le comportement dans la vie de la personne engagée pour le rôle. – 2. *La Main du diable,* [illegible] (1943) ; [illegible] et dialogues [illegible] Le Chanois ; [illegible] Fresnay, Palaud, [illegible] Roquevert. – 3. *Le [illegible] (Samma no aji),* d'Yasujiro Ozu (1962). C'est le dernier film [illegible] par le grand cinéaste japonais [illegible] *Le [illegible] saké* [illegible] en fait un [illegible] d'un autre film d'Ozu, ce cinéaste ayant toujours [illegible] fidèle [illegible] la [illegible] thématique. Le titre japonais signifie exactement : « *le goût du poisson d'automne* ». – 4. *Les Lois de l'hospitalité (Our Hospitality),* de [illegible] Blystone (1923), [illegible] Dans ce film inspiré de [illegible] réels, le père [illegible] interprétait le rôle du [illegible] de [illegible] – une Stephenson Rocket que [illegible] Keaton [illegible] fait [illegible] – 5. *[illegible] sans pain (Las Hurdes),* [illegible] Luis Bunuel (1932). Film de trente minutes, qui [illegible] les conditions [illegible] vie épouvantables [illegible] Espagnols misérables habitant la région aride et inhospitalière de Las Hurles. Considérant que [illegible] injurieux pour l'Espagne, [illegible] dirigeants républicains avaient interdit toute projection. Bunuel avait pu tourner ce film grâce [illegible] un ouvrier anarchiste espagnol Acin, qui lui donna l'argent qu'il avait gagné [illegible] la loterie. – 6. *L'Homme tranquille (The Quiet Man),* [illegible] John Ford (1952), avec [illegible] Wayne, Maureen O'Hara, Victor Maclagen. – 7. *[illegible] rouge (Még kér a nép),* du Hongrois [illegible] Jancso (1972). Le titre original [illegible] « *Le peuple exige encore* ». – [illegible] *La [illegible] aux serpents (The Snake Pit),* d'Anatole Litvak (1948), avec [illegible] De Havilland. – [illegible] *La Forteresse cachée (Kakushi [illegible] nox [illegible] akunin),* d'Akira Kurosawa (1958). Ce film historique japonais *(Jidai-geki)* en cinémascope obtint [illegible] énorme succès. – [illegible] *[illegible] Chatte [illegible] toit [illegible] (Cat [illegible] hot Tin Roof),* [illegible] Richard [illegible] (1958), [illegible] Elisabeth Taylor [illegible] Newman. D'après la pièce [illegible] Williams. – 11. *Le jour le plus long (The Longuest Day),* [illegible] Bernard Wicki, [illegible] Ken [illegible] (1962). Vingt-trois [illegible] figurants pour [illegible] historique, qui fut principalement tournée [illegible] l'île de Ré. – 12. *[illegible] Violons du bal,* de Michel Drach (1974), avec Marie-José Nat et Jean-Louis Trintignant. – 13. *Casque d'or,* de Jacques Becker (1952), avec Simone Signoret, Serge Reggiani, Claude Dauphin... Très beau film inspiré d'un faits divers de la Belle Epoque. – 14. *Certains l'aiment chaud (Some like it hot),* de Billy Wilder (1959), avec Marilyn Monroe, Tony Curtis et Jack Lemmon. [illegible] lant [illegible] l'époque de la prohibition, des [illegible] (on retrouve George Raft, dans le rôle de [illegible] les [illegible]tres) et du jazz *hot* (« chaud, endiablé »). – 15. *Noblesse oblige (Kind Hearts and Coronets),* de Robert Hamer (1949), avec [illegible] Guinness (qui interprète huit [illegible] de la famille d'Ascoyne. Un chef-d'œuvre [illegible] l'humour anglais. – 16. *Les Sept [illegible] (The Magnificent Seven),* de John Sturges (1960), avec Yul Brynner, Charles Bronson, Steve McQueen, James Coburn, [illegible] Vaughn, Horst Buchholz, [illegible] Dexter et Eli Wallach. Remake transposé des *Sept Samouraïs,* de Kurosawa ! – 17. *le Vieux Fusil,* de [illegible] Enrico (1975), avec Romy [illegible] Philippe [illegible] Jean Bouise. – 18. *[illegible] (The Young Lions),* d'Edward Dmytryk (1958), [illegible] Marlon [illegible] Montgomery [illegible] Dean Martin. D'après [illegible] de l'écrivain [illegible]. – 19. *L'Enquête [illegible] l'inspecteur Morgan ([illegible] Date),* de Joseph Losey (1959), [illegible] Hardy Kruger, Stanley [illegible] Presle. – [illegible] *L'Homme au pistolet d'or (The [illegible] Gun),* de Guy [illegible] (1974), [illegible] Roger [illegible] et Christopher Lee. – 21. *[illegible] Voyageur [illegible] Toussaint,* [illegible] Louis Daquin (1943), [illegible] Gabrielle Dorziat, [illegible] Berry, [illegible] Desailly et [illegible] Valère, d'après le roman de Simenon. – 22. *[illegible] Colline des hommes perdus (The Hill),* [illegible] Sidney Lumet (1965), avec Sean Connery. – 23. *[illegible] par [illegible],* [illegible] Philippe [illegible] Broca (1968), [illegible] Yves Montand, [illegible] Keller, Jean Rochefort... – 24. *le Juge [illegible] l'Assassin,* [illegible] Tavernier (1976), [illegible] Philippe Noiret et [illegible] Galabru. – 25. *[illegible] (Blonde Venus),* [illegible] Josef [illegible] Sternberg (1932), avec [illegible] Dietrich. [illegible] pour la scène du [illegible] – [illegible] *Sous les [illegible] de Paris,* de [illegible] (1930), avec [illegible] Préjean. – 27. *les Treize,* [illegible] réalisateur soviétique Mikhaïl Romm (1937). [illegible] film [illegible] s'inspire [illegible] *Patrouille perdue,* de John Ford. – [illegible] *Orange mécanique (Clockwork Orange),* [illegible] Stanley Kubrick (1971), avec Malcolm McDowell et Patrick Magee, d'après le roman d'Anthony [illegible] – 29. *les Lumières [illegible] la ville (City Lights),* de Charlie Chaplin (1930). La musique [illegible] Chaplin lui-même. La jeune aveugle [illegible] jouée [illegible] Virginia [illegible] Très joli film empreint de nostalgie. – 30. *le [illegible] (The [illegible] Sleep),* de [illegible] Hawks (1946), [illegible] Humphrey Bogart et [illegible] Bacall (qui se marièrent [illegible] moment du tournage). D'après le roman de Raymond Chandler. Un des chefs-d'œuvre [illegible] film policier américain. – 31. *Gardiens [illegible] phare,* de Jean Grémillon (1929), d'après un mélodrame de P. Autier et Cloquemin. – 32. *Fantôme [illegible] vendre (The [illegible] west),* film britannique [illegible] René Clair (1935), avec Robert [illegible] film, d'après un conte d'Eric Keown. – 33. *Gueule d'amour,* de Jean Grémillon (1937). Un [illegible] « classiques » du cinéma français. – 34. *La [illegible] de fer (La [illegible] di ferro),* du réalisateur italien [illegible] Blasetti (1941). Ce film baroque, « kitsch », [illegible] la bénédiction [illegible] régime mussolinien, relève du genre héroïco-mélo-aventureux. – 35. *le Carrosse d'or,* de Jean Renoir (1952), d'après la pièce *le Carrosse [illegible] Saint-Sacrement,* de Prosper [illegible] Anna Magnani. – 36. *[illegible] Enfants [illegible] Paradis,* de Marcel Carné (1943-1945). Peut-être le plus grand film français jamais tourné. Avec Arletty, Jean-Louis Barrault, Pierre Brasseur, [illegible] Casarès, Marcel Merrand, Louis Salou... Interprètes superbes, reconstitution splendide [illegible] « boulevard du Crime », [illegible] – 37. *[illegible] Nuit des forains (Glycklarnas afton),* d'Ingmar Bergman (1953). Film pessimiste, dur... – [illegible] *la [illegible] lac (Lady [illegible] Lake),* film [illegible] par l'acteur américain Robert [illegible]gomery (1945). [illegible] adaptation d'un roman [illegible] Chandler. À signaler l'emploi [illegible] la « caméra subjective » [illegible] au héros – que l'on ne voit que grâce [illegible] artifices). – 39. *l'Arbre [illegible] (l'Albero degli zoccoli),* d'Ermanno [illegible] (1978). – [illegible] *[illegible] Américain [illegible] Paris,* [illegible] Vincente Minnelli (1951), avec [illegible] Kelly. – 41. *A [illegible] la liberté,* [illegible] Clair (1931), avec Raymond Cordy. – 42. *[illegible] (Gone with the wind),* [illegible] Victor Fleming (1939), avec [illegible] Gable, Vivian Leigh, Olivia [illegible] Havilland [illegible] Leslie Howard. – 43. *la [illegible] soldat,* du Soviétique Grigori Tchoukhraï (1959). [illegible] film remarquablement interprété. – 44. *[illegible] les masques (Deadline U.S.A.),* [illegible] Richard [illegible] (1952), avec H.Bogart, Ethel Barrymore, Kim Hunter. [illegible] thriller sur fond de journalisme. – 45. *la [illegible] Equipe,* [illegible] Julien Duvivier (1936), avec J. Gabin, Charles Vanel [illegible] Viviane Romance. Duvivier [illegible] : l'une pessimiste, l'autre optimiste. – [illegible] *les Belles [illegible] nuit,* de René Clair, avec Gérard Philipe [avec un [illegible] p !], [illegible] Lollobrigida, [illegible] Carol... Film charmant et distrayant. – 47. *les Dames du [illegible] de Boulogne,* de Robert Bresson (1944-1945), avec Maria Casarès, Elina Labourdette, Lucienne Bogaert et Paul Bernard. Beau film dominé par la personnalité de la maîtresse délaissée (M. Casarès). – 48. *la [illegible] Parade (The big Parade),* [illegible] King Vi[illegible] (1925), [illegible] John Gilbert et l'actrice [illegible] d'origine française Renée Adorée.

JEAN-PIERRE COLIGNON.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3242

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II				■					
III									
IV						■			
V					■				■
VI			■					■	
VII		■							
VIII							■		
IX					■	■			
X				■					
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Clarté obscure. – II. Loge dans un mur. [illegible] lyrique. – III. [illegible] rayé de plusieurs traits de la liste des vivants pour grossir celle des martyrs. – IV. Remplace la matière par du vent. On ne peut rien tirer d'une telle propriété. – V. Illustrateur de Barbey d'Aurevilly. Il est toujours réglé avant même d'être commandé. – VI. Nous diminue à mesure qu'il s'additionne. Mauvaise fortune d'un piètre héritage. – VII. Retaper un clou, par exemple. – VIII. Fait partie des comestibles. Lettre grecque. – IX. Histoire sans paroles. Même sans fin, elle n'est pas éternelle. – X. Bœuf des grils de jadis et des grilles du présent. Garde du corps intime. – XI. Jumeau extra-utérin. Dur issu d'une « minette » raffinée.

VERTICALEMENT

1. Ses prédictions sont fumantes quand elles ne sont pas fumeuses. – 2. Levier de changement de vitesse. Boucle de botte. – 3. Ses syncopes provoquent l'hystérie. Moitiés de mille feuilles. – 4. Tel un milieu où [illegible] gravité n'exerce aucun effet attractif. – 5. Touche des [illegible] en causant des dommages. Résultat [illegible] d'un Romain [illegible]logue. Divinité. – 6. Éteint les [illegible] quand il s'allume. [illegible] la contenance et perturbe le débit. – 7. Connaît beaucoup [illegible] et parfois des trucs. Point mort. – [illegible] Se fait doublement belle quand son frère [illegible] Le côté [illegible] d'une certaine beauté. – [illegible] Endroit recherché par [illegible] pêcheurs d'Irlande. Ce que peut [illegible] coup de l'étrier ou un coup [illegible].

Solution du problème n° 3241

[illegible]

I. Aventurière. Mue. – II. Veneur. Secours. – III. Elseneur. Nougat. – IV. [illegible] Édredon. Une. – V. Trissotin. Obéir. – VI. Gê. Sin. Imite. – VII. Renie. Cep. Ij. – VIII. Étés. [illegible] – IX. Se. [illegible] Il. Ri. – X. Contraception. – XI. Ce. Liseur. Le. Dû. – XII. Expose. Déserter. – XIII. Ring. Très. Bière. – XIV. Fleins. Urée. – XV. Suède. Ose. Suée.

Verticalement

1. Aventures. Cerf. – 2. Vêler. Été. Exils. – 3. Enseigne. Pneu. – 4. Née. Séismologie. – 5. Tunes. Anis. N.D. – 6. Urédos. Tsé-tsé. – 7. Urticaire. – 8. Reine-Claude. – 9. Es. DN. Crésus. – 10. Réno. Thé. Ré. – 11. Économie. Plèbe. – 12. Ou. Bijouteries. – 13. Muguet. Te. – 14. Uranie. Broderie. – 15. [illegible] Veinure.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

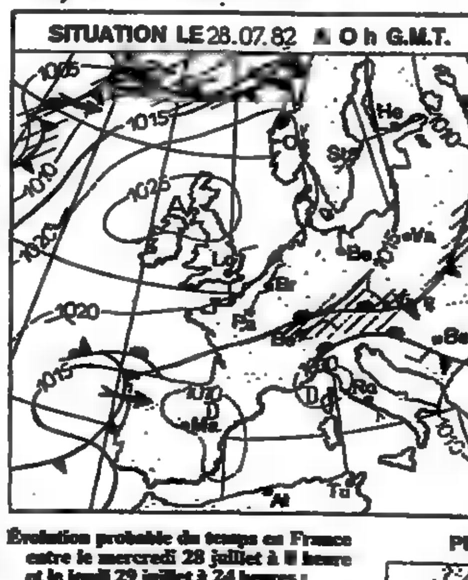

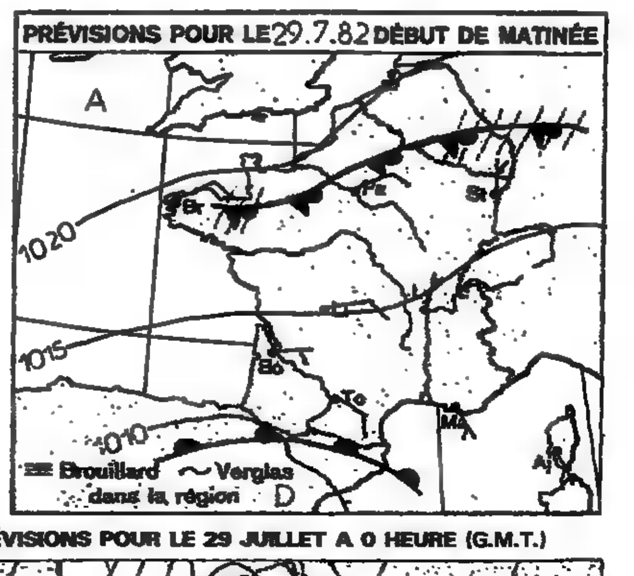

Évolution probable du temps en France entre le mercredi 28 juillet à [illegible] heure et le jeudi 29 juillet à 24 heures :

Des masses d'air [illegible] orageuses vont pénétrer sur le sud du pays au cours de la journée du jeudi, tandis que les régions de la moitié nord seront encore sous l'influence d'air instable et frais dans un flux de nord-est.

Les régions situées au nord de la Loire et dans le nord-est connaîtront un ciel très nuageux avec des pluies éparses, les températures restant inférieures aux normales. Dès le matin, les nuages deviendront abondants près des Pyrénées où éclateront alors des orages. L'après-midi, les éclaircies y seront de retour, mais seront interrompues par des averses.

Sur les autres régions, la journée débutera avec un temps ensoleillé qui deviendra chaud et lourd, les orages gagnant progressivement toute la moitié sud, en se déclenchant plus particulièrement sur le sud du Massif Central et le sud-est.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 28 juillet à 8 heures, de 1 017,8 millibars, soit 763,4 millimètres de mercure.

PRÉVISIONS POUR LE 29 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)

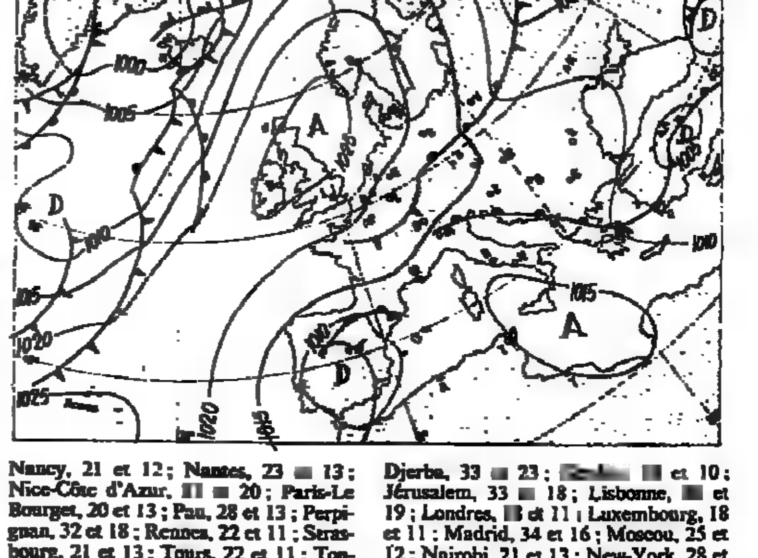

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 27 au 28 juillet) ; Ajaccio, 26 et 16 degrés ; Biarritz, 26 et 16 ; Bordeaux, 27 et 15 ; Bourges, 24 et 11 ; Brest, 21 et 10 ; Caen, 18 et 13 ; Cherbourg, [illegible] et 13 ; Clermont-Ferrand, 22 et 11 ; Dijon, 22 et 12 ; Grenoble, 23 et [illegible] ; Lille, [illegible] et 13 ; Lyon, 23 et 9 ; Marseille-Marignane, 29 et 16 ; Nancy, 21 et 12 ; Nantes, 23 [illegible] 13 ; Nice-Côte d'Azur, [illegible] 20 ; Paris-Le Bourget, 20 et 13 ; Pau, 28 et 13 ; Perpignan, 32 et 18 ; Rennes, 22 et 11 ; Strasbourg, 21 et 13 ; Tours, 22 et 11 ; Toulouse, 28 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 26.

Températures [illegible] à l'étranger : Alger, [illegible] et 19 ; Amsterdam, 19 et 14 ; Athènes, 30 et 24 ; Berlin, 22 et 15 ; [illegible] 19 et 6 ; Bruxelles, [illegible] et 12 ; [illegible] Caire, 34 et 18 ; îles Canaries, 35 et 22 ; Copenhague, 22 et 12 ; Dakar, 30 et 24 ; Djerba, 33 [illegible] 23 ; [illegible] et 10 ; Jérusalem, 33 [illegible] 18 ; Lisbonne, [illegible] et 19 ; Londres, [illegible] et 11 ; Luxembourg, 18 et 11 ; Madrid, 34 et 16 ; Moscou, 25 et 12 ; Nairobi, 21 et 13 ; New-York, 28 et 11 ; Palma-de-Majorque, 31 [illegible] 20 ; Rome, 29 et 22 ; Stockholm, 22 et 12 ; Tozeur, 40 et 27 ; Tunis, 34 et 18.

(Document établi [illegible] le [illegible] technique spécial [illegible] la Météorologie nationale.)

ALGÉRIE
UN INGÉNIEUR INFORMATICIEN
JAPANESE DEPARTMENT
The World Bank
emplois internationaux

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71.00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21.00	24.70
IMMOBILIER	48.00	56.45
AUTOMOBILES	48.00	56.45
AGENDA	48.00	56.45
PROP. [redacted] CAPITAUX	140.00	164.64

[redacted] ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	[redacted]	47.04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14.10
IMMOBILIER	31.00	[redacted]
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31.00	36.45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
recherche
pour contrat de coopération

ALGÉRIE

UN INGÉNIEUR INFORMATICIEN

DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

NIVEAU : Docteur, ingénieur ou [redacted] cycle minimum, avec bonne formation aux mathématiques appliquées, [redacted] rompu [redacted]ifiques.

Voyage, hébergement [redacted]

Envoyer C.V. et prétentions [redacted] RÉGIE-PRESSE, [redacted] le nº T [redacted] M, [redacted] bis, rue Réaumur, [redacted]

Cazenove & Co.

JAPANESE DEPARTMENT

A [redacted] opportunity exists for [redacted] member of [redacted] small professional team.

The ideal candidate would [redacted] between [redacted] and 35, preferably with knowledge of the Japanese stockmarket, with sound experience of investment analysis (or, if at the lower end of the [redacted] bracket, [redacted] chartered accountancy qualification), an ability [redacted] express ideas [redacted] paper, to act on [redacted] initiative and eventually to carry on business with investment clients.

Apply in writing to:—

[redacted] Manager,
CAZENOVE & CO.,
12 [redacted] Yard, London, EC2R 7AN.

La Banque Mondiale recherche des candidats pour deux projets d'assistance technique:

A Djibouti, Djibouti

Un Statisticien Généraliste, pour élaborer [redacted] superviser un ensemble d'enquêtes statistiques (fichier d'entreprises, consommation des ménages, transport ...), [redacted] des [redacted] de base (y compris [redacted] commerce extérieur), élaborer un système d'indicateurs périodiques (y compris indices de prix) et les publier régulièrement, et former le personnel national (trois ans).

Un [redacted], pour préparer le cadre macroéconomique de la planification, évaluer les programmes d'investissement, suivre l'évolution [redacted] la dette extérieure, et former [redacted] personnel national (trois ans).

A Kigali, [redacted]

Un Analyste Financier, pour [redacted] l'analyse économique et financière des projets [redacted] développement. La capacité à évaluer l'impact économique global des projets de développement et une expérience professionnelle de bureau d'études joueront un role important dans le choix des candidats (deux [redacted] possibilité de renouvellement pour [redacted] ans).

Les [redacted] devront posséder une formation universitaire appropriée ou avoir une longue expérience professionnelle d[redacted] un pays en voie de développement, de préférence [redacted] Afrique. Une maitrise parfaite du français [redacted] indispensable. Les candidats retenus [redacted]nt détachés auprès [redacted] Gouvernements respectifs, sous contrat [redacted] la Banque Mondiale pour les durées indiquées. La salaire et les avan[redacted]ges, compétitifs au niveau international, dépenderont des qualifications et de l'expérience professionnelle des candidats.

Prière d'envoyer un curriculum vitae détaillé :

The World Bank
Central Operations Division
1818 H S[redacted]t N.W.
Washington, D.C. 20433, USA

---

emplois internationaux

Cette classification permet [redacted] sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors [redacted] France leurs appels d'offres d'emplois.

ORGANISME D'AMÉNAGEMENT
région Ile-de-France
recherche

UN RESPONSABLE D'OPÉRATIONS

Expérience souhaitée 4 à 5 ans pour le montage et la négociation d'opérations d'aménagement.
- Formation juridique.
- [redacted] connaissances [redacted] problèmes d'implantation [redacted] logements et de commerces.

Ecrire [redacted] C.V., photo et prétentions [redacted] réf. [redacted] M [redacted] BLEU Publicité 17, [redacted] du Docteur Lebel 94307 [redacted] CEDEX (qui transmettra)

---

elf aquitaine

RECHERCHE POUR SERVICES CONTRATS TECHNIQUES EN EXPLORATION PETROLIERE SITUES [redacted] PARIS LA DEFENSE

INGENIEUR

Elaboration [redacted] - Analyses - Statistiques
Goût pour les négociations.

Esprit [redacted] rigueur, [redacted] l'organisation, bonne connaissance [redacted] l'anglais, expérience [redacted] quelques annees [redacted] géophysique très appréciée.

Aptitude voyages [redacted] l'étranger.

Envoyer C.V. [redacted] prétentions [redacted] référence 42441 [redacted] SNEAP - D.C. Recrutement 26, avenue [redacted] Lilas - Tour 12.04 - [redacted] PAU Cedex

---

emplois régionaux

CETA
Groupe STERIA

Bureau [redacted] spécialisé dans les automatismes avancés (domaine aérospatial) recherche [redacted]

INGENIEURS D'ETUDES

Diplômés grandes écoles (spécialisation [redacted] nautique [redacted] mais non nécessaire)
Débutants ou ayant quelques [redacted] d'expérience
Ayant une [redacted] aptitude rédactionnelle.
Lieu [redacted] travail : ANGOULEME (déplacements [redacted] courte [redacted] à prévoir)

Vous avez des conn[redacted] en analyse numérique,
Vous [redacted] intéressez à la théorie de la com[redacted] optimale, et [redacted] mise en œuvre pratique [redacted] calculateurs en ligne,
Vous souhaitez travailler au sein [redacted] petite équipe dynamique,

Envoyez votre [redacted] de [redacted]
J.L. DURIEUX
CETA 28, rue de Bélat
[redacted]

[redacted]
recherche

TECHNICIEN

AGENT DE MAITRISE
Pour fonction de responsable d'équipe en 3 × 8, expérience souhaitée, 5 à 10 ans d'expér. en fermentation industrielle, ou en fabrication de produits biologiques alimentaires ou chimiques. Age 35 ans.
Lieu de travail :
Sassenage près Grenoble.

Adresser C.V. à : EUROZYME B.P. 32, 38360 SASSENAGE.

Recherchons pour déplacements longue durée en PROVINCE

RÉDACTEURS ÉLECTRONICIENS et HYDROMÉCANICIENS

pour rédiger notices techniques d'entretien et d'utilisation.

Niveau INGÉNIEUR ou BT 3.

Écrire à : Média System sous référence 3.921, 104, [redacted] Réaumur, 75002 PARIS qui transmettra.

Recherchons urgent gouvernante française en Arabie Saoudite pour s'occuper d'une fille de 11 ans. Doit parler anglais. Bon salaire, pas d'impôt. Contrat pour un an. Veuillez téléphoner à Miss Dalton, [redacted] (1) 727-91-93 pour plus amples renseignements.

ÉCONOMISTE STATISTICIEN

D.E.S. Sciences éco, Sciences Po, ENSAE., etc., possédant minimum 5 ans expérience professionnelle, pour occuper en AFRIQUE FRANCOPHONE poste permanent.

Deux ans minimum dans le domaine prévision économique [redacted] financière, étude de conjoncture, mise en place système observation macro-économique.

Rémunération [redacted] rapport avec [redacted]érience + prime expatri[redacted] + logement et voiture.

Envoyer C.V. et prétentions Ecrire sous le nº T 034864 [redacted] RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

VILLE D'ORLÉANS
Le Bureau d'Aide Sociale 56, rue de la Bretonnerie 45000 ORLÉANS
recrute
un responsable de la cellule gestion et Etudes Prospectives. Emploi assimilé à Secrétaire Général Adjoint des villes de moins de 40.000 habitants ou Directeur de Bureau d'Aide Sociale des villes de 20.000 à 40.000 habitants (conditions statutaires). Les candidatures d'Attaché Communal figurant sur une liste d'aptitude pourront être examinées. Priorité sera donnée aux candidats ayant expérience et sérieuses connaissances en comptabilité M 12, gestion et prévisions [redacted] candidature et C.V. avant le 15 septembre 1982 à M. le Président du Bureau d'Aide Sociale, B.P. 2423, 45032 Orléans Cedex.

ADMINISTRATION
proximité immédiate
LILLE
recherche

1 UNIVERSITAIRE

(niveau DEA ou équivalent)

1 INGÉNIEUR HYDRAULICIEN

Responsable d'une cellule de 20 personnes spécialisée dans les problèmes d'eau de surface :
- Etudes hydrauliques, lutte contre les inondations ;
- Etudes hydrologiques, gestion d'un important réseau de mesure.

Adr. lettre + C.V. + photo à : DIRECTION RÉGIONALE DE LA NAVIGATION 92, avenue Pasteur, 59130 LAMBERSART.

M.J.C. - M.P.T. - LAON
cherche

ANIMATEUR (TRICE)

pour animation globale.
Adr. C.V. avant le 15/08 à : M.J.C., [redacted] rue du Cloître, 02000 LAON.

Centre social Poitiers rech. animateur(trice), trav. équipe et associations, exp. exigée. C.C. [redacted] gr. 8. C.V. au Centre social LE CLOS GAULTIER, 86000 POITIERS, avant le 15 août 1982.

Cherch. Agro. expér. Dév. rural P.V.D. ayant travaillé au ZAIRE, pour mission 1 mois. Ecrire SVP : FOGELMAN, 309, rue Paradis, 13008 MARSEILLE.

Société immobilière région parisienne recherche

CADRE DE GÉRANCE IMMOBILIÈRE

pour grand ensemble banlieue Ouest. Le candidat aura une formation supérieure et une [redacted]périence professionnelle de 5 ans au moins de préférence dans le domaine de la gestion [redacted]

Adresser Curriculum Vitae, photo et prétentions sous référence 3886 (mentionner sur l'enveloppe) à Média System, 104, r. Réaumur 75002 Paris, qui transmettra.

Ville de Seine-Saint-Denis (30.000 habitants) recherche

Collaborateur (trice)

pour [redacted] service [redacted]

Il devra avoir :
- un niveau licence minimum ;
- une bonne expérience en matière de journalisme.

Les candidatures sont à adresser acc[redacted]ées d'un C.V. détaillé [redacted] M [redacted] RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

Date limite de dépôt 13 AOUT 1982.

La Ville d'ATHIS-MONS (91200) recrute d'urgence :
— un resp. (niveau Attaché ou Rédacteur) pr assurer la permanence d'Accueil d'Orientation et d'Information. Pour assurer l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans.
Adr. candid. et C.V. à Madame le Maire [redacted] du Général de Gaulle [redacted] ATHIS-MONS CEDEX - [redacted] 10 Août 1982.

---

ingénieur technico-commercial systèmes et bâtiments éducatifs à l'étranger

NOUS SOMMES L'UN [redacted] PREMIERS GROUPES FRANÇAIS D'INGÉNIERIE, à la [redacted] conseil, maître d'œuvre et entreprise générale. Nous cherchons pour [redacted] département Éducation formation un ingénieur technico-commercial pour détecter et négocier des [redacted] qui [redacted] du conseil en éducation [redacted] formation à la réalisation d'unités clés en main, par exemple universités, jusqu'à l'assistance technique.

C'est de préférence un ingénieur Grande École ECP-AM - ou équivalent, [redacted] 32 [redacted] minimum, ayant l'expérience de la vente dans les pays en voie de développement. Il connait bien le milieu de la construction et suit que la conception des bâtiments éducatifs est liée étroitement au système de pédagogie préconisé.

Il réside [redacted] Paris mais est très disponible. Il voyage 30% de son temps, en Afrique, Moyen-Orient, Amérique Latine. Il parle couramment l'anglais et si possible l'espagnol.

Nous remercions les ingénieurs intéressés d'adresser leur dossier de candidature [redacted] Madame Anne MALDIDIER, [redacted] la réf. 254 LM.

jacques fixier s.a.
7 rue de logelbach . 75017 paris

membre de syntec

HAVAS CONTACT

---

secrétaires

ASSOCIATION LOI 1901
- Assurance tâche d'insertion sociale à VINCENNES
recherche

SECRÉTAIRE DACTYLOGRAPHIE

[redacted] curriculum vitae détaillé et photo [redacted] Mme PRAQUIN, ASSOCIATION FAIRE-FÉMININ, 12, rue Monmory, 94300 Vincennes.

ETUDIANTS

(GARCONS OU FILLES)
Vous cherchez un travail en Août (4 à 6 semaines)
Nous vous proposons,
la gestion d'un petit libre service alimentaire dans Paris ou banlieue en qualité de :

RESPONSABLE ou AIDE

— 18 [redacted] minimum pour [redacted]
— être [redacted] nationalité française, actif [redacted] robuste
— si possible Ecole [redacted] Gestion.

Presentez-vous [redacted] cartes d'identité, sécurité sociale et etudiants + photo [redacted] - 29 - 30 Juillet à partir [redacted] GENVRAIN LA PARISIENNE 51, [redacted] Richer - [redacted] PARIS Métro CADET - Tél 770.74.10

DEMANDES D'EMPLOI

JF, 22 ans, avec références, ménage et enfants. 24, Rue Vasco de Gama, 75015 Paris.

J.H. 30 ans, 3 ans expérience Monteur, câbleur, contrôleur en électronique cherche toute urgence travail identique ou mécanicien moto, chauffeur livreur, etc.

Serge Dhéry, 186, rue de la Croix-Nivert 75015 Paris. Tél : 558-17-41 de 8 h. à 11 h.

J.F. 22 ans maît. droit dom. civ. comm. ayant déjà travaillé ch. emploi gestion, conseil, juridique, const., prêt modéré. Ecr. s/nº 6339 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, [redacted] rue [redacted] 75009 [redacted]

V[redacted]ez cadre compét. [redacted] études de marché document. - formation supér., dynam. Écrivez-moi. Ecr. s/nº [redacted] le [redacted] Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, [redacted]

Détenu, 28 a., ch. prom. d'embauche pour condit. en sept. 82. Bon niv., Bac C. Réponse : Francis FIACRE, nº 4.505, F 212, 5 bis, rue Turpault, 78390 Bois-d'Arcy.

J.F., 27 ans, doct. 3e cycle lettres, bil. anglais, exp. enseignement (CAP[redacted] traduction, adaptation théâtrale, cherche emploi édition, traduction... Téléphone : 246-75-72.

ESPAGNOL, 26 a., résident en France, étud. sup. 4 années en psychologie, rech. pour sept. collaboration dans cabinet de psychologie ou hôpitaux ou sociétés. Reçoit ttes propositions. Cours d'espagnol pour Paris. Tél. : 012-08-64 (Essonne).

ATTACHÉE DE DIRECTION

Relations Internationales et Secrétariat Général

42 ans, trilingue franc., anglais, [redacted] (langue m[redacted]). Expér. dans groupem. [redacted] europ. et org. de recherche. Étudierait ttes propositions pour activité internation. dans les domaines économique, commercial ou administratif. Ecrire sous le nº [redacted] RÉGIE-PR[redacted] 85 bis, r. Réaumur [redacted]02 Paris.

J.H., 30 ans, ambitieux, désire faire [redacted] et [redacted] grande [redacted] l'Inde et sa langue. Etudier. ttes proposit. Gilles DURAND, 4, impasse des Coccinelles-Boutonnet, 34000 Montpellier.

Analyste-programmeur, COBOL sur 61/60 et 61 DPS, 1 an d'expérience, stage CII H.B. Lib. obligations militaires fin septembre, rech. emploi rég. Paris. Ecr. s/nº 6.340, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INSTITUTRICE diplômée ÉCOLE BILINGUE [redacted] franc.-esp., rech. poste pr [redacted] : prim. ou matern., [redacted] cplet ou mi-tps. Ecole ou [redacted] famille, rec. [redacted] pour Par[redacted] Téléph. 012-08-64 (Essonne).

J.F. garderait [redacted] malade, nuit ou week-end. [redacted] Téléphonez [redacted]

---

propositions diverses

Handicapé [redacted] trice pour lecture et écriture de son courrier [redacted] par semaine. Envoyer C.V. à Etienne Istillart, 4, rue Dupin 75006 Paris - T. 222-18-58.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Part. [redacted] FIESTA, 1978, 42.000 km. PRIX ARGUS A DÉBATTRE, [redacted] OU 751-48-70.

locations

Consultez-nous avant [redacted]

LOUER

L[redacted] de votre choix [redacted] ASSISTANCE 65, r. Lauriston PARIS 16e.

504-01-50.

A new french trade paper for the film and video market [redacted] be launched by established UK publishers urgently requires [redacted] following personnel [redacted] experience in [redacted] industry [redacted] a [redacted] knowledge of english :

1. Editor
2. Free lance cont[redacted]
3. Marketing (space selling) agencies, or individual prepared to set-up national [redacted] network.

[redacted] please [redacted] House, 20 [redacted] Road, [redacted] Surrey, England [redacted] 6AQ
Early interviews in Paris for suitable applicants.

Je [redacted] Président [redacted]
HOMME D'AFFAIRES INTERNATIONAL
Extrêmement exigeant quant à la compétence [redacted] l'apparence de ma future

COLLABORATRICE

- Elle [redacted] avoir impérativement [redacted] une parf[redacted] présentation. [redacted]ent bilingue anglais.
- Elle [redacted] rédiger parfaitement dans les deux langues [redacted] fera [redacted] fonction d'interprète lors de négociations à haut niveau.
- Formation : Secrétariat de direction minimum. Intuition. Sens inné des affaires. Psychologie. Rompue aux relations humaines à haut niveau.
- Grande disponibilité pour déplacements fréquents [redacted] l'étranger. Salaire motivant.

Adr. candidat. manuscrite avec C.V. et photo s/nº 6.336, *le Monde* Publicité, Service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, [redacted] PARIS.

La Ville d'ATHIS-MONS (91200) recrute par mutation

Ingénieur adjoint au directeur général des services techniques.

[redacted] : Envoyer curriculum vitae à Madame le Maire d'ATHIS-MONS, Place du Général de Gaulle, 91205 ATHIS-MONS CEDEX.

Le Centre d'Informations Financières organise en Août un [redacted] pour [redacted]

DES CONSEILLERS COMMERCIAUX (H. ou F.)
- Très bonne prés. exigée.
- goût des contacts à haut niveau
- sens des responsabilités
- possibilités de promotion

Adr. C.V. Nº 2250 Pub. Réunies 112, Bd Voltaire 75011 Paris.

Le Monde

économie

CONJONCTURE

LE PARTI SOCIALISTE ET LA CRISE

(Suite [redacted] première [redacted])

[redacted] à l'époque [redacted] chef [redacted] l'État, [redacted] éventualité avait [redacted] rejetée, sur les [redacted] notamment des experts du ministre des finances et plusieurs dirigeants socialistes, pour qui *« un septennat [redacted] gauche ne pouvait commencer sur une déva[redacted] »*. C'était oublier qu'elle était, jpour [redacted] milieux financiers internationaux, [redacted] les chiffres. Quelle que soit [redacted] élec[redacted].

Quatre mois plus tard, le premier réajustement au sein du S.M.E. sera raté. Insuffisant, il ne comportait pas, en [redacted] d'accompagnement. La Banque [redacted] France allait continuer à puiser dans ses réserves pour soutenir un franc [redacted] savait pertinemment qu'il connaîtrait un [redacted] réajuste[redacted]. Ce [redacted] chose faite [redacted] l'improvisation le [redacted] juin.

Seconde erreur : la formation [redacted] gouvernement. Un changement était attendu, [redacted] espéré, par beaucoup : [redacted] qui aurait équilibré [redacted] pou[redacted] grandes administra[redacted], entre la [redacted] puissance de l'économie [redacted] finances, [redacted] ministères, [redacted] « techniques ». Non pas que [redacted] hauts fonctionnaires de la Rue [redacted] Rivoli aient démérité, [redacted] telle concentration [redacted] pouvoirs dans quelques mains pendant trop longtemps [redacted].

Le [redacted] « industrialiste » [redacted] Mitterrand [redacted] du P.S. aurait dû se traduire dans la structure même du gouvernement. Or, si les dosages politiques et géographi[redacted] été frappés du sceau de l'habileté, on a reculé devant ce qui [redacted] une [redacted] révolution. Il faudra attendre un an [redacted] qu'un premier [redacted] fusion de l'industrie [redacted] de la recherche. [redacted] tard [redacted] la « Bastille de [redacted] des [redacted] ».

Le compromis historique

[redacted] a déjà [redacted] dit, [redacted] sur les conséquences [redacted] verbales de l'automne dernier au congrès de Valence du P.S., [redacted] à l'[redacted] nationale. Amplifiées, elles ont [redacted] les chefs d'entreprise, les cadres supérieurs, dans leur crispation [redacted] l'égard du nouveau régime.

Or la réalité de la « guerre économique » ne date [redacted] d'aujourd'hui. Elle implique une mobilisation [redacted] l'ensemble des [redacted] la vie économique, notamment du patronat. Du moins [redacted] partie, de loin [redacted] plus nombreuse, qui n'entend [redacted] « jouer [redacted] politique du pire ». La majorité, [redacted] de la persistance de [redacted] grâce, [redacted] pu passer, [redacted] la fin de l'année, avec [redacted] patronat, ce compromis historique que [redacted] listes, [redacted] tendances confondues, appelaient [redacted] leurs vœux. La consommation, relancée par la hausse du SMIC [redacted] tations, s'essoufflant, il [redacted] vite que [redacted] le relais.

[redacted] contrepartie de quelques [redacted] simples et spectaculaires, [redacted] C.N.P.F. et [redacted] nouveau président, M. Gattaz, [redacted] doute [redacted] tentés de « jouer de jeu ». Las ! [redacted] ne vit rien venir. Pour ne pas avoir pratiqué l'ouverture alors qu'il [redacted] en position de f[redacted], [redacted] pouvoir s'est privé d'une [redacted] majeure. Il [redacted] affaibli la position [redacted] M. [redacted] face [redacted] l'« aile dure » [redacted] patronat. Il [redacted] braqué les classes moyennes [redacted] la néces[redacted] reprise [redacted] n'a [redacted] lieu.

La [redacted] économique [redacted] profonde, durable. La France ne s'en sortira qu'en [redacted] fond [redacted] ble son outil de production, en engageant un gigantesque [redacted] tion, [redacted] formation, [redacted] énergies. [redacted] guerre économique qui aurait, en d'[redacted] temps, et nonobstant l'arme [redacted]re, déjà débouché sur une guerre militaire, implique [redacted] fices. De cela on commence à être convaincu au gouvernement.

Dès l'été 1981, [redacted] voix s'étaient élevées pour suggérer au chef de l'État l'adoption d'un ton *« churchillien »* [redacted] conférence [redacted] presse du 24 septembre. Quitte à faire endosser à la *« gestion catastrophique du régime précédent »* la responsabilité de ce recours à l'austérité. De fait, l'héritage était particulièrement lourd sur le plan industriel, [redacted] un sous-investissement chronique, [redacted] pans entiers de l'industrie en déshérence, et plusieurs groupes [redacted] en quasi-faillite.

A-t-on pensé que [redacted] choses s'arrangeraient ? A-t-on [redacted] de *« désespérer Billancourt »* – c'est-à-dire de décevoir l'électorat ouvrier – au lendemain du 10 mai ? Toujours est-il que le discours, global et cohérent, [redacted] la gravité [redacted] tion [redacted].

Le gouvernement allait [redacted] rater le [redacted] le 17 février, [redacted] la nationalisation effective [redacted] des principales banques, et [redacted] de [redacted] administrateurs généraux. L'occasion était pourtant propice pour situer [redacted] enjeux, définir une [redacted] politique industrielle, reprendre les choses en main, resserrer au besoin le gouvernement pour aborder une [redacted] étape. Pour ne [redacted] effaroucher sans doute l'électeur, on préféra attendre [redacted] cantonales... qui [redacted] l'on [redacted].

Faut-il parler également des erreurs [redacted] les trente-neuf heures, d'une [redacted] naïveté qui a présidé pendant un an à nos relations avec les États-Unis [redacted] Israël, de [redacted] d'incompréhension à l'égard [redacted] médias, [redacted] impuissance [redacted] expliquer, [redacted].

Autocritique

Certes, [redacted] de [redacted] première année retiendra également les nombreux aspects positifs [redacted] gestion socialiste (revalorisation des bas salaires, réformes judiciaires, [redacted] recherche, [redacted] minorités, etc.), [redacted] que [redacted] sur [redacted] poursuite [redacted] programmes [redacted] et militaire. M[redacted] nombreux [redacted] ceux, [redacted] l'intérieur comme [redacted] l'extérieur de la majorité, qui regrettent qu'il ait fall[redacted] attendre un an pour que les [redacted] décillent [redacted] qu'un [redacted] de [redacted] cohérent[redacted] enfin prises.

Le blocage des prix et des salaires, imposé par Matignon à la rue de Rivoli ; les économies sur le budget social proposées par le nouveau *ministre d[redacted] la solidarité*, M. Bérégovoy ; le regroupement des ministères de la recherche et de l'industrie ; [redacted] M. Chevènement [redacted] l'Assemblée [redacted] devant la Commission [redacted] production et des échanges insistant sur la compétitivité, le nécessaire effort de rigueur et la [redacted] de réconcilier les Français avec leur industrie, [redacted] de premiers pas.

« Si les erreurs [redacted] premiers [redacted] pouvaient être portées sur [redacted] compte [redacted] l'inexpérience, il [redacted] ensuite perdu plusieurs mois. » L'autocritique a souvent été de mise lors du dernier [redacted] de Maisons-Laffitte entre [redacted] P.S. et le gouvernement.

Désormais, chacun en est convaincu : les deux années qui vien[redacted] seront *« terribles »*. Pour redresser [redacted] le sacrifice des seuls hauts revenus ne suffira pas. Loin [redacted] là. Il faudra descendre, très loin, [redacted] l'échelle. A la sortie du blocage, qui ne pourra être que progressive, il sera impératif de lier [redacted] croissance [redacted] revenus à [redacted] la productivité.

Des mesures devront être prises en faveur de l'entreprise, de l'[redacted]tissement et de ceux qui prennent [redacted] risques industriels. Il ne faudra pas hésiter [redacted] sortir des sentiers battus, voire [redacted] aller à l'encontre de certains dogmes sur le profit pour orienter l'épargne vers l'industrie. Enfin, face aux revendications catégorielles qui se multiplient, à la pression des lobbies de toute sorte, le gouvernement devra tenir bon, maintenir le [redacted] faire respecter l'É[redacted].

Cette rigueur, ce « volontarisme *industriel » que l'on voit poindre*, présentent cependant un danger : celui d'une certaine radicalisation, qui conduirait à n'utiliser que le seul secteur public, à se replier sur l'Hexagone au nom de la reconquête du marché intérieur. [redacted] plus, la [redacted] au [redacted] partie [redacted] P.S. de pousser à l'*« affrontement droite-gauche »* [redacted] de remobiliser l'électorat. Elle [redacted] d'autant plus grande que, en face, [redacted] bres de l'opposition ne font pas dans la nuance et poussent, eux aussi, à l'affrontement.

L'industrie, qui n'est ni à droite, ni à gauche, ne saurait s'accommoder d'une stratégie *« classe contre classe »*. Ce fut une des erreurs historiques du patronat français d'avoir conduit beaucoup de salariés à assimiler l'image de l'entreprise à celle de la droite.

Une politique d'austérité n'a de chances de porter ses fruits que comprise et acceptée par une large majorité des acteurs de la vie économique. [redacted] les difficultés sont grandes, plus les sacrifices demandés importants, plus le pouvoir doit élargir son assise, engager le dialogue et refuser la facilité des anathèmes. La situation et les perspectives économiques sont telles que la France ne peut se permettre la poursuite de sempiternelles guerres de religion.

Jean-Michel QUATREPOINT.

[redacted] prix [redacted] détail ont augmenté [redacted] 0,7 % en juin

Rappel à l'ordre [redacted] commerçants [redacted] fruits et légumes

L'indice des prix à la consomma[redacted] l'INSEE [redacted] le mois de juin [redacted] augmenté de 0,7 %, passant de 317 en mai [redacted] 319,2 sur la base [redacted] en 1970. Ces chiffres confirment [redacted] provisoire publié [redacted] juillet. Ce sont les premiers résultats qui [redacted] compte – [redacted] partiellement il [redacted] – [redacted] mesures de blocage des prix décidées [redacted] compter du 11 juin.

En un an (juin 1982 comparé [redacted] juin 1981) la hausse des prix est de 13,5 %. [redacted] le premier [redacted] l'inflation a été de 6 %.

● Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 0,7 % en un mois et de 15,2 % en un an. Les services [redacted] premier ministre [redacted] ministre de l'économie et des finances ont cependant lancé un rappel à l'ordre aux détaillants de fruits et légumes (dont les prix ont augmenté de 1,1 % en juin) : *« Les prix [redacted] gros sont en baisse*, affirme le communiqué, *les prix [redacted] détail doivent suivre. »*

Notant la baisse constatée à Rungis, comme sur le marché [redacted] province [redacted] les fruits [redacted] légumes de [redacted] – pêches jaunes, [redacted] mange-tout, [redacted] Bre[redacted] – le communiqué poursuit qu'en [redacted] du blocage [redacted] en valeur [redacted] *« les [redacted] ob[redacted] chez leurs détaillants [redacted] tendance [redacted] les [redacted] de gros »*.

● Les prix [redacted] produits manufac[redacted] augmenté [redacted] 0,6 % en juin et [redacted] 12,7 % en un an.

● Les prix des services [redacted] 0,8 % en un [redacted] et de 13,2 % en un an. Les seuls services [redacted] privé [redacted] 1 % en juin [redacted] 14,3 % en un an [redacted] que [redacted] publics [redacted] 0,92 % [redacted] dernier [redacted] 18,2 % en un an.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –
$ E.-U.	6,7770	6,7800	+ 130	+ 150	+ 190	+ 230	+ 150	+ 250
$ can.	5,3373	5,3810	– 80	– 47	– 138	– 86	– 460	– 353
Yen (100)	2,6792	2,6820	+ 173	+ 190	+ 332	+ 359	+ 962	+1010
DM	2,7843	2,7867	+ 132	+ 146	+ 262	+ 284	+ 749	+ 804
Florin	2,5151	2,5167	+ 121	+ 131	+ 234	+ 251	+ 674	+ 717
F.B. (100)	14,5789	14,5901	+ 29	+ 134	+ 64	+ 212	– 241	+ 98
F.S.	3,2922	3,2961	+ 297	+ 320	+ 574	+ 608	+1476	+1565
L. [redacted] 000)	4,9767	4,9807	– 246	– 205	– 475	– 411	–1562	–1425
£	11,8733	11,8820	+ 241	+ 303	+ 509	+ 614	+1621	+1833

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	[redacted]	9 1/8	8 7/8	9	8 [redacted]	[redacted]	9 1/8	9 1/4
$ E.-U.	11 1/4	11 1/2	12 1/16	12 1/4	12 [redacted]	12 7/8	12 1/4	12 3/8
Florin	8 5/8	[redacted] 7/8	8 3/4	9 1/8	8 15/16	9 3/16	9 1/2	9 3/4
F.B. (100)	13	15	13 9/16	14 5/16	13 7/8	14 1/4	14 13/16	15 1/8
F.S.	2 1/4	2 3/4	3 1/2	3 5/8	3 7/8	4 1/8	5 1/2	5 5/8
L. (1 000)	17 1/2	19 1/2	[redacted] 1/4	20 3/16	19 9/16	20 1/8	20 11/16	20 15/16
£	12 1/2	12 3/4	12 3/16	12 5/16	12 1/16	12 3/16	12 1/16	12 3/16
F. français	14 3/4	15	14 3/4	15 1/8	14 7/8	15 1/4	17 1/4	17 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt

Palais-Royal, calme, soleil.
5 P. GRD CARACTÈRE
séj. 40 m², s. [redacted] m., [redacted] ch., 2 bs. Px : 1.300.000 F - [redacted]

SAINT-EUSTACHE
PROXIMITÉ JARDIN DÉCORATEUR VEND [redacted] appt. calme entre deux cours fleuries, 110 m², grand séjour avec cheminée, poutres apparentes + 2 chambres, cuisine équipée. - belle salle de [redacted] tout [redacted] 1.480.000 F Tél : [redacted]

2e arrdt

2e-3e
[redacted] de caractère studios, 2 P., [redacted] Tél. : 241-50-00.

3e arrdt

18, RUE DE BEAUCE
Immeub. [redacted] m² à aménager 2e et 3e étages. Division possible Jeudi 14-17 h.

4e arrdt

MARAIS. Studio avec poutres, bns, 2e ét., tt cft, calme [redacted] F. - 622-22-56.

5e arrdt

PANTHÉON
Dans couvent XVIIe S. rénové, asc. dernier étage, charpente apparente sur jardin intérieur magnifique [redacted] neuf, parking, [redacted] F. Tél. : [redacted] le matin.

Broca [redacted]
4 P. SUR VERDURE

6e arrdt

DANS HOTEL PARTICULIER petit studio cft parfait état, calme 100 % - 325-33-08.

7e arrdt

STANDING [redacted] réception + 2 ch., balcons, cuis., [redacted] ment [redacted] 2 [redacted] 1.850.000 F - [redacted]

Idéal. [redacted] BOSQUET, partic. vd parfait [redacted] petit 2 P. [redacted] 275.000 F. Chbre étudiant 135.000 F. 550-45-57, de 14 h à 18 h.

8e arrdt

AVENUE FRIEDLAND
[redacted] triple récept., chambre, [redacted] cuisine [redacted] Soleil. Prix intéressant - 337-51-68.

11e arrdt

LOFT 17, rue [redacted] BERNARD
[redacted] m², 4 mètres, s/plafond + beau s/sol. [redacted] m², verrière neuve. Vis. Jeudi 15 h. à 18 h.

12e arrdt

IMMEUBLE RÉNOVÉ
[redacted] P. tout confort, état neuf finition à la demande

MAISON 6 PIECES
+ jardin 120 m² Px. 1.400.000 F. sur place jeudi 29 juillet de 9 h à 15 heures
18, rue de la République St-MANDÉ (Mo St-Mandé-Tourelles).

13e arrdt

MAISON INDÉPENDANTE Living + 2/3 [redacted] neuf, jardin aménagé. - Sur [redacted] jeudi 29, de 18 h à 20 h. [redacted] rue du [redacted]

MÉTRO PORTE D'ITALIE PRÊTS CONVENTIONNÉS
LISIÈRE DE PARIS 45, avenue Jean-Jaurès. Gentilly. 3, 4, 5 pièces. SERCO
546-07-73/723-72-00.

14e arrdt

SQUARE MONTSOURIS
[redacted] parfait état [redacted] RÉCEPT. 4 [redacted] grenier, [redacted]

15e arrdt

ST-CHARLES RÉCENT LUXUEUX DUPLEX
dern. ét. belle réception chem. ter. plein sud 2 chbres cuis. éq. 1.300.000 F. 296-10-11.

RUE DE LA CONVENTION 3 pièces, cuisine, w.-c., cabinet [redacted] revoir. 360.000 F. Téléphone : 577-96-85.

15e pr. MAIRIE s/square. Bel imm. P. [redacted] T. [redacted] dble-exposit. Vue imprenable balc., 4 P. cuis. bains, cabin. toilet., 930.000 F - 322-31-75.

16e arrdt

RANELAGH. Gd 6 P. 190 m², 2e ét., asc. Bel imm. déb. siècle, tt cft. Box dép. - 285-00-59.

PRÈS PLACE MEXICO PLEIN SOLEIL. Propriétaire vend dans immeuble pierre de Taille. APPARTEMENT 5 P. 102 m² tout confort, 4e étage VUE DÉGAGÉE S/PL. MERCREDI JEUDI 15 H. à 17 H. 102 RUE de LONGCHAMP.

17e arrdt

BOULEVARD [redacted] Imm. [redacted] standing. [redacted] élevé asc. grand. living + 2 chbres. 110 m² + serv. 544-26-30.

18e arrdt

MONTMARTRE. Gd living dble, excellent état, soleil, balcon, charme, bel immeuble classée. Prix : 265.000 F - 551-57-90.

R. CAULAINCOURT GD 2 P tt cft, cuis., s. d'eau. 370.000 F. Tél. : 254-71-95, poste 38.

Mo JULES-JOFFRIN Imm. récent. Beau 3 PCES. Terrasse, park. [redacted]20.000 F. 254-71-95, poste 38.

[redacted]

BOULOGNE
PRÈS BOIS, MÉTRO. Rénovation de haute qualité. Récept. 50 m², cheminée, poutre, sal. [redacted] mang., [redacted] équipée, 3 chambres, 2 salles d'eau, 1 salle de bains. TERRASSE et jardinet privatifs - 603-29-51.

NEUILLY, [redacted] HOTEL PARTICULIER, pierre de taille, magnifique dble liv., 2 chbres, grande terrasse aménagée, orientation Sud-Ouest. Tél. : 325-33-09.

SÈVRES
71, GRANDE-RUE « LE [redacted] DE [redacted] » [redacted] pièces, commerce. Renseignem. : [redacted] jours [redacted] 14 h [redacted] h, [redacted] dimanche de 11 h à [redacted] h et de 14 h à 19 h. Téléphone : 507-13-47 ou SERCO 723-72-00.

94 Val-de-Marne

GENTILLY 5 P. neuf 95 m² + 18 [redacted] Visite ce jr, 9, av. [redacted] 11 h/13 h et 14 h/19 h. [redacted] 546-23-25 et 500-72-00.

FRESNES, limite L'HAY, 4 P. [redacted] Balc., park. Prix : [redacted] F - 296-00-10.

VINCENNES-MAIRIE
immeuble 1970, bon état.
VRAI 4 PIÈCES
[redacted] F. [redacted] compris.
SINVIM : 501-78-67.

locations non meublées demandes

Paris

Pour notre clientèle, recherchons CHBRES, STUDIOS, 2-3-4 pièces, sans frais. Téléphone : 254-62-30.

PROPRIÉTAIRES
Pour louer rapidement SANS FRAIS et SANS AGENCE Vis. appts vides et meublés à Paris et banlieue. Téléph. au 282-12-50.

PROPRIÉTAIRE, LOUEZ rapide[redacted] assurée. Service gratuit – [redacted]

Région parisienne

Étude cherche pour CADRES [redacted] pav., [redacted] Loyer [redacted] 8.000 F – [redacted]

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appartements de standing. [redacted] pces et plus - 281-10-20.

bureaux

Locations

PORTE MAILLOT
[redacted] de [redacted] BUR. [redacted] TOUTES PRESTATIONS : messages, photocopies, téléphone, [redacted] UFI : 622-10-10 madame [redacted]

Domiciliation 8e - 2e
[redacted] TÉL., TÉLEX, [redacted]

Création d'entrepris.
Loc. bureau, [redacted] démarches pour [redacted]
ACTE S.A. 261-80-88 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL S.A.R.L.-R.C.-R.M. Constitution de sociétés. Démarches et tous services [redacted] téléphonique
355-17-50
MEMBRE F.F.E.D.

VOTRE SIÈGE [redacted] Bureaux [redacted] Secrétariat TOUTES [redacted]RCHES
AGECO : 294-95-28
(MEMBRE F.F.E.D.)

immeubles

BOULOGNE
– Un PETIT IMMEUBLE 300 m², dont 200 m² LIBRES.
– Un IMM. PRÈS BOIS 440 m², dont 250 m² LIBRES.
– Un IMM. 1.000 m² pr. mairie. Bonne affaire - 603-29-51.

hôtels particuliers

NEUILLY - PRÈS BOIS
CHARMANTE MAISON 8 PCES, 2 BAINS, 250 m² GARAGE - JARDIN - SOLEIL Environnement [redacted] verdure. SOGEVIM - 293-36-82.

pavillons

37-CHISSEAUX-CHENONCEAU partic. [redacted] F 4 tt cft, sous-sol, [redacted] m². 450.000 F. Téléphone : (47) 29-93-60.

propriétés

A 10 MN DE ROYAN
[redacted] rénovée, entrée, cuisine, séjour, salon, très belle cheminée, four à pain, carrelage grès, poutres appar., 3 chbres, s. de bns, w.-c., gar., chf. centr. gaz.
TERRAIN 5.000 m²
PRIX : 650.000 F AGENCE DE L'EUROPE 95, cours de l'Europe, 17200 ROYAN. Tél. : (16-46) 38-05-10.

(77) LAGNY Saint-Thibault-des-Vignes A vendre MAISON meulière, compren. r. de ch. : 1 salle à manger, salon, cuisine, w.-c. 1er ét. : 3 chbres, s. de bns. 2e ét. : 2 ch. + possib. salle de bains. Sous-sol total + dépend. Sur 1.600 m² de terrain, moitié verger. Prix : 550.000 F à débattre. Tél. : 404-75-51, apr. 20 h.

terrains

MAGNIFIQUE TERRAIN A BATIR DE 35.000 m² [redacted] centre d'Almeria (Espagne) [redacted]pté [redacted] tous types de construction. J.L. Rodero, Gran [redacted] 33-1er, [redacted] 13[redacted]

viagers

F. CRUZ - 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE (8e) Px rentes indexées garanties. Étude gratuite discrète.

Donne viager libre capitaux et appartement Croisette. (93) 99-07-44.

LIBRE 16e RANELAGH Appt 4 pces, 91 m², soleil, balcon, hom. 76 ans. Compt. 185.000 F + rente 6.000 F. LODEL, 355-00-44.

VILLA NICE CENTRE
Jardin, 4 pièces cft, occupé max. 15 ans. 300.000 F + rente 806-58-70.

l'agenda du Monde

Animaux

Le contraire d'un chenil
Vie de famille. Tél. 731-36-11.

Artisans

95 VAL-D'OISE M. J.-J. [redacted] 95600 EAUBONNE, 1, résidence Edmond-Rostand. Tél. : [redacted]
PLOMBERIE CHAUFFAGE - SERRURERIE

Bateaux

V. Sloop polyester 8,25 m, 6 couch. – moteur in bord neuf. Prix 7 u. Tél. avant 10 heures, 94/25-86-79.

V. Fifty Mallard 10,40 [redacted] tout [redacted] navigation et de sécurité. – Tél. marché du ba[redacted] 94/41-45-47.

V. Vedette Westerly 9,80 m, 2 diesels, super-équipée, grand luxe. Tél. 94/41-45-47.

V. Sloop 35 pieds polyester, construction à l'unité. Bateau robuste et marin, très équipé, conviendrait pour croisière [redacted]taine. – Tél. l'après-midi 94/41-45-47.

V. Dufour 3800. Proto course beau [redacted] équipé. Tél. 94/41-45-47.

V. chalutier Baltique, Ketch 13 [redacted] plaisance. Bateau [redacted] peut convenir habitation, école de plongée, etc. Bon [redacted] Tél. l'apr.-midi 94/41-45-47.

Je recherche pour clients du Marché du bateau toutes unités récentes plastique. Vis. Médit. Téléphone l'après-midi 94/41-45-47.

Le Marché du bateau Toulon vend Delph 28, Gibsea 28, Flush Poker, Signo 30, Surprise Start 7, Sylphe, First 18, Kelt 6,20 m, etc. Tél. 94/41-45-47.

Deux roues

Vend 900 F2 HONDA, 4 cylindres, carénée, grise, 0 km, garantie 1 an, non immatriculée. Px 26.000 F, [redacted] charges comprises. Tél. : 201-91-00. PELLERIN, 2[redacted] Saint-Maur, 75010 [redacted] - [redacted] SEVERINO.

Vend PRO-LINK [redacted] 6 cylindres, 0 km, garantie 1 an, non immatriculée. Prix 34.000 F T.T.C. Tél. : 201-91-00 PELLERIN, 212, rue Saint-Maur, 75010 PARIS - M. SEVERINO.

Instruments de musique

PROFITEZ du calme de Paris au [redacted] d'août pour venir choisir
VOTRE PIANO
chez Daniel Magne La meilleure sélection des plus grandes marques Européennes avec mécanique Renner, plus de 100 pianos droits ou à queue, neuf ou occasion, étude ou professionnel. SAV France et Outre-Mer [redacted] 10 [redacted] crédit jusqu'à 7 ans et [redacted] Centre musical Bosendorfer. 17, [redacted] 75116 Paris, [redacted]

Moquettes

INCROYABLE
50.000 m²
DE MOQUETTE
pure laine et synthétique TISSUS MURAUX Papiers peints CHINTZ... Prix d'usine, pose assurée : Renseignements 757-19-19.

MOQUETTES PURE LAINE – 50 % DE SA VALEUR
Téléphone : 842-42-62
334, r. de Vaugirard, 75015 PARIS.

Sanitaires

PROMOTIONS CABINE douche complète en couleur 2.200 F. SANIBROYEUR S.F.A. complet 2.300 F. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire. Paris (6e). Ouvert le samedi. 222-44-44.

La parution [redacted] notre rubrique « Agenda du Monde » cessera le 30 juillet daté [redacted] et reprendra [redacted] mercredi 1er septembre daté 2.

Troisième âge

« LES [redacted] grand [redacted] Jouy-s/Morin. (6) 404-05-75.

Vacances Tourisme Loisirs

URGENT, recherche pour saison 83 toutes locations [redacted]cances meublées [redacted] pour touristes étrangers, rég. Côte d'Azur et [redacted]

SEVHE – [redacted], r. [redacted] Tél. (1) 727-59-11. (1) [redacted]

29120 PONT L'ABBÉ Hôtel de Bretagne ** NN tout confort, spécialités fruits de mer, ouvert toute l'année. Tél. : (98) 87-17-22. Place de la République.

Près [redacted] 30-7 [redacted] 21-8, très grande [redacted] 1 [redacted] (97) 65-93-37.

EN POITOU-CHARENTES Votre pied-à-terre [redacted] P. [redacted] route de Paris 16700 RUFFEC. Téléphone : [redacted] (45) 31-25-78.

COTE D'AZUR VAR à louer août-septembre villas domaine du Gaou Benat appartements proche mer Agence De La FAVIÈRE Tél. : 16-94-71-03-19.

QUERCY pays des MERVEILLES détendez-vous « Chez NADAL » Pension, demi-pens., location Calme, confort, gastronomie piscine, hôtel-restaurant Chez NADAL, 46140 Caillac (à 10 km [redacted] CAHORS) T. (65) [redacted] 11-55/30-92-35.

LE CLUB VERT 20 km Paris Mixte enfants-adolescents, photo, tennis, équitation, micro-informatique. Jusqu'au 4 septembre. Téléphone : 903-50-90.

COTE D'AZUR-VAR à louer août-septembre Villas domaine du Gaou-Benat, appartements proche mer. [redacted] De La [redacted] Tél. : 16 (94) [redacted]

[redacted]DONNÉES A CHEVAL Ardèche-Lozère du 2 au 14 août, à partir de 13 ans. Tél. : (75) 06-53-48.

prix de détail ont augmen
de 0,7 % en juin

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES

TAUX DES EURO-MONNAIE

Paysans du Monde

AFFAIRES

NOUVELLES DIFFICULTÉS ENTRE LT.T. ET LA FRANCE

Pour 50 millions de dollars...

Rien ne va plus entre I.T.T. et la France. Alors que l'on pensait l'affaire réglée, du moins dans ses principes, depuis l'accord verbal du 7 juillet entre M. Araskog, P.-D.G. du groupe américain, et M. Le Floch, ancien directeur du cabinet de M. Dreyfus au ministère de l'industrie, le climat s'est de nouveau dégradé entre les deux parties.

MM. Araskog et Le Floch s'étaient mis d'accord sur la vente par I.T.T. à la France de ses deux principales filiales françaises : la Compagnie générale de constructions téléphoniques (C.G.C.T.) et le Laboratoire central des télécommunications (8 500 personnes pour les deux), pour la somme de 50 millions de dollars.

« Nous ne voulons pas payer deux fois », *estime-t-on maintenant tant au ministère de l'industrie qu'à celui des P.T.T.* « Cette somme de 50 millions de dollars est un prix de principe, sous réserve d'une expertise financière des deux sociétés. C'était un accord verbal sur la base d'une certaine estimation des pertes. »

Or, et c'est là que le bât blesse, la situation de la C.G.C.T. s'est encore dégradée ces derniers mois. Les évaluations que les négociateurs français avaient pu faire au début de l'année doivent être aujourd'hui révisées en baisse. Les pertes seraient cinq fois supérieures à ce qui était prévu dans l'accord entre MM. Le Floch et Araskog.

Ainsi, la société n'a plus de commandes (les P.T.T. ont réduit à 200 000 lignes téléphoniques leurs commandes pour 1982) et la charge de travail n'est assurée que jusqu'en septembre.

Comme l'exportation et la téléphonie privée ne vont pas fort, on estime aux P.T.T. qu'il sera nécessaire d'injecter entre 300 et 400 millions de francs pour permettre à la C.G.C.T. de terminer l'année. D'où la demande par les négociateurs français d'un nouvel « audit » afin d'évaluer avec précision l'état et les besoins financiers des filiales d'I.T.T. Si le « trou » est trop important, Paris souhaite donc que le prix de 50 millions de dollars soit réduit.

Telle n'est pas la position des dirigeants de la multinationale. D'autant — faut-il y voir un moyen de pression sur Paris ? — que plusieurs administrateurs et des membres de la direction d'I.T.T trouvent, eux, que 50 millions de dollars, « ce n'est pas assez ». Les « opposants » estiment que la mauvaise situation financière de la C.G.C.T. est en partie la faute du gouvernement français et des P.T.T., qui ont « étranglé » la filiale française d'I.T.T. Ils veulent amener, du moins s'affirment-ils, M. Araskog à renégocier l'accord. Faute de quoi il n'y aurait qu'à mettre en faillite la C.G.C.T.

« Chiche ! », *était-on, ce mercredi matin, tenté de dire à Paris... Bref, la partie de bras de fer se poursuit. Prochain épisode mercredi après-midi, à Bruxelles, avec une conférence de presse de M. Araskog...*

J.-M. Q.

AU MANS

Le tribunal administratif annule l'autorisation de construction d'un hypermarché... aux trois quarts achevé

Le tribunal administratif de Nantes vient d'annuler l'autorisation accordée par le ministre du commerce et de l'artisanat — à l'époque M. Charretier — à la société Auchan de construire un hypermarché de 16 000 mètres carrés au nord du Mans sur la route d'Alençon. Aux trois quarts construite, la nouvelle grande surface allait ouvrir à l'automne.

De notre correspondant

Le Mans. — L'autorisation accordée à Auchan remonte à décembre 1980. Au mois d'avril précédent, Auchan avait pourtant essuyé un refus qui semblait déterminant. A l'époque, le ministre, M. Charretier, lui avait préféré le projet de transfert d'un Intermarché, qui avait le mérite d'être plus modeste, même si le nouvel ensemble commercial devait passer de 1 800 à 6 000 mètres carrés. Si le ministre avait soudain donné le feu vert à Auchan, le 12 décembre 1980, c'est parce que l'implantation d'Intermarché semblait compromise par le projet commun au département de la Sarthe et à la communauté urbaine du Mans de créer un centre de secours sur le terrain convoité par Intermarché. Du moins d'après les éléments fournis au ministre...

Le permis de construire avant été accordé en juillet 1981, le chantier d'Auchan occupait 350 ouvrier en permanence depuis septembre dernier.

Le montant des investissements prévus approchait les 100 millions de francs. L'ouverture était déjà fixée au 10 novembre prochain : les 350 salariés qu'Auchan recrute depuis le début de l'année via l'A.N.P.E. et les 150 autres qui feront tourner les boutiques indépendantes s'y préparaient déjà.

La décision du tribunal administratif va donc faire l'effet d'une bombe. Une décision qui annule toutes les autorisations accordées à Auchan, et d'abord celle du ministre du commerce parce qu'il s'appuyait « *sur une appréciation erronée de l'évolution de l'appareil commercial* » au nord du Mans. En effet, si Auchan avait obtenu son autorisation en décembre 1980, Intermarché avait déjà entamé la réalisation de son projet sans trouver d'obstacles, et surtout pas ce projet d'implantation d'un centre de secours abandonné depuis longtemps par le conseil général et la communauté urbaine. Ce que le ministre apparemment ignorait ! Tant et si bien qu'un Intermarché a ouvert ses portes le 16 juin dernier. Loi Royer oblige : il fallait annuler l'autorisation donnée postérieurement à Auchan.

Si le tribunal administratif a également annulé le permis de construire accordé par le préfet de la Sarthe en juillet 1981, ce n'est pas seulement par souci de cohérence, mais aussi parce que le permis avait été délivré moyennant un peu trop de dérogations. Le fait qu'Auchan ait assuré à ses frais la construction de l'échangeur nécessaire dans cette partie nord du Mans (réalisation qui lui a coûté 18 millions) avait sans doute motivé quelques concessions de la part de l'administration. « *Excès de pouvoir* », *a déclaré le tribunal administratif de Nantes.*

ALAIN MACHEFER.

AGRICULTURE

LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN RESTE DIVISÉ SUR LES LIVRAISONS DE BLÉ A L'U.R.S.S.

Un porte parole de la Maison Blanche a démenti, mardi 27 juillet, les informations parues dans la presse américaine selon lesquelles le président Reagan avait décidé de proroger pour un an seulement l'accord céréalier avec l'Union Soviétique, qui expire le 30 septembre prochain alors que l'accord en vigueur avait été conclu pour cinq ans, en 1976, et déjà reconduit l'an passé pour un an.

M. Reagan attend davantage d'« *informations et d'avis* » de la part de ses conseillers et des membres du cabinet avant de prendre une décision finale, a précisé le porte parole.

On attend néanmoins une décision rapide de la Maison Blanche sur ce sujet qui divise le gouvernement. Les uns, dont M. Bloch, secrétaire à l'agriculture, souhaitent le renouvellement de cet accord qui garantit aux fermiers américains, lesquels ont du mal à écouler une production structurellement excédentaire, l'achat, chaque année, par l'Union Soviétique d'un minimum de 6 millions de tonnes de blé américain par an.

Les autres redoutent que la prolongation de cet accord ne mette les Etats-Unis dans une position embarrassante, notamment vis-à-vis des pays européens auxquels ils tentent d'imposer un embargo sur les équipements destinés au gazoduc sibérien. La prorogation pour un an seulement, annoncée par la presse, représentait donc une solution de compromis.

Le développement de l'électronique : un des enjeux majeurs du septennat

Le conseil des ministres de ce mercredi 28 juillet devait entendre une communication de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie, sur le développement de la filière électronique.

Le « programme pluriel-annuel de développement de la filière électronique » fixe, en fait, le cadre général de l'action du gouvernement dans ce secteur au cours des prochaines années. Reprenant dans ses grandes lignes les conclusions du rapport de la mission « filière électronique », présidée par M. Abel Farnoux, il marque la volonté des pouvoirs publics de faire du développement de l'industrie électronique l'un des enjeux majeurs du septennat, et de ne pas « *se contenter, dans ce secteur-clé, d'une politique de créneaux* ».

Ce programme, dont les parties « *financement* » et « *structures industrielles* », encore en pointillé, ne devaient pas être présentées officiellement en conseil, comporte plusieurs chapitres.

Le premier rappelle que l'électronique est un des sept « *programmes mobilisateurs de recherche et de développement technologique* ». Il reprend, à son compte, l'idée des « *projets nationaux* » qui consiste à associer des équipes de recherche et des industriels sur un objectif précis de développement technologique. Neuf projets sur les quatorze proposés par le rapport Farnoux seraient retenus par le gouvernement, dont : conception de circuits intégrés par ordinateur, traduction assistée par ordinateur, visualisation, génie logiciel, enseignement assisté par ordinateur. Le cas du grand calculateur scientifique reste cependant toujours en suspens.

La seconde partie de la communication décrit les onze secteurs qui constituent la filière électronique. Pour chacun de ces secteurs, des objectifs industriels seront définis avec leur implication financière.

Le programme traite également des rapports entre le secteur public et les P.M.I. Il insiste sur la nécessité d'encourager ces dernières et le secteur privé, en général, par le biais de « *conventions* » passées avec l'État. Enfin, la politique en matière d'utilisation et la formation professionnelle font l'objet de propositions.

Le procureur de la République fait appel du jugement de liquidation des biens de la société Motte-Bossut

De notre correspondant

Lille. — Tout espoir n'est pas mort pour les cinq cents salariés de la société Motte-Bossut à Roubaix, dont le tribunal de commerce a ordonné la mise en liquidation des biens (*le Monde* du 27 juillet). Le procureur de la République a en effet fait appel de cette décision : la chambre financière de la cour d'appel de Douai pourrait examiner l'affaire au début du mois d'août.

Le pourvoi en appel constitue un sursis et apporte un délai supplémentaire à un éventuel acheteur. M. Dominique Motte avait manifesté depuis le dépôt de bilan en septembre 1981 la volonté de reprendre la société et les deux usines en activité. Un montage financier existe auquel participent les villes de Roubaix et Leers (commune de Lille), des banques, la S.D.R.N., le CIRI. L'État apporterait une aide publique de 35 millions de francs. Mais les décisions définitives s'étant fait attendre, le tribunal de commerce avait estimé qu'il n'était plus possible de différer la liquidation.

Dans l'attente du jugement de la cour d'appel, le syndic a décidé de surseoir à l'envoi des lettres de licenciement. Si la décision du tribunal de commerce est confirmée, l'entreprise ne fermerait ses portes qu'à la fin octobre et non en septembre. Si par contre elle était infirmée, l'espoir renaîtrait pour les salariés du groupe, quatre cent quarante des cinq cents emplois pourraient être sauvés. — (*Intérim.*)

L'esprit boulevardier...

« Deux demis panachés, s'il vous plaît. » « Petits, moyens ou grands ? », *interroge le serveur, à la terrasse du Brébant, un café connu à Paris, à l'angle du boulevard Poissonnière et de la rue Montmartre. Un « petit », ce doit être un bock, pensons-nous. Alors,* « moyens », *répond-on. La question du garçon de café a un peu étonné, mais on n'est pas au bout de ses surprises.*

D'abord, le serveur apporte deux chopes de 50 centilitres chacune. Comme on fait remarquer qu'en France, un demi, c'est 25 centilitres, il a un sir rigolard et passe à d'autres clients. Il fait très chaud, en cet après-midi d'été, la terrasse du Brébant est bondée, et si l'on n'est pas content...

Ensuite, si l'on manque de s'étrangler, ce n'est pas parce que l'on a avalé de travers : le ticket indique la somme, service compris, de 46 francs ! Évidemment, nous n'avions pas consulté la carte des prix : elle ne figurait pas sur les tables, et pour deux demis panachés...

Une fois exigée, cette carte indique qu'effectivement un demi-litre de bière et de limonade vaut 23 francs, un quart Vittel 10 francs. Une dame et sa fille acquittent, à la table voisine, la somme de 50,60 francs pour un Canada dry et un Perrier citron ! Rien n'autorise à faire un esclandre : apparemment, tout est légal. On s'est fait posséder, c'est tout. Et comme on le fait remarquer à haute voix, un couple de touristes lance : « On savait qu'il y avait beaucoup d'inflation chez vous, mais à ce point... ! » *Belle image de marque !*

La carte des prix est assortie d'un commentaire sur « l'histoire » *de ce café, qui* « se confond avec celle, fabuleuse, des grands boulevards du dix-neuvième siècle ». « Ce n'est qu'en 1978, *ajoute-t-elle*, que le café-glacier Brébant fut entièrement rénové et modifié dans le cadre actuel, tout en lui conservant son esprit boulevardier. »

Quel esprit, en effet : on en rit encore...

M. C.

ÉTRANGER

Le gouvernement britannique lance un programme de lutte contre le chômage et assouplit les conditions de crédit

Le gouvernement britannique a annoncé, mardi 27 juillet, une série de mesures pour lutter contre le chômage, qui touche actuellement 13,4 % de la population active.

Un fonds destiné aux collectivités locales sera débloqué à partir du 1er octobre. Il servira à l'exécution de grands travaux à caractère social, qui devraient procurer quelques 130 000 emplois nouveaux. Ce programme durera deux ans et coûtera environ 370 millions de livres (4,3 milliards de francs).

Des crédits seront en outre alloués à toutes les entreprises qui favoriseront le travail à temps partiel, en créant deux emplois par poste de travail.

Enfin onze nouvelles zones industrielles seront créées pour encourager les investissements dans les régions où le chômage est le plus dense.

Le gouvernement a par ailleurs décidé de favoriser la reprise de la demande. Il a annoncé le 26 juillet devant la Chambre des lords l'abolition de toutes les restrictions officielles sur les ventes à crédit.

Jusqu'à présent, l'acheteur devait verser au moins un tiers du prix d'achat à la livraison et achever le règlement en deux ans maximum. Désormais, les modalités de crédit seront entièrement du ressort des sociétés de financement et des magasins.

Cet assouplissement du crédit, souhaité par le patronat, devrait stimuler la demande et donc l'activité industrielle dans les secteurs de l'automobile, de l'électroménager et de l'ameublement. Les banques pourraient, en outre, abaisser à nouveau d'un demi-point leur taux de base. — (*A.F.P., Reuter.*)

DÉMOGRAPHIE

La France compte 54 200 000 habitants

La croissance de la population s'est légèrement ralentie

En raison surtout du coup d'arrêt donné à l'immigration, la croissance de la population française s'est ralentie depuis 1975, avec une progression annuelle de 0,4 % contre 0,8 % de 1968 à 1975. Telles sont les premières indications du recensement national effectué le 4 mars dernier par l'INSEE, qui fait état d'une population totale de 54 200 000 habitants à cette date, contre 54 593 000 en février 1975 lors du précédent recensement.

Selon les premiers chiffres publiés mardi 27 juillet par l'Institut national de la statistique économique, et qui concernent uniquement le territoire métropolitain, la tendance enregistrée vient confirmer les dernières estimations, qui datent de janvier 1982. Le nombre des décès (558 000) reste stable en 1981, alors que le chiffre des naissances (803 000) n'a augmenté que très légèrement par rapport à l'année précédente (800 000) et a diminué par rapport à la moyenne annuelle enregistrée dans le dernier semestre de 1980 (820 000). Ainsi, l'augmentation de la natalité amorcée à cette dernière date ne s'est pas prolongée, le nombre d'enfants par femme restant à 1,96 alors que le taux nécessaire pour le remplacement des générations est de 2,1.

Simultanément on constate une interruption de l'immigration, provoquée aussi bien par l'augmentation du chômage que par les effets du verrouillage des flux migratoires.

Le recensement actuel montre de grandes disparités suivant les régions, avec des mouvements migratoires d'importance inégale.

Les régions du Midi, au climat hospitalier, attirant toujours de nouveaux résidents, tandis que les départements du nord de la France, des zones agricoles traditionnelles et des régions les plus touchées par la crise économique continuent de se vider de leurs populations.

Ainsi, le Languedoc-Roussillon révèle la plus forte augmentation de population avec une croissance de 8,7 % entre 1975 et 1982. Il est suivi par la Provence-Côte d'Azur (7,8 %) et les Pays de la Loire (5,8 %). Pour sa part, l'Ile-de-France connaît une croissance de 1,9 % : la baisse enregistrée dans Paris même, *intra muros*, depuis le début des années 70 s'est ralenti.

En revanche, le Limousin perd des habitants (— 0,8 %) ainsi que la Lorraine (— 0,6 %), tandis que la population de l'Auvergne reste pratiquement stable avec une croissance de 0,1 %, de même que la Champagne-Ardennes (0,3 %) et le Nord-Pas-de-Calais (0,5 %).

Les autres régions n'ont guère évolué sur le plan démographique, et trois d'entre elles se situent presque à la moyenne nationale : la Haute-Normandie (+ 3,4 %), la Basse-Normandie (+ 3,5 %) et la Picardie (+ 3,7 %).

Un peu plus de 40 % des habitants de la France résident dans les quatre régions les plus peuplées : l'Ile-de-France, bien sûr, avec 10 056 000 habitants, suivie par la région Rhône-Alpes (5 005 000) la Provence-Côte d'Azur (3 952 000) et le Nord-Pas-de-Calais (3 938 000). Les régions les moins peuplées sont la Corse (230 000 habitants), le Limousin (732 500) et l'Auvergne (1,3 million).

Ces premières indications seront suivies à la fin de l'année par la publication des résultats définitifs et dans le courant de 1983 par une analyse de structure.

SOCIAL

APRÈS L'ADOPTION DE LA LOI SUR LES LIBERTÉS DES TRAVAILLEURS

M. Auroux prendra à l'automne des « initiatives » importantes et décentralisées

L'Assemblée nationale a adopté définitivement, le 27 juillet, le projet de loi « *relatif aux libertés des travailleurs dans l'entreprise* ». C'est ainsi le premier texte, issu du rapport de M. Jean Auroux sssr les droits nouveaux des travailleurs, qui est voté. Le ministre du travail, en recevant la presse le 27 juillet au soir, s'est félicité du « *rendez-vous réussi avec l'Assemblée nationale* » et a jugé « *dommage pour l'image du Sénat qu'il ne se soit pas associé à un texte sur le progrès social et les libertés* ». Il s'est fixé l'objectif de voir ses trois autres projets de loi sur les droits des travailleurs adoptés avant la fin d'octobre.

Pour M. Auroux cette loi, qui devrait être prochainement promulguée, est « *celle qui touche le plus tous les travailleurs et toutes les travailleuses* ». « *L'entreprise*, affirme le ministre dans sa lettre d'information, *est d'abord un lieu de travail et elle doit le rester. Néanmoins (...) l'exercice d'une réelle solidarité (tant dans l'entreprise qu'au sein de la nation), et d'authentiques responsabilités ne peuvent se concevoir sans libertés et sans informations.* »

La premier axe du texte adopté concerne le règlement intérieur — obligatoire dans les entreprises de plus de vingt salariés — et le droit disciplinaire. Le règlement intérieur sera désormais strictement limité à la discipline, à l'hygiène et à la sécurité, sera toujours écrit et devra être soumis tant aux représentants du personnel qu'à l'inspection du travail.

Les entreprises disposent, à compter de la promulgation, d'un délai d'un an pour réviser leur règlement intérieur. Face à d'éventuelles sanctions, le salarié sera mieux protégé. La charge de la preuve de la faute incombera à l'employeur. En cas de litige, le conseil des prud'hommes pourra annuler « *une sanction irrégulière en la forme ou injustifiée ou disproportionnée à la faute commise* ».

Le deuxième volet de la loi concerne le droit d'expression des salariés pour lequel M. Auroux n'a pas voulu « *imposer aux entreprises un cadre strict et uniforme* ». Dans les entreprises de deux cents salariés au moins, une négociation devra s'engager entre l'employeur et les organisations syndicales « *afin d'arrêter par accord les modalités d'exercice de ce droit* ». Les organisations syndicales auront donc leur mot à dire, les cadres devant être « *les animateurs naturels de cette expression* ».

Dans les entreprises de moins de deux cents salariés, la négociation n'est pas obligatoire, mais une consultation du comité d'entreprise et des syndicats est recommandée. D'ici au 30 juin 1985, le gouvernement devra présenter un rapport sur l'application de cette loi, une loi de généralisation de l'expression devant intervenir avant le 31 décembre 1985.

M. Auroux a annoncé que pour veiller à l'application de cette loi, il prendrait à l'automne « *des initiatives importantes et décentralisées* ». Le concours des inspecteurs du travail sera indispensable. Le budget 1981 avait permis la mise en formation, en 1982, de soixante-dix nouveaux inspecteurs du travail qui seront opérationnels dès la rentrée de septembre.

● *Élections prud'homales : M. Jean Auroux décidera le 30 juillet* s'il accorde ou non un « délai de grâce » pour la clôture des inscriptions sur les listes électorales qui doit intervenir le 31 juillet. Selon les derniers comptages, de 45 à 50 % des salariés sont inscrits sur ces listes, mais le ministre du travail a noté, le 27 juillet, une accélération des inscriptions depuis le 14 juillet. Il a appelé les demandeurs d'emploi « *s'ils voulaient être des citoyens à part entière, à prendre eux-mêmes l'initiative de s'inscrire* ». La C.G.T. a demandé le report de la date de clôture au 30 septembre.

● *Chômage technique chez Fiat.* — Le groupe automobile italien Fiat a annoncé mercredi 21 juillet son intention de mettre 40 000 salariés en chômage technique du 20 au 24 septembre, en raison du ralentissement des ventes sur le marché national. Cette mesure concernera une grande partie des établissements Fiat en Italie. (*A.F.P.*)

TRANSPORTS

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. Fiterman présente un projet de loi pour relancer les transports publics et éviter les gaspillages d'investissements

En présentant au conseil des ministres du 28 juillet, après dix mois de réflexion et de concertation, un projet de loi d'orientation sur les transports intérieurs, M. Charles Fiterman réalise une grande première. Jamais, en effet, dans le passé ce secteur socio-économique de première importance n'a fait l'objet d'une tentative d'organisation globale à travers un débat public, une multitude de textes législatifs et réglementaires plus ou moins circonstanciels en tenant lieu.

Par-delà l'originalité de la formule, c'est aussi sur ses intentions profondes qu'on guettait le ministre communiste des transports dans certains milieux professionnels, notamment chez les transporteurs routiers, inquiets de toute mesure pouvant s'assimiler à une « collectivisation » rampante de leur activité.

Au vu du texte présenté par M. Fiterman, ces interrogations apparaissent aujourd'hui sans objet. Refusant toute organisation autoritaire, le projet vise en revanche à gommer les abus que dissimulait trop souvent le prétendu régime de liberté en vigueur jusqu'ici. Il ambitionne non seulement d'égaliser les chances entre les différents modes de transport pour le plus grand bénéfice de la collectivité, mais aussi de donner une même voix au chapitre à toutes les parties intéressées, les transporteurs aussi bien que leurs salariés, les usagers et les collectivités publiques.

Mettre de l'ordre sans étatiser

Le projet de loi se divise en deux grandes parties qui énumèrent et explicitent, la première, des dispositions générales, la seconde, des dispositions particulières plus spécifiques à chaque mode de transport. La première partie comporte elle-même quatre chapitres : généralités, social, infrastructures et institutions.

Le chapitre initial aborde les notions qui donnent à cette loi sa grande originalité, au premier rang desquelles le « *droit au transport des personnes* », présenté comme la possibilité offerte à tout citoyen de disposer d'un moyen de se déplacer dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité, de prix pour lui et de coût pour la collectivité.

Un « droit » assorti d'un « libre choix ». Ce droit au transport ne signifie, pour l'usager, ni une quelconque gratuité, ni un choix systématique entre tous les modes de transport : on ne va pas construire des aéroports dans chaque chef-lieu de canton, ni des gares dans chaque hameau. A l'inverse, bien que la loi insiste sur l'intérêt de la nation au développement du transport collectif, la puissance publique s'interdit toute pénalisation ou discrimination à l'égard de tel ou tel moyen de déplacement ou toute répartition autoritaire du fret : l'automobile et le transport routier n'apparaissent donc pas menacés.

Une deuxième notion, qui suscitait beaucoup d'*inquiétude* ces derniers mois dans les milieux privés, est clarifiée : celle du « *service public des transports* », que divers malentendus firent souvent assimiler au « secteur public ». Pour M. Fiterman, le « *service public* » peut être mis en œuvre, au niveau de l'exécution, aussi bien par l'État que par toute autre collectivité publique ou par une entreprise privée.

En revanche, l'organisation du transport public suppose la maîtrise par l'État de tout ce qui concourt à sa bonne fin : infrastructure, police,recherche... Cette maîtrise est également nécessaire pour satisfaire aux impératifs de la planification et de la décentralisation. Dans ce but, tout transport public devra désormais faire l'objet d'une autorisation de l'État et d'une convention avec l'autorité organisatrice (l'État lui-même ou une collectivité publique).

Le chapitre social insiste sur les conditions de travail des personnels et la sécurité. Il propose une action en profondeur, et pas seulement une répression des manifestations les plus apparentes des abus en la matière. Le temps de travail des chauffeurs routiers ne se définira plus seulement comme un temps de conduite ; s'y inclura le temps passé à attendre (chargement, déchargement, dédouanement...) dans des conditions qui seront précisées ultérieurement par décret. Ainsi s'établira une responsabilité du « chargeur » vis-à-vis du transporteur dans le temps d'attente, responsabilité qu'on retrouvera, d'ailleurs, avec celle des « intermédiaires », à un autre niveau, celui de la fixation du prix du transport. La loi veut interdire toute forme de rémunération du personnel qui pousse aux infractions (les primes kilométriques, par exemple).

D'une manière plus large, elle prévoit des dispositions contractuelles pour remédier à la sous-tarification des transports. Une disposition intéressante concerne les incapacités professionnelles dans le transport routier : une assurance offrira une garantie de ressources aux chauffeurs privés d'emploi du fait d'une inaptitude à la conduite.

Le chapitre Infrastructures est marqué par le souci du coût économique et social pour la collectivité. La procédure du schéma d'infrastructure (national, régional ou local), jugée trop lente et trop lourde, n'est pas retenue de manière systématique. Mais le réalisme dont on veut ainsi faire preuve entraînera quand même, pour tout grand projet, une analyse modale et intermodale susceptible d'éviter certaines « concurrences » ruineuses. On ne veut plus, au ministère des transports, que se perpétuent des incohérences qui ont permis de construire tout à la fois le T.G.V. et l'aéroport de Satolas.

Le chapitre des institutions prévoit la transformation du Conseil supérieur des transports en un Conseil national des transports, accordant une place plus large aux transports non terrestres. Cet élargissement est une affirmation supplémentaire de l'intermodalité qui présidera désormais à la mise en œuvre des transports intérieurs.

Des comités régionaux et départementaux seront créés, à la fois au titre de la déconcentration du Conseil national et à celui, strictement facultatif cette fois, d'instances de concertation pour les collectivités publiques.

Une nouvelle S.N.C.F.

La deuxième partie de la loi aborde les dispositions particulières aux quatre modes de transports intérieurs — ferroviaire, routier, fluvial, aérien — et elle accorde en plus une mention particulière aux transports urbains.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le futur statut des chemins de fer destiné à remplacer celui de 1937, qui arrive à expiration le 31 décembre. La S.N.C.F. gardera son sigle et son nom (Société nationale), bien qu'elle se transforme, le 1er janvier prochain, en Etablissement public industriel et commercial (EPIC), formule qui permet de concilier au mieux l'autonomie de gestion et le rôle de service public d'une entreprise publique. L'entreprise conservera des filiales et des participations, mais on veillera à mettre de l'ordre dans le « groupe » dont elle est le centre.

Le domaine foncier et immobilier qu'elle gère — un des plus importants de France — demeurera propriété de l'État, mais, par le biais d'une « remise en dotation », elle aura une large autonomie de gestion du patrimoine et des droits de « quasi-propriétaire ».

La définition du futur conseil d'administration va tenter, avec un an d'avance, d'anticiper la loi sur la démocratisation du servic public. Son effectif restera inchangé (dix-huit membres), mais se répartira en sept représentants de l'État, cinq personnalités et six élus du personnel (un décret précisera les modalités de cette élection). Le statut du personnel ne subira aucun changement, mais des comités d'entreprise vont être créés à trois niveaux: groupe, entreprises, établissements.

Le point épineux du financement devra se régler à travers la triple procédure d'un cahier des charges, de contrats de plan (qui remplaceront les contrats d'entreprise) et de la loi de finances. Le concours financier de l'État est reconnu comme un principe nécessaire et justifié — et non plus comme une aumône, — mais il prendra, dans toute la mesure du possible, des formes incitant la S.N.C.F. à améliorer sa gestion. En revanche, la conjoncture économique difficile ne permettra pas d'éponger d'un coup les 12 milliards de dettes représentant les déficits cumulés de la société nationale.

Autorisations et conventions

Le transport routier obéira à des règles différentes selon qu'il concernera les voyageurs ou les marchandises. Pour les premiers sera généralisé, sauf dans les cas de régie directe des collectivités publiques, le régime — déjà appliqué depuis 1979 aux transports d'intérêt local — de la *convention, plus normative que* l'actuelle autorisation et limitée dans le temps. Les conventions seront passées par les départements qui héritent de l'État la responsabilité de l'élaboration et de la gestion des plans départementaux de transports. Afin d'éviter toute spoliation des exploitants, le passage au nouveau régime se fera progressivement pendant une période de transition de quatorze ans.

Pour le transport routier de marchandises, le régime de l'autorisation remplace celui de la licence dont même les plus farouches tenants du « libéralisme » doivent bien admettre qu'il prêtait à des abus et à des spéculations. A la différence des licences, les autorisations seront temporaires et ne pourront être ni cédées, ni louées. Mais là encore, la loi exclut toute rétroaction envers les licences existantes. *Une satisfaction aussi pour les professionnels routiers* : toute répartition autoritaire du fret, notamment à partir de « plates-formes régionales intermodales », proposées dans le passé par le P.S., est écartée.

Les dispositions concernant le transport urbain complètent d'autres lois déjà votées ou en cours d'élaboration. Elles définissent des « plans de déplacements urbains », qui élargissent la notion de plans de circulation en s'appliquant à toutes les formes de transport.

D'autre part, le projet de loi pousse à la création de « périmètres de transports urbains » permettant le développement des moyens par le regroupement des communes et évitant tout risque de concurrence, de dysfonction ou d'interférence entre réseaux urbains et non urbains.

Pour le transport fluvial, le texte se réfère au schéma directeur des voies navigables, en cours d'élaboration au sein de la commission Grégoire. Il propose par ailleurs la création d'une chambre nationale de la batellerie artisanale, qui offrirait aux petits exploitants une structure de discussion avec les pouvoirs publics.

Enfin, s'agissant des transports aériens, le projet suggère une mise à jour du code de l'aviation civile. L'autorisation de l'Etat pour exploiter une compagnie aérienne demeure de règle, tandis que la convention entre transporteur et autorité organisatrice, jusqu'ici optionnelle, deviendra obligatoire. Sa délivrance sera du ressort de l'Etat pour les lignes nationales (et internationales), de celui de la région pour les lignes régionales.

JAMES SARAZIN.

LES COMPAGNIES AÉRIENNES RÉCLAMENT DES HAUSSES DE TARIFS

Une augmentation des recettes de 16 % en 1983 serait indispensable pour rétablir l'équilibre financier des compagnies aériennes internationales, ont estimé les représentants de cinquante-trois transporteurs membres de l'Association du transport aérien international (I.A.T.A.), réunis à Genève les 26 et 27 juillet.

Les délégués présents à Genève demandent que l'I.A.T.A. développe une action dans plusieurs directions :

— Une recommandation aux gouvernements visant à augmenter dès l'hiver prochain de 2 à 7 % les tarifs, selon les destinations, à l'exception de certaines lignes (Japon, Atlantique Nord et Sud) ;

— Un renforcement de la lutte contre les tarifs excessivement réduits et « *autres pratiques illégales* » ;

— La poursuite des efforts entrepris pour récupérer les gains des compagnies — évalués à 600 millions de dollars — bloqués dans divers pays du monde opposés à leur transfert.

TAGORA 305-505

Prix choc sur le stock 82 disponible

NEUBAUER

téléphonez vous serez étonnés.

M. GÉRARD 821.60.21

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GÉVELOT

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 juin 1982, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1981.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 104 018 KF sans grande variation par rapport à 1980 du fait de la crise qui a sévi en 1981 dans l'automobile et le bâtiment, secteur d'activité de la société.

Les mesures d'adaptation à cette situation ont permis de dégager un bénéfice d'exploitation de 6 913 KF après 4 082 KF d'amortissements.

Après prise en compte de charges exceptionnelles dont 10 823 KF au titre de risques complémentaires sur filiale en règlement judiciaire et de profits exceptionnels dont 16 008 KF de plus-values réalisées sur cession d'actif, principalement des immeubles d'habitation, l'exercice se solde par un bénéfice net de 15 239 KF.

Après affectation de ce bénéfice au report à nouveau décidée par l'assemblée générale, la situation nette comptable de la société s'établira à 54 797 KF.

Une amélioration sensible de la conjoncture a été constatée depuis le début de l'exercice dans l'activité touchant à l'automobile.

Pour les six premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires global hors taxes de la société est en progression de 26 % sur celui du premier semestre 1981. Dans son rapport, le conseil fait état des résultats des principales filiales et participations.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1981, qui ne comprend pas les sociétés en règlement judiciaire, fait apparaître un bénéfice de 2 530 KF pour un chiffre d'affaires hors taxes de 397 386 KF. Au plan de l'exploitation, le résultat consolidé a été largement influencé par le coût de la fermeture du département « produits laminés » de la Société générale de mécanique et de métallurgie (S.G.M.M.) et par les charges de caractère exceptionnel supportées par la société Gurtner qui, pour faire face à la crise frappant l'industrie française du cyclomoteur, a dû se résoudre à réduire sensiblement ses effectifs et a dû provisionner par ailleurs les risques découlant de la mise en jeu des cautions consenties à sa filiale C.A.F.A.P. qui a déposé son bilan le 19 janvier 1981.

Les quatre filiales en règlement judiciaire ont obtenu de leur côté des résultats globalement très positifs grâce en particulier à la Société française de munitions (S.F.M.) qui continue d'exploiter directement, sous administration judiciaire, le département de mécanique et de munitions d'infanterie de l'usine d'Issy-les-Moulineaux et qui a, en outre, réalisé des plus-values sur cession d'actif.

Toutes les autres activités de ces sociétés ont maintenant été reprises par les locataires gérants d'origine sauf celle de « Feutre industriel » qui dépendait précédemment de la Manufacture générale de munitions (M.G.M.) et qui se trouve aujourd'hui définitivement arrêtée à la suite de la défaillance de la Société de transformation pour l'industrie automobile (T.I.A.), locataire gérante.

Au cours de son allocution, M. Alain Blocman, président du conseil d'administration, a indiqué que le juge commissaire et le tribunal de commerce de Paris venaient de demander formellement à l'administrateur judiciaire de déposer des propositions concordataires intéressant les quatre sociétés en cause (Société française de munitions, Manufacture générale de munitions, Gevarm et Plot-Lepage), avant le 30 septembre 1982.

Compte tenu des situations existantes et des conditions aujourd'hui presque toutes connues, dans lesquelles les actifs de ces sociétés ont été ou seront réalisés, il apparaît que la présentation d'un concordat homologable par le tribunal de commerce de Paris ne peut s'envisager qu'avec le concours de Gévelot S.A.

Or, après les efforts considérables effectués par Gévelot qui, au moyen de la cession d'actifs immobiliers non nécessaires à son exploitation (usine désaffectée de Sèvres, immeuble du siège social, 48 et 50, rue Ampère, à Paris, immeubles d'habitation, à Issy-les-Moulineaux), a déjà payé plus de 55 millions de francs en exécution de partie des cautions consenties, le seul actif d'importance non nécessaire à l'exploitation encore réalisable est constitué par le terrain de l'usine des Moulineaux.

L'effort financier complémentaire que Gévelot aurait à effectuer ne peut se concevoir que si cet actif peut être réalisé.

La cession de ce terrain telle qu'elle est actuellement prévue à un groupe promoteur, dans des conditions prévoyant notamment le maintien sur le site de l'activité actuelle de la Société française de munitions, devrait permettre de satisfaire à la fois le règlement du solde des cautions restant à exécuter et les besoins du concordat.

Gévelot S.A. devrait se voir ainsi définitivement exonérée de tous engagements ou responsabilités supplémentaires du fait des sociétés en règlement judiciaire et pourrait de nouveau consacrer ses efforts et ses moyens à son développement et à celui du groupe.

UNITED TECHNOLOGIES

Résultats du 1er semestre 1982

Le chiffre d'affaires totalise $ 6 727 millions contre $ 6 897 millions au 1er semestre 1981.

Les ventes au gouvernement américain ont atteint $ 2 266 millions contre $ 1 873 millions au 1er semestre 1981, soit une augmentation de 21 %.

Dans le même temps, les ventes au secteur privé ressortaient à $ 4 461 millions contre $ 5 024 millions.

Le bénéfice net ressort à $ 307,7 millions, y compris, au titre du 1er trimestre, $ 66,6 millions d'effet cumulé résultant de la nouvelle méthode de comptabilisation des crédits d'impôt et, au titre du 2e trimestre, de 40 millions de profit exceptionnel.

Le bénéfice pleinement dilué par action est de $ 4,67, contre $ 3,70 au 1er semestre 1981.

Le carnet de commandes au 30 juin 1982 s'élevait à $ 12,3 milliards, en hausse de 3 % sur son niveau au 30 juin 1981 de $ 11,9 milliards.

L'accent américain.

Apprenez l'anglais américain:

Cours d'adultes et d'enfants.

Nouveau cycle : janvier

USA LANGUAGE

1, place de l'Odéon

75006 Paris - 634.16.10

ENERGIA

SICAV

La Sicav ENERGIA investit de préférence dans les valeurs liées à l'énergie, ainsi qu'à l'or et aux ressources naturelles. Elle a en outre comme règle de maintenir au moins 50 % de valeurs françaises dans son portefeuille.

Au 30 juin 1982, son actif net s'établissait à F. 168 739 014 et la valeur liquidative de l'action à F. 169,80, faisant ressortir une baisse de 4,9 % par rapport au 31 décembre 1981, compte tenu de la mise en paiement d'un dividende de F. 7,50 le 2 avril 1982.

A la même date, la répartition de l'actif par secteur était la suivante :

• Energie		61,05 %
dont pétrole et gaz naturel	37,35 %	
services pétroliers	14,05 %	
électricité	9,65 %	
• Or		6,06 %
• Métaux non ferreux		0,93 %
• Chimie		2,18 %
• Transports		3,70 %
• Obligations françaises classiques ou à taux variable, obligations étrangères et liquidités		26,08 %
		100,00 %

Voici quelles étaient les 10 lignes les plus importantes du portefeuille :

- Caisse Nationale de l'Energie 3 %
- *Atlantic Richfield*
- Emprunt d'Etat 13,80 % octobre 1980
- Baker International
- Emprunt 7 % 1973
- Getty Oil
- Union Pacific
- Superior Oil
- Hughes Tool
- Elf Aquitaine

Au cours du deuxième trimestre de 1982, le taux de rendement réel de l'ordre de 8 % offert par les placements en dollars a entraîné la hausse persistante de la devise américaine vis-à-vis des autres grandes devises.

Parallèlement, les cours de l'or sont restés faibles, fléchissant même un temps en dessous de 300 dollars l'once dans le courant du mois de juin.

Le marché de l'énergie est resté dominé par les tribulations de l'OPEP dont la dernière réunion, qui avait pour toile de fond la guerre entre l'Irak et l'Iran, a fait apparaître une opposition croissante entre l'Iran et les autres producteurs de pétrole du Golfe sur la gestion du cartel.

L'évolution du marché du pétrole est plus difficilement prévisible que jamais, les données économiques et financières pouvant être bouleversées par des développements politiques et militaires.

Devant ces perspectives, la part des valeurs pétrolières et de services dans le portefeuille d'Energia a été réduite, ainsi que la part des valeurs françaises à revenu variable, l'arbitrage ayant été fait en faveur d'obligations françaises et américaines.

Cette position d'attente permet de revenir à tout moment sur les marchés spécifiques d'Energia, tout en offrant un revenu élevé.

D'autre part, compte tenu de la baisse de l'or, Energia a augmenté ce secteur au travers de l'acquisition d'une ligne d'emprunt 7 % 1973.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

27 juillet

Le repli s'accélère

Déjà bien amorcé en début de semaine, le repli des cours s'est poursuivi mardi à la Bourse de Paris. Il s'est même assez sensiblement accéléré, de sorte qu'à la clôture l'indicateur instantané accusait une baisse de 0,9 %.

A Paris, comme à Wall Street, le doute grandit quant à la solidité du mouvement de détente enregistré outre-atlantique sur le front des taux. « Vu le niveau atteint par l'économie française, il ne faut guère s'étonner de voir les investisseurs déserter le marché », *nous confiait un professionnel.*

Force est de reconnaître, en effet, qu'il s'agit bien plus d'une désertion que de dégagements.

Une fois encore, plus même que la veille, les volumes d'affaires se sont révélés particulièrement maigres, quelques ventes ici et là ont suffi à peser sur les cours qu'une demande réduite à sa plus simple expression ne parvenait plus à soutenir.

Dans un communiqué, la Chambre syndicale fait savoir qu'elle ne pouvait considérer comme recevable l'O.P.A. concurrente lancée par Sodexho sur J. Borel.

La devise-titre, en assez vif recul, à l'ouverture (8,74 F-8,77 F contre 8,77 F-8,92 F), s'est redressée en cours de séance et a coté 8,80 F-8,84 F.

Sur les indications venues des États-Unis, l'or a encore un peu fléchi à Londres pour revenir de 352,25 à 351,50 dollars l'once, où, disait-on, le palier de 350 dollars pourrait bien constituer un seuil de résistance. A Paris, le lingot, après s'être inscrit à 75 750 F, est remonté à 76 000 F ne perdant ainsi que 50 F.

Nouvelle avance du napoléon, la troisième, qui a porté la pièce française de 20 F à 615 F puis à 616 F. La veille, les différentes variations se sont faites dans un marché lui aussi parfaitement creux avec 14,72 millions de francs de transactions contre 15,35 millions.

NEW-YORK

Nouvel affaiblissement

Toujours morose, le New-York Stock Exchange a continué mardi de s'affaiblir lentement. Durant toute la séance, la tendance a été à l'irrégularité dans presque tous les compartiments. Mais finalement les baisses l'ont emporté sur les hausses, et sur 1 831 valeurs traitées 870 ont fléchi, tandis que 505 seulement progressaient. L'indice des industrielles s'est pour sa part établi à 822,77, soit à 2,66 points en dessous de son niveau précédent.

Très faible la veille, l'activité s'est un peu accélérée, et 45,74 millions de titres ont changé de mains contre 37,74 millions précédemment.

Dans leur majorité, les opérateurs ne croient plus à une détente durable des taux d'intérêt. Selon les analystes, beaucoup redoutent que pour parvenir à placer la masse considérable des emprunts en préparation destinés à combler le déficit budgétaire le gouvernement ne soit tenté de les émettre à des taux attractifs, ce qui aurait pour effet de provoquer une réescalade du loyer de l'argent. Par voie de conséquence, toute reprise de l'économie se trouverait du même coup compromise.

VALEURS	Cours du 26 juillet	Cours du 27 juillet
Alcoa	24 1/2	24 1/8
A.T.T.	53 1/2	53
Boeing	16 7/8	16 1/4
Chase Manhattan Bank	35 7/8	35 7/8
Du Pont de Nemours	30 5/8	30 3/8
Eastman Kodak	77 1/2	76 1/8
Exxon	26 3/4	26 5/8
Ford	23 7/8	23 7/8
General Electric	67 1/2	66 3/8
General Foods	37 3/4	37 3/4
General Motors	43 5/8	43 3/4
Goodyear	23 1/8	23 1/2
I.B.M.	65 7/8	65 5/8
I.T.T.	23 1/2	23 1/8
Mobil Oil	21 1/2	21 3/8
Pfizer	58 3/4	57 3/4
Schlumberger	39 1/4	38 3/8
Texaco	27 5/8	28
U.A.L. Inc.	18 3/8	17 5/8
Union Carbide	43 3/8	43 3/4
U.S. Steel	18	17 7/8
Westinghouse	28 1/8	27 3/4
Xerox Corp.	31 1/2	28 7/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

J. BOREL INTERNATIONAL. – Le ministre de l'économie et des finances a saisi la commission de la concurrence du projet d'O.P.A. que la société Sodexho avait conçu pour tenter de barrer le chemin à Novotel décidé à prendre une majorité confortable dans l'affaire (*le Monde* du 15 juillet).

Informé de cette démarche, la Chambre syndicale des agents de change a fait savoir dans un communiqué qu'elle ne pouvait dans ces conditions considérer comme recevable cette O.P.A. La bataille boursière sur J. Borel n'aura-t-elle donc pas lieu ? On peut en effet se poser la question dans la mesure où la clôture de l'O.P.A. lancée par Novotel prévue pour le 6 août prochain a été reportée à une date ultérieure, le temps que la commission de la concurrence rende son verdict, mais aussi que Novotel renforce ses positions de telle sorte que le groupe n'ait plus rien à craindre de l'offensive adverse.

U.S. STEEL. – Chute vertigineuse des bénéfices du groupe pour le second trimestre, dont le montant revient à 4,5 millions de dollars contre 167,6 millions de dollars en 1981 à pareille époque. Le chiffre d'affaires du groupe sidérurgique américain s'est pourtant accru de 34,56 % à 5,1 milliards de dollars durant la période sous revue, et, avec le rachat de Marathon Oil, la diversification des activités s'est étendue (38 % dans la sidérurgie, 38 % dans l'énergie et 24 % dans divers secteurs). Selon le président, M. David Roderick, ce faible résultat bénéficiaire est entièrement imputable à la récession économique ainsi qu'à la grave dépression dans laquelle est plongée la sidérurgie des Etats-Unis.

UNITED TECHNOLOGIES. – Le bénéfice net du premier semestre s'élève à 200,8 millions de dollars, accusant ainsi une baisse de 15 % par rapport à celui dégagé le 30 juin 1981. Cependant, compte tenu de 40 millions de dollars de profit exceptionnel et de 66,6 millions provenant du récent changement de comptabilisation des crédits d'impôt, le résultat effectif est de 307,7 millions de dollars (+ 33,9 %).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	23 juillet	26 juillet
Valeurs françaises	102,6	102,3
Valeurs étrangères	118	116,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	26 juillet	27 juillet
Indice général	99,9	99,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 28 juillet .... 15 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27 juillet	28 juillet
1 dollar (en yens)	251,80	251,90

BOURSE DE PARIS Comptant 27 JUILLET

Étrangères

SICAV

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 695	6 761	6 520	6 870
Allemagne (100 DM)	278 330	278 480	270	284
Belgique (100 F)	14 595	14 573	13	14 100
Pays-Bas (100 fl.)	251 810	251 770	245	257
Danemark (100 krd)	80 270	80 260	77	83
Norvège (100 k)	107 280	107 100	105	111
Grande-Bretagne (£ 1)	11 769	11 883	11 500	12 200
Grèce (100 drachmes)	9 855	9 857	9 500	11 260
Italie (1 000 lires)	4 959	4 976	4 800	5 200
Suisse (100 fr.)	329 780	330 480	320	338
Suède (100 krs)	111 620	111 760	108	115
Autriche (100 sch)	39 570	39 570	38 500	40 200
Espagne (100 pes.)	6 104	6 112	5 850	6 400
Portugal (100 esc.)	8 095	8 120	7 800	9 200
Canada ($ can 1)	5 309	5 343	5 230	5 490
Japon (100 yens)	2 671	2 682	2 580	2 720

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/7
Or fin (kilo en barre)	76500	76000
Or fin (en lingot)	76050	76000
Pièce française (20 fr)	611	616
Pièce française (10 fr)	440	.....
Pièce suisse (20 fr)	508	516
Pièce latine (20 fr)	510	520
Souverain	620	622
Pièce de 20 dollars	2795	2750
Pièce de 10 dollars	1390	1386
Pièce de 5 dollars	751 25	.....
Pièce de 50 pesos	3275	3305
Pièce de 10 florins	502	524

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. LE DÉSENCHANTEMENT : « Échec au rêve », par Pierre Marcilhacy ; « La conviction nécessaire », par José Bidegain et Jacques Moreau ; « Le langage de la fraternité », par Roger-Gérard Schwartzenberg ; « Ne pas chatouiller les démons endormis », par Guy Carcassonne.

ÉTRANGER

3. AFRIQUE
— La conférence ministérielle de l'O.U.A. à Tripoli.
— La visite de M. Savary au Maroc.
4-5. AMÉRIQUES
— Les techniciens français présents en Argentine n'auraient pas participé aux ultimes réglages des missiles Exocet pendant la guerre des Malouines.
— « Le tiers-monde brésilien » (III), par Charles Vanhecke.
7. EUROPE
6-7. LES DEUX CONFLITS DU PROCHE-ORIENT
— M. Mitterrand ajourne sine die son voyage en Roumanie.

POLITIQUE

8. La réforme électorale à l'Assemblée nationale.
10. « La Corse dans l'isolement » (II), par Dominique Antoni.

ARTS ET SPECTACLES

11. Sortir. : une exposition à Londres, et rencontre avec Madeleine Castaing.
12. Les photos de David Hockney au Centre Georges-Pompidou ; l'art de Paris : artisans de l'apparence.
13. Kurokawa à l'Institut d'architecture.
— Expositions en France.
14 à 16. Programmes radio-télévision du 30 juillet au 5 août.
17. Programmes des théâtres et des concerts.
18. Programmes des Festivals.
18-19. Programmes cinéma.

SOCIÉTÉ

20. Les commerçants de Cannes manifestent contre les « squatters » des plages.
— JUSTICE.
— POLICE : une opération portes ouvertes dans les commissariats.
21. ÉDUCATION.
— MÉDECINE : un ordinateur pour faciliter le réglage des stimulateurs cardiaques.

ÉCONOMIE

24. CONJONCTURE : le P.S. et la crise.
— Les prix de détail ont augmenté de 0,7 % en juin.
25. AFFAIRES : le développement de l'électronique : un des enjeux majeurs du septennat.
— DÉMOGRAPHIE : la France compte cinquante-quatre millions deux cent mille habitants.
— SOCIAL : après l'adoption de la loi sur les libertés des travailleurs, M. Auroux prendra à la rentrée des « décisions importantes et décentralisées ».
26. TRANSPORTS.

RADIO-TÉLÉVISION (16)

INFORMATIONS « SERVICES » (22) :

La mode ; Jeux ; « Journal officiel » ; Mots croisés ; Météorologie.

Annonces classées (23 et 24) ; Carnet (21) ; Programmes spectacles (17 à 19) ; Bourse (27).

Le numéro du « Monde » daté 28 juillet 1982 a été tiré à 483 290 exemplaires.

● *La ville de Nantes*, qui s'apprête à adhérer à la Fédération mondiale des villes jumelées (F.M.V.J.), va devenir le siège d'un « *centre des cités unies pour la paix, le désarmement et les droits de l'homme* », a annoncé, mardi 27 juillet, M. Jean Offredo, secrétaire général de cette organisation. Il est également prévu d'installer un Centre mondial des universités jumelées. Les instituts universitaires jumelés — un millier dans le monde — n'ont, en effet, pour l'instant, aucun lien avec les villes qui les abritent. — (*A.F.P.*)

BUICK
Skylark 9 cv.

Jean Charles s.a.
28, rue Claude-Terrasse, Paris-16e. 524.43.33

A B C D E F G

Le projet de création d'un fonds de solidarité pour l'emploi

La cotisation chômage s'appliquerait aux revenus supérieurs à 1,3 fois le SMIC

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, devait présenter au conseil des ministres du 28 juillet les grandes orientations de son projet de loi instituant un Fonds de solidarité pour l'emploi. L'adoption définitive de ce texte n'interviendra qu'en septembre, les parlementaires sociaux devant, avant le 30 septembre, arrêter les mesures destinées à faire face au déficit de l'assurance chômage (Unedic), évalué à 12 milliards pour les six derniers mois de 1982.

Le texte présenté par M. Bérégovoy prévoit que le Fonds de solidarité sera alimenté par une contribution, « *de caractère exceptionnel et temporaire* » (mais aucune date limite n'est fixée), de l'ensemble des Français ayant des revenus professionnels, à l'exception de ceux qui cotisent à l'Unedic et des retraités. Le seuil de revenu imposable, à partir duquel cette contribution devra être acquittée, pourrait être, sous réserve d'un ultime arbitrage en conseil des ministres, de 1,3 fois le SMIC. En année pleine, cette contribution devrait rapporter de 6 à 7 milliards. Mais une évaluation plus précise dépend du taux qui sera retenu pour la contribution. Le projet de M. Bérégovoy n'avance à cet égar dni chiffre ni fourchette mais le taux, déterminé lors de négociations avec les partenaires sociaux, sera modulé en fonction des revenus.

Ce sont les agents du secteur public et les non salariés qui financeront le fonds de solidarité, *établissement public, mais quand ?* Le Conseil d'Etat souhaitait que, dès le 1er novembre, à la sortie du blocage de revenus, tous les Français concernés par le projet de loi versent leur contribution. Mais le gouvernement semblait désireux de s'en tenir à sa décision initiale : agents du secteur public et, peut-être, officiers ministériels au 1er novembre, agriculteurs, commerçants et artisans, professions libérales en 1983. Sa position définitive devait cependant faire l'objet de nouvelles discussions en conseil des ministres.

La contribution des non salariés, assise sur la même assiette que celles de leurs cotisations d'assurance-maladie, ne devrait pas prendre la forme d'un impôt, contrairement aux vœux de ces professions. Elle pourrait être recouvrée par leurs régimes de prévoyance sociale. Mais le texte de M. Bérégovoy prévoterait que les conditions de recouvrement seront décidées par décrets en Conseil d'Etat. Sur plusieurs points, une certaine marge devrait donc être laissée à la négociation.

A NICE ET A PARIS

Une douzaine d'interpellations dans l'affaire des fausses factures

De notre correspondant régional

Marseille. — La section financière du S.R.P.J. de Marseille a procédé mardi 27 et mercredi 28 juillet à un nouveau coup de filet dans l'enquête sur l'affaire des *fausses factures au départ* de la ville de Marseille qui se développe notamment sur la Côte d'Azur et à Paris. Aux premières heures de la matinée de mardi, neuf personnes avaient été interpellées, dont sept à Nice et deux à Paris. Les policiers ont poursuivi mercredi leurs investigations et c'est au total une douzaine de personnes qui ont été arrêtées et ont fait l'objet de mandats d'amener délivrés mercredi 28 juillet par le juge d'instruction chargé par intérim du dossier, M. François Ardiet. Elles devaient être présentées à ce magistrat jeudi 29 juillet et vraisemblablement inculpées.

Toutes avaient accepté des responsabilités de gérant ou d'administrateur dans la vingtaine de sociétés fictives créées par l'inspecteur central des impôts de Nice, M. Julien Zemour, et spécialisées pour la plupart dans les fournitures hospitalières et le matériel médical.

Les enquêteurs n'ont pas révélé l'identité des personnes arrêtées. Il s'agirait de parents, mais également d'amis de M. Zemour, qui avaient créé sur la Côte d'Azur et dans le centre de la France, notamment, plusieurs restaurants ou acheté des immeubles dans lesquels auraient été réinvesties les sommes détournées. Selon certaines estimations, le montant de l'escroquerie organisée depuis plusieurs années par M. Zemour et ses complices serait de l'ordre de 30 millions de francs entre d'une part les fraudes fiscales réalisées par les sociétés « taxis » et les malversations commises lors de la passation de marchés publics avec des établissements hospitaliers ou des collectivités publiques.

Le directeur du C.H.R. de Nice, M. Vergnes, a confirmé que ses services avaient passé des commandes de matériel qui ont toutes été honorées avec certaines des sociétés animées par l'inspecteur central des impôts. Des vérifications ont été entreprises au sein de l'établissement pour déterminer l'importance et les conditions lesquelles ces marchés ont été conclus. — G. P.

Le terrorisme arménien

LE GROUPE « ORLY » POLÉMIQUE AVEC LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le gouvernement français avait-il, en janvier, conclu un « accord » avec les terroristes arméniens du groupe Orly, cet accord ayant abouti à la trêve des attentats ? L'Armée secrète pour la libération de l'Arménie (ASALA) l'a affirmé, depuis Beyrouth. Le gouvernement français, par la voix de M. Defferre, l'a démenti (*le Monde* du 28 juillet).

En réplique, un correspondant anonyme déclarant s'exprimer au nom du groupe « Orly » a fait une déclaration à l'Agence France-Presse, ce mercredi 28 juillet, dans laquelle il a affirmé qu'une trêve des attentats avait été décidée le 29 janvier « *grâce à des négociations entre M. Louis Joinet* [conseiller technique au cabinet de M. Mauroy] *et l'organisation Orly, via l'ASALA* ». « *Le fait que cette trêve soit brisée* », a ajouté le correspondant anonyme, *revient à dire que le gouvernement français, au plus haut niveau, a choisi de ne plus respecter ces accords* ».

L'accord portait, selon l'ASALA, sur le fait, pour la France, de renoncer à arrêter les militants Arméniens étrangers, sur son territoire. Or, le 4 juin, la police a arrêté un Arménien dont les Etats-Unis réclament l'extradition.

[L'hôtel Matignon s'apprêtait, mercredi en début d'après-midi, à publier un communiqué démentant la déclaration du groupe Orly.]

LE GROUPE BIDERMAN VA PROCÉDER A UNE IMPORTANTE AUGMENTATION DE CAPITAL

Le conseil d'administration de la société Bidermann S.A., holding du premier groupe français de confection (2,2 milliards de F de chiffre d'affaires et dix mille salariés dont sept mille en France) a décidé de procéder à des augmentations de capital jusqu'à concurrence de 100 millions de F dans les années à venir, et de transformer la société en société anonyme en directoire et conseil de surveillance. M. Maurice Bidermann, principal actionnaire du groupe deviendra président du conseil de surveillance, le président du directoire devant être désigné dès la rentrée de septembre, lors de sa transformation juridique. « Il faut décentraliser la direction, je suis en négociation avec deux ou trois personnes » nous a déclaré M. Maurice Bidermann qui affirme qu'aucun partenaire extérieur n'entrera pour l'heure dans le capital du groupe, les augmentations de capital prévues devront être réalisées par incorporations de réserves et apports personnels.

M. Biddermann s'était engagé l'an passé, auprès des pouvoirs publics et des banques à restructurer d'ici à la fin de 1985 le capital de son groupe dont les fonds propres restaient très insuffisants au regard de l'ampleur prise pour l'affaire. Il avait obtenu des pouvoirs publics un prêt participatif et un prêt du F.D.E.S. pour un total de 40 millions de F, ainsi que des facilités de trésorerie auprès des banques, lui-même s'engageant à consolider le fonds de roulement de son groupe par un apport de fond de plusieurs millions de F.

LE DOLLAR REMONTE A NOUVEAU : 6,78 F

La remontée du dollar sur les marchés des changes, amorcée mardi 27 juillet, s'est poursuivie mercredi 28 juillet, les cours de la monnaie américaine passant de 6,76 F à 6,78 F sur la place de Paris et de 2,4250 DM à 2,4330 DM sur celle de Francfort.

A la fin de la semaine dernière, les cours étaient revenus à 6,68 F et à moins de 2,40 DM.

Ce raffermissement est attribué au scepticisme qui règne sur la poursuite de la détente des taux aux Etats-Unis, où les milieux financiers redoutent une pression accrue du Trésor sur le marché afin de combler, par l'emprunt, un déficit budgétaire grandissant. Selon les *experts du Congrès à Washington*, le déficit en question, pour l'exercice 1983, se situera entre 140 et 150 milliards de dollars, et non pas 104 ou 115 milliards comme le prévoient la majorité républicaine du Sénat et la Maison Blanche.

LA BELGIQUE RAMENE DE 14 % A 13,50 % SON TAUX D'ESCOMPTE

La Banque nationale de Belgique a ramené son taux d'escompte de 14 % à 13,50 %. Ce taux avait été porté à 15 % en décembre dernier, puis ramené à 14 % puis 13 % en janvier et mars 1982 avant d'être relevé à 14 % en avril dernier, pour soutenir le franc belge.

Mme GEORGETTE BERTHET EST DÉSIGNÉE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU « DAUPHINÉ LIBÉRÉ »

(De notre correspondant régional.)

Grenoble. — L'assemblée générale ordinaire de la S.A. Dauphiné libéré, qui s'est tenue mardi 27 juillet à Veurey, siège du quotidien grenoblois, a été ajournée au 28 septembre. Ce jour-là Me Jean-Louis Cavat, administrateur des titres litigieux de M. Fournier et de la Finacom de M. Paul Dini (*le Monde* des 10 et 11-12 juillet) aura pris connaissance des éléments financiers et pourra se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice burgétaire.

D'autre part, l'assemblée des actionnaires — dont M. Robert Hersant — a procédé à l'unanimité des présents à la nomination de Mme Georgette Berthet, veuve de M. Aix Berthet, actionnaire fondateur du *Dauphiné libéré*, comme quatrième membre du conseil de surveillance composé par ailleurs de MM. Louis Richerot, Marcel Auzimour et Georges Cazeneuve (1). Cette désignation n'a pas soulevé d'obstacle majeur de la part des actionnaires représentant du groupe Hersant

(1) Mme Berthet fait partie des porteurs de parts nominales — avec MM. Gallois, Auzimour, Cazeneuve, Fournier, Audinot, Grimaldi, Paturie et... Hersant (Robert et Jacques) — qui se partagent 5 % des actions du *Dauphiné libéré* avec des sociétés et des proches de M. Dini. La direction effective du quotidien régional est assurée par un directoire de deux personnes, MM. Jean Gallois et Paul Dini.

En marge de l'affaire « France-Soir »

LES OUVRIERS DU LIVRE C.G.T. SONT REÇUS PAR M. BADINTER

Une délégation du Livre C.G.T. a été reçue, lundi 26 juillet, par M. Badinter garde des sceaux, et M. Jacquemin son directeur de cabinet, ainsi qu'il en avait été décidé le 20 juillet, lorsque les ouvriers de la presse parisienne avaient « occupé » le ministère de la justice (*le Monde* du 21 juillet).

Selon les déclarations du garde des sceaux, « *aucune affaire judiciaire en cours* » ne fut évoquée, mais « *seuls ont fait l'objet des conversations les problèmes généraux concernant l'organisation de la presse, le respect du pluralisme des moyens d'information* », pour sauvegarder « *la liberté de la presse et la refonte éventuelle des instruments juridiques garantissant cette liberté* » « *Satisfait d'avoir pu aborder les problèmes de la profession et de l'écrit en général* » pendant plus d'une heure, le comité intersyndical du Livre parisien souhaite maintenant envisager la réforme de l'ordonnance de 1944, cette « *loi passoire* », avec le premier ministre.

● *L'AFREP* (Association française des relations publiques) tiendra son deuxième congrès à Lille, du 30 septembre au 2 octobre, autour des thèmes « *Décentralisation et relations publiques* » et « *Dialogue et relations publiques* ». Renseignements : AFREP, 6, rue de Téhéran, 75008 Paris. Tél. : 562-11-13.

L'appel pour un service militaire de six mois

UN SOLDAT DÉJA MUTÉ ET SANCTIONNÉ EST DE NOUVEAU PUNI

Bordeaux — Un soldat du contingent, M. Hervé Coléou, originaire de Nancy et actuellement militaire au 57e R.I., au camp de Souge à Saint-Médard-en-Jalles (Gironde), est de nouveau en instance de punition parce qu'il avait fait circuler la pétition nationale pour le service de six mois, dont le Collectif national pour le service militaire de six mois défend le principe.

On indique au ministère de la défense que la mesure d'isolement prise à l'encontre de M. Coléou, dès le vendredi 23 juillet, va être rapportée dans les plus brefs délais et que la durée de cette punition a été fixée à vingt jours d'arrêts.

M. Coléou a déjà été muté et sanctionné depuis le début de l'année de soixante jours d'arrêts (dont trente de rigueur, comme le prévoyait l'ancien règlement). Il estime, dans une lettre adressée au « Monde », n'avoir fait que « représenter publiquement l'aspiration de milliers de jeunes à ce que le changement pénètre dans les casernes ».

P. C.

NOUVELLES BRÈVES

● *Le président égyptien Hosni Moubarak* a annoncé qu'il avait invité au Caire les personnalités juives qui se sont prononcées en faveur des droits nationaux palestiniens « *afin d'élargir le cercle du dialogue judéo-arabe* ». Le chef de l'Etat a cité notamment MM. Pierre Mendès France et Nahum Goldmann, auxquels il a rendu un hommage appuyé pour « *leur courage* ». Ces deux personnalités avaient signé il y a quelques semaines un appel en faveur de la reconnaissance réciproque des Israéliens et des Palestiniens. — (*A.F.P.*)

● *Les viticulteurs organiseront des barrages routiers, les 31 juillet et 1er août*, dans les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et du Gard, afin de contrôler les transports de vin et expliquer les raisons de leur mécontentement aux estivants, a annoncé lundi 26 juillet M. André Cazes, dirigeant du Comité d'action viticole (CAV), à l'issue d'une table ronde, tenue à Montpellier en présence de M. André Cellard, secrétaire d'Etat à l'agriculture.

● *Manifestation de sidérurgistes dans le Nord.* — Environ cinq cents sidérurgistes de l'usine Sambre et Meuse, de Feignies (Nord), ont bloqué, dans la matinée du 27 juillet, les accès d'Avesnes-sur-Helpe, où une délégation devait être reçue à la sous-préfecture. Ils espèrent ainsi faire annuler les *deux cent soixante* licenciements prévus dans cette aciérie de mille six cent quatre-vingts salariés. Cette manifestation a provoqué de très nombreux bouchons et des déviations ont dû être mises en place dans un rayon de 50 kilomètres.

● *Au Kenya, le président Moi* a interdit, lundi 26 juillet, l'excision des petites filles, une pratique toujours largement répandue dans de nombreux pays d'Afrique. L'excision, a déclaré le président kényan, a fait naître la peur chez les enfants et a également provoqué des retards dans leur développement mental. — (*A.F.P., A.P.*)

● *Le M.L.F. international* a lancé un appel en faveur de Mme Natalia Lazareva, artiste soviétique, membre du club féministe Maria, condamnée le 1er juillet à quatre ans de camp et deux ans de relégation pour « *activités antisoviétiques* ». Le M.L.F. international demande que soient envoyés des télégrammes de protestation aux ambassades d'Union soviétique, et appelle à rallier le Comité de défense des femmes russes (6, rue Mézières (75006 Paris, tél. 22-60-74).

● *Un Tunisien tué à Ajaccio.* — Un homme de nationalité tunisienne, M. Allaoui Amara Ben Salah, âgé de quarante-six ans, a été tué à coups de fusil de chasse à 2 heures du matin, mercredi 28 juillet, à Ajaccio. L'inconnu qui a tiré sur lui a pris la fuite. On ignore les causes de ce meurtre.

● L'Associated Press ouvre un bureau à Rabat pour « *renforcer la couverture du Maroc et du monde arabe* », a annoncé M. Keith Fuller, président-directeur général.

● *Une dizaine d'incendies* ont détruit plusieurs centaines d'hectares de pins et de garrigue dans l'arrière-pays niçois, près de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) et entre Cannes et Grasse, de même que dans les Bouches-du-Rhône, aux Baux-de-Provence et à Caveirac, près de Nîmes (Gard).

Halte au Vol

1 serrure à 5 points IZIS - LAPERCHE ou PICARD
Matériel GARANTI 5 ANS
+ 1 blindage acier 15/10e
+ renforcement du bâti bois par 1 comière en acier
+ 1 comière anti-pince à l'extérieur sur le pourtour de la porte
+ NOUVEAU (Sécurité renforcée) 1 comière de pivotement paumelles soudées
Offre exceptionnelle au lieu de 4.300 F
4.000 F TTC
Pose et dépl. compris PARIS-BANLIEUE
Société PARIS PROTECTION (1 seule adresse)
55, av. de la Motte Picquet 75015 PARIS
566.65.20
CRÉDIT GRATUIT 4 VERS.

INSTITUT DE GESTION SOCIALE
cycles alternés de formation supérieure développés en collaboration avec des entreprises et des organisations professionnelles.
2e CYCLE GESTION DE PERSONNEL
12 mois de formation de haut niveau
7 mois de stages spécialisés en entreprise
Admission est réservée aux titulaires d'un DEUG, DUT ou BTS
Prochaine session de recrutement : 17 septembre 1982
Date limite de dépôt des dossiers : 10 septembre 1982
3e CYCLE MANAGEMENT AVANCÉ
8 mois de formation de haut niveau
7 mois de missions opérationnelles en entreprise
L'admission est réservée aux diplômés de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, I.E.P., maîtrise, écoles scientifiques) et à des jeunes cadres.
Prochaine session de recrutement : 17 septembre 1982
Date limite de dépôt des dossiers : 10 septembre 1982
dossiers de candidatures et brochures détaillées en précisant le cycle à :
IGS, 25, rue François-Ier 75008 Paris
Etablissement privé d'enseignement supérieur.